Tome V. N° 1 1906.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

Publié par M. le Dr Albert PRIEUR

Secrétaire général



PARIS

Alphonse PICARD & FILS, Éditeurs

82, rue Bonaparte, 82

Tome V. 1906.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

Publié par M. le Dr Albert PRIEUR
Secrétaire général



PARIS
ALPHONSE PICARD & FILS, ÉDITEURS
82, RUE BONAPARTE, 82

LISTE DES MEMBRES

Arrêtée au 1er avril 1906

ACHARD (Dr), Professeur agrégé à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue du Faubourg-Saint-Honoré, 164* (1).

ALBERT (Maurice), Professeur à la Sorbonne, Professeur de rhétorique au Lycée Condorcet, Répétiteur à l'Ecole Polytechnique, *rue du Cherche-Midi, 89*.

ALEZAIS (Dr), Médecin des hôpitaux, *rue d'Arcole, 3, Marseille*.

AUBERT (Dr), Chirurgien en chef de l'Antiquaille, *rue Victor-Hugo, 33, Lyon*.

BALLET (Dr Gilbert), Professeur agrégé à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue du Général-Foy, 39*.

BARBILLON (Dr), ancien Interne des hôpitaux de Paris, *avenue de l'Observatoire, 24*.

BAUDOT (Dr en pharmacie), *place Darcy, à Dijon*.

BAUDOUIN (Dr Marcel), *rue Linné, 21*.

BEAUVOIS (Dr), *rue d'Orléans, 21, Neuilly-sur-Seine*.

BELUZE (Dr), *rue des Francs-Bourgeois, 54*.

BÉRILLON (Dr), Directeur de la *Revue de l'Hypnotisme*, *rue Castellane, 4*.

BERGOUNIOUX (Dr), Médecin en chef de l'*Hôpital militaire de Poitiers*.

BINOT (Dr), Chef de laboratoire à l'Institut Pasteur, *rue Cassette, 22*.

---

(1) Là où le nom de la ville n'est pas indiqué, il s'agit de Paris.

BLANCHARD (Dr Raphaël), Professeur à la Faculté, Membre de l'Académie de médecine, *boulevard Saint-Germain, 226.*

BONAPARTE (prince Roland), *avenue d'Iéna, 10.*

BONNET (Dr), *à Ainay-le-Château (Allier).*

BORNE (Dr G.), *rue de Louvois, 8.*

BOS (Dr Alphonse), *cours Lieutaud, 52, Marseille.*

BOURNEVILLE (Dr), Médecin de l'Hospice de Bicêtre, Rédacteur en chef du *Progrès Médical, rue des Carmes, 14.*

BOUTINEAU, Membre de la Société archéologique, *rue de l'Alma, 73, à Tours.*

BRŒMER (Dr), professeur à l'Ecole de pharmacie de Toulouse.

BROCHIN (Dr), Chirurgien de l'hôpital Péan, *rue de Grenelle, 86.*

BRISSAUD (Dr), Professeur à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue Bonaparte, 5.*

BROUARDEL (Dr), Professeur à la Faculté, Médecin des hôpitaux, Membre de l'Institut, *rue de Bellechasse, 58.*

BUDIN (Dr), Professeur à la Faculté, Acc. des hôpitaux, Membre de l'Académie de médecine, *rue de la Faisanderie, 51.*

BUGIEL (Dr), *boulev. Saint-Marcel, 53.*

BURET (Dr F.), Secrétaire général de la Société de médecine de Paris, *rue Casimir-Delavigne, 2.*

CAPITAN (Dr), ancien Président de la Société d'anthropologie, *rue des Ursulines, 5.*

CARBONNELLI (Dr), Directeur de la Maternité, *Saint-Massimo, 33, Turin.*

CARTAZ (Dr), ancien Interne des hôpitaux, *boulevard Haussmann, 39.*

CAYLA (Dr), *avenue de Neuilly, 31, Neuilly-sur-Seine.*

CHAPUT (Dr H.), Chirurgien des hôpitaux, *avenue d'Eylau, 21.*

Charcot (Dr Jean), ancien chef de clinique, *rue de l'Université, 80.*

Chassevant (Dr), Professeur agrégé à la Faculté, *rue du Mont-Thabor, 21.*

Chauffard (Dr), Professeur agrégé à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue Saint-Simon, 2.*

Chaumont (Dr), *rue de Vaugirard, 63.*

Chauveau (Dr), *boulevard Saint-Germain, 225.*

Chervin (Dr), *avenue Victor-Hugo, 82.*

Cheylud (Em.), Pharmacien, à la *Roche-Chalais (Dordogne).*

Claret (Dr André), *Le Havre (Seine-Inférieure).*

Comar, *rue des Fossés-Saint-Jacques, 20.*

Cordier (Dr), aux Etablissements français de Pondichéry *(Inde).*

Cornu (Dr), à *Neuvy (Yonne).*

Courtade (Dr A.), ancien Interne des hôpitaux, *rue Castellane, 14.*

Cumston (Dr Charles), *Beacon Street,871,Boston, Mass., Etats-Unis.*

Dardel (Dr), *rue d'Edimbourg, 10. L'été à Aix-les-Bains.*

Degris (Dr), *rue de Noisy, 12 bis, Rosny-sous-Bois (Seine).*

Déjerine (Dr), Professeur à la Faculté, Médecin des hôpitaux, Membre de l'Académie de médecine, *boulevard Saint-Germain, 179.*

Delaunay, Interne des hôpitaux, *rue Vavin, 18.*

Delorme (Dr), Membre de l'Académie de médecine, Directeur de l'*Hôpital du Val-de-Grâce.*

Demmler (Dr), *rue de la Verrerie, 34.*

Deneffe (Dr), Professeur à la Faculté de Gand, *rue de la Station, 64, Gand (Belgique).*

Desnos (Dr), *rue de la Boétie, 59.*

Dignat (Dr), *avenue Carnot, 14.*

DORVEAUX (Dr), Bibliothécaire de l'Ecole de pharmacie, *avenue d'Orléans, 58.*

DUCHÉ (Dr), *Saint-Barthélemy-de-Bellegarde (Dordogne).*

DUBREUIL-CHAMBARDEL (Louis), *rue Jeanne-d'Arc, 3, à Tours.*

DUPRÉ (Dr), Professeur agrégé à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue Saint-Georges, 47.*

FABRE (Dr), Membre correspondant de l'Académie de médecine, *Commentry (Allier).*

FAREZ (Dr), *boulevard Haussmann, 154.*

FAY (Marcel), *boulevard Haussmann, 85.*

FAY (Maurice), *boulevard Haussmann, 85.*

FÉDOROFF (Mme) (Dr), *rue Galilée, 21.*

FIESSINGER (Dr), Rédacteur en chef du *Journal des Praticiens,* Membre correspondant de l'Académie de médecine, *4, rue de la Renaissance.*

FLANDRIN (Dr), Médecin accoucheur en chef de l'Hôpital, *place Grenette, 11, Grenoble.*

FLEURY (Dr Maurice de), ancien interne des hôpitaux, *boulevard Haussmann, 139.*

FLORENCE (Dr), Professeur à la Faculté, *rue Culatte, 3, Lyon.*

FOLET (Dr), Professeur à la Faculté de Lille, *rue Solférino, 232, à Lille.*

FOURNIER (Dr Alfred), Professeur à la Faculté, Médecin des hôpitaux, Membre de l'Académie de médecine, *rue de Miromesnil, 77.*

FOURNIER (Dr Henri), *rue de Lisbonne, 11.*

FRANCKLIN (Alfred), Conservateur de la Bibliothèque Mazarine, *quai Conti.*

GARIEL (Dr), Professeur à la Faculté, membre de l'Académie de médecine, *rue Edouard-Detaille, 6.*

GAUCHER (Dr), Professeur à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue Saint-Pétersbourg, 11.*

GILBERT (Dr), Professeur à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue de Rome, 27.*

Gilbert (Emile), *rue Paul-Bert, 31, Moulins.*

Gley (Dr), Professeur agrégé à la Faculté, Secrétaire général de la Société de biologie, *rue Monsieur-le-Prince, 14.*

Grasset (Dr), Professeur à la Faculté, *rue J.-J.-Rousseau, Montpellier.*

Guelliot (Dr Octave), Chirurgien de l'Hôtel-Dieu, *rue du Marais, Reims.*

Guépin (Dr), ancien Interne des hôpitaux, *boulevard Malesherbes, 21 bis.*

Guiart (Dr), professeur agrégé à la Faculté, Secrétaire général de la Société zoologique de France, *rue de l'Ecole-de-Médecine, 15.*

Guillon (Dr Paul), *boulevard Malesherbes, 69.*

Guyon (Dr), Professeur à la Faculté, Chirurgien des hôpitaux, Membre de l'Institut, *rue Roquépine, 11 bis.*

Gyory (Dr de), Privat-docent d'histoire de la médecine à l'Université de *Budapest. IV, Zoldfa, u, 21.*

Hahn (Dr), Sous-Bibliothécaire à la Faculté, *rue Gay-Lussac, 28.*

Hallopeau (Dr), Professeur agrégé à la Faculté, Médecin des hôpitaux, Membre de l'Académie de médecine, *boulevard Malesherbes, 91.*

Hamonic (Dr), ancien Interne des hôpitaux, *rue Clauzel, 7 ter.*

Hamy (Dr), Professeur au Muséum, Membre de l'Institut, *rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 36.*

Hervot (Dr), *rue Saint-Vincent, 7, Saint-Malo.*

Houssay (Dr Fr.), *à Pontlevoy (Loir-et-Cher).*

Jablonski (Dr), Médecin des hôpitaux, *rue des Arènes, Poitiers, 17.*

Jayle (Dr), Chef de clinique chirurgicale, *boulevard Saint-Germain, 232.*

Jeanselme (Dr), Professeur agrégé à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue de Miromesnil, 92.*

Jennings (Dr), *chemin de la Croix, Le Vésinet (S.-et-O.).*
Joubin (Dr), Professeur à la Faculté des sciences, *Rennes.*

Klein (Dr Gustav), à Munich (Bavière).

Labadie-Lagrave (Dr), Médecin des hôpitaux, *avenue Montaigne, 8.*
Labrousse (Dr), *av. Marceau, 35.*
Lacassagne (Dr), Professeur à la Faculté, Directeur des *Archives d'anthropologie criminelle, place Raspail, 1, Lyon.*
Lacronique (Dr), *rue de Bourgogne, 11.*
Landouzy (Dr), Professeur à la Faculté, Médecin des hôpitaux, Membre de l'Académie de médecine, *rue Chauveau-Lagarde, 4.*
Langlois (Dr), Professeur agrégé à la Faculté, *rue de l'Odéon, 12.*
Langlois (Dr), *à Maubeuge.*
Lapersonne (Dr de), Professeur à la Faculté, *90, boulevard Malesherbes.*
Leclair (Edmond), Pharmacien des hôpitaux, *rue de Puebla, 35, à Lille.*
Le Pileur (Dr), Médecin de Saint-Lazare, *rue de l'Arcade, 15.*
Lejars (Dr), Professeur agrégé à la Faculté, Chirurgien des hôpitaux, *rue de la Victoire, 96.*
Ledé (Dr Fernand), Membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, *quai aux Fleurs, 19.*
Leri (André), *rue de Sontay, 4.*
Leudet (Dr), *rue de Miromesnil, 66.*
Locart (Dr Edmond), *quai de la Charité, 28, Lyon.*
Lœw (Dr Pierre), Villa Bénédicte, à *Cannes.*
Lucas-Championnière (Dr), Chirurgien des hôpitaux, Membre de l'Académie de médecine, *avenue Montaigne, 3.*
Lutaud (Dr), Médecin de Saint-Lazare, Rédacteur en chef

du *Journal de médecine de Paris*, *rue Pierre-Charron, 31.*

MAC-AULIFFE (Dr), *boulevard Haussmann, 43.*

MAGNAN (Dr), Médecin de Sainte-Anne, Membre de l'Académie de médecine, *rue Cabanis, 1.*

MARIE (Dr A.), Médecin en chef de l'Asile de Villejuif (Seine).

MAUGER, Ex-Archiviste de l'Assistance publique, *avenue Victoria, 3.*

MEIGE (Dr Henri), *rue de Seine, 10.*

MÉNÉTRIER (Dr), Professeur agrégé à la Faculté de Paris, Médecin des hôpitaux, *boulevard Saint-Michel, 59.*

MERCIER (Dr Raoul), *boulevard Heurteloup, 41, à Tours.*

MEUNIER (Dr), Médecin des hôpitaux, *16, rue Thiers, Pontoise.*

MIQUEL-DALTON (Dr), à Cauterets (Hautes-Pyrénées).

MOTET (Dr), Membre de l'Académie de médecine, *rue de Charonne, 161.*

MOULÉ, Chef de section au service vétérinaire sanitaire de Paris et du département de la Seine, *avenue Sainte-Marie, 33, Saint-Mandé.*

NASS (Dr), *rue de Montreuil, 68, Vincennes.*

NEPPER, Externe des hôpitaux, à Paris.

NETTER (Dr), Professeur agrégé à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *boulevard Saint-Germain, 129.*

NICAISE (Dr Victor), Ancien Interne des hôpitaux, *rue Mollien, 3.*

NICOLAS (Dr), Médecin consultant au *Mont-Dore* (*Puy-de-Dôme*).

ŒFELE (Dr VON), *Bad Neuenahr* (*Rheinpreussen*).

PAGEL (Dr), Professeur d'Histoire de la médecine à l'Université, *Chausseestrasse, Berlin.*

PANSIER (Dr), *à Avignon* (*Vaucluse*).

PERGENS (Dr), *à Maeseyck* (*Belgique*).

Prévost, Rédacteur au Secrétariat de la Faculté de Médecine de Paris, *15, rue de l'Ecole-de-Médecine.*

Prieur (Dr Albert), Rédacteur en chef de la *France médicale, place des Vosges, 1.*

Prieur (Léon), Avocat à la Cour d'appel, *rue de Bourgogne, 23.*

Raillet (Dr), Professeur à l'Ecole d'Alfort, Membre de l'Académie de médecine, *à Alfort (Seine).*

Rambaud, Pharmacien en chef de l'Hôpital, *Poitiers.*

Ravon (Dr), *rue de la Préfecture, 42, à Saint-Etienne.*

Reber, Pharmacien, *à Genève.*

Régis (Dr), *rue Saint-Sernin, 154, Bordeaux.*

Regnault (Dr Félix), ancien interne des hôpitaux, *boul. Murat, 185.*

Revue médicale de Normandie, *quai du Havre, 17, à Rouen.*

Ribier (Dr de), Médecin consultant *à Châtel-Guyon.*

Richer (Dr), Membre de l'Académie de médecine, *rue Garancière, 11.*

Richet (Dr Ch.), Professeur à la Faculté de Paris, Membre de l'Académie de médecine, *rue de l'Université.*

Riva (Dr), *de Milan.*

Roger (Dr Jules), *boulevard François Ier, 118, Le Havre.*

Roques (Dr Lucien), ancien Interne des hôpitaux, *rue Vignon, 20.*

Roubinowitch (Dr), Médecin de la Salpêtrière, *rue du Faubourg-Poissonnière, 115.*

Rouveyre (Edouard), Editeur, *rue de Seine, 76.*

Rouxeau (Dr), Professeur à l'Ecole de Médecine, *rue Héronnière, 4, Nantes.*

Ruelle, Administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, *place du Panthéon, Paris.*

Saintignon (Dr Henri), *place de Laborde, 10.*

Saint-Yves Ménard (Dr), Membre de l'Académie de médecine, *rue Ballu, 8.*

SCHEIL (Abbé), *rue de la Chaise, 7.*

SCHÖNE (Dr), *Hersche-Strasse, 12, (III) à Königsberg (Prusse).*

SCHWARTZ (Dr), Prof. agr. à la Faculté, Chir. des Hôp., *boulevard Saint-Germain, 183.*

SEMELAIGNE (Dr René), ancien Interne des Hôpitaux de Paris, *avenue de Madrid, 10, Neuilly-sur-Seine.*

STORER (Dr), *à Newport (Etats-Unis).*

SUDHOFF (Pr), Directeur de l'Institut historique, *à Leipzig (Allemagne).*

THIVET (Dr L.), Médecin en chef de l'asile de *Clermont (Oise).*

TORAUDE, Pharmacien, *Grande rue, 23, à Asnières.*

TORKOMIAN (Dr), *rue Taxim, 23, Péra, Constantinople.*

TOURLET (E.-H.), *quai Charles VII, à Chinon (Indre-et-Loire).*

TRIAIRE (Dr), Membre correspondant de l'Académie de médecine, *rue de l'Archevêché, 25, Tours.*

TRUC (Dr), Professeur à la Faculté, *Carré-du-Roi, 3, Montpellier.*

TUFFIER (Dr), Prof. agr. à la Faculté, Chir. des Hôpit., *avenue Gabriel, 42.*

VADAM (Philippe), Chimiste-Expert, *rue de Mogador, 29.*

VIAL, Dessinateur-archéologue, *rue Suger, 5.*

VIEILLARD (Camille), Pharmacien, *rue Viollet-le-Duc, 5.*

VIDAL (Dr Edmond), *à Blidah (Algérie).*

WALLICH (Dr), Acc. des Hôp., *rue de Bourgogne, 17.*

WEILL (Dr Albert), *rue d'Edimbourg, 21.*

Composition du bureau pour l'année 1906.

Présidents : M. le Dr **E.-T. Hamy**, membre de l'Institut, membre de l'Académie de médecine, professeur au Muséum.

Vice-Présidents : MM. le Dr **Paul Richer**, membre de l'Institut, membre de l'Académie de médecine, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts; le Dr **Gilbert Ballet**, professeur agrégé à la Faculté de Paris, médecin des hôpitaux.

Secrétaire général : M. le Dr **Albert Prieur**, rédacteur en chef de la *France Médicale*.

Secrétaires : MM. les Drs **Mac-Auliffe** et **Nicaise**.

Archiviste-Bibliothécaire : M. le Dr **Beluze**.

Trésorier : M. **Camille Vieillard**.

Membres du Conseil :

Membres résidants :

MM. **Déjerine**, professeur d'histoire de la Médecine à la Faculté de Paris.

Ruelle, administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

P. Dorveaux, bibliothécaire de l'Ecole de Pharmacie.

Le Pileur, médecin de Saint-Lazare.

Moulé, chef de section, au service vétérinaire sanitaire de Paris.

Membres non résidants :

H. Folet, professeur à la Faculté de Lille.

Grasset, professeur à la Faculté de Montpellier.

Triaire, à Cannes.

Ancien Président :

Raph. Blanchard, prof. à la Faculté de Paris.

Procès-verbaux des séances

Séance du 10 janvier 1906.

Présidence de M. Hamy.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le *Secrétaire général* donne lecture de la correspondance et offre à la Société, au nom de l'auteur: Episodes de la vie médicale d'antan, par M. le Dr *Van Dorslaer*, de Malines, in-8°, 32 p. Malines, Godenne, 1905. [Extrait du tome XV (1905) du *Bulletin du Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines*.]

La Société procède à l'élection de MM. *Nepper*, de Paris et *Riva*, de Milan, présentés par MM. Joly et Mac-Auliffe.



M. *Paul Dorveaux* lit une étude sur : Le Journal original manuscrit de Mathieu-François Geoffroy, apothicaire, premier échevin de Paris.

M. *Mac-Auliffe* lit un travail ayant pour titre : Note sur un manuscrit inédit de Pierre Logeais, chirurgien-major de Gramont-cavalerie (1735-1738).

Ce manuscrit appartient à la série Y 13156 des Archives nationales (Inventaire de Stein). Il renseigne sur l'état sanitaire du régiment, sur la valeur chirurgicale des barbiers affectés au service des troupes avant l'édit de 1762, et sur leur pharmacopée, ainsi que sur la fréquence des maladies vénériennes au xviiie siècle dans l'armée.

M. *Albert Prieur* apporte quelques documents sur l'Assistance médicale dans les campagnes au xviiie siècle.

La séance est levée.

Séance du 14 février.

Présidence de M. Hamy.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le *Secrétaire général* donne lecture de la correspondance et signale les derniers travaux historiques publiés.

M. *Mac-Auliffe* offre à la Société: L'Art de se traiter soi-même dans les maladies vénériennes et de se guérir de leurs différens symptomes, par M. X..., docteur Régent de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris. — Paris, Costard, 1771.



M. *le Président* déclare ouverte l'Assemblée générale de 1906.

M. le *Secrétaire Général* lit, sur les travaux de l'année 1905, le rapport suivant :

Si vous le voulez bien, Messieurs, puisque l'année vient de se clore, nous allons un moment revenir en arrière et reprendre, rapidement, le chemin parcouru par vos travaux. C'est d'ailleurs un usage dont toutes les sociétés ont reconnu l'utilité, car il permet de saisir dans son ensemble tout l'effort accompli alors que, au cours des mois révolus, le souvenir s'en est un peu obscurci.

—

Vous vous souvenez que la première communication de notre première séance, lorsque fut créée notre société, nous fut apportée par M. Hamy. Je me suis toujours imaginé que cette marque si spontanée de confiance, que cet encouragement de la part d'un de nos plus éminents maîtres en science historique, nous

avaient porté bonheur, et, qu'ouvert ainsi par une main si autorisée, l'avenir nous serait plus accessible. Aussi ce fut avec joie que je vis débuter l'année 1905 par une intervention nouvelle de notre respecté président. Il s'agissait cette fois de l'identification d'un buste anonyme découvert au Muséum parmi les squelettes de Daubenton et les bocaux de Cuvier, et qui devait être, selon toute vraisemblance, l'effigie d'un ancien anatomiste de quelque renom. Il s'agissait en effet d'un des hôtes les plus illustres du « Jardin du Roi », de Jacques Bénigne Winslow, dont le buste, d'auteur inconnu, semble dater de l'an 1735 et avait été donné en 1808, au Museum, par le Dr Lullier, parent du grand anatomiste. M. Hamy ne devait pas s'en tenir là, et nous restitua dans la suite, les originales figures de Dombey et de Hunault.

« L'orientation de l'organisme est donnée par l'orientation de l'une quelconque de ses parties constituantes, et le changement d'orientation de l'une quelconque de ses parties va de pair avec un changement dans le même sens de la totalité du bloc.» C'est ainsi, de façon catégorique et formelle, que MM. Chaillou et Mac-Auliffe exposent la loi d'Harmonie des fonctions de la vie que Marey, en 1868, avait invoquée en disant : « On pourrait admettre, ce me semble, une loi d'harmonie des fonctions de la vie. C'est-à-dire que si une fonction réagit sur une autre, elle l'influence de manière à en tirer avantage pour elle-même. » La postérité, bienveillante, inscrivit à son avoir la loi de Marey. Mais ce baptême est-il bien justifié ? N'y a-t-il pas là une attribution un peu hasardée ? MM. Chaillou et Mac-Auliffe l'ont cherché et ont vu que Claude-Bernard avait fort bien compris et même décrit cette harmonie des fonctions à laquelle il avait donné le nom, peut-être moins malheureux que nos auteurs semblent le

croire, de *solidarité*. Qu'un cerveau comme celui de Claude-Bernard ait ainsi démêlé une des mille choses confuses de la vie, cela n'a vraiment rien que de très ordinaire, mais où MM. Chaillou et Mac-Auliffe se sont montrés véritables historiens, c'est en retrouvant chez un modeste, chez un obscur, cette observation de la loi d'harmonie, notée cette fois non pas sur le terrain physiologique mais sur le terrain clinique. Oui, il semble bien que Paul Gaubert, ancien médecin des bureaux de bienfaisance, ait le premier, en 1845, nettement compris et exprimé la loi dite *de solidarité ou d'harmonie des fonctions*.

La lèpre s'est enrichie d'un nouvel historien, mais d'un historien qui, laissant là les chemins ordinairement suivis, a demandé à la linguistique de venir contrôler les renseignements historiques puisés dans les publications et dans les archives. M. Fay nous a donné cette année deux études du plus haut intérêt qui sont, croyons-nous, l'armature d'un gros travail futur auquel il consacre ses soins.

La première étude est purement linguistique. Elle nous montre à l'origine même du mot cagot, le radical indoceltique *cac* qui signifia *mauvais*, puis *malade*, puis donna naissance à tous les synonymes français *cagot*, *caffot*, *cassot*. D'ailleurs nous retrouvons ce même radical dans un grand nombre de langues qui nous touchent de près : c'est l'arabe *cak* qui signifie pellagreux et *caco* dissimulé ; — c'est le grec *kakos*, malade, méchant ; — c'est le latin *æger* ou *æcer* ayant perdu sa lettre initiale ; — c'est l'anglais *ache*, maladie ; c'est l'espagnol *gafo ;* c'est le welsche *claff* et *clavr*, lépreux.

La seconde étude de M. Fay, bien qu'ayant encore la linguistique comme base, est plutôt d'ordre social. Elle nous dépeint le véritable caractère de certaine léprose-

rie de Guyenne et de Navarre, où les lépreux, sous le nom de Christiaas, paraissent avoir été méconnus des historiens.

M. Fay nous montre, par de multiples preuves, que « le mot chrestiaas a été employé dans le sens de lépreux dans la portion occidentale du bassin de la Garonne et de l'Adour ou plus exactement dans la région représentée actuellement par les départements de la Gironde, les Landes, les Basses et Hautes-Pyrénées, le Gers et une partie du Lot-et-Garonne. C'est précisément là que s'employait dès le xe siècle le mot *gaffet* signifiant lépreux, et il est intéressant de noter la coexistence, dans la même région, de ces deux synonymes, l'un d'origine anglo-celtique, l'autre d'origine latine. »

Les *chrestiaas* formaient certes des agglomérations particulières situées en général en dehors des villes, mais au demeurant c'étaient des hommes libres, le plus souvent censitaires d'une abbaye, excerçant pour la plupart le métier de menuisier ou de charpentier (car le bois était mauvais conducteur de la contagion) et pouvant posséder des terres et de la fortune. Le plus souvent cependant ils étaient tributaires de la charité publique, d'où très probablement leur nom ; d'ailleurs, on les avait exemptés d'impôts et on leur reconnaissait l'incontestable droit de demander l'aumône.

Qu'est le scorbut, le fameux scorbut de mer qui fut, et est encore, mais certes à un degré moindre, l'effroi des navigateurs et des simples pêcheurs ? Point d'interrogation gigantesque qu'il sera difficile de rayer des énigmes de la pathologie, car l'observation scientifique en devient de plus en plus difficile à mesure que la navigation à la vapeur remplace la navigation à la voile... Depuis cent cinquante ans la science n'a pas fait un pas vers la solution du problème, et le travail que

nous a offert M. Jeanselme n'apporte aucune donnée nouvelle sur l'élément pathogène du scorbut, mais il nous apprend, en s'appuyant sur les témoignages laissés par les navigateurs eux-mêmes, comment, au cours du XVIIIe siècle, les grandes épidémies de scorbut purent s'abattre sur les escadres et les détruire, et comment des chefs observateurs et intelligents purent, par des règlements sévères, à l'obéissance desquels ils se soumettaient eux-mêmes, soustraire de façon presque absolue leurs équipages au fléau meurtrier. Comparez, dans la captivante étude de notre collègue, les avatars de l'escadre de l'amiral Anson avec l'évolution sereine et tranquille de l'escadre de Cook... Il y a là, sous une forme vivante, un chapitre éloquent au possible de pathogénie, de séméiologie et de thérapeutique qui s'offre de lui-même par la comparaison même des faits. Et à côté de ces notions si précises que nous offre l'exposé de la vie à bord et des précautions prises ou non prises, M. Jeanselme a eu l'heureuse idée d'ouvrir pour nous l'admirable livre de Lind, puis celui de Poissonnier-Despérières, d'un tel bon sens, d'une telle précision clinique, d'une telle sagesse thérapeutique qu'il est impossible, à l'heure où nous sommes, que nous puissions y ajouter une vérité qui n'y soit pas.

M. Jeanselme, qui est un fervent passionné des études d'outre-mer, et qui s'efforce de cacher sous l'apparence calme du citadin érudit ses enthousiasmes latents pour les grandes marches à travers le monde, nous a donné encore une note, très courte il est vrai, mais qui est un tableau vivement coloré des mœurs du Laos, sur la danse du serpent à Luang-Prabang, vieille et éloquente manifestation du culte phallique sur la terre même où il est né.

Les œuvres d'érudition pure sont représentées cette année par un travail qui est le fruit d'un effort considé-

rable et qui, étant données la minutie et la sévérité avec lesquelles il a été ordonné par son auteur, semble bien devoir être un document définitif. Je veux parler du recensement dressé par M. Félix Lobligeois des *armoiries des communautés des professions médicales.* On sait combien sont nombreuses les monographies locales se rapportant aux armoiries des communautés ; on sait aussi, pour peu qu'on y ait mis une fois les yeux, combien sont fréquentes et décourageantes les contradictions qu'on relève en changeant d'auteurs. Rien qu'en ce qui concerne les professions médicales et para-médicales, les erreurs pullulent, et nous savons grand gré à notre collègue M. Louis de Ribier de s'être mis courageusement à jeter la clarté sur l'armorial nobiliaire ou professionnel d'une province dont il est l'historien attitré : l'Auvergne. M. Lobligeois a compris toute la France dans son bilan, et, reprenant ligne par ligne l'Armorial de d'Hozier, il est arrivé à nous donner un Armorial corporatif dont chaque écusson est accompagné des sources qui authentifient sa description. Encore une fois, nous devons être fort reconnaissants à M. Lobligeois de nous avoir mis entre les mains un si précieux élément de travail.

A côté du travail de M. Lobligeois, doit figurer celui de M. Paul Dorveaux, sur l'*Inventaire des archives de la communauté des marchands apothicaires-épiciers de Paris.* Cet inventaire fut dressé deux fois. Il le fut en 1786 par Saintotte, et M. Paul Dorveaux le publia il y a une dizaine d'années ; mais il avait été dressé une première fois en 1703 par Lamy, et c'est le premier inventaire inédit dont M. Dorveaux nous a donné la préface, en nous en promettant l'ensemble pour notre Bulletin. Nous aurons dit toute l'importance d'un tel document quand nous aurons ajouté, ce que chacun sait, que les archives des apothicaires sont les

seules, parmi les archives des communautés parisiennes, qui aient échappé aux incendies allumés par la Commune en 1871.

La partie documentaire de vos travaux, Messieurs, s'enrichit d'ailleurs à chaque séance de contributions nouvelles. MM. Blanchard, Demmler, Bertillon, Lacronique, Marie (auxquels je me permettrai de me joindre pour une part très modeste) ont fréquemment apporté maints documents intéressants qui ont donné lieu à des échanges d'impressions qui ne sont pas le moindre bagage de notre Société.

Les documents artistiques, peut-être plus rares que l'an passé, ont été cependant représentés brillamment par les apports de M. Marie qui nous a décrits la symbolique tapisserie de Lurcy, nous a fait assister, par l'intermédiaire de photographies très claires, aux créations des aliénés, et enfin nous a apporté une impressionnante critique de l'œuvre de Goya, œuvre où le fou semble le disputer au peintre et où, en tout cas, la folie des sujets semble avoir gagné le cerveau halluciné de l'artiste.

De même, M. Blauchard, qui est un collectionneur patient, n'a eu garde de priver la Société de ces estampes médicales, qui, en dehors de leurs qualités humoristiques, sont souvent les meilleurs témoignages de ce qu'est, de ce que pense, de ce que vaut une époque.

Vous connaissez, Messieurs, la façon charmante avec laquelle M. Folet évoque les figures que voudrait effacer le temps. Vous avez tous en mémoire son Ambroise Paré. Un autre chirurgien l'a tenté cette année, mais cette fois il l'a pris parmi les moins connus. La destinée n'a point fait à Augustin Belloste un nom célébré par les foules, et pourtant il l'eût mérité à plus d'un

titre, car il appartient à cette lignée de précurseurs que Verneuil a appelé *les petits prophètes de la chirurgie*. C'est en cette qualité d'ailleurs que M. Folet, prenant prétexte d'un volume de Belloste ayant appartenu à la duchesse de Savoie, l'a rappelé à notre souvenir. M. Folet insiste avec soin sur ce point que Belloste a cru fermement à la présence, dans l'atmosphère des hôpitaux et des locaux infectés, d'éléments nocifs spéciaux surajoutés à l'air ordinaire, ces éléments nocifs pathogènes étant destructibles par le feu et par d'autres procédés de désinfection. Si la pratique de Belloste comportait un certain nombre d'absurdités qui tenaient à l'époque plutôt qu'à l'homme lui-même, il montre sur certains points un bon sens *prophétique* remarquable, et on ne saurait trop admirer, étant donné le temps où on est, les efforts qu'il fit pour obtenir des réunions par première intention.

C'est à côté de cet élégant portrait de Belloste qu'il nous faut placer les très littéraires en même temps que très exactes évocations de M. Paul Delaunay. Avec cette sûreté que donne l'habitude du travail contrôlé, dans une langue où l'on retrouve le français des bords de la Loire et cette fine ironie des Normands voisins, il nous a complété cette année la galerie des vieux médecins ses compatriotes. Sous une autre plume que la sienne, ces braves gens, dont la vie fut sans grand relief, nous sembleraient peut-être bien monotones, mais grâce à M. Delaunay pareil avatar ne leur arrive jamais, et leur historiographe met au service de tous ces trépassés une telle provision de vie, qu'il semble les tirer de la mort après les avoir tirés de l'oubli.

Pour répondre d'avance à ceux qui pourraient craindre que son activité historique se contente des gloires locales, M. Paul Delaunay vient d'accomplir un joli tour, et de nous donner en un volume qui fera époque un tableau d'une animation folle du dix-huitième siècle

médical. Si ce livre ne fait pas à proprement parler partie du bagage de notre Société, il ne lui est pas tout à fait étranger, car je suis certain que l'activité qui règne parmi nous ne fut pas sans être pour M. Delaunay un puissant encouragement à mener à bien son long travail.

A vous parler de vous, Messieurs, je sens que je m'entraîne : j'y trouve, il est vrai, du plaisir mais il me faut y mettre une fin, non sans avoir, d'un cœur ému, adressé à la mémoire du MM. du Castel et Coquerelle, qui furent nos affectionnés collègues, l'hommage de notre douloureux souvenir.

M. le *Trésorier* lit son rapport sur l'état financier de la Société. Des remerciements et des félicitations lui sont adressés.

Le scrutin ouvert pour l'élection des membres du Conseil (art. 15 des Statuts) donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 34. — Maj. abs. : 18

Ont obtenu :

MM. Déjerine	34	voix	(élu)
Dorvaux	34	—	—
Ruelle	34	—	—
Moulé	32	—	—
Grasset	31	—	—
Le Pileur	31	—	—
Triaire	31	—	—
Folet	30	—	—
Lacronique	30	—	—
Meige	4		
Hervot	1		
Lacassagne	1		
Pagel	1		

Les membres élus pour le Conseil sont donc : MM. Déjerine, Dorvaux, Ruelle, Moulé, Grasset, Le Pileur,

Triaire, Folet. (M. Lacronique remercie la Société, mais déclare ne pouvoir accepter pour des raisons particulières et personnelles.)

M. *le Président* déclare l'Assemblée générale close.



M. *Jeanselme* lit une étude sur la Médecine et les Médecins d'après les codes annamites.

M. *Le Pileur* apporte des rectifications bibliographiques a propos de Villalobos et de Fernel.

M. *E. Bérillon* présente une collection d'Amulettes, et accompagne cette présentation de commentaires sur leur signification psychologique.

La séance est levée.

Séance du 14 mars 1906.

Présidence de M. E. T. Hamy.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. *le Président* offre à la Société au nom de l'auteur : Memoranda relating to the discovery of surgical anesthesia, and Dr William T. G. Mortons relation to this event, by *W. J. Morton*, in-8o, 21 p. New-York, 1905.

M. *L. Mac-Auliffe* offre : 1o Conférence sur l'empirisme, par *A. Trousseau*, in-8o, 58 p. Paris, Delahaye, 1862.

2o De l'Empirisme, à l'occasion des conférences de M. le Pr Trousseau, par le Dr *Renouard*, in-8o, 25 p. Paris, Baillière, 1863.

M. *le Secrétaire général*, offre : 1o en son nom personnel, Un épisode de l'histoire de l'appendicite : la mort de Léon Gambetta, in-8o, 25 p., in *Mercure de France* (1er septembre 1905).

2o Au nom de l'auteur : La maladrerie du Val de Montreuil, Histoire et Cartulaire, par le comte *A. de Loisne*, in-8o; 132 p. Abbeville, 1903.

[A noter dans cet important ouvrage la formalité suivante particulière à Montreuil :

Dès qu'un individu était soupçonné atteint de lèpre, il était signalé à l'autorité échevinale qui le faisait examiner immédiatement par deux barbiers assermentés. Ceux-ci lui faisaient alors subir ce qu'on appelait l'*épreuve de la ladrerie*. A cet effet, ils le conduisaient à la fontaine de Saint-Gengoult et le saignaient dans une cuvette. Ce récipient, après avoir été soigneusement recouvert d'une toile, était plongé dans l'eau de la fontaine, puis les barbiers soulevaient le linge et faisaient part de leur observation à l'échevin préposé à l'opération. Le sang, après l'immersion, restait-il pur et vermeil, sans présenter trace de décomposition, le juge déchargeait le patient de l'accusation dont il était l'objet. S'il en était autrement, celui-ci était bel et bien convaincu de ladrerie et subissait les terribles conséquences de cet état.

Cette épreuve, bien qu'inspirée par la superstition, était moins déraisonnable qu'elle paraît. En effet, le sang altéré par la lèpre avait une tendance toute spéciale à se coaguler et formait masse dès qu'il commençait à se refroidir après avoir été tiré de la veine. On comprend dès lors que l'eau froide de la fontaine, hâtant la coagulation, facilitait l'examen des praticiens. Quoi qu'il en soit de cet usage, l'*épreuve de la ladrerie* subsista à Montreuil tant qu'il y eut des lépreux, c'est-à-dire jusqu'à la fin du XVe siècle.

La fontaine de Saint-Gengoult jaillissait dans la paroisse de Saint-Jossé-au-Val ou ville basse, près d'une chapelle où étaient conservées les reliques du Saint, et l'affluence des fidèles souvent y était telle qu'on avait peine à puiser de l'eau. Cette chapelle a été remplacée par le cabaret qui porte l'enseigne du *Grand Saint-Gengoult* et la statue du saint a été transportée à l'église de Saint-Jossé-au-Val, où elle reçoit encore la visite de pèlerins nombreux aux approches du 11 mai.]



M. *E.-T. Hamy* lit une note sur VALMONT DE BOMARE ET L'EAU BOUILLIE.

M. *Camille Vieillard* lit une étude ayant pour titre : UNE CONSULTATION MÉDICALE AU XIIe SIÈCLE.



M. *Le Pileur* offre à la Société une brochure qu'il vient de publier chez Gougy et qui a pour titre : LES ÉTAPES D'UNE COURTISANE ANGLAISE AU XVIIIe SIÈCLE, *d'après les six compositions de William Hogarth*. In-8°, 36 p., avec six gravures en fac-simile.

Deux notices bibliographiques

1° Sur le livre de F. Lopez de Villalobos : Tratado sobre las pestiferas bubas; 2° sur le De Luis venereæ de Jean Fernel.



PAR

M. le Dr Le Pileur.

Médecin de Saint-Lazare.

Dans la notice qu'il a mise en tête de sa traduction de Villalobos (1), le Dr E. Lanquetin s'exprime ainsi à la page 19 :

« L'Abrégé de la médecine est *un petit in-12* en let-
« tres gothiques, contenant vingt-huit feuillets non
« numérotés et imprimés sur deux colonnes. »

Et plus loin, page 26 :

« On connaît aujourd'hui quatre exemplaires de l'é-
« dition primitive de 1498.

« Trois sont en Espagne : le premier se trouve à la
« Bibliothèque nationale de Madrid, le second fait par-
« tie de la riche collection du général Don Eduardo
« Fernandaz San Roman, et le troisième, qui apparte-
« nait autrefois au général Marquis de la Romana, est
« actuellement au ministère del Fomento.

« Le quatrième exemplaire est à Londres, dans la

---

(1) Sur les contagieuses et maudites Bubas. — Salamanque, 1498; Paris, 1890.

« Bibliothèque du British Museum ; il a été acheté en
« 1860 à l'une des ventes du comte Libri, ce qui permet
« de supposer que dans le principe il a dû appartenir à
« notre Bibliothèque nationale ; *elle ne possède plus*
« aujourd'hui que deux reproductions défectueuses du
« poème de Villalobos, l'une dans Morejon et l'autre
« dans Chinchilla. »

Ces quelques lignes renferment des erreurs qu'il est utile de rectifier, mais je me hâte de dire à la décharge du savant traducteur que ces erreurs tiennent à ce qu'il a donné ces renseignements d'après d'autres et qu'il n'a jamais vu le livre en question, preuve évidente de l'inconvénient qu'il y a à citer d'après autrui, et sans faire de réserves.

Ces erreurs sont cependant faciles à constater.

En 1883, sept ans avant la publication de Lanquetin, Turner inséra dans les *Annales de Dermatologie* une série d'articles de Bibliographie critique sur les plus anciens syphiligraphes (1). Il y cite très brièvement l'ouvrage de Villalobos et s'il ne le décrit pas il donne pourtant sa cote (Td 30 Réserve) à la Bibliothèque nationale, où on peut aller le consulter.

Ce volume, qui a 290 millim. de hauteur sur 198 millim. de largeur, est relié en veau racine clair sans nerfs, la dorure du dos et l'encadrement des plats sont très médiocres et ont un cachet de reliure étrangère ; sur le dos une pièce rouge portant : *Villalobos medicina.* 1498. Après la garde, 14 feuillets de papier blancs, dont le dernier porte au verso la répétition de la cote du verso de la garde ; au milieu de la page, au crayon, le numéro du catalogue des Incunables de Hain (10.208).

La première page du livre porte dans son milieu le titre suivant en gothiques :

(1) Turner : Etymologie du mot Syphilis ; les premiers livres publiés sur cette maladie. (Tirage à part, 1883, in-8.)

El summario de la Medecina
Con un Tratado sobre las pe
stiferas buvas.

Les quatre cinquièmes de cette page portent une très ancienne note manuscrite en espagnol, ayant respecté le titre ci-dessus, mais qu'une tentative de lavage incomplètement réussie rend presque illisible. Le cachet est celui de la Bibliothèque Royale.

Les vingt-huit feuillets qui constituent l'ouvrage imprimé en gothiques à deux colonnes sont divisés en quatre cahiers. L'A contient 8 feuillets; le B 6 feuillets, dont le premier porte le timbre de la Bibl. Impériale; le C 6 feuillets; et le D 8 feuillets, dont le dernier porte le timbre royal au verso. Ensuite, 12 feuillets blancs.

Je ne sais quel nom donner à ce format bâtard qui a plutôt l'aspect d'un in-4, mais je ne crois pas qu'on puisse l'appeler un petit in-12.

En tout cas ce livre n'a jamais quitté la Bibliothèque depuis qu'il y est entré. Elle n'en a jamais possédé deux exemplaires; M. Delisle m'en a donné des preuves formelles, et cela porte bien à cinq et non à quatre le nombre des exemplaires connus.

En 1904 j'ai eu entre les mains un exemplaire de ce précieux ouvrage. Il était très beau, et les marges étaient encore grandes, quoique rognées, ce qui le faisait paraître sensiblement plus petit que celui de la B. N., avec lequel je l'ai comparé. Sa reliure en veau rouge sang de bœuf, avec petit encadrement des plats, était assez récente, et avait, comme celle que je viens de décrire, un aspect étrange, mais plus moderne. Il ne portait aucun signe de provenance apparent. Etait-ce un sixième exemplaire? Je n'ai aucune raison de le croire et la reliure, que je crois espagnole, me donnerait plutôt l'idée qu'il provenait de la seule bibliothèque privée en possédant un, celle du général Don Eduardo Fernan-

dez San Roman. Malheureusement, le prix très élevé de cet ouvrage m'empêcha de m'en rendre acquéreur.

II

L'ouvrage qui fait l'objet de la seconde partie de cette communication a pour titre : *io. Fernelii Ambiani, De Luis venereæ perfectissima curatione Liber.* Il a été imprimé par Plantin à Anvers en 1579, 21 ans après la mort de Fernel. Je cherchais ce volume depuis 1876 ; je l'avais même fait demander, mais, hélas! sans résultat, par le *Journal de la Librairie*, aussi avais-je fini par le considérer comme introuvable, lorsque, l'an dernier, dans un catalogue de province lu par hasard, je trouvai le titre de ce précieux volume que j'eus le grand plaisir d'acquérir.

Chambolle fut chargé par moi de remplacer un mauvais cartonnage sans intérêt par l'habit modeste, mais convenable,que je commande pour mes livres rares de cette collection et je m'occupai de lui faire sa fiche.

On ne trouve rien comme détails dans les bibliographies médicales modernes qui sont, parfois, erronées, mais toujours trop succinctes. — Brunet ne parle pas de Fernel. — Astruc, qui consacre deux pages et demie à cet auteur, parle en quelques lignes [P. 750, 2e v.] du *De Luis venereæ*, mais ne décrit pas l'ouvrage. Cependant, p. 802, et à propos de V. Giselin, il dit qu'une lettre de ce médecin accompagne le traité de Fernel qu'il a édité : *Exstat illa Epistola cum Libro Iohannis Fernelii De Lue venerea a Giselino primum edito...*

Fort heureusement, le fameux médecin de Henri II a eu un bio-bibliographe remarquable dans la personne de Goulin, qui consacra à son auteur favori 129 pages de ses Mémoires littéraires et critiques. Aussi est-ce à lui que j'ai eu recours. Et cependant, et c'est

là ce qui fait le but de cette petite notice, notre érudit, qui a décrit quatre-vingt-sept éditions différentes, alors que Mercklin n'avait pu en réunir que trente et une, a eu le malheur de tomber sur un exemplaire incomplet ou imparfait du *De Luis venereæ perfectissima curatione*, et je vais essayer de le prouver.

En effet, après avoir décrit ce joli volume, voici comment il s'exprime, page 385 : «... Le texte est suivi de « deux feuillets non chiffrés; le recto du premier con- « tient le sommaire des chapitres ; sur le recto du sui- « vant est un court errata. — Le savant Astruc (voir « plus haut) indique une lettre de l'éditeur comme de- « vant se trouver à la suite du traité. Nous en avons « vu trois exemplaires de 1579 dans lesquels cependant « cette lettre de V. Giselinus manque. Comme M. As- « truc, en l'indiquant dans sa bibliographie, n'en donne « point l'analyse, il est plus que vraisemblable qu'il ne « l'a point vue, et qu'il l'annonce sur la foi de Van der « Linden et de ses copistes. Ce petit écrit de V. Gise- « linus, qui peut contenir une feuille in-8°, ne fut pro- « bablement imprimé que quelques mois après la « publication du traité de Fernel sur la vérole, raison « pour laquelle on ne le voit point dans certains exem- « plaires... »

Pour être complet dans sa description, Goulin aurait dû faire remarquer que, des deux feuillets non chiffrés terminant les exemplaires qu'il a vus, le premier, celui portant au recto la table des chapitres, était le huitième du dernier cahier portant la signature H et que le second, celui qui porte l'errata, était ou un feuillet supplémentaire, ou le premier d'un autre cahier.

Effectivement, mon exemplaire qui contient la lettre de V. Giselin *De Hydrargyri usu*, a bien les deux feuillets qui la précèdent non chiffrés, mais le second porte la signature I non pas au bas de la page, mais directement sous l'errata ; de plus, cette signature est

répétée comme aux autres cahiers aux quatre feuillets suivants, mais le cahier n'a que sept feuillets au lieu de huit. Peut-être, mais ce n'est pas certain, ce huitième feuillet a-t-il été enlevé, comme cela arrive si souvent pour les feuillets blancs terminant un vieux volume ?

Dernière remarque : Les feuillets de cette lettre, qui est imprimée en italiques, ne sont pas chiffrés non plus, ce qui permettrait de penser, comme Goulin, qu'ils ont été ajoutés après coup, et que l'imprimeur, ne pouvant chiffrer les deux derniers feuillets des exemplaires déjà sortis de ses presses, a préféré ne chiffrer aucun de ceux qu'il ajoutait. Enfin ce qui donne encore plus raison à Goulin c'est que tandis que la dédicace du commencement porte simplement à la fin : Brugis Anno MCLXXIX, la lettre de V. Goulin datée Brugis X Kal. Augusti MCLXXIX, est par conséquent très probablement postérieure de quelques mois à l'impression du traité.

Cet ouvrage doit être assez rare, il n'existe ni à la Mazarine, ni à la Nationale, ni à la Faculté, ni à l'Académie.

La Médecine et les Médecins d'après le Code Annamite

PAR

M. le Dr E. Jeanselme
Professeur agrégé à la Faculté de Paris, médecin des Hôpitaux.

Dans l'Empire d'Annam, le premier venu avait, et a encore aujourd'hui, le droit de soigner son prochain et de vendre des médicaments. Le Code annamite n'a donc pas à réprimer l'exercice illégal de la médecine et de la pharmacie. Mais il définit et punit certaines fautes professionnelles et il établit les règles qui doivent être suivies pour mener à bien une enquête médico-légale (1).

Plusieurs articles sont consacrés aux fautes commises par les médecins dans l'exercice de leur profession.

Art. CCLXVI. — Des médecins incapables qui tuent ou blessent quelqu'un

« Lorsqu'un médecin incapable se sera trompé en

(1) Tous les textes que je citerai sont empruntés à Philastre, *le Code Annamite*. Nouvelle traduction complète. 2 vol. in-8. Paris, Leroux, édit., 1876. — En général, le Code annamite suit presque servilement le Code chinois. Je signalerai, à l'occasion, les quelques divergences qui séparent les deux textes.

employant des drogues ou des aiguilles (1), qu'il n'aura pas procédé selon les prescriptions et les recettes convenables, et qu'il aura ainsi causé la mort de quelqu'un en le soignant, il sera ordonné à un autre médecin de vérifier les drogues et les potions, ainsi que le trajet et les ouvertures des piqûres; s'il n'y a aucune espèce d'intention de nuire volontairement, le coupable sera jugé d'après les dispositions relatives à l'homicide causé par mégarde ou accident (*selon la loi on recevra le prix de rachat et ce prix sera attribué à la famille de la victime*); il lui sera défendu d'exercer la médecine.— S'il a volontairement agi contre les prescriptions et les recettes, (*ou d'ailleurs*) frauduleusement (*et avec intention*) entretenu la maladie (*de quelqu'un*) et (*aggravé ce qui était léger pour profiter du danger; et s'il a de la sorte*) perçu des valeurs ou objets, on prononcera en tenant compte de la valeur du produit de l'acte illicite conformément aux dispositions sur le vol furtif; si la mort en est résultée, ou bien si, à cause d'un motif quelconque (*ayant un motif privé de préméditer le mal*), il a volontairement employé des drogues (*contraires à la nature du mal*) et tué quelqu'un, il sera puni de la décapitation (*avec sursis*). »

Cet article mérite un commentaire. La première phrase nous apprend que, si la profession médicale est libre, il y a des règles traditionnelles que le praticien ne peut enfreindre sans courir de grands risques, en cas d'insuccès. L'Annam, élève docile de la Chine, est l'un des pays du monde où la routine a le plus de puissance; il eût été bien étrange que, dans ce milieu, la médecine pût évoluer en toute liberté !

La fin du premier membre de phrase enjoint de nommer un médecin, à titre d'expert, pour apprécier la conduite du praticien incriminé. Cet expert a pour

(1) Aiguilles pour pratiquer l'acupuncture.

unique rôle d'éclairer la justice, ce n'est pas lui, mais le magistrat, qui prononce la sentence.

L'article distingue ensuite très nettement l'homicide involontaire de l'homicide intentionnel. Dans le premier cas, la peine est douce, car elle consiste uniquement en dommages et intérêts versés par le médecin maladroit aux parents de la victime. Par une sage précaution du législateur, le praticien incapable est privé du droit d'exercer à l'avenir.

Mais dans le cas d'homicide volontaire et prémédité le châtiment est terrible. C'est la peine capitale.

L'article CCCXLIX, le commentaire officiel et le décret qui lui font suite visent la castration, qui est réputée crime.

Art. CCCXLIX. — De la castration.

« Aucune famille de fonctionnaires ou de gens du peuple ne pourra demander à élever les enfants d'autrui pour les châtrer (*les familles des rois seules peuvent en employer*); ceux qui auront contrevenu à cette disposition seront punis de cent coups de truong et de l'exil à trois mille lis; les enfants seront rendus à leurs parents »

C. O. — Dans l'antiquité, la castration était une des peines des lois de l'Etat, et les familles des rois peuvent seules employer des eunuques comme serviteurs.

Décret

« I. — ... Si une personne réduite à l'état d'eunuque est morte des suites de l'opération, on poursuivra la personne qui se sera prêtée à faire l'opération et elle sera punie selon la loi relative au meurtre commis par mégarde ou accident...

Ici le châtiment varie suivant les conséquences de l'acte. Si l'individu mutilé survit, l'opérateur est con-

damné à une peine corporelle et à l'exil. Si le castrat succombe, on applique au coupable la loi relative au meurtre commis par mégarde. Il s'agit pourtant d'un acte prémédité, sans intention, il est vrai, de donner la mort. A nos yeux, la peine n'est nullement proportionnée au crime. Peut-être faut-il voir dans cette mansuétude de la loi le dernier vestige d'une époque où la castration était licite ou tout au moins tolérée.

A la cour de l'Empereur d'Annam, il existe encore un certain nombre d'eunuques; mais, si mes souvenirs sont exacts, depuis l'établissement du protectorat français, le souverain lui-même n'a plus le privilège de faire châtrer ses sujets (1).

L'Art. CCLVIII, intitulé DE LA FABRICATION ET DE LA POSSESSION DE POISONS, DANS LE BUT DE COMMETTRE UN CRIME, est suivi d'un décret qui prononce des pénalités contre les marchands de produits toxiques.

« Relativement aux divers boutiquiers, marchands et autres personnes qui auront vendu des substances appelées ti su'o'ong ou tin thach (2), — et en dehors des cas où il sera reconnu qu'ils en ont volontairement vendu en connaissant la nature du fait, cas dans lesquels ils seront d'ailleurs, selon la loi, punis de la même peine que les coupables, — s'ils en ont vendu à des personnes inconnues sans prendre de renseignements et ne considérant que leur désir de réaliser un profit et qu'il en soit résulté un cas d'homicide, bien qu'ils n'aient pas eu connaissance de la nature du fait, ces vendeurs seront encore punis de quatre-vingts coups de truong, selon la disposition la plus sévère de la loi sur ce qui ne doit pas être fait ».

---

(1) Suivant un antique usage, lorsqu'un enfant naît avec des malformations qui le rendent impropre à la génération, il doit être réservé pour le service de l'Empereur.

(2) Deux noms de composés arsénieux.

Ici encore la peine est bien différente selon que l'inculpé a eu, ou non, l'intention de donner la mort. S'il n'a été coupable que d'une simple négligence, il subira un châtiment corporel ; s'il a délivré du poison, en connaissance de cause, il encourra, comme complice de celui qui a perpétré le crime, la peine capitale (1).

***

La vie des souverains, en Extrême-Orient, est toujours à la merci d'une révolution du Palais. Plus d'un prince a succombé au poison versé par la main d'un eunuque ou d'une ex-favorite. C'est ce qui explique l'attentive surveillance exercée sur les aliments et les remèdes destinés à la personne de l'empereur. La Loi et le Décret qui énumèrent les peines encourues pour les plus légères infractions ont été empruntés par le législateur annamite au Code chinois.

Art. CXLV. — De la préparation des médicaments pour le souverain

« Le médecin qui, en préparant un médicament pour le souverain, se sera trompé et ne l'aura pas préparé selon la formule (2) convenable (*en rapport avec l'affection*) (3), ou bien qui (*de sa main*), en enveloppant un paquet de drogues, se sera trompé en écrivant l'étiquette, sera puni de cent coups de truong.

---

(1) La disposition de la loi *sur ce qui ne doit pas être fait* est empruntée à la législation chinoise: « Quiconque aura fait ce qui ne doit pas être fait recevra quarante coups, si le fait est grave quatre-vingts coups. » (Texte et commentaire du Ta tsing lin li. Lois criminelles). Mais qu'est-ce qui ne doit pas être fait ? C'est, disent les Commentateurs du code, tout acte mauvais et que son peu d'importance n'a pas fait inscrire dans la loi. (Fanjenel. — *Le Peuple chinois, ses Mœurs, ses Institutions*, Paris, 1904, Chevalier et Rivière, édit.)

(2) Des traités de médecines.

(3) Préparation froide si le mal vient du chaud, ou chaude si le mal vient du froid.

Celui qui en choisissant et en triant une drogue y aura (*par erreur*) laissé des impuretés sera puni de soixante coups de truong. Si, en préparant la nourriture destinée au souverain, le cuisinier contrevient par erreur à une défense relative aux aliments, il sera puni de cent coups de truong ; si les choses destinées à être bues et mangées ne sont pas propres, la peine sera de quatre-vingts coups de truong ; si en les choisissant on y a laissé (*par erreur*) des impuretés, la peine sera de soixante coups de truong. Ceux qui n'auront pas goûté (*les préparations médicinales ou culinaires à l'usage du souverain*) seront punis de cinquante coups de rotin. Les fonctionnaires chargés de la surveillance et de la direction générale de ces services seront, dans chaque cas, punis de la peine des médecins et cuisiniers diminuée de deux degrés. — Si les personnes telles que les fonctionnaires surveillants chargés de la direction générale, ainsi que les cuisiniers, portent par erreur les drogues quelconques dans les lieux où se prépare la cuisine du souverain, elles seront punies de cent coups de truong ; on les obligera à avaler les drogues quelconques qu'elles auront apportées. Si quelque personne (*du lieu où on prépare les aliments du souverain*), telle qu'un cuisinier, a commis cette faute et que les fonctionnaires chargés de la surveillance et de la direction générale du service en soient informés et n'en rendent pas compte au souverain ; si le fonctionnaire chargé de la porte ainsi que les fonctionnaires chargés de la garde ont manqué de soin en fouillant des personnes, ils seront punis de la même peine que les coupables ; il sera également rendu compte, sur le champ, au souverain qui décidera et prononcera. »

DÉCRET

Il contient l'énumération de minutieuses formalités qui doivent être suivies à la lettre. Le fonctionnaire-

médecin, accompagné d'un dignitaire attaché à la personne du souverain, se rend dans l'officine, littéralement l'atelier du palais où se préparent les médicaments. Il confectionne les drogues, puis il inscrit « en détail sur le paquet la formule médicale, la nature des drogues et la règle pour s'en servir ainsi que l'affection contre laquelle la médecine est bonne. »

Au-dessous de la date, le médecin et le fonctionnaire attachés à la personne du souverain signent leurs noms. Un registre est destiné à l'inscription de chaque ordonnance présentée au souverain en même temps que la potion ; aussitôt que cette cédule ou ordonnance est rédigée, elle est immédiatement reportée sur le registre, et sous la date sont inscrits les noms des personnes qui ont assisté et concouru à sa rédaction. Le fonctionnaire attaché à la personne du souverain est chargé de la garde et de la conservation du registre, pour servir de preuve dans les recherches qui pourraient être nécessaires.

Lorsqu'ils font cuire et préparent des médicaments à l'usage du souverain, le fonctionnaire médecin et le fonctionnaire attaché à la personne du souverain surveillent la préparation. Deux doses sont réunies en une seule potion, et après que cette potion a été mise dans l'état où elle doit être absorbée, elle est divisée dans deux vases ; l'un de ces vases est d'abord goûté par le médecin, ensuite par son aide, et enfin par le fonctionnaire attaché à la personne du souverain ; l'autre vase est présenté au souverain. »

(La Loi et le Décret sont empruntés au Code chinois.)

On peut être surpris de voir figurer dans le recueil des lois de l'Empire des prescriptions qui, en Occident, ne trouveraient place que dans le règlement de police intérieure du Palais. Quand on sait de quelle vénération est entourée la personne auguste du souverain, en

Extrême-Orient, on comprend l'importance attachée à ces mesures, qui nous paraissent puériles. Encore ne s'agit-il ici que de prévenir des erreurs et des négligences. Car attenter volontairement à la vie de l'Empereur, Pontife du culte national et Père du peuple, c'est commettre à la fois un sacrilège et un parricide, exécrables forfaits punis de la mort lente.

Il ne faut pas trop se choquer de voir le médecin et le cuisinier du souverain mis sur le même pied. Que celui-ci surveille mal ses sauces, que celui-là laisse une impureté se glisser dans un paquet de plantes médicinales, ils passent par les baguettes. En Chine et en Annam, le médecin est de condition très humble ; il n'appartient pas à la classe des mandarins. Les praticiens qui vivent en grand nombre à la Cour sont à peu près réduits à l'état de domesticité, et l'on ne peut s'étonner qu'ils soient astreints à goûter les potions destinées au souverain. Cette coutume chinoise existe aussi au Siam (1).



En pays jaune, aux dépens de chaque village, vivent grassement un ou plusieurs sorciers. Tirer l'horoscope des nouveau-nés, conjurer les mauvais sorts, détourner les calamités qui anéantissent le bétail et les moissons, combattre la stérilité, déterminer la place et l'orientation qu'il convient de donner aux sépultures, voilà autant d'occupations qui assurent, bon an mal an, au sorcier un casuel respectable (2).

(1) A la Cour de Chine, le souverain omnipotent est l'esclave de l'étiquette qui formule ses prohibitions au nom de l'hygiène : l'Empereur « mange-t-il trop d'un plat qui lui plaît, on le lui ôte sur l'avis des médecins. Les rapports avec ses femmes légitimes ou ses concubines sont également soumis aux règlements, et des fonctionnaires spéciaux en tiennent registre ». Fargenel, *loc. cit.*, p. 299.

(2) Les indications nécessaires pour pratiquer les inhumations dans de bonnes conditions sont fournies par la boussole. J'ai eu

Mais si la profession est, à coup sûr, fructueuse, elle n'est pas exempte de péril. Les lois chinoises punissent les sorciers avec la dernière rigueur.

L'article CCLVIII du Code annamite, qui est emprunté au Code chinois, édicte contre les coupables des peines terribles :

... « Celui qui a fabriqué des esprits tourmenteurs, des incriptions contenant des sorts ou des charmes, avec l'intention de tuer quelqu'un sera, dans chaque cas, jugé d'après les dispositions relatives au complot de meurtre; s'il en est résulté la mort de quelqu'un, dans chaque cas on prononcera selon les règles relatives à la nature du meurtre prémédité. Si le coupable a seulement voulu causer à quelqu'un un mal ou des infirmités, la peine sera diminuée de deux degrés par rapport au cas de complot de meurtre suivi d'actes d'exécution sans que la victime ait été blessée. »

Le commentaire officiel qui explique cet article cite un passage de la loi des Duongs (de 618 à 905 ap. J.-

entre les mains un de ces instruments que le propriétaire a refusé de me céder à aucun prix, alléguant que c'était son gagne-pain. Cette boussole est montée sur un cadre de bois de forme carrée. Au-dessous de l'aiguille aimantée est un disque rotatif portant sur sa circonférence douze caractères chinois indiquant les heures du jour. Sur le couvercle même, sont inscrits en cercle les jours du mois. Dans l'angle supérieur droit, est gravé le signe de la Lune, et dans l'angle de gauche la lune voilée par le brouillard (?). En bas du cadre sont figurés le déclin de la lune et le lever du soleil. La face inférieure de la boîte porte un quadrillage, semblable à une table de multiplication, dont chaque case contient un caractère isolé. Enfin, la tranche du cadre est surchargée de caractères : ce sont les quatre points cardinaux et leurs subdivisions.

Si le corps du défunt est enterré selon les règles, son fils, quoique pauvre paysan inculte, peut devenir riche et même mandarin, car il apprend avec facilité les caractères. Quand les descendants du mort périclitent, quand leurs enfants meurent, c'est que l'orientation du corps de l'ancêtre est mal choisie ou que la qualité de la terre n'est pas favorable. On consulte alors à nouveau le sorcier ou l'un de ses confrères. On déterre ainsi le corps à plusieurs reprises jusqu'à réussite. Bien entendu, chaque consultation coûte fort cher. Un homme du peuple dépense ainsi parfois 20 à 200 piastres, c'est-à-dire une véritable fortune.

C.) dans lequel sont mentionnées certaines passes magiques employées pour se défaire de ses ennemis. L'*envoûtement*, en particulier, est parfaitement décrit tel qu'il était autrefois en usage en Europe.

« Tous ceux qui, par ressentiment ou par haine, font des esprits qui procurent des cauchemars ou bien des sentences écrites contenant des sorts ou des charmes ». Il s'agit donc, poursuit le commentaire, de deux catégories distinctes. L'expression « esprits tourmenteurs » se rapporte à des pratiques cabalistiques relatives à des esprits qui procurent des cauchemars ou des crampes : par exemple, à celle qui consiste à dessiner l'image d'une personne ou à sculpter une figurine représentant cette personne, à y faire un trou dans le cœur avec une aiguille, à lui lier les mains, à lui attacher les pieds, et à y faire telles autres simagrées analogues.

« L'expression « sentences écrites contenant des sorts et des charmes » veut dire écrire des sentences, dessiner des images ou bien enterrer des bandes de papier recouvertes de formules pour évoquer les esprits ou bien les brûler pour faire des sortilèges coupables, ou bien encore prendre le jour, le mois, l'année de la naissance d'une personne qu'on veut faire mourir ; écrire une formule de sort ou d'incantation et autres pratiques surnaturelles analogues. »

Malheur au sorcier qui, dans une intention louable, s'adresse à la magie pour guérir les malades. En cas de mort, la justice n'est pas tendre pour lui. Les châtiments qui lui sont réservés sont énumérés dans un décret placé à la suite de l'article CCLXVI du Code annamite.

« Toute personne de la secte de Dao versée dans la pratique de la sorcellerie, ou tout autre individu quelconque qui se livrera à la pratique des moyens extraordinaires (tels que de dessiner le cercle lumineux, d'écrire

des formules d'incantation, et autres moyens analogues) pour guérir quelqu'un et qui aura ainsi causé sa mort, sera condamné à la strangulation, avec sursis.... ; si la mort n'en est pas résultée, la peine sera de cent coups de truong et de l'exil à trois mille lis; les coauteurs seront, dans chaque cas, punis d'une peine moindre d'un degré »

Ces lois, comme toutes celles qui frappent trop lourdement, ne sont guère appliquées. Le magistrat recule devant l'énormité du châtiment si peu proportionné à la faute. Mais le simple fait d'avoir inscrit ces textes dans le Code montre bien la place prépondérante qu'occupe, aux yeux du législateur, la sorcellerie en Extrême-Orient. En réalité, les devins, les inspirés, les prophètes pullulent en Birmanie, en Siam, en Indo-Chine. A l'occasion, ils savent grouper autour d'eux de nombreux disciples qui marchent à l'ennemi avec l'héroïsme que donne le fanatisme religieux (1).



La médecine légale, comme bien on pense, est peu avancée en Chine et en Annam. Pourtant un article et un décret du Code annamite donnent des détails précis sur la manière de conduire une enquête et de reconnaître, sur le cadavre, les traces d'un crime.

L'article CCCLXXVII intitulé : *De la constatation inexacte des blessures du cadavre* prévoit, dans son premier paragraphe, cinq cas différents :

1° Invoquer un prétexte pour ne pas faire immédiatement les constatations ;

2° Ne pas procéder personnellement à l'enquête et transmettre la mission ;

---

(1) J'ai cité plusieurs exemples de folie collective dans un article intitulé : Sur la condition des aliénés dans les Colonies françaises, anglaises et néerlandaises de l'Extrême-Orient. *Presse médicale*, 9 août 1905.

3° En ce qui concerne les fonctionnaires et employés chargés de la contre-visite, ne pas s'appliquer à la recherche minutieuse de la vérité, et faire un rapport conforme à celui qui a été établi;

4° Ne pas apporter toute l'attention voulue dans les constatations;

5° Ne pas établir et déterminer clairement les causes qui ont amené la mort.

Toutes les fois qu'il n'a pas été satisfait aux prescriptions de la loi, le principal magistrat chargé du mandat est puni de soixante coups de truong, le fonctionnaire chargé du contrôle des détails du service qui a assisté aux constatations est puni de soixante-dix coups de truong et l'employé ou greffier est puni de quatre-vingts coups de truong...

Si, au temps des constatations, les fonctionnaires, employés ou ensevelisseurs ont accepté quelque valeur de la part des meurtriers ou de la famille de la victime (pour aggraver la réalité), ils sont punis d'après les dispositions relatives au fait d'innocenter ou d'aggraver volontairement.

Le décret placé à la suite de l'article CCCLXXVII est très explicite.

« I. — .....S'il y a des preuves qui établissent que le décès a été causé par un meurtre ou par des blessures, bien que les parents en fassent la demande, on ne consentira pas à supprimer les constatations légales (1).

« II. — Aussitôt que la déclaration relative à un homicide sera parvenue au tribunal, le fonctionnaire chargé du sceau (c'est le fonctionnaire chef de service, le premier magistrat) se transportera personnellement et immédiatement pour procéder à l'examen du corps.

---

(1) En Extrême-Orient, l'autopsie est considérée comme un véritable sacrilège. Plutôt que de s'y résoudre, la famille de la victime peut préférer laisser le crime impuni, faute de preuves.

Il ne lui sera permis d'emmener avec lui qu'un ensevelisseur, un greffier de justice et deux agents subalternes ou gardes. Les porteurs, les chevaux, les provisions de bouche nécessaires devront être fournis complètement par ce fonctionnaire, et il est sévèrement interdit aux employés ou agents d'exiger ou de recueillir quoi que ce soit... Si le magistrat chargé du sceau du district ne pourvoit pas aux besoins de son voyage en porteurs, chevaux et provisions.... il sera l'objet d'une délibération et d'une décision relatives aux contributions imposées au sujet du service public... Si des retards sont apportés volontairement à l'expédition de l'affaire, pour tenir quelqu'un dans l'embarras, on prononcera selon le décret relatif au cas où « la décision est facile à prendre et n'est pas prise ».

Le mot « ensevelisseur » mérite une explication qu'on trouve dans le Code chinois auquel le texte annamite est emprunté. En réalité l'ensevelisseur est un expert en constatations médico-légales.

« A chaque chau ou huyen (sous-préfecture), il doit être attaché des ensevelisseurs.... En outre de ceux qui figurent sur les contrôles et ont rang dans la hiérarchie, on doit recruter trois personnes pour suivre les opérations de ces praticiens et apprendre leur état. A chacune d'elles, il est délivré un exemplaire du traité intitulé : « *Mémoire sur la dissipation des fausses accusations* », et un employé éclairé est chargé de leur en faire un cours explicatif. Tous les ans,... les magistrats des chau et huyen adresseront la liste des ensevelisseurs et des stagiaires au magistrat du phu (préfecture)... Tous les ans aussi,... il sera procédé à des examens qui seront subis par ces employés et ces stagiaires. La règle de ces examens est que chaque employé ou stagiaire doit lire et expliquer un paragraphe de l'ouvrage cité plus haut ».

En Cochinchine, dit Philastre, ces ensevelisseurs

ou experts n'existent pas. Dans la pratique, c'est le magistrat lui-même qui, assisté le plus souvent de médecins, fait les constatations. Il suit les règles de l'ouvrage chinois cité plus haut. Cet ouvrage, bien qu'il ait été plusieurs fois revu, remonte à la dynastie des Tôngs (x^e^-xiie siècles), ce qui montre le peu de progrès fait, depuis cette époque, par les Chinois. La connaissance de cet ouvrage est indispensable pour reconnaître, au point de vue légal, la gravité des blessures, les coups réputés susceptibles de donner la mort. Il en existe de très nombreuses éditions. Celle de la vingt-quatrième année de Dao Quong (1845), imprimée à Canton, avec notes explicatives est, très complète.

Il résulte de ce qui précède que, sous la domination annamite, les constatations directes sur le cadavre étaient faites, en général, non par un médecin, mais par un expert-ensevelisseur qui devait prendre pour guide un livre écrit il y a un millier d'années. Bien entendu, l'ensevelisseur se bornait à relever les traces de coups et de blessures, le respect dû aux morts lui interdisant d'ouvrir le cadavre.

Etant donnée l'absence de toute notion de chimie, il n'était pas question de soumettre à l'enquête médico-légale le corps des victimes qui paraissaient avoir succombé à un empoisonnement (1).

***

Le Code annamite énumère les conditions requises pour contracter *mariage*, et les causes qui peuvent être invoquées pour demander le *divorce*. Là encore, plus d'un détail intéressera le médecin et le physiologiste.

---

(1) Conf. Martin. — La Médecine légale en Chine. Exposé des principaux passages contenus dans le *Si Yuen Luh*. *Journ. des connaissances médicales*. 1882.

Art. XCIV. — Du mariage.

Toutes les fois qu'on commence à décider un mariage entre un jeune homme et une jeune fille s'il y a (*soit*) une infirmité physique(*défaut de conformation, soit*) un défaut de constitution (*maladie*), et dans tous les cas l'âge plus ou moins avancé... toutes ces questions doivent absolument être clairement connues des deux familles, afin que chacune d'elles agisse en pleine connaissance de cause et selon sa propre volonté... » (1).

« Art. C. — Dans tout mariage entre personnes de même nom de famille, chacun sera puni de soixante coups de truong et le mariage sera cassé... *Si les mariés sont de même famille, mais nullement d'origine commune, cette règle ne leur est pas applicable.*

Le mot « chacun » désigne les deux familles du garçon et de la fille.

Ici la loi annamite est tout à fait contraire au commentaire officiel du Code chinois : « les descendances actuelles des souches, quoique distinctes entre elles, peuvent cependant avoir une source ou origine commune : c'est pour cela que les rites défendent les mariages entre personnes de même nom de famille..... » Malgré cela, les législateurs et juges chinois ont dû compter avec le sentiment qui réduit la défense à l'interdiction des mariages entre personnes de même souche.

En Annam, l'interprétation officielle de la loi est bien plus tempérée. Les neuf dixièmes des familles de Cochinchine, dit Philastre, portent le nom patronymide de Nguyên ; le reste de ces familles se répartit entre 25 ou 35 noms..... les filles du nom de Nguyên

(1) D'après le Code chinois, au Titre du Mariage, le contrat doit énoncer l'âge exact des fiancés, leurs défauts naturels, leurs maladies chroniques, leurs infirmités...

couraient grand risque de rester filles toute leur vie, au grand avantage de celles qui portent un autre nom de famille. Aussi les législateurs annamites ont-ils ajouté une atténuation. Le mariage entre personnes de même lignée jusqu'au 5e degré inclusivement est prohibé, même en cas de parenté par alliance. Ce qui veut dire, évidemment, qu'une parenté plus éloignée ne fait pas obstacle au mariage. Parmi les 7 causes de divorces, l'une consiste en « une infirmité de nature à rendre la femme impropre à la génération », une autre est de « n'avoir pas d'enfant (1) ».

Je ferai remarquer en terminant que le Code annamite ne punit pas *l'avortement* et *l'infanticide* (2). La bestialité et la pédérastie ne sont justifiables d'aucune peine.

Aucune législation ne protège les *aliénés*, qui d'ailleurs ne sont pas malmenés par la population.

---

(1) Ces dispositions sont copiées dans le Code chinois qui reproduit lui-même les prescriptions de l'ancien livre des Rites. Les sept motifs qui peuvent être invoqués pour introduire une action en divorce sont : l'absence d'enfants mâles ; l'adultère : la négligence au service des beaux-parents ; l'habitude de la médisance, le vol ; un caractère jaloux, et enfin une maladie pernicieuse (Farjenel, *loc. cit.*, p. 118).

(2) En Chine « avant l'Empereur Kien-long, qui régna de 1736 à 1796, l'infanticide était d'ailleurs considéré comme un droit des parents ; et aujourd'hui, il existe en fait dans de vastes proportions sur ce point encore les mœurs sont en retard sur les lois. » Farjenel, *loc. cit.*, p. 118.

Note sur un manuscrit inédit de Pierre Logeais, Chirurgien-Major du Régiment de Gramont-Cavalerie (1735-1738)

PAR

M. le Dr **Léon Mac-Auliffe**

Secrétaire de la Société d'Histoire de la Médecine

Notre excellent collègue et ami, M. Henri Vial, nous a signalé l'existence aux Archives Nationales, dans les papiers provenant des Commissaires au Châtelet, d'un manuscrit que nous étudions depuis longtemps déjà.

Ce manuscrit fait partie de l'inventaire de Stein et porte la cote Y 13 156. Il est intitulé : *Petit Registre des Médicaments donnés aux officiers du Régiment de Gramont-Cavalerie* et possède 200 pages. Son auteur est Pierre Logeais, Chirurgien-Major du régiment.

Ce manuscrit est intéressant à divers titres. 1° Il fournit des renseignements précieux sur la valeur de l'instruction médicale des Chirurgiens-Barbiers chargés de veiller à la santé des troupes avant la création officielle du service de santé (1762).

Pierre Logeais, en effet, a mentionné dans son *Petit Registre* tous les topiques, pansements et médicaments qu'il employait et nous avons pu reconstituer toute sa

pharmacopée grâce à deux livres très rares que nous avons eu la bonne fortune d'avoir entre les mains :

a) *Formules de Pharmacie pour les Hôpitaux militaires du Roy. Imprimerie royale 1747.* (Biblioth. Nat. : Te $^{149}_{e}$ 28.)

b) *L'Art de se traiter soi-même dans les maladies vénériennes par M**** (Edme-Claude Bourru, Bibliothécaire de la Faculté). Paris, 1771. (Biblioth. de la Société française d'Histoire de la Médecine.)

Nous reviendrons sur cette pharmacopée vraiment très complète et très savante pour l'époque et qui donne bonne idée de l'éducation scientifique de Logeais.

2° Le *Petit Registre* est le seul document authentique qui nous soit parvenu, et qui nous donne des indications sur l'état sanitaire du régiment de Gramont-Cavalerie, au cours de la période qui va de 1735 à 1738, c'est-à-dire en temps de paix.

99 pour cent des formules de Logeais sont des formules anti-vénériennes où le mercure joue le plus grand rôle. Logeais fournit des détails sur les différentes affections dont sont atteints ses malades, et comme le secret professionnel n'existait pas au XVIIIe siècle, le chirurgien-major accole les noms des malades avec le diagnostic de leurs affections.

Nous trouvons dans le *Petit Registre* une importante contribution à l'étude des maladies vénériennes dans le passé.

Les traitements de Pierre Logeais, malgré la réelle valeur de celui qui les appliquait, étaient d'une insuffisance notoire. Comme ils étaient le reflet des traitements employés en général à cette époque, nous pourrons mieux pénétrer désormais les causes de ces hécatombes formidables de vénériens que nous avons eu l'occasion de signaler déjà au XVIIIe siècle. (Mortalité

des vénériens à Bicêtre, en 1790 : hommes 13 o/o ; femme 14,6 o/o.)

Nous avons l'intention, d'ailleurs, de publier, dans quelques mois, une étude complète du manuscrit dont nous parlons.

Dans les deux pièces-annexes qui suivent, le lecteur se renseignera sur les devoirs des chirurgiens d'armée sous le règne de Louis XIV; il trouvera des détails sur le traitement antisyphilitique désigné autrefois sous le nom de *Grands Remèdes*.

La première pièce-annexe m'a été signalée par notre collègue, Mme Arone, qui voudra bien agréer ici tous mes remerciements.

Première pièce annexe

LES DEVOIRS DES CHIRURGIENS DES HOPITAUX D'ARMÉE (1).

Le chirurgien-major donne ordinairement à ses aides un sous-aide et un nombre de garçons, en sorte qu'un chacun puisse pancer quinze à seize blessez deux fois le jour, qui doivent être rangez dans une même colonne, les uns près des autres pour ne le point embarrasser surtout dans les lieux peu commodes.

Les aides-majors doivent faire commencer le pancement à six heures du matin ; et pour cela les garçons doivent se trouver dans leur salle à 5 heures et demy, et à 3 heures et demy, du soir pour commencer à quatre.

Les aides-majors ne doivent entreprendre aucune opération de conséquence sans l'avis du major et des consultans, s'il y en a.

Les aides-majors doivent mettre alternativement un garçon de garde pendant vingt-quatre heures dans chaque salle pour arrêter une hémorragie ou remettre un appareil dérangé;

---

(1) Cf. Le Parfait Chirurgien d'Armée, par M. Abeille, chirurgien à Paris et chirurgien-major des hôpitaux des Armées du Roy en Flandre. Paris, 1696. (Bibl. Nat. : Td $\frac{137}{11}$.)

pour assister à la distribution des alimens qu'il peut ôter, diminuer ou augmenter à certains malades, selon qu'il le croit nécessaire.

Les garçons doivent faire leurs appareils le soir pour tout le lendemain et l'aide-major doit y prendre garde.

Les garçons doivent être munis de leur étuy de poche, garni des pièces les plus nécessaires, d'un lancetier, de ligatures d'escarlatte, d'un boitié garni de ciseaux à incisions droits et courbes, d'un bistoury droit et d'un courbe, d'une lancette à abcès, des éguilles droites et courbes, des épingles, de la soye cramoisy, du fil, d'un morceau de cire, et d'une seringue à injection.

Ils ne doivent jamais pancer sans feu ny sans chandelle, surtout dans les lieux humides et obscurs.

Ils ne doivent sortir des salles, que la visite de Messieurs les consultans et du major ne soit faite.

Ils doivent tous avoir un porte-appareil, qui est une espèce de boîte quarée divisée en plusieurs petites chambres. pour ranger tout ce dont ils ont besoin, au milieu duquel est une ance qui facilite le moyen de le transporter d'un lit à l'autre.

Ils doivent se faire donner au Directeur un réchaud, de la chandelle, un chandelier et des pots de terre pour du feu de la lumière, pour mettre les cataplasmes, les embrocations et autres choses nécessaires.

Ils doivent prendre garde qu'on donne le boüillon à six heures du matin; la viande et les œufs à neuf; le soupé, la boüillie, le boüillon et les œufs à quatre heures du soir, suivant l'ordre du médecin.

Ils doivent prendre garde que les infirmiers vuident les pots de chambre et qu'ils les renversent après les avoir nétoyez d'abor après le pancement. Ils doivent faire balier leur salle deux fois le jour, d'abord après les pancements.

Ils doivent leur faire faire les lits immédiatement après midy.

Ils doivent leur envoyer chercher du feu, du charbon, et les faire aider à remüer les malades dans le besoin, puisqu'ils sont autant de gardes.

Enfin les médecins et les chirurgiens doivent faire avertir

les confesseurs par les infirmiers pour l'administration des Sacremens au plus pressez.

Voilà de la manière dont il faut se comporter dans les hôpitaux d'armée pour y bien remplir son devoir et n'avoir rien à se reprocher.

Des médicaments que le chirurgien d'armée doit avoir dans son coffre.

Emplâtres

Diapalme
Betonical.
Devigo cum mercurio.
Diachilium cum gummis.
Manus Deï.

Onguents

Basilicum.
Populeum.
Althea.
Mondificatif d'apio.
Baume d'arceus.
Baume verd.
Album rasis.

Huiles

Huile commune.
Huile rosat.
Huile d'hipericum.
Huile d'œufs.
Huile de vers.

Sirops

De pommes composé.
De diacodium.
De chicorée composé.
De roses pâles.

Electuaires purgatifs

Catholicam double.
Lenitif fin.
Confection amec.

Confections cordiales

D'Alquermès.
De hyacinte.
Thériaque fine.
Conserve de roses.
Orviétan.

Drogues

Rhubarbe.
Quinquina.
Pilules mercuriales.
Senné de levant.
Grablio de Senné.
Jalap en poudre.
Sel policreste.
Quatre semences.
Manne.
Graine de pavot.
Sel végétal.
Mercure doux.
Cristal minéral.
Tartre émétique.
Laudanum.
Sublimé corrosif.
Alun de roche.
Alun brûlé.
Poudres astringentes.
Esprit-de-vin.
Eau-de-vie.
Quatre farines.
Thérébenthine.
Mirrhe.
Aloès.
Sel armoniac.
Précipité rouge.
Pierre infernale.
Miel commun.
Miel rosat.
Miel violet.

Vitriol de Chipres.
Esprit de vitriol.
Roses rouges.
Reguelisse.
Charpie.
Linge.
Eguilles.
Fil.
Soye cramoisie.

Ustanciles

Une seringue à lavement.
Une seringue à poitrine.
Deux petites seringues.
Un mortier de bronze avec son pilon.
Un couloir d'estem.
Une estamine.
Deux gobelets à médecine.

Suite des Ustanciles

Un entonnoir.
Une espatule de fer.
Une petite espatule de bois.
Un réchaud.
Un chandelier.

2e pièce annexe

Les Grands Remèdes (1)

Traitement de la vérole par frictions et salivation. Ce traitement, caractérisé par l'application de ce que l'on appelait alors « *les grands remèdes* », consiste en frictions mercurielles destinées à provoquer la salivation.

Lorsque le degré de violence du mal permet de surscoir à sa guérison (c'est-à-dire lorsque la maladie n'est pas caractérisée par l'apparition de chancres et d'ulcères malins à croissance rapide ou par douleurs violentes); lorsqu'elle n'attaque pas un organe essentiel ou particulièrement vulnérable (comme le poumon, le foie, les testicules, la matrice), on devra avoir soin de n'entreprendre le traitement que dans les conditions les plus favorables à la réussite, dans une saison appropriée, lorsqu'on est en pleine possession de ses forces, et après un traitement spécial qui constitue la période dite « de préparation ».

On choisira une saison tempérée, comme l'automne ou le printemps, cette dernière de préférence à cause de l'heureuse influence des premiers beaux jours sur la convalescence : les chaleurs de l'été suractivent la circulation et contribuent à épuiser le malade ; au contraire, en hiver, la circulation subit un ralentissement sous l'action du froid ; les

(1) Cf. L'Art de se traiter soi-même dans les maladies vénériennes, par M*** (Bourru). Paris, Costard, 1771, p. 69 (Bibliothèque de la Société française d'Histoire de la Médecine).

fibres et les pores se retrécissent et l'action des médicaments est contrariée.

L'hiver doit toutefois être préféré à l'été parce que les funestes effets du froid le combattent mieux que ceux de la chaleur, et qu'il est plus facile de se soustraire à l'action de la température extérieure en maintenant une chaleur égale dans l'intérieur de la chambre.

Ne pas entreprendre le traitement au cours d'une maladie aiguë (fluxion de poitrine, fièvre continue, maligne, putride, crachement de sang, dysentrie) ou d'une maladie chronique déclarée, à moins que cette dernière ne soit consécutive au virus vénérien, auquel cas il faudrait rétablir préalablement ses forces et se mettre en état de supporter le traitement.

Pour les femmes, s'arranger à ce que l'apparition des règles coïncide avec la fin du traitement ; n'activer les frictions et la salivation consécutive que lorsque les règles seront tout à fait passées.

La durée totale du traitement est de 45 jours : soit 12 jours pour la *période « de préparation »* et 33 jours pour les *frictions*.

La période « de préparation » consiste dans le traitement suivant :

1° Se faire tirer du bras trois palettes de sang, si l'on est en état de soutenir cette évacuation ; le réitérer 12 heures après si le malade est sanguin ;

2° Faire usage de bouillons de veau, eau de poulet ou petit lait (une pinte par jour) ;

3° Deux ou trois jours après la saignée, se purger avec une potion purgative faite de la manière suivante :

Faites bouillir légèrement dans six onces d'eau de rivière deux gros de follicules de senné et deux gros de sel d'Epsom.

Ensuite faites fondre dans cette décoction deux onces de manne grasse et retirez le pot du feu.

Passez par un linge avec expression.

On ajoutera, si l'on veut, dans cette décoction, deux cuillerées d'eau de fleurs d'oranges doubles.

L'administration de cette médecine comporte la veille un souper très léger précédé lui-même d'un lavement commun

(eau de son avec une cuillerée d'huile d'olive ou d'amandes douces).

Faciliter l'action du purgatif par l'absorption de bouillon avec herbes ou thé léger; le soir prendre un lavement.

Le jour suivant, commencer à prendre des bains d'eau de rivière tiède à raison de deux par jour le premier, le matin à jeun, le second quatre ou cinq heures après le repas (un seul bain par jour si le malade est faible).

Durée du bain : une demi-heure, une heure et demie ou même plus, s'il le peut, sans se fatiguer.

Dans chaque bain, ou après le bain, prendre un bouillon de veau ou de poulet, ou du petit lait.

Continuer ainsi pendant 8, 10, 12 ou 14 jours.

En cas de constipation, faciliter l'évacuation par des lavements.

Après les bains, nouvelle purgation, et même une petite saignée avant la purgation si le malade est sanguin.

Pour les femmes, supprimer la saignée, ou saigner au pied si la malade est sanguine.

« Quelques bains de plus après la dernière purgation ne peuvent rien gâter. »

Régime léger et rafraîchissant; exercice modéré.

Lorsqu'on est obligé de supprimer la période de préparation, s'en tenir à une ou deux saignées, et autant de purgations (pilules mercurielles purgatives) ou bien, si le malade est délicat, faire tout de suite une ou deux frictions conjointement avec une ou deux purgations mercurielles et des bains.

Le traitement proprement dit se divise en 3 périodes :

1° De la première friction à l'établissement de la salivation (7 jours);

2° Salivation abondante (8 jours);

3° Diminution progressive et cessation de la salivation (18 jours).

1re *période*. — Faire de préférence à jeun le matin en sortant du lit (et sinon à toute autre heure après que la digestion est faite) une friction sur chaque *jambe* depuis *les chevilles jusqu'aux genoux* avec l'onguent mercuriel suivant : *onguent napolitain des Apothicaires de Paris.*

« Un quarteron de mercure revivifié du cinabre, qu'on éteindra dans suffisante quantité de térébentine commune, et auquel on ajoutera 3 onces de saindoux. Broyer l'onguent pendant un ou deux jours; ensuite y ajouter une once de suif de mouton fondu et à moitié refroidi. »

Couper ou raser préalablement les poils sur l'espace qui doit être frictionné.

Partager l'onguent en deux portions égales, les étendre sur chaque jambe, frotter vivement et en appuyant avec la paume de la main pendant 2 ou 3 minutes,de façon que tout le membre soit bien couvert d'onguent.

Après la friction mettre des chaussettes de toile qu'on gardera jour et nuit, et se coucher pendant 2 heures.

Le régime alimentaire ne comporte durant cette période que deux soupes par jour et de l'eau rougie; si toutefois le sujet est jeune et l'appétit considérable, on peut y joindre un œuf frais, une petite croûte de pain ou quelque autre aliment léger.

La chambre doit être maintenue à une température de 18 ou 20 degrés Réaumur.

Le 3e jour se frictionner de la même manière les *cuisses depuis les genoux jusqu'aux fesses inclusivement;* le 5e jour la friction sera faite sur les *bras;* le 7e jour sur les *épaules* et le long du dos.

On peut abréger un peu cette première période en supprimant de temps en temps les intervalles entre les frictions.

Si toutefois la salivation s'était établie dans l'intervalle de ces frictions, avoir soin de ne passer à la suivante qu'avec prudence et après plusieurs jours d'intervalle. Si au contraire elle ne se manifestait pas, recommencer dans le même ordre.

Les signes de l'approche de cette salivation sont : la fréquence du pouls, pesanteur de tête, sensibilité des dents et des gencives, tuméfaction des glandes avec inflammation des conduits sécréteurs et apparition d'un petit bouton douloureux à l'extrémité du canal sécréteur de la parotide. La langue est encore bordée d'une ligne rougeâtre plus ou moins large.

2e *période.* — La salivation, pour atteindre le degré con-

venable, doit être d'une ou deux pintes de salive par vingt-quatre heures plutôt même un peu plus que moins.

Le régime ne comporte plus que six ou huit bouillons par jour, avec au moins deux pintes d'eau d'orge ou de tisane de chiendent.

Avant d'absorber ces liquides, avoir bien soin de se rincer la bouche afin de ne point avaler de salive.

Si l'on manque de forces, rester couché ou assis. La nuit se coucher de préférence sur le ventre pour faciliter l'évacuation de la salive.

Prendre tous les jours un lavement.

Si la salivation est insuffisante, l'activer par des frictions supplémentaires; si au contraire elle est trop abondante, enlever un peu de l'onguent mercuriel, diminuer le nombre des bouillons, augmenter celui des tisanes, ou prendre la tisane purgative déjà citée.

Parmi les ulcères qui se forment dans la bouche, les uns sont *dangereux* (ce sont ceux qui se forment sur les gencives, la luette et les parties adjacentes, la racine de la langue, les commissures des mâchoires); les autres sont *inutiles* (ce sont ceux qui attaquent les lèvres, le palais, la langue et tous ceux qui tourmentent et incommodent les malades sans contribuer en rien à la salivation); les troisièmes enfin sont *avantageux* (ce sont ceux de la face interne des joues, des deux côtés du frein de la langue, et des deux côtés de cette partie vis à vis les deux molaires). Il faut combattre les ulcères des deux premières catégories par des attouchements avec un pinceau de linge trempé dans le collyre suivant (collyre de Lanfranc) :

Orpiment 3 gros, vert-de-gris, un gros, myrrhe et aloès, de chaque, un scrupule; pulvériser et jeter dans une pinte de vin blanc.

Après les attouchements, se gargariser avec de l'eau tiède ou de la tisane qu'on aura soin de cracher.

3e *période*. — Si la salivation ne diminue pas d'elle-même, retirer les linges imbibés d'onguent, retirer l'onguent lui-même en se frictionnant avec de l'huile d'amandes douces, et après, avec de la pâte d'amandes; prendre un lavement d'eau de son, et le jour suivant le matin à jeun

le purgatif déjà nommé ; continuer les attouchements au pinceau et le gargarisme auquel on ajoute, au bout de quelques jours, partie égale de vin rouge.

Dès le jour de la purgation, s'alimenter un peu plus substantiellement, et augmenter progressivement de façon à rétablir ses forces.

Empêcher l'agglomération des ulcères en voie de cicatrisation par de fréquents gargarismes d'eau d'orge et de miel rosat.

Dès que les ulcères seront cicatrisés s'exposer à l'air par degrés, d'abord en ouvrant la fenêtre, puis en faisant des promenades et si c'est possible un séjour à la campagne, et une cure de lait si l'estomac le supporte.

Une consultation médicale au XIIe siècle.

PAR

M. Camille Vieillard
Trésorier de la Société française d'Histoire de la Médecine.

Si la Médecine fut au Moyen-âge une science bien définie, ayant ses écoles spéciales et ses doctrines propres, il ne faudrait pas en conclure que son étude fut toujours réservée à ceux-là seuls qui prétendaient s'y appliquer exclusivement et en faire leur profession. Il semble, au contraire, que les études médicales soient alors considérées comme le complément nécessaire d'une culture intellectuelle intégrale, sinon tout à fait au même titre que le droit, au moins comme une science susceptible de rendre à l'occasion quelques services et, tout au moins, de satisfaire une légitime curiosité. On sait, par exemple, que le bénédictin Gerbert d'Aurillac, outre les lettres profanes et la logique, qu'il possédait à fond, avait de plus longuement étudié l'astronomie et la médecine, sciences qui passaient alors pour peu orthodoxes et même, il faut le dire, pour légèrement suspectes.

Pierre de Blois, un des hommes les plus considérables de son époque, nous fournit au XIIe siècle un exemple extrêmement curieux de cette alliance des connais-

sances médicales les plus approfondies à celle des belles-lettres, de la jurisprudence et de la théologie. Après avoir appris la logique à Paris, Pierre de Blois alla étudier le droit à Bologne puis, vers 1167, passa en Sicile, comme précepteur du roi Guillaume II. C'est probablement durant ce séjour en Sicile et dans l'Italie méridionale, qu'il eut occasion d'étudier la médecine et tout semble indiquer qu'il le fit à Salerne même. En tout cas, le peu que nous savons de ses théories médicales et de sa thérapeutique est le reflet de l'enseignement qui se donnait alors à Salerne. On peut même aller plus loin et affirmer que si Pierre de Blois ne fut pas à Salerne l'élève direct de Cophon le Jeune — ce qui ne va pas sans soulever quelques difficultés chronologiques — il fut au moins l'écho fidèle de sa doctrine et de ses préceptes.

Pierre de Blois n'exerça certainement pas la médecine et nous ne saurions même dire s'il reçut le laurier doctoral. C'est par le fait d'une circonstance tout à fait fortuite, et presque à son corps défendant, qu'il fut appelé un jour à faire montre de ses connaissances médicales. Voici comment lui-même conte la chose dans une curieuse lettre qu'il adresse à un médecin de ses amis, dont malheureusement il ne nous donne que le prénom.

« A son très cher ami Pierre, maître Pierre de Blois adresse son salut au nom de Celui qui est le vrai salut.

« Me trouvant, ces temps derniers, de passage à Amboise au moment où un noble personnage du nom de Godefroy venait d'y tomber gravement malade, le seigneur du lieu vint au-devant de moi, me suppliant de consentir à visiter ce malade.

« Il assurait qu'alors même que je serais impuissant à le guérir, ma visite ne manquerait pas de lui apporter quelque consolation. Je crus donc devoir céder aux instantes prières de ce seigneur et m'arrêtai trois jours

dans cette ville. Mais, mes occupations, dont vous n'ignorez pas le nombre, m'empêchant d'y faire un plus long séjour, je conseillai qu'on vous fît appeler et que pour vous exciter à faire diligence, on vous promît une grasse rétribution. Je vous tiens, certes, pour fort habile en toutes ces choses, en raison de la longue expérience que vous en avez; cependant, comme d'une part Hippocrate a dit que l'expérience est souvent trompeuse et que, d'autre part, Dieu révèle souvent aux uns ce qu'il cache aux autres, permettez que je vous décrive le mal dont souffre cet homme. Connaissant les symptômes de cette maladie, vous saurez mieux de quoi il s'agit et il vous sera plus facile d'y appliquer une cure convenable. C'est, en effet, un défaut trop commun parmi les médecins de ne jamais s'entendre sur la nature des maladies qu'ils ont à traiter. Il en résulte que lorsque trois ou quatre d'entre eux sont appelés à soigner le même malade, ils ne sont jamais d'accord ni sur le diagnostic, ni sur le traitement. Il ne doit pas en être ainsi de nous deux qui poursuivons le même but et devons par conséquent faire concorder nos paroles et nos actes. J'ai commencé à instituer un traitement et je suis assuré que le malade recouvrera très vite la santé, s'il se trouve près de lui quelqu'un d'assez énergique pour le lui faire continuer jusqu'au bout.

« Je vous déclare, de la façon la plus formelle, que cet homme est atteint de la fièvre hémitritée moyenne. Bien qu'il souffre sans rémission, les accès sont cependant plus forts de trois en trois jours. Or, vous savez que s'il s'agissait de la petite hémitritée, due à la putréfaction de la pituite au dedans et au dehors des grands vaisseaux, ces accès ne se reproduiraient pas à trois jours de distance. De même aussi, si nous avions affaire à la grande hémitritée due à la putréfaction de la bile noire au dedans et au dehors des grands vaisseaux, le malade perdrait l'usage de

ses membres et la faculté de se mouvoir. De plus, il claquerait des dents. Comme rien de tout cela ne se produit, il faut en conclure que c'est bien l'hémitritée moyenne, causée par la putréfaction de la bile verte dans les grands vaisseaux et l'estomac. Cette putréfaction, en effet, ne se fait pas dans le foie, comme il arrive souvent, car l'urine, de couleur rouge et de consistance tenue, tendrait à devenir noire par suite de l'adustion des humeurs. Vous voyez donc bien que la matière morbifique ne saurait résider que dans les vaisseaux et l'estomac.

« Le jour même de ma visite, il eut un accès de fièvre et je le fis saigner à la veine hépatique. Mais, comme il ne convient pas de donner des purgations tant que la maladie est dans sa période d'augment — ce qui se voit par l'urine qui reste rouge et tenue. — je dus me borner aux médicaments répressifs (*c'est-à-dire aux calmants*). Je lui fis donc appliquer de l'huile violat sur le cœur, le foie et le front. Lorsque l'urine sera devenu plus épaisse et indiquera que l'humeur a atteint sa parfaite coction, il faudra prescrire l'électuaire froid de Cophon. Vous savez que cet électuaire convient mieux dans ce cas que l'oxymel ou tout autre médicament du même genre, car la décoction à laquelle y est soumise la scammonée lui fait perdre toute son acrimonie. La décoction de casse, de myrobalans citrins, de capillaire, de semences de citron, de courge et de melon lui serait également fort profitable, à condition que ses forces lui permettent de la supporter. Vous savez ce que doit être son régime : un peu de tisane avec de la mie de pain trempée trois ou quatre fois dans l'eau. N'oubliez pas la fomentation de mauves, violettes et pavots aux pieds, car c'est là que se manifeste surtout la chaleur. Si pourtant cet excès de chaleur se portait à la tête, comme il arrive parfois, vous lui feriez raser les cheveux et lui appliqueriez sur

le crâne, le front et la tempe, des linges imbibés d'eau de rose, de suc de morelle, de joubarbe et de plantain. Pour calmer la soif, humectez-lui la langue avec une décoction de psyllium et, au besoin, râclez-la avec un morceau de bois. Contre l'insomnie, recouvrez ses pieds de linges imbibés d'unc décoction dc pavot noir, de mauve, de violette et de jusquiame; ces mêmes herbes cuites seront appliquées sur la tête. Enfin, dans le cas de constipation, ayez recours aux suppositoires ou aux clystères.

« Si j'entre dans tous ces détails, ne croycz pas que cc soit pour vous apprendre ce que vous savez aussi bien que moi ; c'est uniquement pour que le traitcment que vous prescrirez inspire plus de confiance au malade et qu'il s'y soumette plus facilement, sachant que nous l'avons institué d'un commun accord. Il arrive souvent en effet que la confiance qu'inspire le médecin suffise à relever le couragc affaibli du malade. Dans le cas présent, il importe que vous soyez tout à la fois circonspect et énergique. Cette cure vous attirera, j'en suis assuré, beaucoup d'honneur et autant de profit que vous en pouvez souhaiter. »

Outre l'intérêt anecdotique qu'elle présente, cette lettre de Pierre de Blois est curieuse à plus d'un titre pour l'histoire de la médecine. Elle présente, en effet, cette particularité que la maladie dont il s'agit, la fièvre hémitritée, était une de celles dont la nature passait pour la plus obscure et qui prêtait, à Salerne même, à des divergences d'interprétation qu'il est utile de signaler en passant.

On se rappelle que les fièvres hémitritées, dans lesquelles il faut probablement voir notre fièvre typhoïde actuelle, appartenaient à la catégorie des fièvres putrides ou humorales composées. On les attribuait géné-

ralement à la putréfaction simultanée de deux humeurs, l'une se produisant au dedans des grands vaisseaux, l'autre au dehors. Tous les auteurs s'accordent bien à distinguer trois sortes de fièvres hémitritées : la grande, la moyenne ou médiocre et la petite. Mais les avis sont partagés lorsqu'il s'agit de déterminer dans quelle partie du corps se fait, pour chacune d'elles, la putréfaction des humeurs. Les uns voulaient que dans la grande hémitritée il y eût putréfaction de la bile noire au dedans des vaisseaux et de la bile verte en dehors, tandis que d'autres affirmaient le contraire. De même, pour l'hémitritée moyenne, on disait tantôt qu'elle résultait de la putréfaction du phlegme à l'intérieur des vaisseaux et de la bile à l'extérieur, ou l'opposé. Enfin, la petite hémitritée provenait de la putréfaction de la bile verte en dedans et du phlegme en dehors ou inversement. Il est vrai que d'autres plus avisés, comme Gentilis de Fuligno, assuraient que toutes ces distinctions avaient peu d'importance : *omnia hæc sunt dicta pauce utilitatis* (1).

Cophon le Jeune, dans son Traité des fièvres qui nous a été conservé (2), simplifie ces théories et ne fait intervenir qu'une seule humeur dans l'étiologie des hémitritées, savoir la pituite dans la petite, la bile verte dans la moyenne et la bile noire dans la grande. Il va sans dire, d'ailleurs, que cette humeur se putréfie à la fois en dedans et en dehors des grands vaisseaux. Lorsque, dans l'hémitritée moyenne, cette putréfaction au dehors des vaisseaux se fait dans l'estomac, elle est moins grave que si elle a lieu dans le foie.

Nous venons de voir que cette théorie de Cophon, qu'il paraît être seul à avoir soutenue à Salerne, est précisément celle qu'adopte Pierre de Blois. On serait

(1) Coll. Salern., IV, p. 459, note.
(2) Coll. Salern., IV, pp. 459 et sq.

donc porté à admettre que ce dernier était un élève de Cophon, si d'autres raisons ne déterminaient à fixer l'époque où florissait ce maître vers la fin du XIe siècle, c'est-à-dire une cinquantaine d'années au moins avant le séjour en Italie de Pierre de Blois. Quoi qu'il en soit, il ne saurait être douteux que Pierre de Blois ait puisé sa doctrine dans les écrits de Cophon. Le traitement de la fièvre hémitritée moyenne qu'il décrit tout au long dans la lettre que nous venons de traduire est pris, presque mot pour mot, dans le traité de Cophon. Il y a plus qu'une conformité de prescription, ce qui n'aurait rien d'étonnant ; il y a une concordance d'expressions qui témoigne que Pierre de Blois avait en mains les écrits mêmes de Cophon et que c'était là qu'il puisait, le cas échéant, les consultations qu'il était appelé à donner.

« Le régime du malade, dit Cophon, sera des plus doux, de la mie de pain trempée trois ou quatre fois dans de l'eau. On interdira le vin et la viande... Tant que l'urine sera rouge et ténue, vous n'userez pas de purgation, mais uniquement de répressifs, par exemple d'huile violat appliquée sur le cœur, le front et le foie. Lorsque l'urine commencera à épaissir, vous donnerez l'Électuaire froid, non la Trifère Sarrazine ou l'Oxymel laxatif. Pourquoi cela? parce que, dans l'électuaire froid, la scammonée a subi une longue décoction et a perdu, de ce fait, sa violence. Si le malade est robuste, vous le purgerez avec la décoction de capillaire, de violettes, de casse, etc. (1) »...

Mêmes recommandations que dans Pierre de Blois pour la saignée, les fomentations aux pieds, les applications sur la tête et le front de linges imbibés de suc d'herbes émollientes, les soins à donner à la langue, etc. La seule différence qu'on pourrait signaler entre

(1) Coll. Sal., IV, p. 462.

les deux textes est, chez Cophon, une plus grande abondance de détails dans les prescriptions. C'est ainsi, par exemple, qu'il donne plusieurs recettes de suppositoires pour provoquer le flux du ventre, mais Pierre de Blois écrivant à un médecin n'avait pas à entrer dans ces explications minutieuses.

Un mot maintenant sur cet Électuaire froid de Cophon. La formule de cet électuaire n'appartenait pas à Cophon le Jeune, mais bien à Cophon l'Ancien. On sait, en effet, que Cophon le Jeune recommande, en plusieurs endroits, des recettes de Cophon l'Ancien, son père ou son aïeul, et il n'est pas douteux que cet électuaire froid en soit une. En tout cas, cet Electuaire froid, qu'on appelait *Frigidum Cophonis* n'était qu'une variante de l'électuaire de psyllium composé, dont la formule complexe se trouve dans l'antidotaire Nicolas, sous le nom de *Electuarium Frigidum secundum Cophonem* (1). Cet électuaire était rangé parmi les électuaires froids, surtout à cause du psyllium qui, étant froid et humide, avait la propriété de refroidir, d'humidifier et d'adoucir. Sa partie active était constituée par la poudre de scammonée qu'on faisait bouillir avee du sucre dans le mucilage de psyllium et une décoction de nombreuses plantes, parmi lesquelles se trouvaient les myrobalans, la semence de fumeterre, de la rhubarbe, du séné, des pruneaux, etc. Le nombre des substances qui entraient dans sa composition n'était pas moins de dix-huit et une fois préparé, on le conservait pendant deux ou trois ans, dans des vases de terre.

Cette médication, malgré les précautions prises pour atténuer les inconvénients de la scammonée, devait être encore fort énergique, si l'on en juge par les précautions que devait prendre le malade pour aller à la selle. Le commentateur de l'Antidotaire Nicolas, Maître Pla-

(1) In oper. Mesué antidot. Nicolaï, p. 159.

tearius, lui recommande entre autres choses de ne se présenter à la garde-robe que dans un endroit chaud et de s'essuyer avec de l'étoupe ou un linge très doux. Si le malade a froid, il ira à la selle dans un bain, et s'il ressent de la douleur à l'anus, il s'essuiera avec de l'étoupe imbibée d'eau chaude ou de vin tiède. On voit que ces vieux médecins pensaient à tout, au moins lorsqu'il s'agissait de malades riches et bien disposés à payer.

Nous avons vu que la purgation ne devait intervenir dans le traitement des fièvres qu'au moment où l'aspect des urines indiquait la digestion de la matière morbifique. Tant que ce signe n'avait pas paru, on se bornait aux médicaments dits *répressifs*, qui avaient pour but de *réprimer* l'ardeur du mal et de le rendre supportable au patient. Ce sont nos *calmants* et nos *sédatifs*.

On constate, en somme, que si la pathologie de Cophon et de Pierre de Blois laissait beaucoup à désirer, leur thérapeutique n'était pas au fond si enfantine qu'on se l'imagine parfois. Il faut d'ailleurs se rappeler que la doctrine de Salerne sur les fièvres hémitritées a survécu au moins jusqu'au XVIIe siècle. Le long chapitre qu'y consacre Ambroise Paré ne diffère presque pas des descriptions qu'en donnent les Salernitain De même, l'électuaire froid de Cophon a fait longtemps partie de la pharmacopée et nous le trouvons encore dans Moyse Charras sous le nom d'électuaire corrigé.

Par contre, ce qui n'a pas vieilli dans la lettre de Pierre de Blois, c'est ce qui a trait aux mœurs médicales. Comme il s'agit, dans l'espèce, d'un malade riche, on le fera payer grassement et Pierre de Blois compte bien sur l'appât de ces honoraires princiers, *pinguis retributio*, pour engager son ami à se déplacer. Et non seulement il en tirera profit à souhait, *utilitas respondebit ad votum*, mais encore il y récoltera, par surcroît, de l'honneur et de la gloire.

Quoi de plus juste, en somme, et Gilles de Corbeil ne nous a-t-il pas appris que si, à la rigueur, les Rois pouvaient payer leur médecin avec de l'honneur, il convenait à ceux-ci de se rattraper sur les clients riches, quitte à soigner pour rien les indigents. On ne saurait donc trouver mauvaise cette façon de procéder, qui est bien humaine et qui se justifiait d'autant mieux au Moyen-âge que les médecins de valeur étaient plus rares, les études plus onéreuses et les déplacements plus difficiles.

Autre trait de mœurs bien amusant, que cette constatation, quelque peu ironique, du défaut habituel aux médecins de ne jamais s'entendre entre eux. Cela auss n'est-il pas de tous les temps et ne savons-nous pas que Cassiodore, au VIe siècle, recommandait aux médecins de son temps de s'abstenir de ces vaines et bruyantes disputes au lit du malade : *deponite, medendi artifices, noxias ægrotantium contentiones* (1). Lorsque Molière, dans *l'Amour Médecin*, raillait si plaisamment ces controverses aigres-douces, qui troublaient les consultations les plus graves, il ne faisait que traduire un état d'âme aussi ancien que la profession médicale elle-même. Pierre de Blois n'ignore pas ce travers et c'est pour l'éviter, dans la mesure du possible, qu'il décrit avec tant de précision l'état de son malade, qu'il motive son sentiment, discute son propre diagnostic, pour mieux l'imposer en fin de compte à son confrère. Il serait bien extraordinaire que ce dernier ne se soit pas rangé à l'avis de celui qui lui avait si bien aplani les voies et qui lui procurait tout à la foi la gloire et le profit d'une si belle cure.

Nous ignorons, il est vrai, si le seigneur Godefroy recouvra la santé. Il avait, en tous cas, la certitude d'avoir été soigné dans toutes les règles de l'art et sui-

---

(1) Variar., lib., VI. XIX.

vant la pure doctrine de Salerne. Pierre de Blois, en effet, n'avait rien à envier comme savoir aux maîtres les plus réputés et, comme eux aussi, il aurait pu sans doute tirer de la médecine honneur et profit. S'il ne le fit pas, c'est probablement qu'il espérait mieux de son rôle de conseiller d'Henri II d'Angleterre ou, peut-être — car il ne semble pas avoir été ambitieux — qu'il avait une trop haute idée de sa dignité d'Archidiacre pour s'abaisser à exercer la médecine. Quoi qu'il en soit, la lettre, que nous venons de traduire, est le seul passage de ses œuvres où il parle de la médecine et nous fasse connaître qu'il l'avait étudiée. C'est à ce titre que nous avons cru utile de la signaler à ceux qu'intéresse l'histoire de la médecine au Moyen-âge, et en particulier l'histoire de l'école de Salerne.

Journal de Matthieu-François Geoffroy, maître apothicaire de Paris.

(1644-1708)

PAR

M. Dr le Paul Dorveaux,

Bibliothécaire à l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris.

Préface

MATTHIEU-FRANÇOIS-GEOFFROY (1), fils et petit-fils de riches apothicaires parisiens, fut baptisé à l'église Saint-Paul le 20 mai 1644, très problablement le jour de sa naissance.

Reçu maître apothicaire le 22 novembre 1666, il apposa sa signature le lendemain sur le registre du Concordat de 1631, à la Faculté de médecine, puis, ayant prêté serment, il s'établit rue Bourg-Tibourg, dans la boutique paternelle. Il fut garde de la Communauté en 1684, 1685 et 1686, échevin en 1685, consul en 1694(2)

---

(1) GEOFFROY ne portait habituellement que le prénom de FRANÇOIS.

(2) Après avoir été consul, GEOFFROY aurait pu être juge. Le 12 janvier 1705, il fit ses excuses, et supplia qu'on ne le nommât point pour exercer la charge de juge; ce qui lui fut octroyé. (DENIÈRE. *La Juridiction consulaire de Paris*, Paris, 1872, pp. 420 et 432.)

et mourut le 26 octobre 1708. De son mariage avec Louise Devaux, il eut plusieurs enfants (1), dont Claude-Joseph (2), qui lui succéda et Etienne-François (3) qui, reçu maître apothicaire, devint docteur régent de la Faculté de médecine et professeur au Collège de France ; l'un et l'autre furent membres de l'Académie des sciences de Paris et de la *Royal Society* de Londres.

Bien qu'il ne fût point apothicaire du roi, Matthieu-François-Geoffroy eut, en 1690, l'insigne honneur d'être appelé à Versailles, par ordre de Louis XIV, auprès de Mme la Dauphine, alors atteinte de la maladie qui devait l'emporter quelques mois plus tard, et de lui administrer « de l'extrait dequinquina en petites pilules dorées ». Fournisseur attitré de l'aristocratie, il compta parmi ses meilleurs clients : le duc de Chaulnes et sa femme, M. de Launac, l'abbesse de Vernon, le ministre de la guerre Louvois, Mme la chancelière Le Tellier, etc.

---

(1) Matthieu-François Geoffroy eut six enfants :
1° Etienne-François, né le 13 février 1672, médecin;
2° Jean-Baptiste, né le 19 juin 1673, chanoine;
3° Louise-Marguerite, née le 28 décembre 1674, mariée à Louis Hélie de Bourneuf;
4° Marie-Catherine, née le 6 janvier 1677, mariée à Thomas Maigret;
5° Claude-Joseph, né le 8 août 1685, apothicaire;
6° Matthieu-François, né le 6 avril 1690.

(2) L'éloge de Claude-Joseph Geoffroy, par Fontenelle, a été publié dans l'*Histoire de l'Académie royale des sciences* (année 1752, *Histoire*, pp. 153 à 164) : c'est à cette source qu'ont puisé tous les biographes de ce savant apothicaire.

(3) L'éloge d'Etienne-François Geoffroy, par Fontenelle, a paru dans l'année 1731 de l'*Histoire de l'Académie royale des sciences* (*Histoire*, pp. 93 à 100). Il a inspiré tous les biographes de ce savant, depuis l'abbé Goujet, qui a consacré à Geoffroy un chapitre de son *Mémoire historique et littéraire sur le Collège royal de France* (Paris, 1758, t. III, pp. 214 à 220), jusqu'à Gustave Planchon, qui a publié, en 1898, « La Dynastie des Geoffroy », dans le *Journal de Pharmacie et de Chimie*.

La biographie de Matthieu-François-Geoffroy a été ébauchée par Achille Chéreau (1) dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* de Dechambre, et par Gustave Planchon dans le *Journal de pharmacie et de chimie* (6e série, t. VIII, pp. 292 et 337, année 1898). Son portrait (2), publié dans le *Journal de chimie médicale* (année 1842, p. 133), est une reproduction par la lithographie de la superbe gravure de F. Chéreau, d'après N. de Largillière. Son *ex-libris*, signalé par le baron Jérôme Pichon dans le *Voyage de Lister à Paris en 1698* (Paris, 1873, p. 316), a été reproduit dans les *Archives de la Société des Collectionneurs d'ex-libris* (numéro de mai 1900).

Le *Journal* de Geoffroy se compose de 25 feuillets volants, de format in-8o (dimensions 0m185 × 0m115), lesquels ont dû être détachés d'un eucologe ou d'un carnet de famille. Il a figuré, en juillet 1900, dans le *Bulletin d'autographes à prix marqués* de la maison Jacques et Etienne Charavay, sous le no 45885, et avec l'indication suivante : « Paris. *Journal original manuscrit* de Matthieu-François-Geoffroy, apothicaire, premier échevin de Paris, 50 p., in-8o, 20 francs. Curieux document, qui commence à la naissance de Geoffroy, le 20 mai 1644, et va jusqu'au 26 novembre 1702. On y trouve des indications curieuses sur les évènements du temps. Cette pièce provient de la vente de Bure. » Il appartient aujourd'hui aux Archives

(1) Achille Chéreau a fait naître Matthieu-François Geoffroy en 1664 (au lieu de 1644), et Gustave Planchon a reproduit cette date erronée.

(2) C'est en costume d'échevin que Matthieu-François Geoffroy a posé pour son portrait, peint à l'huile, qui se trouve dans la salle des actes de l'Ecole de Pharmacie de Paris ; et c'est en cette qualité qu'il figure dans le *Grand Armorial* de Chevillard (planche 65). Ses armoiries, représentées dans ce recueil, diffèrent légèrement de celles que l'on voit au milieu de son *ex-libris*.

départementales et communales de la Seine. M. MARIUS BARROUX, archiviste, l'a décrit dans son mémoire intitulé : *Les Dons et achats aux Archives de la Seine de 1896 à 1902. Etat sommaire*, Paris, 1903, p. 30, n° 208 (1).

Ce journal révèle une particularité qui, je crois, n'a pas encore été signalée par les historiens de la médecine; à savoir que les apothicaires en renom de Paris ne se contentaient pas de délivrer des drogues et de porter des clystères à leurs clients de marque, mais qu'ils allaient les voir à domicile, même en province, tout comme les médecins les plus réputés ; qu'en retour ils en recevaient de magnifiques honoraires et des cadeaux princiers : boucles de diamant, bagues ornées de pierres précieuses, pendules à répétition, etc.

P. D.

Journal de Matthieu-François Geoffroy, maître apothicaire de Paris

Le vendredy, 20e May 1644, MATTHIEU-FRANÇOIS GEOFFROY (2) a esté baptisé à Saint-Paul et tenu sur les fonds par MATTHIEU SAUZEAS (3), Me Chirurgien, et MARIE JAMIN.

---

(1) Ce mémoire, dont j'indique le tirage à part, a été publié dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXX, 1903. Je remercie tout particulièrement M. BARROUX de la grande obligeance avec laquelle il m'a facilité la copie du *Journal* de GEOFFROY.

(2) MATHIEU-FRANÇOIS GEOFFROY était le fils d'ETIENNE II et de MARIE FREMIN, et le petit-fils d'ETIENNE Ier. Il succéda à son père et à son grand-père, tous deux apothicaires, dans leur boutique de la rue du Bourg-Tibourg.

(3) MATTHIEU SAUZEAS figure dans l'*Index funereus Chirurgorum parisiensium* de JEAN DE VAUX (publié pour la première fois en 1714, et réédité par FRANÇOIS QUESNAY à la suite de ses *Recherches critiques et historiques sur l'origine, sur les divers états et sur les progrès de la chirurgie en France*, Paris, 1744, p. 560), qui le dit né en Gascogne et mort le 5 février 1659.

Entré au Collège des Jésuites (1) à la Saint Remy 1655 (1er octobre), pour aller en cinquième.

A la Saint Remy, 1658, au Séminaire de Saint-Charles, où j'ay fait ma seconde et ma rhétorique.

A la Saint-Remy, 1660, entré en Navarre (2) pour y faire ma Philosophie.

Retour.

Entré chez M. Galloys, notaire, le jour de la Saint-Martin 1662 (11 novembre).

Naissance d'Ignace-Etienne Geoffroy, le 16 avril 1663 (3).

Le 24 Aoust 1663, party pour Marseille.

Retour de Marseille au mois de Mars 1664 et en mesme temps party de Paris pour Rouen.

Naissance de Claude-Joseph Geoffroy (4) le 15 Aoust 1665.

De retour de Rouen à Paris à la fin de Novembre.

Le 9 Septembre 1667, je suis party pour l'Italie.

Le Lundy de Pasques, 5 avril 1670, Estienne Geoffroy, mon père, est mort, après avoir esté quatre jours malade d'une fièvre continue accompagnée de douleur de costé, crachement de saug, ausquels est survenu un catarrhe suffocant (5).

Le... May 1670 François Fremin, ancien Me Chirurgien, est mort (6).

---

(1) Le *collège des Jésuites*, ou collège de Clermont de la rue Saint-Jacques, appelé, en 1682, collège Louis-le-Grand, est aujourd'hui le lycée Louis-le-Grand.

(2) Le *collège de Navarre*, situé rue et montagne Sainte-Geneviève, est occupé, depuis 1805, par l'Ecole Polytechnique.

(3) Ignace-Etienne Geoffroy est le frère de Matthieu-François.

(4) Claude-Joseph Geoffroy est un autre frère de Matthieu-François.

(5) D'après les symptômes décrits par Geoffroy, son père mourut d'une pneumonie.

(6) François Fremin, père de Marie et grand-père maternel de Matthieu-François Geoffroy, est mort le 31 mai 1670, d'après Jean de Vaux (*loc. cit.*, p. 563), qui le dit Parisien, ancien garde

Le Lundy, 28 Juillet 1670, j'ay épouzé LOUISE DEVAUX (1).

Le 13 février 1672, un samedy, naquit ESTIENNE-FRANÇOIS GEOFFROY, mon filz aisné.

J'ay commencé cette année à faire les remèdes pour les hospitaux des armées du Roy, ce qui m'a causé une grande maladie dans le mois d'avril suivant, etc.

Le lundy 18 Juin, je suis party avec ma femme pour la Provence; ce voiage n'a duré que six semaines, estant revenus à Paris le lundy 25 Juillet jour et feste de Saint Jaques.

Le 19 Juin 1673, un lundy, naquit JEAN-BAPTISTE GEOFFROY.

Le 18 Aoust 1673, ESTIENNE GEOFFROY, ancien Eschevin, mon grand-père, mourut, âgé de quatre-vingt-sept ans (2).

Le Vendredy 28 Décembre 1674, jour des Innocens, naquit LOUISE-MARGUERITE GEOFFROY, ma fille aisnée.

Le Mercredy 6 Janvier 1677, jour des Roys, naquit MARIE-CATHERINE GEOFFROY.

Le jour de Noël 1677, j'ay esté esleu Commissaire des pauvres (3).

---

de la Communauté des Chirurgiens, et renommé pour sa grande habileté dans les saignées.

(1) LOUISE DE VAUX était la fille du chirurgien JEAN DE VAUX père, et la sœur de JEAN DE VAUX fils, également chirurgien. Celui-ci est l'auteur de l'*Index funereus Chirurgorum parisiensium*, déjà cité.

(2) ETIENNE Ier était donc né vers 1586. *La Chronique médicale* (1906, p. 122) vient de publier un *fac simile* du billet d'enterrement de ce « doyen des eschevins, doyens des juges-consuls, doyen des maistres et gardes apoticaires-espiciers », etc.

(3) « On nomme, à Paris, *commissaires des pauvres*, de notables bourgeois qui ont soin, chacun dans sa paroisse, d'un certain nombre de pauvres, auxquels ils font distribuer quelque argent par semaine, pris sur la taxe faite par le Bureau général des pauvres sur les habitants de chaque paroisse. » (*Dictionnaire historique des mœurs, usages et coutumes des Français*, t. I. p. 544, Paris, 1767.) Voir le *Dictionnaire historique des arts, métiers et pro-*

Le Vendredy 6 May 1678, mort de MARIE FREMIN, ma mère.

Le Mardy-Saint, 16 Avril 1680, mourut PIERRE-NICOLAS, Sieur DESMOLETZ, advocat et procureur du roy au bureau des finances à Paris, regreté de tous ses amis.

Voiages de Chaunes dans le mois d'Octobre pour Monsieur Le duc (1) qui estoit très malade et qui fut guéry par le Quinquina (2) après lui avoir donné l'Émétique (3).

Le jour de Pasques 18 avril 1683, j'ai esté esleu marguillier de l'Eglise Saint-Paul (4).

Le mercredy, 8 aoust 1685, naissance de CLAUDE-JOSEPH.

---

fessions exercés dans Paris depuis le XIIIe siècle, par ALFRED FRANKLIN (Paris, H. WELTER, 1906, p. 553), à l'article *Pauvres* (Commissaires des).

(1) Le duc DE CHAULNES, client de GEOFFROY, est CHARLES D'ALBERT D'AILLY, duc de CHAULNES, lieutenant général et diplomate, né le 19 mai 1625, mort le 4 septembre 1698. « Dans l'intervalle de ses ambassades, dit la *Grande Encyclopédie* (t. X, p. 958), le duc vivait soit dans sa magnifique terre de Chaulnes, soit à Paris, dans l'hôtel de la place Royale, dont on vantait la magnificence, soit en Bretagne. »

Chaulnes, en Picardie, est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département de la Somme, arrondissement de Péronne. On n'y voit plus que des restes insignifiants du somptueux château des ducs.

(2) Le *quinquina* était, en 1680, un médicament nouveau. Voir l'historique qu'en a donné, en 1898, le Dr CABANÈS dans le *Bulletin général de thérapeutique*, t. CXXXV, pp. 44 et suivantes.

(3) Un bon historique de l'antimoine, comme agent thérapeutique, a été publié par MAURICE RAYNAUD, dans sa thèse pour le doctorat ès lettres, intitulée : *les Médecins au temps de Molière* (2e édition, Paris, 1863, pp. 174 à 217).

(4) GEOFFROY ne fait pas mention de la préparation publique d'environ 400 livres de thériaque qu'il fit en grande pompe, avec ses deux confrères et amis, ANTOINE JOSSON et SIMON BOULDUC, au siège de la Communauté des maîtres apothicaires, rue de l'Arbalète, pendant l'hiver de 1683-1684. La « Relation historique » de cette composition de thériaque et le résumé des discours prononcés à cette occasion ont été insérés dans le *Journal des sça-*

Le jeudy 16 aoust, j'ay esté eslû premier Echevin (1).

Le Dimanche 19, j'ay eu l'honneur de prester serment entre les mains du Roy à Versailles (2) et de là esté à Chaville saluer Monsieur le Chancelier (3) et, au retour, j'ay donné à soupé à tous Messieurs de ville (4).

Le 30 Octobre, mort de M. le Chancelier LE TELLIER.

Le 30 Novembre, mort de JAQUES GEOFFROY abbé de Saint-Spire.

Le 20 Février 1686, mort funeste de M. NICOLAÏ (5), premier président de la Chambre des comptes, arrivée à Presle.

Le jeudy 28 mars, j'estois en qualité d'Echevin à la cérémonie de la place des Victoires (6).

---

vans du lundi 28 février 1684. Les « thèses » publiées pour cette circonstance sont exposées dans la salle de lecture de la bibliothèque de l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris.

(1) L'échevin, dit SAVARY DES BRUSLONS (*Dictionnaire universel de Commerce*, Paris, 1723), « est un officier élu par les habitants d'une ville, pour être chargé de la direction des affaires qui les regardent en commun, et pour avoir soin de la décoration et entretien de la ville et quelquefois de la police ». A Paris, il y avait quatre échevins, ayant à leur tête le prévôt des marchands. Leur juridiction s'étendait sur tous les ports de la ville, sur toutes les marchandises qui y abordaient par eau, et sur la navigation des rivières qui se rendent à Paris.

(2) « A Versailles, le dimanche 19 août 1685, M. DE FOURCY, prévôt des marchands, vint présenter au Roi les nouveaux échevins : M. D'ORMESSON, le fils, apporta le scrutin et harangua le Roi » (*Journal du marquis* DE DANGEAU, t. I, p. 209, Paris, 1854).

(3) *Monsieur le Chancelier*, c'est MICHEL LE TELLIER, dont GEOFFROY mentionne la mort, survenue quelques jours après la révocation de l'édit de Nantes.

(4) *Tous Messieurs de ville* étaient : le prévôt des marchands, les quatre échevins, les conseillers, les quarteniers, le greffier, le procureur, le receveur, etc.

(5) La famille NICOLAÏ a fourni, de 1506 à 1789, une suite ininterrompue de neuf premiers présidents de la Chambre des comptes. Celui dont GEOFFROY relate la mort s'appelait NICOLAS. Une demoiselle NICOLAÏ est mentionnée dans les pages suivantes.

(6) La cérémonie, à laquelle assista GEOFFROY le 28 mars 1686, est la dédicace de la statue élevée à LOUIS XIV sur la place des Victoires par le duc DE LA FEUILLADE (DANGEAU, *Journal*, t. I,

Le Vendredy, 12 juillet, mort de madame TOURBIER.

Le lundy 2 Septembre, le *Te Deum* a esté chanté à Nostre Dame, et le soir il y a eu un feu d'artifice et et des réjouissances pour la naissance de M. le duc DE BERRY (1).

Le lundy 23, j'ay esté à Longcorme voir Mme DE CHAUNES, malade d'une colique, de là à Orléans voir mes filles, passé à Lormoy en revenant à Paris.

Le mercredy, 2e Octobre, je suis party de Paris en qualité de premier Echevin pour aller faire la police sur les ports le long de la Seine en remontant, veu en même temps la rivière de Loin depuis Moret jusqu'au canal de Briare, etc.

Le Vendredy 18, party en poste pour Beauregard, proche de Blois, chez M. DE FIEUBET (2) y voir M. DE LAUNAC, malade, d'où je suis revenu le 1er Novembre.

Le 18 novembre, l'opération de la fistule à l'anus a esté faite au Roy par M. FÉLIX, son premier chirurgien (3).

1687

Le jeudy, 30 Janvier, le Roy après entendu la messe à Nostre Dame, vint disner à l'Hostel-de-Ville; M. DE

---

p. 315.— *Histoire générale de Paris. Les Armoiries de la ville de Paris*, t. I, p. 328).

(1) M. le duc DE BERRY est CHARLES DE FRANCE, duc de Berry, troisième fils de LOUIS, dit le Grand Dauphin, et de MARIE-CHRISTINE DE BAVIÈRE. Né le 31 août 1686, il mourut à Marly, le 4 mai 1714, des suites d'une chute de cheval.

(2) Les éditeurs du *Journal* du marquis DE DANGEAU (t. III, p. 381, Paris, 1854), ont publié sur M. DE FIEUBET une longue lettre de SAINT-SIMON.

(3) L'histoire de la fistule de LOUIS XIV a été racontée par de nombreux auteurs, entre autres par le marquis DE DANGEAU, dans son *Journal*, publié en entier pour la première fois de 1854 à 1860. On y trouve, en note, une excellente bibliographie de la question.

Fourcy (1), prévost des marchands, eut l'honneur de servir Sa Majesté, et moy celui de servir Monseigneur le Dauphin en qualité de premier Echevin (2).

Le lendemain, 31 janvier, la ville fut à Versailles remercier le Roy de l'honneur qu'il luy avoit fait.

Le mardy 4 février, mort de M. le mareschal de Créquy(3).

Le Jeudy 13, mort de M. le duc de Créquy, gouverneur de Paris (4).

Le mercredy, 26, la Ville m'a fait une concession de six lignes d'eau.

Le lundy, 10 mars, on a fait à Nostre-Dame le service pour feu M. le prince de Condé (5), où tous les corps ont assisté.

Le vendredy, 4 avril, j'ay esté en qualité de premier Echevin, au Parlement et de là à la Chambre des comptes faire la semonce pour les prier d'assister à la messe qui se dit à Nostre-Dame en action de grâces de ce qu'à pareil jour de l'an 1436 les Anglois furent chassez de Paris dont ils estoient alors les maistres.

Le lundy, 14, M. le duc de Gesvres, fut receu à la Ville en qualité de gouverneur, aprés avoir esté nommé

---

(1) Henry de Fourcy, chevalier, seigneur de Chessy, président aux Enquêtes, fut prévôt des marchands de 1684 à 1691. Pendant qu'il servait le roi, sa femme servait Mme la Dauphine (Dangeau, *loc. cit.*, t. II. p. 15).

(2) La relation et l'estampe de ce banquet ont été publiées dans le volume de l'*Histoire générale de Paris*, intitulé : *Les Armoiries de la ville de Paris*, par A. de Coetlogon et L.-M. Tisserand, t. I, p. 330 (Paris, 1874).

(3) François, sire de Créquy, marquis de Marines, maréchal de France, était né vers 1624. Il fut le plus illustre de la famille de Créquy (Dangeau, t. II, pp. 16 et 17).

(4) Charles III, fils de Charles II, sire de Créquy et de Canaples, était né vers 1623. Il fut lieutenant général, duc et pair, etc. (Dangeau, t. II, pp. 20 et 21).

(5) Louis II de Bourbon, prince de Condé, dit le Grand Condé, était mort le 8 décembre 1686.

par le roy et esté au Parlement faire enregistrer ses lettres.

Le dimanche 15 Juin, la Ville fut à Versailles présenter au roy et à toutte la cour, des médailles qui avoient esté frapées exprès au sujet de l'honneur qu'elle avoit receu.

Le samedy, 28 Juin, la Ville, après avoir assemblé le conseil de Ville, a accepté et signé le contract que M. le maréchal De la Feuillade a fait avec elle au sujet de la statue du roy posée à la place des Victoires.

Le mercredy, 30 Juillet, j'ay esté député de la Ville pour aller à St Cloud présenter des médailles à M. le duc de Chartres, qui n'estoit point à Versailles lorsque la Ville y fut en distribuer.

J'ay fait dans le mois de décembre la distribution de l'estampe que la Ville a fait graver au sujet de la venue du roy à l'Hostel-de-Ville.

1688

Le vendredy, 12 mars, M. Petit, Me du balancier du roy, m'a livré cent deux médailles que le roy avoit fait fraper au sujet du disné qu'il avoit fait à l'Hostel-de-Ville, pour estre distribuées à messieurs de Ville.

Le samedy 13, j'ay esté à Versailles prendre l'ordre du roy de M. de Louvois pour en faire la distribution que je fis les trois jours suivans.

Le lundy, 2 aoust, party de Paris avec M. Creton et mon filz aisné pour Forges, où estoit M. de Louvois. De là nous fusmes à l'abbaïe de Saint-Saëns, à Dieppe, au Havre, à Rouen. Veu Gaillon en passant ; de là à Verdon et à Bonnières, où je rencontré un escuier de M. de St-Pouenges, qui me fit retourner à Vernon pour l'abesse qui estoit sœur de Mme St-Pouenges et très malade, où je resté jusqu'au jeudi 19, que je la laissai sans fièvre.

Le jeudi 23 décembre, GEOFFROY a parlé à la Vesperie de M. DE VERNAGE (1).

1689.

Le 28 février, IGNACE-ESTIENNE GEOFFROY, mon frère, est arrivé de Dunkerque à Paris pour avoir une commission de commissaire des guerres que j'avois demandée pour luy à M. DE LOUVOIS et qu'il m'avoit accordée.

Le samedy 19, il partit pour Bordeaux.

Le mardy 5 avril, CLAUDE-JOSEPH, mon frère, arriva à Paris après un an et demy d'absence pendant lequel temps il fut en Angleterre, en Holande, en Suisse et en Italie, et dans le mois de juin est party pour Trèves.

Le jeudy 14 juillet, on a fait la cérémonie de la position de la statûe du Roy dans la cour de l'Hostel-de-Ville (2).

---

(1) M. DE VERNAGE est FRANÇOIS VERNAGE, reçu docteur en médecine le 21 décembre 1688. Il fut élu doyen en novembre 1702, nommé premier médecin du roi d'Espagne, etc., et mourut le 24 janvier 1720. Sa biographie a été publiée par JACQUES-ALBERT HAZON dans sa *Notice des hommes les plus célèbres de la Faculté de médecine de l'Université de Paris,* Paris, 1778, p. 162.

La *Vespérie* était le premier acte qui conduisait le licencié au doctorat en médecine; elle consistait, dit le Dr A. CORLIEU (*L'Ancienne Faculté de médecine de Paris*, Paris, 1877, p. 78), en « une thèse dans laquelle il y avait toujours deux propositions contraires à discuter ». Celle de VERNAGE est mentionnée dans le volume XVIe des *Commentaires de la Faculté de médecine* (p. 595), sous la forme suivante :

« *Die jovis vigesima tertia decembris, fuere vesperiæ* M. FRANCISCI VERNAGE. *Præfuit* M. HENRICUS MAHIEU *loco* M. CLAUDII GUÉRIN *qui candidato hanc proposuit quæstionem. An febricitantibus assiduus usus refrigerantium ?*

Le GEOFFROY qui a parlé à cette vespérie ne peut être que le fils aîné de l'auteur, ETIENNE-FRANÇOIS, alors âgé de seize ans et dix mois, et candidat à la maîtrise ès arts. Autrefois, le fils aîné était appelé, dans la famille, par le nom patronymique, et les autres fils par leur prénom. Cet usage existe encore de nos jours dans l'arrondissement de Briey (Meurthe-et-Moselle).

(2) Cette statue pédestre de LOUIS XIV par COYSEVOX a disparu de l'Hôtel-de-Ville de Paris en 1871, pendant l'incendie allumé par la Commune.

Le mardy 2 aoust, mes deux filz aisnez ont esté receus M^es es arts (1).

Le jeudy 27 octobre, ma fille aisnée s'est trouvée mal et la petitte vérole a paru dès le soir, qui a esté très maligne.

Le vendredy 18 novembre, ma fille MANON (2) a eu la rougeole.

Le dimanche 20, CLAUDE-JOSEPH a eu la petite vérole.

Le samedy 26, à peinne ma fille aisnée fut-elle guérie de la petitte vérole qu'elle fust attaquée de la rougeole.

Le mercredy 7 décembre, CLAUDE-JOSEPH a eu la rougeole.

1690.

Le jeudi-saint, 23 mars, j'ay esté à Versailles, par ordre du Roy et de Monseigneur (3), où j'ai fait prendre à Mme la Dauphine, en présence du Roy, de l'extrait de quinquina en petittes pilules dorées (4).

Le jeudy 6 avril, ma femme accoucha d'un garçon à minuit douze minutes, qui a esté nommé, par M. MESSAGER et Mlle FONTAINE, MATTHIEU-FRANÇOIS.

---

(1) Les deux fils aînés de GEOFFROY ont été reçus maitres ès arts : ETIENNE-FRANÇOIS, à dix-sept ans et demi ; JEAN-BAPTISTE, à seize ans.

La maîtrise ès arts était le plus haut grade conféré par la Faculté des arts ; elle équivalait à notre grade actuel de bachelier (FRANKLIN. *La Vie privée d'autrefois*, t. X : *Ecoles et Collèges*. Paris, 1892, p. 169).

(2) MANON est un diminutif de MARIE (Voir FRANKLIN. *La Vie privée d'autrefois*, t. XIX : *L'Enfant*, Paris, 1896, p. 224). Il s'agit donc de MARIE-CATHERINE, seconde fille de GEOFFROY.

(3) LOUIS, dit *Monseigneur* ou le grand Dauphin, fils aîné de LOUIS XIV et de MARIE-THÉRÈSE, né le 1er novembre 1661, avait épousé, en 1680, MARIE-ANNE-CHRISTINE-VICTOIRE, princesse de Bavière.

(4) Ce fait est mentionné dans le *Journal* de DANGEAU (t. III, p. 81). Mme la Dauphine mourut le 20 avril suivant.

Le mercredy 12, mon frère Claude-Joseph est arrivé de Trèves pour avoir une commission de commissaire des guerres et est reparty le jeudy 4 may, pour Arlon.

Le mardy 18 avril, mort du duc de Lorraine (1).

J'ay livré dans le mois de may en plusieurs fois à M. de Louvois (2) 20 livres de poudre de peaux de lièvres calcinez (3).

---

(1) Le duc de Lorraine, mort à Wels (Autriche), le 18 avril 1690, est Charles V, né à Vienne (Autriche), le 3 avril 1643. Il fut l'un des grands généraux de son temps et se signala au service de l'Autriche dans les guerres contre les Turcs.

(2) A cette date, Louvois « était à Châville, malade, consumé par la fièvre » (*Histoire de Louvois* par Camille Rousset, t. IV, p. 304, Paris, 1863).

(3) La *poudre de peau de lièvres calcinez* est de l'invention d'Abulcasis, médecin arabe, qui vivait au x[e] siècle de notre ère. Il en a donné la préparation dans le livre XXVIII de son *Tesrif*, lequel a été traduit en latin sous le titre de *Liber servitoris*, et publié dans le recueil pharmaceutique intitulé : *Mesuæ Opera*. On y lit ce qui suit (édition de Venise, 1479, folio 388 verso) : « *Forma comburendi leporem pro illo qui habet lapidem. Accipe leporem et decolla, et pone in ollam novam cum suo corio et combure donec fiat cinis ; deinde tere cinerum istum ; et da ex eo drachmas. ij. quia est mirabilis in frangendo lapidem* ».

Bartolomeo Montagnana, médecin italien du xv[e] siècle, a composé des tablettes de lièvres calcinés (*de lepore combusto*), dont la formule a été introduite par Johannes Jacobus de Manlius de Bosco dans son *Luminare majus* (édition de Venise, 1561, folio 40 recto) ; il les donnait comme lithoutriptiques.

La plupart des pharmacopées et des traités de matière médicale du xvi[e] et du xvii[e] siècle mentionnent la *poudre de peaux de lièvres calcinez*.

Dans sa traduction française des *Six livres* de Peracion Dioscoride *d'Anazarbe, de la Matière médicinale* (Lyon, Balthazar Arnoullet, 1553, p. 89), Martin Mathée en parle en ces termes : « Les lièvres brullés avec leur peau tout entière dans un vaisseau de terre bien serré dans un fourneau, et réduits en poudre, vallent à l'infirmité de l'urine, et principalement aux pierres des reins et de la vescie ».

Michel Dusseau (*Enchirid ou manipul des miropoles*, Lyon Jean de Tournes, 1561, p. 40), s'exprime ainsi : « On doit deseicher la chair de lièvre entière, c'est assavoir avec la peau et les os, seulement les entrailles ostées. Que si telle manière de faire a lieu, il faudra par après la réduire en une poudre, à celle fin que participe également de son tout, c'est-à-dire, de la substance et vertu des os de ladite chair et de la peau ensemblement ; consi-

Le samedy 10 juin, porté à Meudon à M. DE LOUVOIS trois livres de racines de mauves, de chicorée sauvage et de persil (1).

J'ay livré dans le mois de juillet une livre de poudre de crânes humains calcinez (2).

---

déré qu'estant séparez (mesmement le train de devant d'avec le train de derriere), il y auroit diversité de proprietez, là où estant préparée ainsi entière que dit est, selon que refère ALBUCASIS, vaut à rompre ou diminuer la pierre ès reins ou en la vessie. Et quant à la teste, selon que dit DIOSCORIDE, elle vaut à l'alopétie et à faire renaistre les cheveux, meslée avec graisse d'ours. »

JEAN DE RENOU (*Œuvres pharmaceutiques*, traduites par LOUYS DE SERRES, Lyon, 1637, p. 435) dit, à propos du sang de lièvre : « Or pour revenir à nostre sang de lièvre on ne se sert pas en médecine du sang tout seul, ainçois de tout l'animal, lequel on met tout entier dans un pot de terre vernissé et bien couvert, pour puis après le faire calciner et réduire en poudre, de laquelle on prend certaine quantité avec du vin blanc ou avec quelque décoction convenable pour rompre et briser la pierre des reins et de la vescie. »

JOHANN SCHROEDER (*Pharmacopoeia medico-chymica*, *Ulmae Suevorum*, 1649, pars II, p. 299) prépare le *cinis leporinus* de la façon suivante : « *Cinis fit ex lepore integro combusto* (*præstat qui verno tempore captus*), *vel ex pelle tota, ad nigredinem cinereumve colorem incinerata* ». Il ajoute : « *Præstantissimum medicamentum est in calculo* ». Ce passage a été traduit ainsi (*La Pharmacopée raisonnée*, de SCHRODER, commentée par MICHEL ETTMULLER, t. II, p. 99, Lyon, THOMAS AMAULRY, 1698) : « Pour faire la cendre de lièvre, on brûle le lièvre entier, particulièrement au printems, ou bien on calcine la peau entière jusqu'à la noirceur. C'est un remède excellent contre le calcul. »

(1) « Les *mauves*, dit NICOLAS LEMERY (*Traité universel des drogues simples*, Paris, 1698, p. 464), sont émollientes, adoucissantes, apéritives : on s'en sert pour les lavemens, pour les fomentations, pour les cataplasmes. »

« La *chicorée* (*ibid.*, p. 195) est apéritive, détersive, propre pour lever les obstructions, pour purifier le sang ; elle est employée particulièrement dans les maladies du foye. »

« Le *persil* (*ibid.*, p. 587) est fort apéritif en toutes ses parties ; il atténue la pierre du rein et de la vessie, il lève les obstructions, il est vulnéraire et résolutif, il chasse les vents, il fait dissiper le lait des femmes, étant pilé et appliqué sur le sein. »

(2) « Le *crâne humain*, dit SCHRODER (*Pharmacopée raisonnée*, t. II, p. 81), est spécifique contre les affections de la tête, et nommément contre l'épilepsie. Il entre par cette raison dans plusieurs compositions antiépileptiques ; on recherche particulière-

Plus dans ce mesme mois de juillet et le suivant, quarante livres de poudre de peaux de lièvres calcinez.

Le mercredy 23 aoust, M[me] de L'Ivry m'a fait présent d'une boucle de diamans.

J'ay livré à M. de Louvois, dans le mois de septembre, encore une livre de poudre de crânes humains calcinez. Plus une boëte de poudre de liège bruslé (1) de 8 onces, deux de poudre de gland (2) et trois de poudre d'os de mouton calcinez (3).

J'ay livré, dans le mois d'octobre, dix livres de poudre de liège bruslé et dix livres de gland en poudre (4).

---

ment l'os triangulaire des tempes. Le crâne se calcine dans un four de potier à la manière ordinaire, et on le prépare en le broyant avec de l'eau de fleurs de tillau (tilleul) ou quelque autre eau antiépileptique. » — « On doit choisir, dit Lemery (*Traité universel des drogues simples*, p. 232), celuy d'un jeune homme d'un bon tempérament, qui soit mort de mort violente et qui n'ait point esté inhumé. Il faut se contenter de le râper et de le mettre en poudre sans le calciner, comme le vouloient les anciens, parce que dans la calcination l'on en fait dissiper le sel volatile en qui consiste sa principale vertu. »

(1) La *poudre de liège bruslé* « est propre pour résoudre et pour adoucir les hémorrhoïdes, étant appliqué dessus », dit Lemery (*Traité*, p. 747).

(2) Le *gland du chêne*, « réduit en poudre subtile, est astringent, propre pour appaiser la colique venteuse et les trenchées des femmes nouvellement accouchées, pour tous les cours de ventre ». Le gland du chêne-liége jouit des mêmes propriétés (Lemery. pp. 639 et 747).

(3) La *poudre d'os de mouton calcinez* ne figure ni dans les traités de matières médicales, ni dans les pharmacopées. Galien (édition C.-G. Kuhn, t. XII, p. 342, Leipzig, 1826) a consacré aux os *brulés* (Περὶ ὀστῶν κεκαυμένων) un paragraphe du livre XI de son traité *Des Médicaments simples* (Περί τῆς τῶν ἁπλῶν-φαρμάκων κράσεως καὶ δυνάμεως). Ibn El-Beïthar en parle également dans le chapitre 1560 de son *Traité des simples* (traduit en français par L. Leclerc, t. II, p. 455. Paris, 1881).

Mérat et De Lens (*Dictionnaire universel de matière médicale*, t. V, p. 109. Paris, 1833) disent que « les os de mouton constituaient la nourriture des chiens dont on voulait obtenir le dégoûtant remède nommé *album graecum* ».

(4) Louvois mourut à Versailles le 16 juillet 1691, emporté en quelques heures par une congestion pulmonaire.

Le mardy 10 octobre, mort d'Antoine Josson (1), mon confrère, mon amy et habile chymiste.

Le lundy 23, j'ay eu l'honneur d'aller seul avec M. le Lieutenant civil, disner chez Mlle Nicolaï, à Mignaux.

1691.

Le lundy, 29 janvier, mon fils Jean-Baptiste est entré dans Sainte-Catherine et

Le samedy, 10 février, il a pris l'habit de Chanoine Régulier.

Le Jeudy-gras, 22, Louise-Marguerite, ma fille aisnée, a esté accordée à M. Hélie Du Bourneuf, receveur des tailles de Falaise (2).

La nuit du 10 au 11 mars, elle a esté fiancée et mariée.

Le jeudy 7 juin, ma femme est partie avec sa fille aisnée et Mlle Clauzère pour Normandie, d'où elle est revenue le 6 Juillet.

Le samedy 28 juillet, ma fille Manon a mis le feu dans sa chambre et, sans une grâce particulière de Dieu, la maison auroit esté entièrement consumée.

Le jeudy 9 aoust, retraite de M. de Fieubet aux Camaldules (3).

---

(1) Antoine Josson, apothicaire et épicier, reçu maître apothicaire en juin 1669, signa le registre du Concordat de 1631, le 1er juillet 1669, fut garde de la Communauté en 1686, 1687 et 1688. Pendant l'hiver de 1683-1684, il fit, avec Matthieu-François Geoffroy et Simon Boulduc, une préparation publique d'environ 400 livres de thériaque.

(2) Dans un acte notarié du 2 janvier 1710, dont une expédition se trouve dans les archives des apothicaires (Registre 14), Hélie du Bourneuf est appelé « Louis Hélie, écuier, sieur du Bourneuf, conseiller du Roy, receveur des tailles de l'élection de Falaise ».

(3) Cet événement est mentionné dans le *Journal* de Dangeau (t. III, p. 381) et dans les *Mémoires* de Saint-Simon (édition Chéruel et Regnier, t. IV, p. 40. Paris, 1873).

Le mardy 13 novembre, party pour Falaize d'où je suis revenu le jeudi 29, jour que M. DE SELVE est mort.

1692.

Le vendredy, 7 mars, mort de M. SERON (1).

Le dimanche, 27 avril, ma fille DE BOURNEUF est aceouehée à onze heures du soir de sa fille aisnée, qui a été nommée LOUISE par M. HÉLIE, son grand-père, et Mme GEOFFROY, sa grande mère.

Le jeudy 21 aoust, mon filz aisné est party pour Lyon avee M. et Mme CRETON, avee lesquesls il a veu toutte la Provence.

Le mardy 26, mort de M. CLAUZÈRE, eapitaine des grenadiers du régiment du Roy.

Le 17 février 1692, mon filz JEAN-BAPTISTE a fait profession.

1693

Le 10 février, Mlle CLAUZÈRE est sortie de ehez moy, où elle estoit depuis le mois d'aoust 1686.

Le vendredy, 12 juin, ma femme est partie pour Falaize avee M. HÉLIE et Me DU BOURNEUF.

Le 16 juillet, ma fille MARIE-CATHERINE a esté aeeordée à M. MAIGRET, juge garde de la monnoie (2).

---

(1) M. Séron (ou Céron), médecin de Louvois, avait assisté à sa mort. Il eut une fin tragique : « Seul, enfermé dans sa chambre au château de Versailles, sans vouloir d'aucun secours, il s'écria dans des douleurs horribles comme un désespéré, qu'il le méritoit bien, qu'il mouroit enragé et sans ressource, et que c'étoit le juste salaire de la mort de son maître » (DANGEAU, *Journal*, t. III, pp. 366 et 451. — SAINT-SIMON, *Mémoires*, t. XII, p. 38, Paris, 1874).

Séron avait soigné, en 1684, Mme DE CHAULNES et Mme DE GRIGNAN. (Lettres de Mme DE SÉVIGNÉ, publ. par Monmerqué, nouvelle édition, t. VII, p. 303 Paris, 1862).

(2) Dans l'acte notarié, MAIGRET est appelé « THOMAS MAIGRET, conseiller du Roy, juge garde de la Monnoye de cette ville de Paris ».

Le samedy 25 au soir, le contract de mariage a esté signé et la nuit elle a esté fiancée et mariée à Saint-Paul par M. MAIGRET, curé d'Epinay.

Le jeudy 6 aoust, mort de Mlle CLAUZÈRE la mère (1).

Le... d'octobre, Mme DE BOURNEUF est accouchée d'une seconde fille nommée MAGDELEINE par M. GEOFFROY son oncle et Mlle DAURIGNY.

Le 2 novembre M. DAQUIN, premier médecin, a esté disgracié et M. FAGON a esté mis à sa place (2).

Le jeudy, 9 octobre 1692, mon fils aisné est entré chez M. SANCHE (3), apothicaire de Montpellier, chez lequel il a demeuré jusqu'au vendredy 7 aoust 1693 qu'il est parti pour Toulouse, Bordeaux, etc., qui sont

(1) Autrefois, le titre de *madame* ne pouvait être porté que par les femmes titrées, les abbesses, les supérieures ou les prieures ; les femmes nobles non titrées et les simples bourgeoises étaient appelées *mademoiselle*.

(2) La disgrâce de D'AQUIN a été racontée par le marquis DE DANGEAU (*Journal*, t. IV, p. 388). De bonnes notices sur D'AQUIN et sur FAGON ont été publiées par A. JAL dans son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* (2e édition, Paris, 1872, pp. 59 et 559).

(3) La famille SANCHE a fourni à Montpellier une longue lignée d'habiles apothicaires et de savants médecins. Dans les deux « Lettres testimoniales » de cette ville, que j'ai publiées (*Société syndicale des Pharmaciens de la Côte-d'Or, Bulletins* nos 19 et 22, Dijon, 1900 et 1903, et *Bulletin de pharmacie du Sud-Est*, 1904), figurent : en 1646, un DANIEL SANCHE, maître apothicaire juré et majeur, et un SANCHE, conseiller du roi, professeur à l'Université de médecine et lecteur en pharmacie ; en 1669, un PIERRE SANCHE, consul des maîtres apothicaires de Montpellier. L'usage était, aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, que les aspirants apothicaires, leur apprentissage terminé, fissent, avant de se présenter à la maîtrise, un grand voyage d'instruction, lequel comportait un assez long séjour à Montpellier. Dans la *Notice sur les Rouvière, apothicaires du Roi Louis XIV et maîtres apothicaires de Paris*, que je viens de publier (Dijon, 1905, p. 13), on voit ROUVIÈRE fils, au cours d'un voyage précédant sa réception à la maîtrise, s'arrêter quatre mois à Montpellier « chez ANTOINE DEIDIEN, célèbre médecin et professeur royal en chimie, qui lui procura l'occasion de faire son premier cours de chimie ».

dix mois moins deux jours, pendant lequel temps, ou environ, M. Sanche, le filz, est resté chez moy.

Le dimanche, 30 aoust, mon fily aisné est arrivé de Bordeaux où il a resté vingt-quatre jours.

Le mercredy, 23 septembre, party pour la Rochelle, où il est arrivé le 20 et n'en est party que le dimanche 4 octobre pour aller à Poitiers.

Le mercredy 7, arrivé à Poitiers.

Le jeudy 8, couché à Richelieu.

Le vendredy 9, couché à Tours.

Le lundy 12, couché à Saumur.

Le mardy 13, passé au Pont de Cé, couché à Angers et le 14 à Ancenis.

Le jeudy 15, disné à Nantes.

Le samedy 17, couché à Pontchasteau.

Le dimanche 18, couché à Vannes où se tenoient les Estats.

Le vendredi 23, couché à Hennebont.

Le samedi 24, couché à Quimpercorantin.

Le dimanche 25, couché à Landernau.

Le lundy 26, à Brest, où il a resté jusques au 16 novembre.

Le vendredy, 16 novembre, couché à Rennes.

Le lundy 23, arrivé à Saint-Malo où il a resté jusqu'au dimanche 16 décembre, pendant lequel temps les Anglois ont bombardé la ville (1).

Le dimanche 6, couché à Pontorson ; le 7, disné à Avranche, couché à la Ville-Dieu ; le 8, disné à Pont-Farey, couché à la Maison-Blanche.

---

(1) Fontenelle (Eloge d'Etienne-François Geoffroy, in *Histoire de l'Académie royale des Sciences*, année 1731, *Histoire*, p. 94), fait allusion à cet événement dans les termes suivants : « M. Geoffroy voyagea dans les provinces méridionales du royaume et alla voir les ports de l'Océan, car il en embrassoit aussi ce qui n'étoit que de pure curiosité. Il en eût peut-être été bien puni à Saint-Malo, où il se trouva enfermé en 1693, dans le temps du bombardement des Anglois, si la terrible machine infernale, qui menaçoit d'abîmer tout, n'eût manqué son effet ».

Le mercredy 9, arrivé à Caen, et le jeudy 10, à Falaize où il a resté jusques au dimanche 3 janvier 1694.

1694

Le vendredy 8 janvier, M. et Mme Du Bourneuf et mon filz aisné sont arrivez.

Le samedy 30, l'on a fait l'élection des consuls : M. Legrand pour grand juge, et MM. Geoffroy, Baudequin, Dumont et Billet pour consuls (1).

Le lundy 1er février, prestation de serment à la Grande Chambre et installation au siège (2).

Le lundy 5 avril, ouverture du Jubilé pour la paix.

Le jeudy 27, descente de la chasse de Sainte-Genevicfve qui a esté portée en procession à Nostre-Dame à la manière ordinaire, excepté qu'on y portoit en chaise Mr l'archevesque de Paris.

Le mercredy 9 juin, Mme Fremin, dite de Saint-Au-

---

(1) D'après G. Denière (*La Juridiction consulaire de Paris*, Paris, 1872, p. 420), les juges-consuls pour 1694 furent :

Juge. Sire Louis Le Grand, marchand du corps de la marchandise de pelleterie, demeurant rue Saint-Antoine ;

Premier consul. Noble homme Matthieu-François Geoffroy, ancien échevin, du corps de la marchandise d'apothicairerie-épicerie, demeurant rue Bourtibourg ;

Deuxième consul. Sire François Baudequin, du corps de la marchandise de la draperie, demeurant rue de l'Hirondelle ;

Troisième consul. Sire Jean Dumont, du corps de la marchandise de mercerie, grosserie et joaillerie, demeurant rue des Mauvaises-Paroles ;

Quatrième consul. Sire Guy Billette, du corps de la marchandise de bonneterie, demeurant sur le Pont-au-Change.

(2) Cette formalité est relatée par Denière (*loc. cit.*, p. 421) dans les termes suivants : « Et le lundi, premier jour de février, lesdits sieurs Bignicourt, de Berny, Lambert, Héron et Presty, conduits par Monseigneur le procureur général, les ont présentés (les nouveaux juges-consuls) à la Cour, où ils ont fait serment ; après, sont venus entendre la messe en la chapelle de la juridiction, et ont été installés au siège et tenu l'audience ».

GUSTIN, religieuse de l'abbaïe de Villecbasson est morte.

Le vendredy 18, ANNE GEOFFROY, vefve de M. DELAFONTAINE, est morte.

Le mardy 14 septembre, examen de mon filz aisné (1).

---

(1) Les actes d'ETIENNE-FRANÇOIS GEOFFROY, en vue de la maîtrise d'apothicairerie, sont consignés dans le registre 21 des archives de Paris, lequel est intitulé : *Ancien Livre des Immatricules des Marchands Appres Epiciers, quy commence en l'année 1604*. On y lit aux pages 51 et 52, ce qui suit :

« Le 2e juillet 1694, Monsieur GEOFFROY, nostre ancieu et confrère, nous a présenté ESTIENNE-FRANÇOIS GEOFFROY, son fils, assisté de Monsieur SIMON BOULDUC, qu'il a choisy pour son conducteur, pour estre immatriculé au corps de Mes Apothicaires de Paris, en faveur de laquelle immatricule, après qu'il uous a certifié qu'il estoit de la religion catholique, apostolique et romaine, en faveur de laquelle immatricule (*sic*) il nous a donné la somme de huict cens livres, dont il en a esté mis, entre les mains de Monsieur GUILLEBON, receveur en charge, cinq cens livres, et les autres trois cens livres ont esté mises dans les mains de Monsieur PENICHER, receveur pour les rentes nouvelles. Faict comme dessus le deuxiesme juillet mil six cens quatre-vingt-quatorze.

(*Signé:*) BIHERON, PENICHER, DUMEURIER (gardes en charge), BOULDUC. »

« Le mesme jour deuxiesme juillet 1694, il m'a esté mis entre les mains comme premier garde la somme de deux cens livres pour le jardin, sçavoir cens livres pour MARC HERON et les autres cens livres pour ESTIENNE-FRANÇOIS GEOFFROY.

(*Signé :*) BIHERON. »

« Le seiziesme juillet 1694, Monsieur SIMON BOULDUC est venu au Bureau avec ESTIENNE-FRANÇOIS-GEOFFROY pour nous demander des interrogateurs ; ce que nous lui avons accordé.

Domini interrogaturi.

COURTOIS, CHAMPAGNEUX, LENOIR, HÉRON, GAMARE, MAYOL, BIET, BALBY, SOUDIRON

« Ce jourdhuy unziesme septembre 1694, Monsieur BOULDUC accompagné du sieur ESTIENNE-FRANÇOIS GEOFFROY son aspirant, nous a prié de luy accorder le mardy quatorziesme dudict mois pour son premier examen ; ce que nous leur avons accordé.

Faict ledict jour et an ci-dessus.

(*Signé*) : BOULDUC, E.-F. GEOFFROY. »

« Ce jourdhuy vingt six septembre audit an, Monsieur BOULDUC ancien garde et nostre confrère, est venu au Bureau, accompagné

Le samedy 2 octobre, exposition de son chef-d'œuvre (1).

Le lundy 4, confection d'iceluy et prestation de serment (2).

---

de Estienne-François Geoffroy, nous prier de luy accorder des compositions pour chef-d'œuvre. Nous luy avons donné l'orviétan de la description d'Hoffmannus et la poudre de *lœtificans* de du Renou, lequel chef-d'œuvre ils ont promis de nous représenter samedy deusième octobre 1694 et finir le lundy suivant.

(*Signé :*) Boulduc. »

En même temps qu'Etienne-François Geoffroy, un autre aspirant à la maîtrise, Jean Lacoste, passait les examens probatoires. Comme il voulait être reçu maître avant Geoffroy, la Compagnie des apothicaires avait, à la date du 31 juillet 1694, « delibéré unanimement que le fils de Monsieur Geoffroy seroit préféré et auroit pas devant Monsieur Lacoste présenté par M. Alary, estant fils d'un maistre » (*Archives*, *Registre* 37, folio 41, verso).

(1) Le programme de ce chef-d'œuvre (appelé en latin *specimen pharmaceuticum*) était une magnifique thèse illustrée, dont il fut parlé dans le *Mercure galant* d'octobre 1694 (pp. 129 à 133), et dans le *Journal des Sçavans* du lundi 13 décembre 1694. « Le lundy 4e de ce mois, dit le *Mercure galant*, le sieur Estienne-François Geoffroy s'acquitta d'un chef-d'œuvre qu'il avoit proposé pour la pharmacie. M. Rollin, professeur d'éloquence, ayant fait de très beaux vers latins, à son ordinaire, sur l'estampe placée à la teste de ce chef-d'œuvre, M. Bosquillon, illustre académicien de Soissons, les a rendus par ceux-cy en nostre langue. » (Suit la pièce de vers de Bosquillon.)

L'article du *Journal des Sçavans* est intitulé : « *In tabulam specimini pharmaceutico Stephani Francisci Geoffroy præfixam*. In-folio. A Paris, chez la veuve de Jean-Baptiste Coignard, rue Saint-Jacques, à la Bible d'or ». Très court, il est ainsi conçu : « La planche gravée à la tête de ce chef-d'œuvre représente la nature languissante, qui implore le secours d'Apollon contre les maladies qui l'accablent. Pour la soulager, il lui montre les Génies auxquels il a enseigné l'art de les guerir : l'un cueille des herbes pour en composer des remèdes ; un autre trouve dans les serpens mêmes l'antidote contre leur venin. C'est ce que M. Rollin, professeur du Roi ou éloquence, a exprimé en vers latins, ausquels la traduction françoise de M. Bosquillon a conservé toute leur élégance et leur beauté. »

Cette thèse de Geoffroy est de toute rareté. La bibliothèque de l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris ne la possède pas, et jusqu'à ce jour on ne l'a signalée dans aucune bibliothèque de Paris.

(2) La *prestation de serment* se faisait devant le lieutenant général de police qui, en 1694, était M. de la Reynie. Réglemen-

Le mercredy 6, mort de MARIE-ANNE DELAFONTAINE.

Le jeudy 14, ANNE CRETON a esté accordée à M. MASSON.

Le samedy 11 décembre, ma femme est tombée malade d'une fièvre maligne très fascheuse, qui a porté à la teste et pour laquelle elle a esté saignée quatre fois du bras, une fois du pied, et pris l'émétique plusieurs fois et sur la fin le quinquina qui luy donna un flux de bouche.

Le mercredy 15, elle receut Nostre Seigneur, et ce mesme jour mon frère arriva de Trèves, où il a resté jusqu'au 20e du mois suivant.

Cette année a esté une des plus fascheuses qu'on ait veu il y a longtemps soit par le nombre de fièvres malignes qui ont régné, soit par le froid qui a esté dans la suite très rigoureux, mais encores plus par le peu de récoltes qu'il y avoit eu l'année d'auparavant, ce qui a fait monter le bled jusqu'à 60 livres le setier et mesme causé la famine en beaucoup d'endroits (1).

1695

Le jeudy 6, jour des Rois, ma fille MAIGRET est accouchée, sur les quatre heures et demie du soir, d'une fille qui a esté tenue sur les fonds le lendemain par Mme MAIGRET sa grande mère et moy, et nommée MARIE-FRANÇOISE.

Le samedy 29, j'ay quitté le Consulat, l'élection aiant esté faite de M. TRANCHEPAIN pour juge et MM. CRETON, BERARD, EDME et CHAUVIN pour consuls (2).

---

tairement, avant cette formalité, GEOFFROY aurait dû signer à la Faculté de médecine le Concordat de 1631 ; il ne le fit qu'à la date du 29 octobre.

(1) Voir le chapitre intitulé : « Les Disettes », dans *la Police sous Louis XIV*, par PIERRE CLÉMENT (Paris, 1866, pp. 248 à 264).

(2) Cette élection est relatée par DENIÈRE (*loc. cit.*, p. 421), qui appelle le troisième consul HESME au lieu de EDME.

Le dimanche 6 février, le froid a esté très rigoureux.

Le lundy 7, M. Daverdy a épouzé Mlle Angélique Nicolas, ma c[ousine].

Le lundy, 14 [février], M. Boulduc (1), le filz, a suby son examen et j'estois son conducteur (2).

Le mardy 15 mars, chef-d'œuvre et prestation de serment.

Le mardy 5 avril, ma fille de Bourneuf est accouchée heureusement entre six et sept heures du matin de sa troisième fille n[ommée] Martinne-Françoise par son grand-père Geoffroy et Mme De Gomeny sa tante.

Le mardy 3 may, j'ay eu la fièvre pour laquelle j'ay esté saigné et purgé deux fois.

Le vendredy 1er juillet, arrivée de M. Hélie et de Mme De Bourneuf à Paris, où ils ont resté jusqu'au 14.

Le dimanche 31, voiage de Bray et de Provins avec M. Brunau.

Le 25 septembre, mort de M. De Vaux, mon beau-père (3).

Le lundy 10 octobre, Mme la Chancelière Le Tellier m'a fait présent d'une bague d'un seul diamant brillant estimé 1.400 livres.

---

(1) Gilles-François Boulduc, fils de Simon Boulduc, né à Paris le 20 février 1675, fut garde en 1709, 1710 et 1711, consul en 1717, échevin en 1726, premier apothicaire du roi et de la reine, démonstrateur de chimie au Jardin des plantes, membre de l'Académie des sciences, etc. Il mourut le 17 janvier 1742. Son portrait se trouve dans la salle des actes de l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris.

(2) Le *conducteur* était appelé *meneur* dans les autres corporations. V. le *Dictionnaire historique des arts, métiers et professions exercés dans Paris depuis le XIIIe siècle*, par Alfred Franklin (Paris, H. Welter, 1906), au mot *Meneur*.

(3) Jean Devaux fils a consacré à son père quelques lignes d'éloges dans son *Index funereus Chirurgorum parisiensium* (*loc. cit.*, p. 578.)

1696

Le 1er juin, party de Paris pour Falaize.

Le 2 septembre, mon filz le chanoine est allé demeurer à Livry.

Le 12 octobre, Mme la Chancelière Le Tellier m'a fait présent d'une très belle bourse dans laquelle il y avoit cent louis de 1.400 livres.

Le 23, M. et Mme Du Bourneuf sont arrivez à Paris où ils ont esté jusques au 21 février suivant.

1697

Le 27 avril, maladie de ma femme, dont elle s'est tirée par le lait d'ânesse et les bains de Bagnoles.

Le 11 may, mort de Mme Desmoletz, âgée de 55 ans.

Le 28, mes deux derniers enfans sont entrez au séminaire de Nantere.

La rivière de Seine est devenue sy considérablement grosse qu'on ne se souvient pas de mémoire d'homme l'avoir veue débordée au point ou elle l'a esté cette année à la fin du mois de juin (1).

J'ay esté saigné et purgé dans le commencement de juillet.

Le 6, Mme la Chancelière Le Tellier m'a fait l'honneur de me venir voir.

Le 27, ma femme est partie pour Falaize avec...

---

(1) Geoffroy exagère certainement, car il y a eu au moins une crue de la Seine supérieure à celle de juin 1697, celle de 1638, « la plus grande connue », dit Belgrand (*La Seine. Etudes hydrologiques*, Paris, 1872, p. 301). Voici dans quels termes l'inondation de 1697 est mentionnée dans l'*Histoire de l'Académie royale des Sciences* (t. II, p. 332, Paris, 1733) : « Monsieur de La Hire a trouvé que la quantité d'eau de pluie tombée à l'Observatoire (de Paris) pendant l'année 1697 a été de 20 pouces 3 lignes. Au mois de juin elle a été fort abondante, et c'est peut-être (*sic*) ce qui a causé le débordement des rivières, qui est arrivé dès la fin de ce mois ».

Le 1er septembre, maladie de Mme la Chancelière pour laquelle elle a esté à l'extrémité et après en estre revenue elle m'a donné 1000 livres.

Le 21, mon filz le Chanoine a esté ordonné Prestre.

Le 28 décembre, M. HÉLIE et Mlle DAURIGNY 'sont arrivez à Paris.

1698

Le 24 février, départ de mon filz aisné pour Angleterre.

Le 17 mars, M. l'abbé DE LOUVOIS m'a fait présent des estampes du Cabinet du Roy.

Le jeudy 3 avril, arrivée de mon frère à Paris.

Le 25, arrivée de M. DU BOURNEUF.

Le 17 juin, voiage de ma femme à Orléans.

Le 11 juillet, mort d'ESTIENNE GEOFFROY adat et intéressé dans les affaires de Lorraine, âgé de...

Le 16, mon filz aisné a esté receu membre de la Société Royale de Londres (1).

Le lundy, 20, mariage de mon frère avec Mlle DE LA ROCHE.

Le 27, Mme la Chancelière m'a fait présent de 300 livres.

Le vendredy 28 novembre, Dame ELISABETH TURPIN, vefve de M. MICHEL LE TELLIER, Chancelier de France, etc., est morte après 7 jours de maladie, âgée de quatre-vingt-dix ans moins deux mois. Elle m'a laissé par son testament 3.000 livres et à mon filz aisné 1.000 livres.

---

(1) MARTIN LISTER qui, dans son *Voyage à Paris en 1698* (Paris, 1873, p. 212), a décrit la boutique de MATTHIEU-FRANÇOIS GEOFFROY et toutes ses dépendances, dit que, pendant son séjour en Angleterre, ESTIENNE-FRANÇOIS GEOFFROY fut. sur la présentaon de LISTER lui-même, nommé membre du *Gresham College*.

1699

Le 4 février, mon fils aisné a esté agréé à l'Académie des Sciences (1) et y a esté reçeu élève le 7e.

Le 16 mars, party de Paris pour Normandie.

Le 25 juillet, Mme Du Bourneuf est accouchée d'une quatrième fille nommée Thérèse-Angélique, morte.

Le 29, départ de ma femme pour Normandie.

Le dimanche, 2 Aoust, Mme Geoffroy ma belle-sœur est accouchée à Thionville, entre onze heures et midy, d'un garçon nommé Charles.

Le 20 Octobre, je suis tombé malade grièvement.

Le 30 Novembre, Angélique Creton, ma niepce, a esté accordée à M. Chauvin et mariée le dimanche 13 décembre.

1700

Le dimanche 21 février, mourut à quatre heures après midy d'un catharre suffocant Louise De la Val, femme de François Fremin mon oncle.

Le 1er may, M. et Mme Du Bourneuf et Mme de Cerny sont arrivez à Paris.

Le 5, party de Paris avec M. Du Bourneuf pour aller prendre M. Gramain, etc., pour faire ensemble le voiage de Bourbonne, Plombières, etc., lequel a duré trois mois.

Le dimanche 18 aoust, Mme Geoffroy ma belle-sœur est accouchée heureusement entre trois et quatre heures après midy d'une fille nommée...

Le 29, ma femme est partie pour Normandie avec

---

(1) Estienne-François Geoffroy fut nommé à l'Académie des sciences : élève chimiste, le 4 février 1699; associé ordinaire chimiste, le 18 décembre 1699, en remplacement de Nicolas Lemery, élu pensionnaire; pensionnaire chimiste, le 8 janvier 1716, en remplacement de Homberg, décédé.

M. et Mme du Bourneuf, Mlle de Cerny, M. Creton, Mlle Masson, etc.

Le samedi, 9 Octobre, départ de mon filz aisné pour Rome.

1701

Le lundy, 25 Avril, cheute de Matthieu-François Geoffroy, mon filz, du troisième estage, dont par miracle il n'a eu aucun fascheux accident.

Le jeudy, 7 Juillet, départ de ma femme avec M. Gramain pour Normandie, qui ont versé proche la machine de Marly et qui par miracle n'ont point esté noiez.

Le mardy, 19, Mme du Bourneuf [est accouchée] entre onze et douze [heures] du matin d'un garçon qui a esté nommé Pierre-Louis par M...

Le 1er Septembre, retour d'Italie de mon filz aisné.

Le 30 Novembre, M. Foucault (1), intendant de Caen, m'a fait présent d'une pendule à répétition faite par Gribelin (2).

1702

Le 23 Janvier, M. Foucault m'a fait l'honneur de venir disner chez moy avec mesdames ses sœurs et le lendemain j'ay esté malade, ce qui a continué et m'a mis dans la suite d'avoir recours aux eaux de Passy.

---

(1) Foucault (Nicolas-Joseph), administrateur, érudit, né en 1643 à Paris, où il mourut en 1721. Il fut successivement intendant à Montauban, à Pau, en Poitou et à Caen.

(2) Maze-Sencier (*Le Livre des collectionneurs*, Paris, 1885, p. 273) mentionne « Abraham Gribelin, horloger du Roi en 1631», que Jal (*Dictionnaire critique de biographie*, 2e édition, p. 686, Paris, 1872) appelle Grébelin et dit avoir été « un des horlogers du roi Louis XIII, en même temps que Denis Martinot ». En 1692, Nicolas de Blegny (*Le Livre commode des adresses de Paris*, t. II, p. 74, Paris, 1878) indique « entre les orlogeurs qui sont en réputation pour les montres et pendules, Gribelin rue de Bussy ».

dont j'ay fait usage pendant toutte l'année de temps en temps.

Le 8 Avril, mon filz aisné a esté reçu bachelier en médecine.

Le 25 May, départ pour Vichy avec M. de St-P...

Le 26 juin, mort de DENISE AUBRY vefve de HENRY GEOFFROY. Maladie de mon filz CLAUDE-JOSEPH.

Le 2 Septembre, j'ay esté à Courson.

Le dimanche 26 novembre, mariage de MARIE-MAGDELEINE CRETON, ma niepce, avec M. BRILLON.

Le mesme jour la fièvre m'a pris le soir et qui a telement augmenté que j'en ay esté à l'extrémité jusques à recevoir tous mes sacrements (1).

Liste des personnages cités.

ABBESSE de Vernon.
AUBRY (DENISE), femme de HENRY GEOFFROY.
BAUDEQUIN, consul.
BERARD, consul.
BERRY (M. le duc DE).
BILLET, consul.
BOULDUC (GILLES-FRANÇOIS), apothicaire.
BOURNEUF (HÉLIE DU), receveur des tailles de Falaise.
— (MARTINE-FRANÇOISE DU).
— (PIERRE-LOUIS DU).
— (THÉRÈSE-ANGÉLIQUE DU).
BRILLON, mari de MARIE-MAGDELEINE CRETON.
BRUNAU.
CERNY (Mme DE).
CÉRON (ou SÉRON), médecin de LOUVOIS.
CHARTRES (M. le duc DE).
CHAULNES (M. le duc DE).
— (Mme DE).
CHAUVIN, consul.
— (Mme), née CRETON.

(1) GEOFFROY guérit de cette maladie. Il mourut six ans après, le 26 octobre 1708.

CLAUZÈRE, capitaine des grenadiers du régiment du roi.
— (Mlle).
CONDÉ (M. le prince DE).
CRÉQUY (M. le duc DE).
— (M. le maréchal DE).
CRETON (M. et Mme).
— (ANGÉLIQUE), femme CHAUVIN.
— (ANNE).
— (MARIE-MAGDELEINE), femme BRILLON.
D'AQUIN, 1er médecin de Louis XIV.
DAUPHIN (LOUIS, dit Monseigneur, ou le Grand).
DAUPHINE (Mme la), MARIE-ANNE-CHRISTINE-VICTOIRE DE BAVIÈRE.
DAURIGNY (Mlle).
DAVERDY.
DELAFONTAINE, mari d'ANNE GEOFFROY.
— (MARIE-ANNE).
DELAVAL (LOUISE), femme de FRANÇOIS FREMIN.
DESMOLETZ (PIERRE-NICOLAS, sieur).
— (Mme).
DEVAUX, chirurgien.
— (LOUISE), femme de MATTHIEU-FRANÇOIS GEOFFROY.
CUMONT, consul.
EDME, consul.
FAGON, 1er médecin de LOUIS XIV.
FÉLIX, 1er chirurgien de LOUIS XIV.
FIEUBET (M. DE).
FONTAINE (Mlle).
FOUCAULT, intendant de Caen.
FOURCY (M. de), prévôt des marchands.
FREMIN (FRANÇOIS), chirurgien.
— (MARIE), femme d'ETIENNE II GEOFFROY.
— (Mme), dite de SAINT-AUGUSTIN, religieuse.
GALLOYS, notaire.
GEOFFROY (ANNE), femme DELAFONTAINE.
— (CHARLES).
— (CLAUDE-JOSEPH), frère de MATTHIEU-FRANÇOIS.
— (CLAUDE-JOSEPH), fils de MATTHIEU-FRANÇOIS, apothicaire.
— (ETIENNE I), apothicaire.
— (ETIENNE II), apothicaire.

Geoffroy (Etienne), avocat.
— (Etienne-François), apothicaire et médecin.
— (Henry).
— (Ignace-Etienne), frère de Matthieu-François.
— (Jacques), abbé de Saint-Spire.
— (Jean-Baptiste).
— (Louise-Marguerite).
— (Marie-Catherine).
— (Matthieu-François I), apothicaire.
— (Matthieu-François II), fils du précédent.
Gesvres (M. le duc de), gouverneur de Paris.
Gomeny (Mlle de).
Gramain (M.).
Hélie du Bourneuf. V. Bourneuf.
Jamain (Marie), femme Sauzeas.
Josson (Antoine), apothicaire.
La Feuillade (M. le maréchal de).
La Roche (Mlle de).
Launac (M. de).
Legrand, juge consul.
Le Tellier (Michel), chancelier.
— (Mme), née Turpin.
Livry (Mme de).
Lorraine (Charles V, duc de).
Louis XIV.
Louvois, ministre de la guerre.
— (L'abbé de).
Maigret, juge garde de la Monnaie.
— curé d'Epinay.
— (Marie-Françoise).
Masson, mari d'Anne Creton.
— (Mlle).
Messager (M.).
Monseigneur. V. Dauphin.
Nicolaï (Nicolas), premier président de la Chambre des comptes.
— (Mlle).
Nicolas (Angélique).
Petit, maître du balancier du roi.
Saint-Pouenges (M. de).

Sanche, apothicaire à Montpellier.
— fils du précédent.
Sauzeas (Matthieu), chirurgien.
Selve (M. de).
Séron (ou Céron), médecin de Louvois.
Tourbier (Mme).
Tranchepain, juge consul.
Turpin (Elisabeth), femme du chancelier Le Tellier
Vernage (M. de), médecin.

Document

Billet d'invitation à une soutenance de thèse, 1697.

M. R. Blanchard. — Le document que je présente à la Société fait partie de mes collections. C'est un billet d'invitation à une soutenance de thèse de doctorat en médecine, le mercredi 9 janvier 1697, à 10 heures du matin. Le placard original est haut de 210mm et large de 270mm ; la deuxième ligne est longue de 163mm la reproduction ci-contre est donc légèrement réduite.

Le récipiendaire n'était autre que Pierre-Jean-Baptiste Chomel (1671-1740), fils de J.-B. Chomel, conseiller et médecin du roi. Il allait devenir lui-même membre de l'Académie royale des sciences (26 juillet 1702) et deux fois professeur de botanique à la Faculté (1705 et 1707) ; il allait encore succéder à son père dans la charge du médecin du roi par quartier (29 septembre 1706), être nommé médecin expectant de l'Hôtel-Dieu (15 février 1710), puis médecin ordinaire de ce même établissement (27 avril 1717), enfin doyen de la Faculté de médecine (12 novembre 1738).

Il exerçait sa deuxième année de décanat, quand la mort vint le surprendre, le 4 juillet 1740, dans sa soixante-neuvième année. Il devait être l'une des personnalités médicales et scientifiques les plus en vue de la première moitié du XVIIIe siècle. Son histoire, ainsi

PRO DOCTORATU

M. JOANNIS-BAPTISTÆ CHOMEL

IN SCHOLIS MEDICORUM,

Die Mercurii nonâ Januarii, anno Domini MDCXCVII. horâ decimâ matutinâ.

An ab initio morborum purgatio { *Subruit naturæ crises?* / *Ostendit Medici solertiam?* }

que celle des nombreux et distingués médecins de sa famille, est écrite en un livre très documenté (1), dont l'auteur anonyme est un de ses descendants, M. Maurice de Lalain-Chomel, conseiller à la Cour d'appel de Paris.

En recevant le bonnet, le nouveau docteur devait soutenir une controverse contre l'un de ses confrères, sur une question convenue et d'ailleurs indiquée au programme de cette solennité ; il faisait ainsi acte de maîtrise. La question discutée entre P.-J.-B. Chomel et Pierre Maraist son contradicteur est la suivante :

An ab in initio morborum purgatio
subruit naturæ crises ?
ostendit Medici solertiam ?

On la trouve indiquée aux *Commentaires* de la Faculté de médecine, tome XVII, page 318.

(1) *Les Chomel médecins (1639-1858) et leur famille. Biographie et généalogie.* Paris, typographie Delalain frères, grand in-8 de VII-443 p., avec fig. dans le texte et 4 héliogravures hors texte, 1901. Cf. pp. 86-184.

Le Secrétaire général, gérant : ALBERT PRIEUR.

Poitiers. — Impr. Blais et Roy 7, rue Victor Hugo

Procès-verbaux des Séances

Séance du 25 avril 1906.

Présidence de M. Hamy.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La correspondance comprend une lettre de M. Welcome rappelant qu'une exposition d'Histoire de la Médecine doit se tenir dans quelques mois à Londres.

M. Guermonprez, de Lille, adresse à la Société : Fracture du poignet en sens inverse ou fracture par hyperflexion de l'extrémité inférieure du radius. In-16, 50 p., avec 12 fig. Paris, Rousset, 1906.

M. *Mac-Auliffe* offre à la Société : Traité de l'Incubation et de son influence thérapeutique, par le Dr *Jules Guyot*. In-8, 264 p., Paris, 1840.

M. *Victor Nicaise* offre à la Société les œuvres suivantes de son père :

1° Les consultations entre médecins au xive siècle. In-8, 14 p., *Rev. scient.*, 1894.

2° Verneuil (notice nécrologique). In-8, 13 p., *Rev. Chir.*, 1895.

3° L'anatomie et la physiologie au xviiie siècle. In-8, 11 p., *Rev. Chir.*, 1893.

4° Propos général des plaies et solutions de continuité par *Guy de Chauliac*. In-8, 31 p., Alcan, 1891.

5° Mondeville et le traitement des plaies au xive siècle. In-8, 6 p., *Rev. Chir.*, 1894.

6° Le 40e anniversaire de Paracelse (Paracelse chirurgien). In-8, 6 pages, *Rev. Chir.*, 1894.

7° Les premiers statuts des chirurgiens de Paris. In-8, 16 p., Alcan, 1894.

8° Les écoles de médecine et la fondation des universités au Moyen-âge. In-8, 9 p., *Rev. scient.*, 1891.

9° Discours prononcé le 18 octobre 1895 aux funérailles du baron Larrey. In-8, 88 p., May et Motteroz.

Il y ajoute les deux brochures suivantes :

10° Eloge d'*Edouard Nicaise* prononcé à la Société de chirurgie par *Paul Second* dans la séance annuelle du 4 février 1903. In-8, 39 p., Masson, 1903.

11° Discours prononcés le 3 août 1896 aux obsèques du docteur *Edouard Nicaise*. In-8, 54 p., 1896.

La Société procède à l'élection de M. le Dr Wickersheimer, présenté par MM. Dorveaux et R. Blanchard.

M. Victor Nicaise lit une : Note sur la mort de Court de Gébelin.

M. Hamy lit une étude ayant pour titre : « Petit contre Petit, *une pétition de Pourfour du Petit pour obtenir la place d'Académicien pensionnaire, 1725.* »

M. *Génevrier* lit un travail intitulé : « Le projet de réforme des études médicales de Chambon de Montaux. »

M. *Victor Nicaise* lit au nom de M. Torkomian, de Constantinople, un travail sur les « Ex-voto médicaux de Constantinople ».

M. *Mac-Auliffe* lit la note suivante sur un récent livre américain : A biographical cyclopedia of medical history (1).

Ce livre appartient à l'amusante collection : *The Doctor's recreation* de C. Wells Moulton. La plupart des volumes de cette série n'ont qu'un but récréatif. *A biographical cyclopedia of medical History* constitue un livre bien documenté et susceptible de fournir des renseignements utiles. C'est une manière de dictionnaire biographique des méde-

(1) *The Doctor's Recreation Series.* Charles Wells Moulton, général Editor. Volume XI. *A Biographical Cyclopedia of Medical History.* Akron, Ohio : The Saalfield Publishing Co, 1905.

cins célèbres en même temps qu'une étude historique de l'évolution de la médecine en général.

La première moitié du livre (200 pages environ) est consacrée aux médecins qui ont laissé leur empreinte sur le développement des sciences biologiques. Les praticiens vivant encore ne sont pas compris dans ces études. Toutefois elles ont été poursuivies jusqu'aujourd'hui ; et l'on peut y trouver par exemple des renseignements sur la vie du major Walter Reed mort en 1902. Signalons pourtant quelques omissions regrettables.

On ne trouve pas dans cet index biographique, pourtant si complet, de renseignements sur Billroth, O'Dwyer, Meigs, Tait, Pirogoff, Chopart, Velpeau, Morgagni, etc.

La seconde partie du volume, 170 pages, est une histoire de la médecine depuis les origines jusqu'au XIXe siècle, par J. Bostock. Chacun des treize chapitres est précédé d'un bref résumé incapable de remplacer un index bibliographique qui fait défaut.

L'*American Journal of Surgery* fait remarquer avec raison que l'Histoire de la Médecine au XIXe siècle est encore à peu près impossible à écrire et que le docteur Bostock eût été mieux inspiré s'il s'était borné à faire un essai sur le développement de la médecine scientifique en Allemagne au cours de la période comprise entre 1850 et 1860. Toutefois le livre du Dr Bostock mérite de retenir l'attention. Il apporte une utile contribution à l'étude de la médecine et des médecins aux Etats-Unis d'Amérique.

La séance est levée.

Séance du 9 mai 1906.

Présidence de M. LE PILEUR.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. *Victor Nicaise* présente à la Société les ouvrages suivants :

1° De la part de M. *Paul Dorveaux* :

DEUX ARRÊTS DU PARLEMENT RÉGLEMENTANT LA PHARMACIE AU XVIe SIÈCLE, par M. *Paul Dorveaux*, in-8°, 55 p. Dijon, 1906.

Le Bulletin n° 24 de la Société syndicale des pharmaciens de la Côte-d'Or.

2° De la part de M. E. Bérillon :

L'ŒUVRE PSYCHOLOGIQUE DE LIÉBAULT, par M. *E. Bérillon*, in-8°, 40 p. Paris, 1906.

LE CONCOURS DE L'AGRÉGATION EN MÉDECINE ET SON REMPLACEMENT PAR L'INSTITUTION DES PRIVATS-DOCENTS, par M. *E. Bérillon*, in-8°, 24 p. Paris, 1895.

***

M. *L. Le Pileur* présente en les commentant une série d'ouvrages rares faisant partie de sa bibliothèque.

***

M. *Victor Nicaise* donne lecture d'une notice sur les premiers statuts et règlements pour les sages-femmes. Ces statuts remontent à la fin du XVIe siècle : mais leur date précise ne peut être déterminée, et ce point est l'occasion d'une discussion entre les membres de la Société.

La séance est levée.

Séance du 13 juin

Présidence DE M. HAMY.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général offre à la Société, au nom de l'auteur : *Documents et notes pour servir à l'histoire de la ville de Riom.* ÉPIDÉMIES, FAMINES ET CONSEILS DE SANTÉ, par le Dr E. Roux, de Saint-Nectaire, in-8°, 133 p. Riom, Jouvet, 1906.

M. Mac-Auliffe offre à la Société : L'ART DE SE TRAITER SOI-MÊME DANS LES MALADIES VÉNÉRIENNES ET DE SE GUÉRIR DE LEURS DIFFÉRENTS SYMPTOMES. *Ouvrage fondé sur une nouvelle théorie de ces maladies, et dans lequel on explique d'une manière plus vraisemblable, l'opération des remèdes*

employés à leur traitement, par M. ***, Docteur Régent de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris. Paris, Costard, 1771.

[Ce livre a été attribué à Bourru, alors bibliothécaire de la Faculté].



M. H.-M. Fay lit une note sur les LÉPREUX A PLOMBIÈRES.

En 1576, Jean le Bon, médecin du Roy de France, signale la disparition d'une léproserie à Plombières. On ne sait presque rien sur cette léproserie : ce devait être une sorte d'hôpital où les lépreux séjournaient pendant le temps de le cure. Ils fréquentaient le *Bain des Ladres ou des Lépreux* qui était en somme l'égout du grand bain. Il fut reconstruit en 1767. En 1824 il prenait le nom de *bain de l'Hôpital ;* c'est maintenant le bain des Capucins.



M. le Président présente la copie d'un document du XIVe siècle. Il s'agit d'un MANDEMENT DU ROI POUR LE PAIEMENT DES GAGES DE THOMAS OGIER, SON CHIRURGIEN (*25 mai 1346*).



La Société procède à l'élection de *Mlle Marthe Francillon*, doctoresse en médecine à Paris, présentée par MM. Raph. Blanchard et P. Richer.

La séance est levée.

Séance du 11 juillet

Présidence de M. MOUILÉ.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La Société procède à l'élection de M. le Dr VERCHÈRE, de Paris, présenté par MM. Le Pileur et A. Prieur.

***

M. le Pileur lit une étude sur la Santé et la vie intime de Madame de Miramion.

... Au physique, Mme de Miramion fut douée d'une constitution robuste qui résista victorieusement à de nombreuses et assez rudes épreuves : grossesse et accouchement difficiles, variole, tumeur bénigne du sein, pleuropneumonie, métrorrhagie prolongée, et enfin une dernière pneumonie qui l'a emportée. Pourtant, toutes ces atteintes à la santé, tous ces accidents peuvent être considérés comme épisodiques et n'ayant aucun rapport avec le fond même de sa constitution. En dehors de cela, ce qui frappe par-dessus tout, ce qui domine toute son existence depuis la formation jusqu'à la ménopause, c'est un nervosisme exagéré qui fit de cette femme pourtant si forte, si énergique, une grande névropathe. Catalepsie, crises de nerfs violentes après la mort de son mari, après son enlèvement, crises se prolongeant pendant des jours et des semaines, se compliquant même d'accidents cérébraux au point de faire craindre pour sa vie ; hallucinations de l'ouïe, de la vue, si elle n'a pas eu d'extases, absolument parlant, il s'en est fallu de peu ; enfin vomissements alimentaires, ou plutôt rejet de tout ce qui n'est pas ce qu'elle accepte, espèce de merycisme dont l'étiologie est bien connue maintenant... Mais cette névrose [l'hystérie] ne paraît avoir eu sur le caractère de cette femme forte aucune influence fâcheuse.... Tous [les contemporains] sont unanimes à la louer sans la moindre restriction.... Devant l'unanimité de témoignages si divers, aurait-on le courage d'accuser... de forfanterie de la charité une femme qui ainsi que saint Vincent Depaul en avait le génie ? Non, à coup sûr ; mais le médecin peut penser que le côté maladif qui aurait pu produire une exagération de religiosité inutile à la société a développé chez elle le sentiment de l'altruisme à un degré dont l'histoire ne fournit que de trop rares exemples.



M. Raph. Blanchard communique et commente un Rapport a M. le Ministre de l'instruction publique sur l'éclairage du gaz dans les lieux d'études (8 octobre 1847).

Ce rapport est signé : Orfila, J. Dumas, Baron Thénard, Chomel.

La séance est levée.

Petit contre Petit,

Une pétition de Pourfour du Petit pour obtenir la place d'Académicien pensionnaire (1725)

PAR

M. le Pr **E. T. Hamy**.
Membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine.
Président de la Soc. franç. d'Histoire de la Médecine.

L'habile anatomiste, Alexis Littre, venait de succomber brusquement le 3 février 1725 d'une attaque d'apoplexie (1), après avoir pendant près de vingt ans largement contribué aux travaux de l'Académie royale des Sciences, et moins de quatre jours après ce triste évènement, M. de Maurepas, secrétaire d'Etat, recevait à Versailles le factum que l'on va lire et dont l'inlassable chercheur, qu'est M. le vicomte de Grouchy, a retrouvé l'original dans la collection Brenot.

Cette pièce, que j'ai annotée de mon mieux avant de la présenter ici, est signée : *Petit*, *médecin*.

Petit, médecin, c'est François Pourfour du Petit, né à Paris le 24 juin 1664, âgé par conséquent de 61 ans à la date où nous reporte notre pièce, adjoint-anatomiste de l'Académie depuis le 25 février 1722, associé

(1) Il était né à Cordes, en Albigeois, le 21 juillet 1658, et avait par conséquent près de 67 ans.

depuis le 5 septembre suivant, et l'un des membre les plus actifs de la célèbre Compagnie. Petit le médecin est sans fortune et sans clientèle; voué exclusivement aux recherches scientifiques, il ne gagne pas un sou en dehors de l'Académie et il fait au contraire des dépenses pour ses travaux, qu'il résume brièvement à l'appui de sa demande.

Mais il se donne le tort, qu'ont encore trop souvent les candidats académiques de nos jours, de médire de l'adversaire qu'il redoute, l'autre Petit, son homonyme, *Petit le chirurgien*, comme le nomment les actes de la Compagnie. Il critique ce concurrent, qui n'est encore qu'éventuel, avec une aigreur qui n'a certainement pas manqué de nuire à sa propre cause.

Présenté en effet en première ligne par la Compagnie (21 mars), il va se voir préférer le rival, dont il a maladroitement mis en doute la science anatomique, en même temps qu'il signalait son peu d'assiduité et revenait à deux reprises sur ses gains professionnels.

Le 24 mars, le Roi nommait pensionnaire *M. Petit le chirurgien*, placé en seconde ligne par l'Académie.

Heureusement pour Petit le médecin, la vétérance était accordée quelques mois plus tard (6 août) à l'illustre Duverney, âgé de 77 ans. Présenté de nouveau au premier rang par ses confrères (18 août), Pourfour du Petit était, cette fois, accepté par le Roi (24 août).

Monsieur,

Je me donne l'honneur de vous écrire pour vous prier de me favoriser de votre protection : je vous demande la place de pensionnaire anatomiste, vacante par la mort de M. Litre (1). Je ne

---

(1) On vient de dire que Littre était mort brusquement quatre jours plus tôt.

vois de concurrent pour cette place que M. Helvetius et M. Petit, chirurgien.

M. Helvétius (1) la mérite; il devrait sans doute estre préféré, s'il pouvoit l'ocuper, et je me garderois bien de la demander, mais il est trop attaché auprès du Roy (2), il ne peut assister aux séances de l'académie, et n'a pas le tems de fournir des mémoires, d'ailleurs, les constitutions de l'académie ne luy sont pas favorables.

Il ni a donc que M. Petit (3), chirurgien, qui aportera tous ses soins pour se procurer cette place, mais vous me permettrez, Monsieur, de vous représenter les raisons que j'ay de luy estre préféré, il ni a pour cela qu'à examiner les devoirs d'un académicien.

1° C'est d'être scavant en anatomie lorsqu'on se donne pour tel à l'académie;

2° D'estre exacte aux séance de l'académie, [assez bon] (4) physicien pour estre en état d'expliquer [les choses] qui se rencontrent dans ses découvertes, [enfin] travailler incessament pour faire de nouvelles découvertes, et fournir des mémoires remplis d'explications physiques et d'expériences.

Je ne veux pas taxer M. Petit d'ignorance

(1) Jean-Claude-Adrien Helvetius, fils du célèbre vulgarisateur de l'ipécacuanha, était né à Paris le 18 juillet 1685 et était entré en 1816 à l'Académie comme adjoint anatomiste.

(2) Helvetius le père avait acheté en 1713 pour son fils une charge de médecin par quartier du Roi, et il était médecin ordinaire du Roi en survivance de Jean Boudin depuis 1720.

(3) Jean-Louis Petit, le plus grand chirurgien du XVIIIe siècle, né à Paris le 13 mars 1674, élève de Littre, dont il avait été le prosecteur et le préparateur (Dezeimeris, *Dict. hist. de la Méd.*, t. III, p. 699).

(4) Le manuscrit est déchiré ici.

dans l'anatomie, je vous en laisse le juge, Monsieur, vous scavé ce qui s'est dit dans des escrits publics (1).

M. Petit vien rarement à l'académie et lorsqu'il y vien il ni reste quelquefois qu'un quart d'heure, ou demi heure, et rarement une heure, un homme qui gagne comme luy 15 à 20.000 livres tous les ans, n'a pas le tems de rester à l'académie. Les mémoires de l'académie sont des mémoires de physique et de mathématiques, ce qui suppose un académicien savant dans l'une ou l'autre de ces deux sciences. M. Petit n'a jamais appris de physique.

Le grand nombre de decouvertes que j'ai sur le cerveau (2), sur les yeux (3) et sur les autres organes des sens font bien connoitre que je dois scavoir l'anatomie, je ne vous ennuirez point par un détail de la quantité de mémoires que j'ai à donner, non seulement d'anatomie, mais mesme de chimie (4).

---

(1) Allusion aux attaques dont venait d'être l'objet la troisième édition du *Traité des maladies des os* (cf. P. Delaunay, *Le Monde médical parisien au dix-huitième siècle*, 2e éd. Paris, 1906, in-8°, pp. 390 et suiv.).

(2) Cf. *Lettres d'un médecin des hôpitaux du Roi à un autre médecin de ses amis sur un nouveau système du cerveau.* Namur, 1710. — Cet ouvrage, tiré seulement à 200 exemplaires, est aujourd'hui fort rare.

(3) Son *Mémoire sur les yeux gelés*, dans lequel il détermine « la grandeur des chambres qui renferment l'humeur aqueuse » est dans les Mémoires de l'Académie pour 1723. Il lisait dans ce moment (7-10-14 février) sa célèbre *Démonstration sur l'opération de la cataracte*, imprimée au commencement du volume des mémoires de 1726, et le même volume contient (pp. 69 et suiv.) un autre mémoire *sur plusieurs découvertes faites dans les yeux de l'homme, des animaux à quatre pieds, des oiseaux et des poissons.*

(4) Il avait déjà publié notamment dans cette direction un *Mémoire sur la végétation des sels* (*Mém. de l'Acad.* 1722, p. 95)

Depuis que j'ai l'honneur d'estre de l'académie, je me suis trouvé à toutes les séances, et j'y ai toujours resté depuis le commencement jusqu'à la fin,c'est ce dont M. de Réaumur, de Fontenelle, de Lagni, de Mayran (1), peuvent rendre un bon témoignage, ainsi si l'on examinoit bien la quantité de fois que M. Petit est venu à l'académie et le tems qu'il y a resté chaque fois, on trouveroit que j'y ai plus été en trois ans, qu'il y a que j'ay l'honneur d'être de l'académie, que M. Petit en dix, car il est entré en 1715 (2).

Après ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire, il ne vous sera pas difficile, Monsieur, de vous persuader que tout mon temps est employé depuis le matin jusqu'au soir à faire des découvertes et des expériences. Je n'ay donc aucune pratique et je ne gagne pas un sou, j'en dépense au contraire pour mon travail, pendant que M. Petit gagne 15 à 20.000 fr. tous les ans. Je suis physicien et M. Petit ne l'est pas. Je pourrois vous rapporter ici d'autres choses, mais elles vous sont trop connues pour en charger ma lettre. J'espère, Monsieur, que toutes ces raisons vous obligeront de me procurer la place de M. Litre. Voslumiè·

---

et des *Expériences sur la cause qui fait déposer les dissolutions des sels sur le bord des vases pour y former des végétations salines* (*Ibid.*, p. 331).

(1) Fontenelle et Mairan, secrétaires perpétuels; le mathématicien Lagny, académicien pensionnaire, qui suppléait parfois Mairan; Réaumur, l'illustre encyclopédiste, entré à 24 ans à l'Académie.

(2) Si Jean-Louis Petit était peu assidu, comme l'assure son rival, il n'en contribuait pas moins pour cela aux travaux de l'Académie d'une manière continue et l'on compte une douzaine de lectures faites par lui devant la Compagnie de 1715 à 1725.

res et votre justice m'en sont un sûr garant, ces deux choses sont en vous au plus haut point qu'on peut le désirer dans un excellent homme. Je ne vous dis point l'obligation que je vous en aurai, vous n'en exigez point d'autre, que celle d'être utile à l'académie, et au public. J'y suis déjà tout porté d'inclination, mais quelque forte que soit cette inclination, elle ne le scauroit être davantage que celle que j'ay d'être avec un profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

PETIT,
Médecin.

A Paris, le 7 février 1725.

Pourfour du Petit a été membre pensionnaire de l'Académie royale depuis le 29 août 1725 jusqu'au 18 juin 1741. Il a été remplacé le 16 juillet par Morand et le secrétaire perpétuel, Dortous de Mairan, a prononcé peu après son éloge, qui est imprimé dans l'*Histoire de l'Académie* de cette même année (p. 169).

Ex-Voto médicaux de Constantinople

PAR

M. le Dr Varham Torkomian
(de Constantinople)

J'ai l'honneur d'offrir à la Société Française d'Histoire de la Médecine une collection d'ex-voto médicaux, dont la pratique est encore très fréquente chez presque toutes les populations chrétiennes de Constantinople et dans les provinces de l'Empire Ottoman.

Ces ex-voto médicaux ne diffèrent, je crois, en aucune façon de ceux déjà présentés en 1904, par M. le docteur A. Marie, de Villejuif.

Ma collection d'ex-voto contient des objets représentant les diverses parties du corps, des organes et des viscères, qui sont destinés à dissiper n'importe quelle maladie, siégeant dans telle ou telle partie ou organe du corps.

On peut donc les diviser en trois classes :

Ceux qui représentent des membres supérieurs et inférieurs, ou des parties de membres ;

Ceux qui représentent les organes externes des sens : œil, oreille, langue, mâchoire, seins ;

Et ceux qui représentent des viscères.

Dans ces trois classes, l'on pourrait ranger encore d'autres figures, par exemple : tête, face, dos, nez, poumons, utérus, épaule, organes génitaux, etc.,

mais ceux-ci ont depuis longtemps cessé d'exister dans la pratique d'ex-voto médicaux à Constantinople.

On rencontre de ces ex-voto dans toutes les églises chrétiennes de Constantinople, et principalement dans celles des Arméniens.

Ils sont toujours appendus sur une image de la Sainte Vierge, qui se trouve encadrée dans une vitrine spéciale et soigneusement fermée, la clef étant confiée à un des prêtres de la même église.

Quand on voudra se servir de ces ex-voto, — et c'est toujours au moment d'une maladie entrée déjà dans sa phase de chronicité, — on s'adresse au prêtre qui en est le dépositaire, et, contre une signature, on lui en emprunte un ou deux selon la ou les régions malades.

L'ex-voto emprunté est directement attaché ou accroché sur l'endroit malade; il y est laissé jour et nuit jusqu'à la disparition complète du mal.

Une fois guéri de son mal, le patient doit lui-même porter l'ex-voto curateur à l'église d'où il était emprunté, mais en y joignant un second ex-voto tout à fait pareil, que l'on fait faire au préalable; et c'est ainsi que les malades guéris remercient la Sainte Vierge, en lui portant deux ex-voto au lieu d'un; c'est donc le vrai ex-voto contre remboursement de M. A. Marie.

Les ex-voto de Constantinople sont en général en argent; ils portent très rarement des inscriptions; cependant, tout en étant obligés d'être marqués d'une croix, doivent-ils toujours porter les cachets du gouvernement ottoman garantissant l'authenticité de l'argent, comme ceux que je présente et que j'ai fait faire d'après les plus anciens modèles conservés dans les églises arméniennes de Constantinople.

Avec le temps le nombre de ces ex-voto arrive à un tel chiffre qu'ils masquent complètement l'image de la Sainte Vierge, et c'est alors que l'Eglise se voit obligée d'en diminuer une bonne partie, en respectant tou-

jours les plus anciens, qu'elle laisse appendus à l'image.

Les ex-voto recueillis sont pesés et envoyés chez le bijoutier, pour être fondus et convertis en d'autres objets de dévotion à l'usage de l'Eglise, tels que : des lampes, des lampions, des chandeliers, des croix, des couvertures de livres ecclésiastiques, des coupes, des calices, des tasses, etc., etc.

Ces ex-voto médicaux ne présentent, comme on le voit, aucune finesse d'art, et ils sont très fidèlement calqués sur leurs modèles primitifs, dont on n'a jamais voulu modifier la naïveté ancienne dictée par les traditions et par préjugés, pour en conserver le sens votif.

Dans ma collection, j'ai tâché de réunir presque tous ceux qui sont encore en vogue et en pratique : œil, langue, mâchoire, oreille, cœur, seins, membres inférieurs et supérieurs, main, et un bébé. Ces ex-voto s'emploient dans beaucoup de maladies, autant que j'ai pu l'observer :

L'œil est appendu sur le front gauche ou droit, dans presque toutes les maladies oculaires, mais en général dans les conjonctivites, les blépharites, les ophtalmies des nouveau-nés, les ophtalmies purulentes; on s'en sert parfois aussi après une opération pratiquée sur l'œil, et encore pour les maux de tête, pour les migraines, et pour se préserver contre l'influence fâcheuse des mauvaises saisons sur les yeux.

La langue, que l'on pend au cou, est destinée à guérir le bégaiement des enfants, les paralysies linguales, le mutisme et l'aphasie, voir même la grenouillette.

La mâchoire se pend au cou et s'emploie pour faciliter la dentition des petits enfants, pour guérir les névralgies dentaires et faciales, les périostites alvéolo-dentaires, les aphtes, etc.

L'oreille, appendue sur le pavillon de l'oreille malade, est employée pour tarir les écoulements des otites

internes ou externes, contre la surdité et pour faciliter aussi le percement des lobules des oreilles des petites filles, avant d'y pendre des boucles ou des anneaux.

Les seins, que l'on voit presque toujours sur la poitrine des nourrices et des nouvelles accouchées, sont destinés à augmenter la sécrétion lactée, et pour préserver les seins contre toutes sortes d'inflammations mammaires qui peuvent survenir durant les suites de couches et l'allaitement.

Le cœur, en flammes et en couronnes, est destiné à guérir les palpitations, comme préservatif contre toutes sortes d'émotions et pour consolider aussi l'union des cœurs des nouveaux mariés.

Le *membre supérieur*, ainsi que la *main*, s'emploient quand il s'agit d'une fracture du bras ou de l'avant-bras, ou d'une entorse de la main et encore, dans les cas de rhumatismes articulaires, des arthrites, des paralysies des membres supérieurs, des phlegmons, etc.

Le *membre inférieur* est destiné à la guérison des sciatiques, des paralysies du membre inférieur, pour faciliter la marche des enfants, voire même pour la paraplégie des tabétiques, pour les phlegmons, etc.

Le Bébé en maillot, qui est du sexe féminin et peut être aussi du sexe masculin, sert contre toutes le maladies infantiles; il s'emploie dans les fièvres éruptives, les convulsions; on le pend aussi sur le ventre des femmes enceintes, soit pour faciliter leur accouchement, soit pour agir sur le sexe du produit de la conception; on a recours à l'ex-voto mâle si on désire avoir un garçon, et à l'ex-voto femelle si on veut avoir une fille.

Quant un malade est porteur de ces ex-voto, il ne doit pas subir d'autres traitements médicaux, pour que l'influence curative de l'ex-voto, d'après la croyance populaire, ne soit pas entravée.

Voilà les ex-voto que j'ai voulu porter à la connais-

sance de la Société française d'Histoire de la médecine ; ils ne présentent en effet aucune curiosité scientifique ou historique, mais je crois qu'ils ne manquent pas d'utilité pour compléter la collection déjà présentée par M. le Dr A. Marie.

Je ne saurais au juste dire à quelle époque la pratique d'ex-voto médicaux est entrée chez les Arméniens ou chez d'autres nations chrétiennes de Turquie; nos anciens écrits ne nous enseignent rien à cet égard et ils sont complètement muets; je crois cependant qu'elle ne doit pas remonter au delà des temps des croisades, lesquelles ont laissé en Orient pas mal de leurs coutumes et de leurs pratiques religieuses.

A côté de ces ex-voto médicaux, en argent, il existe aussi des ex-voto précieux dont la pratique est encore très en vogue : ces ex-voto consistent en des bijoux, diamants, colliers, des casques, de différentes sortes d'argenteries, dont je me promets d'entretenir la Société dans une autre circonstance.

Nouveaux documents sur les maladies vénériennes dans l'art

PAR

M. le Professeur Raphaël Blanchard
Membre de l'Académie de Médecine
Ancien Président de la Société.

Depuis mon précédent travail (1), j'ai recueilli quelques indications sur des documents nouveaux ; j'ai été mis aussi sur la trace de rectifications qu'il me semble utile de noter.

1° *Prière à saint Minus contre le mal français.* — Schreiber a connu cette estampe ; il en donne la description suivante (2) :

« St. Mire. Le saint coiffé d'un chapeau et au nimbe est debout en se tournant un peu vers la gauche, où quatre malades sont agenouillés ; il tient le bourdon dans la main droite et une faucille dentelée dans la gauche. A droite s'agenouillent un homme et deux brigittines. »

---

(1) R. Blanchard. Les Maladies vénériennes dans l'art. *Bulletin de la Soc. française d'histoire de la médecine*, II, pp. 433-473, 1903.

(2) W. L. Schreiber. *Manuel de l'amateur de la gravure sur bois et sur métal au* xv*e siècle*. Berlin, 3 vol. in-8°, 1891-1893 ; cf. II, p. 150, n° 1632, et III, p. 318.

En bas se trouve l'inscription suivante, en neuf lignes :

Almechtiger barmhertziger ewiger got sich uns an mit den | augen deiner barmherztigkeit und verleich uns das wir durch dz | furbitten und verdinen des heiligen peichtigers sancti Mini vor | der soigklichen kranckheit der blattern barmhertziglich werden be= | schirmet durch cristum unsern herren Amen.

Der heilig beichtiger Sanctus Minus wirt in welischē lande | angerufft und gebetten fur die grausamlich kranckheit der | blattern in welisch genant mala frantzoza.

Wolfgangk hamer.

« Il n'y a guère de doute, ajoute Schreiber, qu'il ne s'agit ici du saint ermite Mire en dépit de l'inscription distincte « Minus », qui a vécu en Espagne et dont les ossements gisent à Chiavenna. La découverte en eut lieu sous l'évêque Antoine II de Côme en 1452 ; cependant il ne fut invoqué généralement que pour obtenir de la pluie. »

Le cabinet royal de Berlin possède la planche originale. Une épreuve ancienne, sans enlumiuure, fait partie de la collection Alfred Huth, à Londres. Une autre se trouve au Cabinet des estampes de Munich. Le Dr Brettauer, de Trieste, en possédait aussi une très bonne épreuve originale (1).

---

(1) Le Dr Joseph Brettauer, médecin oculiste à Trieste, est mort dans cette ville, le 11 juillet 1905, à l'âge de 70 ans. Il avait rassemblé une merveilleuse collection de numismatique médicale, qui ne comprenait pas moins de 8000 pièces et qu'il a léguée à l'Université de Vienne, à la condition qu'elle soit exposée dans une salle particulière ; le legs a été accepté, mais la clause susdite n'a pas encore été exécutée. Il avait également réuni une très importante collection d'estampes concernant la médecine, collection qui serait restée dans sa famille.

J'ai eu le plaisir de voir plusieurs fois M. le Dr Brettauer et de correspondre fréquemment avec lui. Il était venu à Paris pour

L'original mesure 250 mm. de haut sur 153 mm. de large. En outre de la reproduction déjà citée dans H. Peters, il en a été publié une récemment dans le *Spemann's historischer Medizinal-Kalender*, d'après l'exemplaire de Brettauer, à la date des 6 et 7 mars 1906. Cette reproduction est très réduite et ne mesure que 80 mm. sur 50, légende comprise; elle a pour titre : *Der heil. Minus von Syphilitischen angerufen.*

Saint Minus ne figure dans aucune hagiographie, pas même dans l'ouvrage de du Broc de Segange et Morel (1); comme on l'a vu, Schreiber croit qu'il s'agit simplement de saint Mirus. Quoi qu'il en soit, le saint, si l'on en croit l'inscription en vieil allemand qui accompagne son image, le « sacré confesseur saint Minus » était «invoqué et prié dans le pays italien (2) pour la cruelle maladie des pustules appelée en italien mal français ». Le mot *blattern* désigne actuellement la variole, mais il est évident qu'on doit lui attribuer ici un sens plus général ou, si l'on veut, un sens plus spécial et qu'il désigne indubitablement la syphilis.

Wollfgang Hamer, auteur de cette estampe et d'un petit nombre d'autres plus ou moins sûrement attri-

---

prendre connaissance de ma collection de numismatique médicale qui, bien moins importante que la sienne, ne compte guère plus de 3500 pièces. J'étais allé moi-même à Trieste pour voir la sienne, en touriste, sans le prévenir, et deux fois j'ai eu le regret, à cause de son absence, de ne pouvoir admirer ses richesses. C'était un homme d'un grand sens artistique, d'une très vaste érudition et d'une parfaite courtoisie.

(1) L. du Broc de Segange et L. F. Morel. *Les Saints patrons des corporations et protecteurs spécialement invoqués dans les maladies et dans les circonstances critiques de la vie.* Paris, 2 vol. in-8°, 1888.

(2) « *In welischem Lande* », dit le texte, c'est-à-dire dans le pays welche ou roman. Le mot *Welschland* désigne les pays du nord de l'Italie.

buées à son burin, vivait à Nuremberg à la fin du xvᵉ siècle (1).

2° *Le syphilitique*. — Cette gravure a été reproduite par Holländer (2), d'après un exemplaire du Cabinet des estampes de Berlin, semblable à celui que j'ai reproduit moi-même (3), mais enluminé. Holländer l'attribue à Albert Dürer, d'accord en cela avec Eye, Thausing, Passavant et la plupart des biographes du célèbre artiste. Les grands collectionneurs Liphart et le découvreur de cette gravure, Cornil d'Orville (4), sont aussi de cet avis. A la vente de la célèbre collection des œuvres de Dürer, que Cornil d'Orville avait rassemblée, vente qui eut lieu à Stuttgart le 14 mai 1900 (n° 364 du catalogue), ce simple placard a atteint le chiffre extraordinaire de 2200 marks (plus 10 o/o pour frais de vente), soit 3025 fr. C'est donc qu'on le considère généralement comme l'une des œuvres les plus rares de Dürer.

Schreiber en indique deux états (5) et observe que « cependant le prix maintenant en a bien diminué », remarque qui devait, huit ans plus tard, se trouver contredite par les résultats de la vente susdite. Enfin, Holländer nous apprend que Theodorus Ulsenius ou Ulsinus, l'auteur du poème latin, était venu de Frise à Nuremberg pour y exercer la médecine.

---

(1) Schreiber, *loco citato*, III, p. 318.

(2) E. Hollaender. *Die Medizin in der klassischen Malerei*. Stuttgart, F. Enke, in-4° de XII-276 p., 1903; cf. pp. 91-93.

(3) R. Blanchard. La Syphilis dans l'art. *Nouvelle Iconographie de la Salpêtrière*, XVI, pp. 266-270, pl. LIII, 1903.

(4) Naumann's *Archiv für die zeichnenden Künste*, II, p. 100, 1856.

(5) Schreiber, *loco citato*, II, p. 282, n° 1926. — Le deuxième, état n'a pas en tête la troisième ligne : *Technica genesis;* de plus les dix vers qui viennent au-dessous de la gravure, à la suite de la dédicace *Insigni... sacrum*, sont remplacés par d'autres qui commencent ainsi : *Qui sibi vult sedum membris....*

Tous sont donc d'accord pour attribuer à Dürer la gravure en question. Elle a été aussi attribuée à Wohlgemuth, mais cela semble résulter d'une erreur commise par Schreiber. « Thausing, dit-il, dans son livre sur Dürer (p. 204) la fait passer avec peut-être encore moins de raison à Wohlgemuth. » Or, Thausing n'a rien écrit de semblable: il se borne à dire qu'on en trouve parfois des exemplaires coloriés, comme c'est le cas pour un placard différent, œuvre de Wohlgemuth ; il cite en outre Eye, qui dit qu'Ulsinus, pour l'illustration de son poème, « s'était adressé à Dürer, comme nous devons l'admettre avec la plus grande vraisemblance, car le dessin présente tout-à-fait le caractère de ses œuvres ».

4° *Emploi médical du bois de Gaïac contre le mal français.* — Cette gravure a été reproduite récemment, à une échelle réduite (90 × 63 mm.) dans l'*Historischer Medicinal-Kalender* pour 1905, publié à la librairie W. Spemann, de Berlin et Stuttgart, par le professeur J. Pagel et le Dr J. Schwalbe. Elle y figure à la date des 22-23 juillet, avec cette légende : *Anwendung der Guajakholzes gegen die Franzosenkrankheit* ; elle est indiquée à tort comme ayant été reproduite aussi dans l'ouvrage du Dr Holländer, *Die Medizin in der klassischen Malerei.*

Plus récemment encore, une excellente reproduction à plus grande échelle (202 × 150 mm.) en a été donnée par M. Jacquemaire, de Villefranche (Rhône), dans la très artistique publication *la Médecine dans l'art* (1), qu'il imprime sur les presses des frères Protat, à Mâcon. La reproduction est faite d'après l'exemplaire du Cabinet des estampes, avec sa légende en deux lignes : HYAGVM, ET LVES VENEREA | *Grauata*

(1) Numéro 3, octobre 1906; cf. pp. 50 et 51.

morbo ab hocce membra mollia — Leuabit ista sorpta coctio arboris. Elle est accompagnée de la pittoresque explication qui suit :

« L'intérieur ci-contre d'une pharmacie du XVIe siècle représente le traitement de l'*avarie* par le bois de gayac, qui sert, comme on sait, à faire des roulettes de lit, et devait bien cette revanche aux estropiés de Vénus (*lues venerea*). »

Dans la cure de la syphilis par le bois de Gaïac, on imposait au malade un jeûne austère de quarante jours; c'est ce qu'on appelait le *carême de pénitence.* Ce traitement était particulièrement en honneur à Rouen, depuis que Jacques de Béthencourt, médecin de cette ville, lui avait consacré un ouvrage magistral (1). Un siècle plus tard, Rouen jouissait encore d'une grande réputation à ce point de vue spécial. Le poète Mathurin Régnier, si l'on en croit Tallemant des Réaux, y « était venu se faire traiter de la vérolle par un nommé Le Sonneur » : il y mourut à l'*Hôtel de l'Ecu d'Orléans*, dans la rue de la Prison, le 22 novembre 1615.

Documents relatifs à Jérôme Fracastor

PORTRAIT GRAVÉ

Buste de profil tourné à gauche, tête nue, le col dégagé, les épaules couvertes d'une tunique agrafée sur l'épaule gauche. Dans une bordure ovale : HIERONYMUS FRACASTORIUS VERONENSIS.

Gravure sur bois, haute de 95 mm., large de 75 mm., en frontispice dans une édition des œuvres de Fracastor parue sous ce titre :

---

(1) J. DE BÉTHENCOURT, *Nova pœnitentialis quadragesima, nec non purgatorium in morbum gallicum sive venereum; una cum dialogo aquae argenti ac ligni Guaiaci colluctarium super dicti morbi curationis prælatura.* Parisiis, in-8°, 1527.

HIERONYMI | FRACASTORII | VERONENSIS | *opera omnia* | *quorum nomina* | *sequens pagina plenum indicat.* | *accessit index locupletissimus* | *ex tertia editione* | *cum illustriss. senatus veneti decreto.* | Venetiis apud Juntas | MD. LXXXIIII.

Renseignement communiqué par M. le Dr P. Derocque, de Rouen.

MÉDAILLES

Dans mon précédent travail, j'écrivais ce qui suit :

« On rapporte que Giambattista Ramusio, ami et admirateur de Fracastor, fit faire à ses frais un buste en bronze qui fut placé, avec celui de Navagero, sur l'arc de la porte située près du pont San Benedetto, à Padoue. Certains auteurs disent aussi qu'un buste fut placé dans l'Université de Padoue. Mais ces deux bustes, dont l'ancienne existence n'est pas douteuse, ont disparu à une époque indéterminée : Salomonio ne les mentionne pas dans ses *Inscriptiones urbis Pataviae* et, d'après des renseignements que m'a aimablement communiqués M. le professeur Moschetti, directeur du Musée civique de Padoue, il n'existe dans cette ville aucune statue ou aucun buste de Fracastor. »

M. le professeur Moschetti m'a fait observer que les passages cités plus haut contiennent une erreur, dont il a bien voulu me donner la clé. Ce ne sont pas des bustes de Fracastor et de Navagero qui furent placés, en 1552, au fronton de la porte construite par Jean Baptiste Ramusio à la tête du pont Saint-Benoît, mais bien des médaillons en bronze. Un écrivain contemporain, Scardeone (1), mentionne explicitement ce fait : «... Verum postea ab eodem Rhamnusio porta

(1) B. Scardeoni. *De antiquitate urbis Patavii*. Basileae, 1560; cf. p. 97.

ipsa, Andreæ Navagerii patricii veneti, viri doctissimi, ac Hieronimi Fracastorii veronensis præstantissimi poetæ, æneis imaginibus... diligenter exornata est. »

Ces médaillons sont, selon toute apparence, l'œuvre de Giovanni dal Cavino, célèbre graveur padouan, bien connu comme falsificateur des monnaies impériales romaines. Ils étaient encore en place en 1786, et même en 1795, comme en font foi Rossetti (1) et Brandolese (2); celui de Fracastor était du côté du pont, celui de Navagero du côté de la vieille ville. Le pont s'étant écroulé vers 1808, on en construisit un autre, puis on démolit la porte San Benedetto, pour rendre la circulation plus facile. C'est alors que les deux médaillons furent transportés au palais municipal et suspendus au mur d'une pièce voisine de la salle du Podestat (3). Ils ne furent transportés que bien plus tard au Musée civique, où ils se trouvent encore actuellement.

Chacun de ces médaillons est large de 48 centimètres. Celui de Fracastor, qui seul nous intéresse, a été reproduit en gravure par Cicognara (4), puis par Rizzoli (5) et par le professeur Moschetti (6).

Divers auteurs traitant de numismatique, entre autres Rudolphi, Kluyskens et von Duisburg, que j'ai cités

---

(1) G. B. Rossetti, *Il forastiere illuminato per le pitture, sculture ed architetture della città di Padova*. Padova, 1786; cf. p. 98.

(2) P. Brandolese. *Pitture, sculture, architetture ed altre cose notabili di Padova*, Padova, 1795; cf. p. 166.

(3) G. Moschini. *Guida per la città di Padova all' amico delle belle arti*. Venezia, 1817; cf. p. 215.

(4) L. Cicognara. *Storia della scultura dal suo risorgimento in Italia sino al secolo di Napoleone*. Venezia, 3 vol., 1813-1818, avec atlas in-folio; cf. pl. LI, n° 2.

(5) L. Rizzoli *junior*. Due bassorilievi in bronzo di Giovanni dal Cavino. *Bollettino del Museo civico di Padova*, V, p. 69-73, 1902.

(6) A. Moschetti. *Il Museo civico di Padova*. Padova, 1903; cf. p. 156.

précédemment, le mentionnent sans l'avoir vu et lui attribuent un diamètre de 100 mm. C'est, en effet, le diamètre de la figure donnée par Cicognara, celui-ci ayant omis de dire qu'il ne donnait qu'une figure réduite. C'est ce même médaillon que j'ai mentionné antérieurement comme la première des médailles concernant Fracastor (p. 449).

Documents relatifs à Boyveau-Laffecteur

MÉDAILLES

1° *Bibliographie.* — RÜPPELL, 1876, p. 25. — H. STORER. *American Journal of numismatics*, p. 18, n° 2086, juillet 1904.

2° *Bibl.* — GUIOTH, p. 273, pl. XLIV, n° 198.—STORER, *loco cit.*, p. 19, n° 2087.

3° *Bibl.* — RÜPPELL, CLXVIII *a.*

4° *Face.* — Comme pour les n°s 1 et 2, mais l'inscription circulaire est plus petite et l'exergue est sans inscription.

Revers. — Comme pour le n° 2.

Médaille en bronze, module 41 mm. Collection H. Storer, à la Boston médical Library. Collection J. Brettauer, à l'Université de Vienne.

5° Variante du n° 3. Au revers, l'adresse indiquée est RUE RICHER, N° 4, et non *n° 6.*

Collection H. Storer, à la Boston medical Library.

6° *Face.* — MAISON LAFFECTEUR | DEPUIS 1793 | 11 | RUE DES PETITS | AUGUSTINS | PARIS. — Inscription en six lignes, les deux premières circulaires et concentriques, les trois suivantes droites (la troisième dans l'arc de la deuxième), la dernière circulaire.

Revers. — ROB ANTI-SYPHILITIQUE | SEUL AUTORISÉ | EN | 1778 | EXPÉDITIONS | COMMERCIALES. — Inscription

en six lignes, les deux premières circulaires et concentriques, la troisième droite et dans l'arc de la seconde, la quatrième droite, les deux dernières circulaires et concentriques.

Jeton en cuivre, flan rond, module 23 mm. Collection J. Brettauer, à l'Université de Vienne.

7° Même jeton que le précédent, mais flan à 12 pans; plus grand diamètre 24 mm. Les deux chiffres du nombre 11 ont 4 mm. de hauteur.

Ma collection.

8° Même type que le n° 7, mais lettres plus petites; les deux chiffres du nombre 11 n'ont que 3 mm. de hauteur.

Jeton dodécagonal en cuivre. Ma collection. La collection Brettauer, à l'Université de Vienne, renferme ce jeton ou le précédent.

9° Même type, mais avec la date 1792, au lieu de 1793.

Jeton en cuivre, dodécagonal. — Collection H. Storer, à la Boston medical Library.

Bibliographie. — NEUMANN, n° 39749.

EX-LIBRIS

Les deux ex-libris de Boyveau-Laffecteur ont été reproduits par M. Henry-André dans une très intéressante étude qu'il a publiée récemment (1).

Médailles diverses.

1° *Face.* — TRAITEMENT SPÉCIAL DE TOUTES LES MALADIES SECRETES. | PAR | DES MÉDICAMENS | APPROUVÉS | DU GOUVERNEMENT. — Inscription en cinq lignes, la première formant un cercle complet, les trois suivantes droites, la dernière formant un demi-cercle concentrique à la première.

(1) HENRY-ANDRÉ. Les Ex-libris de médecins. *Chronique médicale*, XIII, p. 569, 1er septembre 1906.

Revers. — CABINET DE PHARMACIE. | SUR LE COURS | 7 AU 1er | DE MIDI | A 5 HEURES. | HOSTE DIRECTEUR MARSEILLE. — Inscription en sept lignes, la première demi-circulaire, les quatre suivantes droites et en caractères plus gros, la sixième courbe et concentrique à la dernière, qui est demi-circulaire et forme avec la première un cercle complet.

Jeton en cuivre jaune, décagonal, plus grand diamètre 26 mm. Collection J. Brettauer, à l'Université de Vienne.

2° *Face.* — SIR SAMUEL HANNAYS . ORIGINAL GENUINE & . | ONLY | INFALLIBLE | PREVENTIVE | OF A CERTAIN | DISEASE. — Inscription en six lignes, la première formant un cercle complet, les autres droites et en caractères plus petits. Entre la quatrième et la cinquième ligne, un Rhinocéros unicorne passant à droite.

Revers. — SOLD | PRICE 10s 6d | AT no 7 | WINSLEY STREET | PANTHEON. | 2 Gt RYDER STREET | St JAMES'S, & AT | N° 2 BROADWAY | BACK OF | LUDGATE HILL. — Inscription en dix lignes, la dernière courbe.

Jeton en bronze, module 27 mm., tranche cannelée. Collection du Gouvernement américain ; collection Storer (Providence, R. I.) ; collection J. Brettauer (Université de Vienne).

Il existe une variété à tranche lisse.

Bibliographie. — J. NEUMANN, *Beschreibung der bekanntesten Kupfer-Münzen ;* cf. n° 26.498. — BATTY, *Descriptive catalogue of the copper coinage of Great Britain*, *Ireland*, *British Isles and colonies*, etc. Manchester and London, 4 vol. in-4, 1868-1898 ; cf. I, p. 143, nos 947 et 948. — H. R. STORER, The medals, jetons, and tokens illustrative of the science of medicine. *American Journal of numismatics,* XXXII, p. 77, n° 1241, 1898.

3° *Face.* — Dr L. C. ROSE TREATS ALL CHRONIC FEMALE & VENEREAL DISEASES DETROIT.

Revers. — Tête d'Indienne.

Jeton en cuivre, module 19 mm.

Bibliographie. — FONROBERT, n° 2347.

4° *Face.* — L'aigle américaine entourée d'un cercle de 32 étoiles.

Revers. — ROYAL PREVENTIVE. — Inscription en deux lignes dans un cercle, la première ligne convexe, la seconde concave.

Jeton en bronze, module 24 mm. Collection J. Brettauer, à l'Université de Vienne.

5° *Face.* — ✝H SI. BONA. SVSCEPIMVS. MALA. CVR. NON. SVSTINEAMVS. IOB. 2. — Inscription circulaire. Dans le champ, que délimite un cercle, un homme nu, tourné à gauche et couvert d'ulcères ou plutôt de pustules très apparentes, est assis sur une pierre. Une femme, vêtue du costume du XVIe siècle et largement décolletée, est debout devant lui et lui fait face. Derrière le malade se tient, également debout, un diable qui, de la main droite, lui verse sur la tête une poignée de corpuscules arrondis symbolisant les abcès. Ce personnage diabolique a une tête très allongée à longues oreilles pendantes, des ailes d'Oiseau, des mamelles flasques, la verge en érection, la queue courte et relevée, des pattes de Bouc.

Revers. — ✝H SVPRA. DORSVM. MEVM. FABRICAVERVNT. PECCATORES. PSL. 128. — Inscription circulaire. Dans le champ, que délimite un cercle, Jésus attaché à la colonne est flagellé par deux bourreaux en costume du XVIe siècle.

Deux variétés sont connues :

1° Le revers porte dans le champ, à gauche, la date 1539. — Médaille en argent doré, module 49 mm.

Collection J. Brettauer, à l'Université de Vienne.

Bibliographie. — MERZBACHER, *Kunstmedaillen-catalog*, 1er mai 1900, n° 243.

Iconographie. — J. PAGEL und J. SCHWALBE, *Spemann's historischer Medicinal-Kalender*. 1905 ; cf. 3-4 avril.

2° Revers sans date dans le champ. — Médaille en argent, module 49 mm. Ma collection. Exemplaire en parfait état de conservation, serti dans un cercle d'argent, large de 59 mm. et ayant été pourvu d'une bélière ou d'un anneau.

Bibliographie. — *Collectio* FIEWEGER, *Katalog satyrischer Medaillen und Münzen*... Berlin, in-8° de 132 p., 1885 ; cf. p. 15, n° 94. — L. PFEIFFER und C. RULAND, Die deutschen Pestamulete. *Deutsches Archiv für Geschichte der Medicin und medicinische Geographie*, VIII, pp. 465-497, 1885 ; cf. p. 483, n° 62. — Catalogue Ad. HESS, 18 septembre 1889, n° 4406.

Cette superbe médaille est montée à 60 mark, à la vente Fieweger, en 1885, sur une mise à prix de 50 mk ; elle était classée parmi les médailles érotiques et considérée comme se rapportant à la première apparition de la peste en Allemagne. De même, Pfeiffer et Ruland la rangent parmi les « Pestthaler » de Wittenberg. Mais le malade est couvert de pustules et le Christ est flagellé, deux faits qui semblent une allusion à une maladie de peau ; on comprend donc que Brettauer, dans le très curieux *Historischer Medicinal-Kalender* pour 1905, ait reproduit cette médaille comme relative à l'extension de la syphilis.

J'adopte également cette manière de voir : j'en trouve la confirmation dans la date même de 1539, dans l'aspect pustuleux du malade, qui rappelle absolument la gravure du Syphilitique attribuée à Dürer ; dans l'inscription de l'avers, où l'opposition entre les

mots *bona* et *mala* est significative, enfin dans le fait que le diable est en érection. Il s'agit donc ici de la plus ancienne, en même temps que de la plus belle médaille concernant la syphilis,

6° La médaille du Professeur Fournier, décrite dans mon précédent travail (p. 471, 3°), est reproduite en similigravure dans le *Spemann's Historischer Medicinal-Kalender*, à la date du 14-15 février 1905.

7° *Face.* — Buste tourné à droite, tête nue, barbe entière et courte, costume moderne. A gauche et en deux courtes lignes parallèles au bord : JOHNSON EB. MOD. CA. INC., les lettres EB et CA étant enlacées deux à deux.

Revers. — ANGELO SCARENTIO | ATHENÆI TICINENSIS | MAGISTRO SYPHYLOPATHIÆ PERINSIGNI | QVI IN LVE GALLICA CVRANDA | PROTOCLORVRETVM HYDRARGYRIVM | SVBTER CVTEM PRIMVS INJECIT | VII ID : APR : MDCCCLXIV | COLLEGÆ ET SODALES | INGENIVM VIRI ET SOLLERTIAM ADMIRANTES | DIE EIVS INVENTI ANNIVERSARIO | A. MDCCCCIV | — | Inscription sur champ uni, en onze lignes suivies d'un filet.

Médaille en bronze, module 56 mm. Ma collection (fleur de coin). Sur la tranche, mon exemplaire est marqué du n° 101.

Cette médaille a été modelée par Egidio Boninsegna, gravée par Angelo Cappuccio et frappée par la maison Johnson, de Milan. Un exemplaire en or, du poids de 130 gr. 5, a été offert au professeur Angelo Scarenzio, directeur de la clinique dermosyphilopathique de l'Université de Pavie, le 7 avril 1904, pour célébrer le quarantième anniversaire de la première injection souscutanée de calomel (protochlorure de mercure) dans le traitement de la syphilis. Les Drs Ambrogio Bertarelli, de Milan, et Mario Truffi, de Pavie, en prirent l'initiative; les professeurs de syphiligraphie des Universités

italiennes se constituèrent en un Comité qui élut pour président d'honneur le prof. C. Golgi, recteur de l'Université de Pavie, et pour président effectif le prof. D. Majocchi, de Bologne. En outre de la médaille en or, il fut frappé 122 médailles en bronze, qui ne se trouvent point dans le commerce.

Les 90 premières furent réparties entre les souscripteurs; les autres furent remises au roi Victor Emmanuel III (n° 91), au cabinet numismatique de la Brera, à Milan (92), au professeur Scarenzio (98-100), etc. Le n° 101 m'a été réservé. Ce n'est pas le seul exemplaire qui se trouve en France; d'autres sont entre les mains des Drs Balzer (3), Barthélemy (4), Besnier (11), Doyon (33), H. Fournié (38), Hallopeau (43), L. Jullien (46), Lacronique (47), Le Pileur (50), Mauriac (55) et Thibierge (86).

La remise de la médaille d'or au Professeur Scarenzio eut lieu dans une séance solennelle qui fut tenue dans l'amphithéâtre de pathologie générale de l'Université de Pavie et à laquelle assistaient les autorités civiles, provinciales et municipales, ainsi qu'un grand nombre de professeurs, de médecins, d'étudiants et d'admirateurs de l'éminent syphiligraphe. Un volume spécial, édité à cette occasion, fut également offert au prof. Scarenzio, ainsi qu'à chacun des souscripteurs. Les professeurs Golgi et Majocchi, en lui remettant la médaille et le volume, firent l'éloge de Scarenzio. La Société française de dermatologie et de syphiligraphie s'était fait représenter à cette cérémonie, ainsi que celles de Berlin et d'Italie.

Le professeur A. Scarenzio n'a guère survécu à son jubilé : né à Pavie, le 1er février 1831, il est mort dans cette même ville, le 29 juin 1904.

Bibliographie. — *La medaglia d'oro al Professore Angelo Scarenzio, direttore della Clinica dermosifilopatica della R. Università di Pavia,* VII

aprile MDCCCCIV, in-4° de 10 pages, 340 × 245 mm., s. l. n. d., avec une planche en photochalcographie représentant, en vraie grandeur, les deux faces de la médaille et un frontispice représentant le revers, par le même procédé et à la même échelle. — *Ad Angelo Scarenzio in occasione del* XL *anniversario della prima iniezione di calomelano colleghi e discepoli.* Milano, in-8° de 443 p., 1904, avec un portrait en photochalcographie, la même planche que dans la brochure précédente et, sur la couverture, l'avers de la médaille.

Estampes et documents divers.

Bornons-nous à une simple énumération :

1° Le traitement de la syphilis en 1699, d'après une estampe probablement française, qui fait partie des collections du Dr R. von Töply, privat-docent d'histoire de la médecine à l'Université de Vienne. Nous n'en connaissons que la réduction parue dans l'*Historischer Medicinal-Kalender*, à la date du 12-13 septembre 1907. L'estampe représente une chambre de malade; le patient est au lit, le médecin est assis auprès de lui dans un fauteuil, ayant devant lui une table chargé de fioles. La scène est joliment traitée, mais, en l'absence de la légende, rien n'indique qu'il s'agisse vraiment d'une visite à un syphilitique.

2° Un tableau de Goya interprété par Laignel-Lavastine (1).

3° *Le plaisir*, caricature coloriée par Gaudissart (1815), reproduite par Holländer (2). — Cambacérès, archichancelier de Napoléon Ier, conduit en laisse un

(1) LAIGNEL-LAVASTINE. La Syphilis dans l'art. *Nouvelle Iconographie de la Salpêtrière*, XVII, pp. 83-84, pl. X, 1904.

(2) Eug. HOLLAENDER. *Die Karikatur und Satire in der Medizin*. Stuttgart, F. Enke, in-4 de XVI-354 p., 1905 ; cf. p. 351.

personnage nu, à tête de cochon, affublé d'accessoires grotesques.

4° *Mors syphilitica,* estampe de F. Rops. — Pièce rare, manquant au Cabinet des estampes.

5° *Les Avariés*, n° 207 du journal satirique *l'Assiette au beurre*, 18 mars 1905. — Le numéro tout entier est consacré à la syphilis; il renferme de nombreuses compositions, dont quelques-unes très remarquables. Holländer en reproduit plusieurs (1).

(1) *Loco citato,* pp. 350, 352 et 353.

Les réformes hospitalières proposées en 1787 par Nicolas Chambon de Montaux

PAR

M. Joseph Génévrier

Interne des hôpitaux de Paris.

Chambon s'occupe surtout, dans son mémoire (1), du service médical, qui laissait trop à désirer, et de l'enseignement clinique, qui n'existait pas. L'insalubrité et l'exiguïté des hôpitaux avaient depuis quelque temps déjà ému les pouvoirs publics ; après quelques rapports particuliers, on institua, en 1786, une commission de neuf membres de l'Académie des Sciences pour poser « les premiers principes de l'hygiène hospitalière abandonnée jusque-là à des maçons ». (Rapport de Tenon à l'Académie royale des Sciences, 1788.) Le sort même des malades était lamentable, et il inspirait à Chamfort cette amère réflexion : « A voir la manière dont on en use envers les malades dans les hôpitaux, on dirait que les hommes ont imaginé ces tristes asiles, non pour soigner les malades, mais pour les soustraire aux regards des heureux, dont ces infortunés troubleraient les jouissances. »

---

(1) *Des moyens de rendre les Hôpitaux utiles à la Nation*, par N. Chambon de Montaux. *Paris, 1787.*

L'utilité des hôpitaux, contre lesquels s'était élevé un fort courant d'opinion à la fin du XVIIIe siècle, sous prétexte qu'ils servaient plus souvent de refuge aux fainéants qu'aux malades, est fortement établie par Chambon : il est juste que la société prenne à sa charge, non seulement les malades, mais encore les infirmes et les vieillards ; ceux-ci ayant, pendant leur vie active, contribué à la prospérité de la nation, doivent être secourus par les citoyens qu'ils ont aidés à devenir riches ; ce n'est pas seulement un plaidoyer sentimental ; c'est un exposé logique et précis des relations sociales, et des charges qu'elles imposent à tous les membres de la société ; certains passages seraient dignes d'être reproduits par les défenseurs actuels de cette assistance de la vieillesse, qui, pour être juste, n'est peut-être pas encore prête à être appliquée avec toute la générosité que Chambon souhaitait : « S'il est vrai, dit-il, que la réunion d'un peuple en corps soit avantageuse pour chacun en particulier, c'est des services mutuels que les différents membres de ce corps se rendent les uns aux autres, que résulte cet avantage.. Or, il seroit absurde que le pauvre fût abandonné, quand une maladie (et la vieillesse en est une) le mettroit dans l'impossibilité de travailler au bien des riches... Il résulteroit de cet abandon la connoissance, pour le pauvre, d'une convention illusoire.., et un désespoir qui lui permettroit de ne plus respecter les droits de la propriété. Car, quoique ces droits soient consacrés par l'usage et par un consentement censé général, il n'en est pas moins vrai que chaque homme en naissant a part aux productions de la terre. » Après cet exposé de doctrine — socialiste pourrait-on dire — viennent les raisons sentimentales : ce qu'on donne n'est rien ; tout est dans la façon de donner : « Il seroit doux de dire à un indigent : « Mon frère, je ne vous donne rien ; je vous apporte ce que vous m'auriez

donné vous-même si je m'étois trouvé à la place que vous occupez ».

Nous ne suivrons pas l'auteur dans ces dissertations, pour arriver plus vite aux chapitres où il traite plus particulièrement de l'organisation des hôpitaux et de celle du corps médical, qui étaient l'une et l'autre dans le triste état que l'on sait. Les médecins étaient en nombre tout à fait insuffisant, eu égard au nombre des malades ; et le service était loin d'être simplifié par l'organisation même des hôpitaux. Chambon emploie un intéressant chapitre à démontrer combien les soins médicaux manquaient aux hospitalisés de la Salpêtrière (1) ; cette immense maison donnait asile à trois catégories d'infortunés : d'abord les enfants assistés ou trouvés, souvent atteints de maladies héréditaires, mal alimentés par des nourrices mercenaires, hantées par la crainte de prendre les maladies de leurs nourrissons et de les transmettre à leurs propres enfants ; puis les filles de mauvaise vie, elles aussi fréquemment atteintes de maladies vénériennes, ou affaiblies par leurs mauvaises conditions d'existence ; enfin les vieillards, dont l'âge même est une source de maux. Or malgré le dévouement des religieuses (2), il était impossible aux

(1) La malpropreté de cet établissement était bien connue des autorités : la gale y régnait de façon endémique, les hospitalisées elles-mêmes avaient rédigé une plainte (1790) sur l'insuffisance et la mauvaise qualité des aliments. L'*Assemblée des représentants de la Commune*, saisie de la question par de Jussieu (alors lieutenant de maire au département des hôpitaux), se déclara « plus affligée que surprise de ces détails, et, regrettant de n'y pouvoir remédier à l'instant, a arrêté de passer à l'ordre du jour. » (Cf. Sigismond Lacroix. Actes de la Commune de Paris, Paris, 1895, tome VI, p. 377).

(2) Deux ans après la publication de ce mémoire, Chambon devait quitter son poste de médecin de la Salpêtrière, pour avoir tenu, sur les religieuses, des propos irrespectueux (Cf. Thèse Mac-Auliffe). Il y a là de quoi surprendre quand on lit les louanges qu'il leur décerne dans cet opuscule :

« Que ne m'est-il possible de faire connaître le zèle et les bontés

médecins de *soigner effectivement* tous ces malheureux.

Il en va de même dans les autres hôpitaux. De toute nécessité, affirme Chambon, une réforme s'impose : les maladies chirurgicales peuvent être convenablement traitées, car les aides-chirurgiens sont plutôt trop nombreux, sinon trop zélés, dans tous les hôpitaux. Il faut que les pauvres atteints des *maladies internes* aient les mêmes garanties, et ne soient pas plus privés de secours dans les hôpitaux, que ne le sont les gens aisés qui peuvent se faire soigner chez eux. Le médecin, qui passe le matin dans ses salles, voit trop rapidement ses malades, car ceux-ci sont trop nombreux par rapport au temps qu'il peut leur consacrer ; d'autre part il peut se produire dans la journée des incidents qui demandent des soins immédiats ; l'action de certains médicaments actifs a besoin d'être surveillée ; il faut que les malades puissent être secourus à n'importe quel moment de la journée ; de tout ceci résulte qu' « il est aussi indispensable d'avoir des jeunes médecins dans les hôpitaux, que des élèves en chirurgie (1). » Pour le recrutement et l'organisation de

---

avec lesquels ces Dames charitables veillent au soulagement des malades? On sait que plusieurs d'entre elles se privent souvent de leur nourriture, un peu plus soigneusement préparée que celle des pauvres, pour la donner aux malades. Mais il ne m'est pas permis de révéler le secret dans lequel les personnes dont je parle, désirent que leurs bonnes actions restent ensevelies : tel est l'effet de la générosité et des autres vertus morales dans les âmes pieuses... »

(1) Cette impossibilité où étaient les malades de recevoir les soins dans la journée paraît contredire l'existence du *médecin résident* dont le docteur Corlieu précise les fonctions. (*Les médecins de l'Hôtel-Dieu du XV*e *au XIX*e *siècle*, in *France médicale, 1898*). De Jussieu, cité par M. Mac Auliffe, considère, comme Chambon, qu'il est indispensable d'avoir un médecin logé à l'hôpital : « C'est, dit-il, une des réformes les plus urgentes à accomplir ». Un rapport adressé par le Département des Hôpitaux à la Commune, déclare qu'il serait peut être plus utile pour l'Hôtel Dieu « *que quelques médecins y fussent logés et attachés exclu-*

ce service médical Chambon propose ce règlement :

« 1° Les médecins (qu'on doit regarder comme *aides*)
« ne pourront être choisis qu'au concours.

« 2° Chaque concurrent donnera les preuves de trois
« années d'études suivies dans une université.

« 3° Il présentera des attestations *de vie et de mœurs*
« qui soient les garans des sûretés qu'on est en droit de
« prendre sur sa personne.

« 4° Son tems de service sera fixé à trois ans, sans
« y comprendre les tems de mutation dont je parlerai
« ailleurs.

« 5° Il sera soumis aux ordres du médecin en chef,
« pour l'utilité du service.

« 6° Il ne pourra se faire remplacer par aucun de
« ses confrères, hors le cas de nécessité, et sans eu
« avoir obtenu la permission du médecin en chef.

« 7° Il aura le droit d'exiger, au sortir de l'hôpital,
« après ses trois ans de service, des attestations rela-
« tives à la régularité de sa conduite, et à la manière
« dont il aura rempli ses devoirs. »

Chambon développe ensuite chacun de ces articles. Il établit les conditions du concours, qui sera passé devant le médecin de l'hôpital, assisté de deux confrères choisis dans les compagnies enseignantes, et d'administrateurs de l'Hôpital. Les sujets du concours seront tirés « des sciences physiques, telle que la Chymie, l'Anatomie, et la Phisiologie, et les sciences purement médicales, telles que la pathologie et la thérapeutique. » Il faut aussi des garanties morales (Art. 2) : « l'humanité veut que celui qui se livre aux soins généreux de rendre la santé à l'indigent essuie aussi ses larmes. Il faut que le pauvre bénisse le lieu qu'on a consacré

---

sivement à son service. » Il est vraisemblable que les Médecins résidents n'eurent qu'une existence très éphémère et furent supprimés quelque temps avant la Révolution.

à la guérison de ses infirmités, et qu'en rentrant dans le monde il dise à ses compagnons d'infortune :

« Amis, je n'aurois pas pensé qu'on pût éprouver quelque satisfaction dans les accès d'une douleur déchirante, cependant j'ai quelquefois oublié mes maux, en voyant venir à mon secours des hommes charitables, qui s'empressoient de mettre fin à mes peines... »

D'autres indications pratiques sont fournies par Chambon : ces concours devront avoir lieu tous les ans, afin que les anciens puissent mettre les nouveaux venus au courant du service ; les remplaçants ne seront pas admis, car ils ne fourniraient pas les mêmes garanties que les « *médecins internes* » reçus au concours. Il est juste enfin que le jeune médecin retire un profit du temps qu'il aura consacré au service des hôpitaux ; c'est pourquoi on lui donnera des attestations qui « apprendront au public qu'il avoit mérité d'être distingué parmi ses concurrents, par la manière dont il a fait ses études ; qu'on l'avoit préféré aux autres pour remplir la place qu'il a obtenue dans un hôpital ; que ses connoissances se sont multipliées dans un lieu d'instruction, et que, par toutes ces raisons, il mérite une considération particulière qui l'élève au dessus du commun de ses confrères. »

Ce projet d'organisation d'un Internat des hôpitaux doit être un des premiers en date ; il n'a pas été mis à exécution ; mais il doit être rangé parmi les meilleurs de ceux qui ont été élaborés dans la suite : avec le rapport de Doublet, celui de Chambon servit à la rédaction, par la Société Royale de médecine, en 1788, de son *Nouveau plan de Constitution pour la médecine en France* (1). Ce projet présenté par Vicq d'Azyr à l'assemblée Nationale en 1790 ne fut suivi d'aucun essai d'exécution. Le principe de la nomina-

(1) *Histoire de la Société Royale de médecine (1787-1788).*

tion par voie de concours, sur lequel insiste Chambon, fut repris par Pelletan, Boyer et Thouret, dans leur rapport au ministère de l'Intérieur (an VI). Mais ce n'est qu'en 1802 (an X), sous le ministère Chaptal, que fut définitivement appliqué le règlement concernant l'Internat (1).

L'utilité de cette institution est bien mise en lumière par Chambon : les « *médecins internes* » en profiteront pour eux, tout en favorisant les progrès de la médecine : le médecin résidant dans l'hôpital pourra rédiger des « *observations précises* » de tous les cas traités ; on possédera bientôt une collection considérable de faits superposables ; on s'en servira pour établir des « *tables nosologiques* » aussi complètes que possible; ainsi,on « parviendra un jour à rendre la doctrine parfaitement stable, » et à « avoir une histoire complète dans ses détails de la plupart des maladies ».

D'autres questions retiennent l'attention de Chambon : nous ne pouvons le suivre dans tous ses développements, malgré les idées originales qu'ils renferment et qui montrent à quel point notre auteur était imbu des nouvelles doctrines philosophiques : que doit-on entendre par *expériences*, *essais*, *tentatives*, pratiqués dans les hôpitaux, mots qui effraient tant les patients obligés de s'y faire soigner? La simple observation constitue une expérience : elle ne nuit en rien au malade et elle peut « contribuer au bien de l'humanité ». Il faut qu'on sache que les hôpitaux ne sont pas faits pour « tenter des épreuves périlleuses », mais pour donner des « soins éclairés et dévoués ». D'autre part on peut trouver injuste que les pauvres servent à l'instruction des médecins; mais, réplique Chambon, c'est pour eux un moyen de s'acquitter vis-à-vis de la Société d'un devoir de reconnaissance : « puisqu'il est

(1) *Cf.* R. Durand-Fardel. *Centenaire de l'Internat.* Paris, 1902.

vrai que la Société procure à chacun des avantages, chacun de nous doit contribuer à augmenter cette somme d'avantages communs, autant que les circonstances en fournissent la possibilité. L'homme souffrant ne cesse pas d'être citoyen : ses infirmités ne le dispensent pas d'accomplir un devoir que l'humanité lui impose ; l'histoire des souffrances auxquelles il est réduit est nécessaire à ses semblables ; il seroit un ingrat s'il jouissoit des avantages qui résultent de la sociabilité sans payer le tribut de reconnoissance qu'il lui doit en tout temps. »

Dans la réorganisation des hôpitaux Chambon comprend encore l'installation de salles de dissection, bien aménagées, où tous les médecins pourraient étudier en même temps l'anatomie normale, et les altérations produites dans les organes des malades qu'ils auraient suivis : cette innovation ferait cesser tous les scandales dus à la difficulté qu'ont les étudiants de se procurer des cadavres ; elle leur rendrait aussi le travail de la dissection moins pénible et moins malsain.

L'enseignement de la médecine pratique, *clinique*, qui n'est aucunement assuré par la Faculté, doit aussi être exercé dans tous les hôpitaux ou asiles de charité : à chaque médecin sera attaché un petit nombre d'étudiants ; ils examineront les malades à tour de rôle, suivront la maladie dans toutes ses phases, pratiqueront l'ouverture des cadavres, et connaîtront ainsi l'état des organes dans les diverses affections qu'ils auront étudiées (1).

Grâce à ces réformes on ne verra plus des médecins, pourvus de diplômes trop facilement accordés (2), aller

(1) Au moment même de la publication des projets de Chambon, le chirurgien Desault inaugurait à l'Hôtel-Dieu ses *cours cliniques*, dont Bichat fut un des premiers élèves (1787). — Corvisart organisait l'année suivante la première clinique médicale de la Charité.

(2) Chambon dit dans ses conclusions : « Mes amis m'ont dé-

pratiquer leur art après n'avoir employé leurs trois années d'études, imposées par les lois, qu'à acquérir des connaissances théoriques. Il est vrai que la plupart des universités avaient reconnu ces vices d'instruction puisqu'elles avaient « fixé un temps où les médecins, après leur réception, ne devoient pratiquer que dans les fauxbourgs... Les Facultés ont supporté une loi aussi barbare! Pratiquer dans les fauxbourgs! s'exercer sur des pères de famille, sur des laboureurs, des artisans, des ouvriers!... ».

A Paris, la Faculté ne recevait aucun Docteur avant cinq années d'études au moins : ce temps pourrait suffire si les hôpitaux « étoient consacrés à l'enseignement public. En adoptant ces projets, il est évident que les hôpitaux deviendroient plus utiles à la Nation ».

---

cidé à modérer les réflexions que j'avois faites sur la conduite des Universités par rapport à la facilité avec laquelle elles accordent des grades : ces remarques étoient un peu sévères. »

Les Lépreux à Plombières

PAR

M. H.-M. Fay.

Interne des asiles de la Seine.

Il y avait jadis à Plombières une léproserie, dont on ne sait rien sinon qu'elle fut démolie vers le milieu du XVIe siècle. C'est Jean le Bon, médecin du Roy de France, qui le dit en cette phrase trop brève : « Le leprocomion est abattu » (1576) (1).

Il me paraît, vu le peu d'importance de cette station balnéaire aux XIVe et XVe siècles, qu'on aurait tort d'admettre que la léproserie de Plombières fut un établissement comparable à ceux qui couvraient le sol français ; il devait bien plutôt s'agir d'un hôpital où séjournaient, pendant le seul temps de la cure, les lépreux venus des environs, par exemple de la célèbre *Magdeleine* de Remiremont. Il était naturel que la vertu de ces eaux minérales, dans certaines affections cutanées, attirât les malheureux que la médecine abandonnait aux mains de la charité publique.

Nous ne savons pas quand fut fondé le *leprocomion*. Il me paraît probable toutefois que sa fondation eut lieu

---

(1) Abrégé de la propriété des bains de Plombières, extrait des trois livres latins de *I. Le Bon, Metropolitain, Médecin du Roy et de Monseigneur le Cardinal de Guise. Paris. Charles Macé*, 1576. In-16.

au XIVe siècle, et que son histoire se confond avec celle de l'Hôpital de Plombières que Durival (1) fait remonter à 1303. Cette date est trop ancienne, car dans une Bulle du Pape d'Avignon Clément VII (5 juillet 1398) il est parlé du fondateur en termes qui font admettre que celui-ci était toujours en vie (2).

L'hôpital, construit « à cause du concours continuel des pauvres en ce lieu de Plombières (3) », s'élevait sur la rive droite de l'Eaugrone, et dépendait, ainsi que la chapelle, de la paroisse de Bellefontaine. Plus tard il fut administré par un religieux d'Herival (20 juin) (1394) (4). Au milieu du XVIe siècle, cet hôpital, dénué de tout, ne pouvait plus contenir tous les pauvres qui se présentaient : il était en ruines, et l'on fut obligé de le rebâtir en partie en 1548. C'est alors très probablement que la léproserie proprement dite fut détruite. D'ailleurs la lèpre tendait alors à diminuer.

Les quelques lépreux qui continuèrent à fréquenter la station trouvèrent longtemps encore à se soigner. Ils pouvaient se baigner dans deux piscines, appelées respectivement le *Bain des Ladres*, et le *Bain des Pauvres*.

L'histoire du Bain des Pauvres est facile à rétablir. Il n'en est pas de même du Bain des Ladres. Où était-

---

(1) Durival. Description de la Lorraine, II, p. 216.

(2) « Notre cher fils, noble homme Anselme de Darnieulles, chevalier, a commencé de ses propres deniers la construction d'un hôspice de pauvres... dans la ville de Plombières... Et comme... les revenus dudit chevalier ne suffisent pas à l'achèvement de l'œuvre...» *Archives de l'Hospice de Plombières*. A. I. 1.

Cité in J.-D. Haumonté. *Plombières ancien et moderne* — édition refondue et augmentée..., par J. Parisot. Paris, Champion, 1905, p. 112, note 2.

(3) Acte capitulaire du 4 fév. 1390. (Arch. des Vosges, H. 75. Arch. de l'Hosp. de Plombières. A. I, 2). Cité par Parisot, *loc. cit.*, p. 110,

(4) Arch. des Vosges (Prieuré d'Hérival). H, 75.

il? La réponse n'a pas encore été donnée. Parisot (1), dont l'opinion est très digne d'attention, dit, après avoir cité un anonyme Balois, dont on lira plus loin un passage, que « cette piscine se vidait fréquemment; les habitants la détournèrent de sa destination pour l'employer à des usages domestiques. Sa forme et ses dimensions lui firent donner le nom de Cuvette ou Cuvotte. Elle fut au XVIIe siècle transformée en étuve. Son emplacement répond aujourd'hui à l'angle de la maison nº 57 de [la] rue Stanislas ».

Cet auteur confond donc le *Bain des Ladres* et la *Cuvotte*. La faute en est au poète anonyme Balois dont voici les paroles (2) :

« Au-dessous du Grand Bain, à quelques pas, j'ai « vu un petit bain à côté d'une source chaude où les « bonnes gens (c'est-à-dire les lépreux) se rassemblent « pour se baigner. Il est placé aussi à main gauche, et « on l'appelle Bain des Lépreux.

« C'est une construction en maçonnerie, placée tout « contre les maisons et couverte. Il est permis d'y « échauder (3). Ce bain est destiné à ceux qui sont « atteints de lèpre, et que l'on va mentionner tout de « suite. Il reçoit le trop plein du Grand Bain par son « déversoir dans la rue (4). » On lit en marge : « Le bain des bonnes gens. Auprès il y a une source chaude où l'on va échauder les volailles et toutes sortes de choses. — Il est presque sous les maisons. »

Rapprochons de ce texte celui de Jean le Bon, qui est de la même année 1576. Ce médecin, parlant du grand bain, dit : « Sa source sourd rez de terre... et

(1) *Loc. cit.*, p. 55.

(2) Nous empruntons la traduction de ce poème à J. Parisot, p. 351.

(3) Parisot ajoute ici : [les volailles].

(4) Kurtze Sumarische Beschreibung Reimen weiss verfasset, des Bads zu Blumerschs, so in Lothringen, neun meil wegs hinder Thann gelegen. 1576. Basel. (Parisot, *loc. cit.*, pp. 332 355.)

(est) de telle chaleur que tout y brusle comme celle qui passe soubs l'estuve qui leur sert à plumer volailles, pieds de mouton, veaux, et autre chose (1)... » Il est probable qu'il s'agit ici de la *Cuvotte*, mais cela n'est pas absolument certain. Plus loin on lit : « Au-dessous (du Grand Bain) il y a le bain des lépreux et verolez, où est une source très brûlante outre l'eau du grand bain qui se vuidant se décharge là (2). » Ces deux passages de J. le Bon ne paraissent pas du tout se rapporter à la même source.

Tâchons maintenant d'identifier le *Bain des Lépreux:* 1° il était situé au-dessous du Grand Bain, et à gauche; 2° il recevait l'eau du trop plein du *Grand Bain*, qui s'écoulait par la rue; 3° il y avait auprès une source chaude qui l'alimentait aussi; 4° il était tout contre les maisons.

Cette description pourrait être celle de la *Cuvotte* s'il était démontré que le trop plein du *Grand Bain* s'y déversait. Mais cela n'est pas démontré; au contraire. Une gravure sur bois du XVIe siècle (1553) reproduite dans Parisot (3) (qui l'a vue à la Bibliothèque de l'Arsenal et que le lecteur pourra retrouver dans le *De Balneis*) (4) montre l'eau de trop plein du *Grand Bain* qui s'écoule par une ruelle située au-dessous de ce bain et à gauche. Un plan de 1709 (5), montre que l'eau du bain passe à distance de la *Cuvotte*, mais en revanche elle côtoie un petit bain situé en face de la porte du Bain des Pauvres, tout près des maisons, et auprès duquel se trouve une source chaude

(1) Jean le Bon, *loc. cit.*, p. 17 *recto*.

(2) Jean le Bon, p. 17 *verso*.

(3) Pl. II (pp. 16-17).

(4) De balneis omnia quæ extant apud Græcos, Latinos et Arabes... *Venise*. 1553. In fol. (à la Bibliothèque Nationale).

(5) *In* Dom Calmet. Traité historique des Eaux et Bains de Plombières, de Bourbonne, de Luxeuil et de Bains. A Nancy, chez Leseure.., M.DCC.XL.VIII.

qui fut utilisée en cette même année 1709 (postérieurement à la constitution du plan en question) pour une étuve. Dans un autre plan (fig. 12) du travail de Dom Calmet, on distingue cette étuve (marquée G) et le bain en question (indiqué en F). Ce bain n'est autre que le Bain des Ladres que depuis tous les auteurs ont méconnu, même Parisot, qui semble ne pas l'avoir remarqué. Dom Calmet expliquant sa *Figure 12* écrit :
« F. Petit Bassin quarré taillé dans de grosses pierres
« qui sont dans l'aire de ciment, qui fait tout le fond
« de Plombières. On croit que ce petit Bassin servoit
« aux Ladres et aux Lépreux à se laver, avant que
« d'entrer aux Bains.

« G. F. Etuve faite depuis peu (1709) à côté du Bassin F. qu'on a dégradé pour cela.

« H. I. Trace de l'Aqueduc ou Egoût, dont on a
« parlé ci-devant, et d'où en 1709 on voyait une partie
« à découvert en I (1). »

L'eau du Grand Bain alimentait ce bain, en même temps que la source chaude. On croyait même, avant Calmet, que le Bain des Pauvres recevait cette eau. La source chaude de l'*Etuve de 1709* servit peu d'années après à alimenter le *Bain des Pauvres*.

Il est possible que la source du *Bain des Ladres* ait servi à échauder les volailles ; celà eût été d'autant plus possible que la source était auprès et non dans le bassin, mais il est certain que l'on recourait plutôt pour cet usage à la source de la Cuvotte, que Dom Calmet décrit en ces termes : C'était une petite source dont les « habitans avoient le libre usage, pour les besoins
« domestiques; comme de laver, échauder, etc., et on
« l'appeloit alors la *Cuvette* ou *Cuvote*. Elle est située
« vers l'angle occidental du Grand Bain (2) ».

(1) Dom Calmet, p. 78.
(2) Dom Calmet, p. 80.

Voilà bien une description, qui n'évoque en rien l'image d'un bain pour lépreux (1). Cette *cuvotte* était si peu importante qu'elle ne figure pas sur la gravure sur bois de 1553 que nous avons citée plus haut. Peut-être était-elle logée entre les 3e et 4e maisons de gauche dans la petite ruelle que l'on aperçoit.

L'eau du *Bain des Lépreux* était, paraît-il, efficace. « Si la lèpre n'est bien invétérée, elle prend fin comme la vérole des pauvres diables, *nisi sit hereditaria.* » C'est ce que dit J. Le Bon (2), répétant en cela Leonhardt Fuchs (1550), qui nous fait savoir que les bains de Plombières « auxiliantur malignis et curatu difficilibus, ulceribus, cancro, phagædenis, fistulis elephantiæ recens cæpta, et omnibus cutis vitiis (3) ». De même Guintherius (1565), qui dit que ces eaux remédient à « l'elephantiasis récent » (4). Baccius Andréas (1571) : « ces bains dessèchent... la lèpre en son commencement » (5). Et n'est-ce point des lépreux que parle Conrad Gesner, en 1540, quand il dit :

scabitue
squamosum e cute corticem strigosa (6)...

Les lépreux ne fréquentaient pas seulement le *Bain*

---

(1) Dans un titre du 13 août 1421, il y aurait cette phrase qui ferait croire qu'on pouvait se baigner dans la Cuvette, «... par lequel chairement on vait au bain con dit de la Cuvette ». Mais ce titre existe on ne sait où. Ce bout de citation se trouve sur un papier écrit d'une main du XIXe siècle, qui n'indique même pas sa source. Ce morceau de papier est classé dans les archives anciennes de la Mairie de Plombières, *supplément*, liasse II.

(2) *Loc. cit.*, p. 17 *verso.*

(3) *In* De Balneis, fol° 272 r°.

(4) J. Guintherius Andercanus. Commentarius de Balneis et aquis medicatis. *Strasbourg Rihel*, 1565. In-8°, pp. 80-81.

(5) Cité par Berthemin. Discours d'eaux chaudes et bains de Plombières. *Nancy. Garnich*, 1615, pp. 78-79.

(6) *In* De Balneis, fol. 298 *verso.*

des Lépreux, ils pouvaient encore aller au *Bain des Pauvres :* Plus bas est « le bain des goutes, dans le-« quel tous infects de quelque maladie que ce soit, de « lèpre ou de vérole, s'y mettent indifféremment, et « n'est que pour ces misérables, lesquels tous on ne « permet d'entrer au grand bain n'y aux autres aussi « excepté celuy des lepreux où ils entrent indifférem-« ment, s'ils veulent ». (Jean Le Bon, p. 17 v°.) Ce bain s'appelait à la fois *Bain des Pauvres*, *Bain des gouttes* ou *des goutteux* et *Petit Bain.*

« Là peuvent tout le jour se décrasser à leur aise ceux dont le corps est couvert d'ulcères et de plaies (1) ».

La piscine du bain est d'origine romaine. Après l'abandon du *Bain des Ladres* (XVIIe siècle), ce qui restait de lépreux était relégué au *Petit-Bain.* Déjà Berthemin (1615) appelait ce dernier, *Bain des Ladres* (2). « Sa situation, qui est au-dessous du Grand Bain, a fait qu'on l'en a regardé comme l'égout : une autre raison encore, c'est qu'il portait autrefois le nom de *Bain des Ladres* ou *des Lépreux* (3). » Cette seconde hypothèse est d'autant plus vraisemblable que, comme nous l'avons vu plus haut, l'ancien *Bain des Lépreux* était l'égout du *Grand Bain.*

Au temps de Dom Calmet, il n'y avait plus de lépreux, ce qui lui permit d'écrire : « On pourrait le qualifier de *Bain des Riches ;* car depuis environ trente ans c'est le Bain de Plombières le plus fréquenté par les personnes de distinction (4). »

Il fut reconstruit en 1767.

En 1824, il prenait le nom de *Bain de l'Hôpital*, parce que les pauvres de l'hospice y venaient gratuite-

---

(1) Poète anonyme Balois. — *In* Parisot, p. 353.
(2) *Loc. cit.*, p. 54.
(3) Dom Calmet, *loc. cit.*, p. 73.
(4) *Id.*

ment. C'est maintenant le *Bain des Capucins,* bain de troisième classe.

Il ne faut pas ainsi s'étonner de voir les lépreux aller aux eaux ; Plombières n'est pas la seule station qu'ils aient fréquentée, mais les documents sont rares sur ces questions; et à part Cauterets, dont on sait bien des choses, c'est à peine si l'on peut citer Pougues, le Mont d'Or près Reims, Bains, Saint-Christau, et quelques autres.

Les chimistes en 1847 et l'éclairage au gaz

PAR

M. le Professeur R. Blanchard
Membre de l'Académie de médecine
Ancien président de la Société.

L'ingénieur français Philippe Lebon (qui n'a pas sa rue à Paris) découvrit l'éclairage par le gaz, dans les dernières années du XVIIIe siècle. Après avoir traversé différentes vicissitudes que nous n'avons pas à rappeler ici, le nouveau mode d'éclairage finit par s'imposer à l'attention du public : en janvier 1817, il fonctionnait d'une façon très satisfaisante au passage des Panoramas, puis dans une partie du Luxembourg et autour de l'Odéon ; le 1er janvier 1830, il prenait possession de la rue de la Paix, et, un peu plus tard, de la rue Vivienne.

Ces diverses tentatives ayant démontré les avantages du nouveau procédé, celui-ci se répandit rapidement, grâce à certaines sociétés financières fondées en vue de son exploitation. Charles Nodier et quelques autres humoristes avaient beau lui attribuer des méfaits sans nombre : asphyxie des gens et des arbres, explosion des boutiques, détérioration de la peinture des cafés, etc.; le mouvement était commencé et rien ne pouvait le ralentir.

Enfin, le 20 septembre 1847, le ministre de l'Instruction publique se demanda s'il ne convenait pas d'introduire l'éclairage au gaz dans les établissements d'instruction, ainsi que dans les bibliothèques publiques. Il demanda l'avis d'une commission nommée à cet effet, commission de quatre membres, dont trois des chimistes les plus éminents de cette époque; deux de ces chimistes étaient professeurs à la Faculté de Médecine, ainsi que le quatrième commissaire.

J'ai pu me procurer tout récemment le rapport qui fut adressé au ministre en cette circonstance: il est écrit tout entier de la main d'Orfila. Etant donnés les hommes qui l'ont signé et la date qu'il porte, il constitue un document scientifique et psychologique qui ne manque pas d'intérêt. Je le publie in-extenso sans autre commentaire.

Rapport à Monsieur le Ministre de l'Instruction publique sur l'éclairage au gaz dans les lieux d'études.

Monsieur le Ministre,

Par votre arrêté du 20 septembre dernier vous avez institué une commission chargée d'examiner si l'éclairage au gaz dans les lieux d'études, classes et bibliothèques n'a pas d'inconvénients pour la vue des étudiants.

Les Membres de cette commission, après avoir mûrement examiné la question, ont été unanimement d'avis :

1° Qu'il n'y a aucun avantage à substituer l'éclairage au gaz à celui qui est habituellement employé;

2° Qu'en ce qui concerne les lieux d'études *et les* classes *il pourrait y avoir des inconvénients graves à cette substitution; en effet, indépendamment des dangers qui seraient la suite d'une explosion, la fuite du gaz vicierait assez promptement l'atmosphère pour déterminer un empoisonnement dont les conséquences seraient redoutables. On conçoit aussi qu'à raison de son intensité la lumière produite par le gaz occasionnerait souvent chez les étudiants*

jeunes des ophthalmies qui revêtiraient tantôt le caractère scrophuleux, tantôt le caractère purement inflammatoire. Il ne serait pas impossible enfin qu'à un instant donné le gaz vînt tout à coup à manquer, ce qui plongerait les étudiants dans une obscurité complète;

3° Que s'il peut être utile dans certains cas d'éclairer des Bibliothèques *qui ont une affectation spéciale, il importe également de les éclairer par les moyens ordinaires non seulement à cause des motifs qui viennent d'être exposés, mais encore parce que l'expérience semble avoir démontré déjà que le gaz de l'éclairage altère la reliure et finit même par la détruire.*

Nous sommes avec respect,

Monsieur le Ministre

Vos très humbles et très obéissants serviteurs, Paris, ce 8 octobre 1847.

Signé : Orfila, J. Dumas, Bon Thénard, Chomel.

Madame de Miramion

(1629-1696)

Notice sur sa santé et sa vie intime

PAR

M. le D[r] **L. Le Pileur**

Médecin de Saint-Lazare.

Le biographe qui entreprend d'écrire la vie d'un personnage s'attache à en reproduire fidèlement la trame : il narre les événements auxquels a été mêlé son héros, étudie son caractère, met en lumière ses qualités et ses défauts, ses goûts et jusqu'à ses habitudes. Quant au physique, il le trace généralement en quelques lignes, ne parle de ses infirmités que lorsqu'elles sont notoires et c'est d'un trait plutôt rapide qu'il esquisse les causes de sa mort.

Mais combien le lecteur, surtout s'il est médecin, souhaiterait quelque chose de plus ! Comme il aimerait quelques détails, même indiscrets, sur la santé du personnage, et, à ce propos, il n'est pas de petit fait, si vulgaire qu'il soit, pas de témoignage véridique, si humble qu'ait été le témoin, qui n'ait, à ses yeux, un prix énorme.

Cette enquête médicale ne changerait probablement pas grand'chose à l'ensemble, et cependant les ombres, les reflets qui en seraient la conséquence, pourraient

donner au portrait plus de relief, plus de vie, sans que l'art perdît ce que le document gagnerait en exactitude.

D'autre part, relever chez un individu telle tare originelle, telle particularité ou disposition morbide, n'est pas une chose dénuée d'intérêt. Le libre arbitre, soumis au seul empire de la raison, doit, ou plutôt devrait diriger imperturbablement nos actes ; mais, dans la réalité, que de causes, d'ordre souvent purement matériel, viennent le solliciter, l'enlacer, et parfois, hélas ! l'entraîner à la dérive. A cet égard, les causes tirées de l'équilibre souvent instable de notre santé ne sont pas les moins tyranniques.

C'est ainsi que tel acte bizarre ou fantasque, telle passion mal contenue, tel appétit demesuré, telle résolution dont la gravité se proportionne à l'importance du personnage, telle vocation, tel caractère enfin s'expliqueront en partie, sans toujours se justifier, par la prépondérance ou l'infériorité d'un système organique ou par la débilité, l'état précaire d'un viscère ; c'est ainsi qu'une circonstance purement pathologique décidera parfois de l'orientation définitive de nos idées, et, par une série de conséquences, du sort même de toute notre vie.

Certes, on ne peut faire grand état de la coprostase dont Cromwel aurait été atteint, et dont Voltaire, dans une boutade bien connue, s'est servi pour expliquer le drame de White-Hall, mais, si elles étaient authentiques, les deux ou trois crises de *Petit Mal* que des chroniqueurs relatent dans l'existence de Napoléon ne pourraient nous laisser indifférents. La calvitie que César dissimulait sous une couronne tant de fois méritée, celle que Louis XIII cachait sous une perruque dont la mode devait, et avec quelles variantes, durer plus de cent cinquante ans, n'excitent qu'un sentiment de curiosité; mais que l'énorme et impérieux appétit de Louis XVI l'ait, en retardant sa fuite, conduit à l'écha-

faud, que Jeanne, *la bonne Lorraine*, soit morte à 21 ans sans avoir probablement jamais été réglée, voilà qui, aux yeux de l'historien, ne peut être de mince conséquence et éclairera son jugement d'un jour tout particulier.

Au cours de recherches récentes sur les *Refuges pour jeunes filles repenties* avant la Révolution, je encontrai souvent sur mon chemin la touchante figure de Mme de Miramion et je fus vite séduit par le charme un peu morbide qui s'en dégageait.

On ne peut écrire sur les œuvres de charité pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle sans que, presque à chaque page, le nom de Mme de Miramion, d'une des plus grandes femmes de bien qui ait peut-être existé, se présente de lui-même au bout de la plume, nom resté justement populaire et qui survécut longtemps encore à la suppression des œuvres de celle qui le portait (1).

Parmi ses biographies, la principale, et en même temps une des premières, est celle que l'abbé de Choisy (2) publia en 1706, dix ans après l'avoir composée (3).

(1) Combien de fois, daos ma jeunesse, n'ai-je pas entendu dire *le quai des Miramionnes*, comme oo disait *le quai des Morfondus*, vieux noms du vieux Paris, que le besoin de moderniser tout fait chaque jour disparaître.

(2) François Timoléon, abbé de Choisy, né à Paris le 16 août 1644, y mourut le 20 octobre 1724. Neveu de Mme de Beauharnais de Miramion née de Choisy, il était donc cousin-germain du mari de celle qui nous occupe. Chacun connaît sa jeunesse assez folle, mais il se convertit plus tard et, pour établir la sincérité de ses seotiments, écrivit le panégyrique de cette héroïne du bien dont il avait l'honneur d'être l'allié.

(3) Voici la liste des biographies que j'ai pu consulter outre les ragments qui la concernent et qu'on trouve dans Tallemant des Réaux, Mme de Sévigné, Bussy-Rabutin, Saint-Simon, etc.

1° Vie de Ste Geneviève avec un éloge de Mme de Miramion, par le Baron des Coutures. Paris, 1697, B. N. Ln46 8448.

Ecrite dans ce style si mesuré du grand siècle, qui pour les délicats est toujours un régal, elle retrace avec une netteté et une précision rares les différentes circonstances de la vie de Mme de Miramion. Et quelle ne fut pas ma surprise, de trouver, au fur et à mesure d'une vie si bien remplie, des détails si précis sur la santé de cette femme illustre, qu'avec quelques correctifs et des appréciations plus modernes il était extrêmement facile de reconstituer une observation médicale complète.

Pour la véracité des faits, elle ne saurait être mise en doute. D'une part on n'invente pas ce que raconte le panéryriste, guidé, du reste, par des notes dues à la plume de Mme de Miramion (1) ; d'autre part les récits qu'il a dû entendre faire sur sa cousine, par sa mère Mme de Choisy, la spirituelle anecdotière dont parle Tallemant, et surtout par sa nièce à la mode de Bretagne, Mme de Nesmond (2), dont il était le contemporain à quelques mois près, enlèvent toute incertitude à cet égard.

2° Vie de Mme de Miramion, par l'abbé de Choisy, Paris, 1706, in-4°, et 1707, in-8°.

3° Notice sur Mme de Miramion. Paris, 1846, in-18. Anonyme par Mme Marie Braigier [Esther Letissier] B. N. Ln25 14275.

4° Mme de Beauharnais de Miramion, sa vie et ses œuvres, par Alfred Bonneau. Paris, 1868, in-8 B. N. Ln25 23673. La dernière édition a paru chez Didier en 1882, in-8°, par le Cte de Bonneau-Avenant.

De ces ouvrages, où la dévotion tient la plus grande part, le meilleur sans contredit, est celui qui est dû à la plume de l'académicien abbé ; le descendant de la famille Bonneau a malheureusement cru devoir dans son récent ouvrage, atténuer les couleurs qui font le grand mérite de l'œuvre de Choisy.

(1) A la demande de l'abbé Joly, son dernier directeur, elle écrivit un abrégé de sa vie. On y trouve, quoique notées en sommaire, des indications fort utiles. Choisy, in-4°, pp. 106 à 110.

(2) Fille de Mme de Miramion. Elle a laissé, pour servir à l'histoire de sa mère, un manuscrit qu'a certainement connu Choisy et qui a été en la possession de Monmerqué, nous dit Paulin Paris. Ed. de Tallemant, t. VII. Commentaire b. de l'Historiette CDXXXI.

Vivement intéressé par ces détails, j'ai pensé qu'ils produiraient peut-être la même impression sur les amis de l'Histoire de la Médecine par les faits, non nouveaux, mais pourtant assez curieux de pathologie nerveuse qu'ils présentent et je me suis borné à les colliger par ordre chronologique, me contentant d'en tirer quelques déductions appropriées.

Marie Bonneau, fille de Jacques, seigneur de Rubelle (1) et de Marie d'Ivry (2), naquit à Paris, le 2 novembre 1629. A neuf ans elle perd sa mère et va habiter au Marais avec son père et ses frères chez son oncle Bonneau (3) dont la femme née Pallu (4) se charge de son éducation physique et mondaine; elle avait déjà pour gouvernante une très vertueuse personne dont la piété un peu exagérée eut certainement une grande influence sur son esprit.

Sa tante lui fait d'abord apprendre à danser, ce qui est bien la meilleure gymnastique à enseigner aux jeunes filles, quand surtout, comme alors, la danse se compose d'exercices sérieux. On lui apprend aussi, ce qui faisait partie d'une bonne éducation bourgeoise, à soigner les malades et à ne pas avoir peur du sang; c'était nécessaire à une époque où la saignée jouait un grand

(1) D'après l'abbé du Buisson, Mme de Miramion était fille d'un marchand de drap de la rue St-Denis qui se mit ensuite dans les affaires. — De plus on trouve dans le *Catalague des Partisans :* Bonneau, petit-fils d'un ouvrier en soye de Tours, a esté de toutes les maletôtes et est encore à présent fermier des Gabelles, avec les nommés Mérault, Roland, Quentin, de Richebourg et Aubert : lequel Aubert a esté laquais et nonobstant... acquiert des marquisats et autres terres considérables. (Tallemant des Réaux, *loc. cit.*, t. VII.)

(2) D'une bonne famille de Melun, elle apporta en dot à son mari la terre de Rubelle, voisine de cette ville. (Vie de Mme de Miramion par Bonneau.)

(3) Seigneur du Plessis, de Valmer [Touraine], id.

(4) Pallu du Ruau [Touraine], id.

rôle dans l'une et l'autre pathologie. Ces leçons tombèrent sur un terrain évidemment propice car, en dehors de l'esprit de charité qui plus tard lui fera apprendre à tenir utilement une lancette et à en enseigner le maniement à ses pupilles, elle devient dès ce jeune âge la petite infirmière de la maison, celle qu'on venait d'abord prévenir quand il y avait un malade, ou qu'un accident survenait. On ne sera donc pas surpris de la voir à douze ans, le jour des Rois, 6 janvier 1642, appelée auprès d'un palefrenier qui se mourait. La pauvre enfant assiste au triste spectacle d'une agonie, adoucissant comme elle peut, avec des cordiaux sans doute et de bonnes paroles sûrement, les derniers moments du malheureux domestique de son père. Puis elle rentre au salon où la compagnie était assemblée, raconte ce qu'elle vient de voir et, cela se conçoit, ne prend plus part à la fête (1).

Si je suis entré dans ces détails qui semblent ne pas se rapporter à la question de santé, c'est que je les considère comme établissant d'une façon péremptoire l'énergie physique et surtout moralede cette jeune fille, qui plus tard présentera les symptômes d'une affection en contradiction, simplement apparente, avec cette énergie.

Peu de temps après ce triste épisode, les premières idées d'ascétisme se manifestent chez elle en coïncidence probable avec la formation de la jeune fille. Ainsi ne voulant pas refuser à sa tante, la femme du frère de son père, le plaisir de la conduire au bal, ou dans les cérémonies mondaines qui devaient, d'après cette bonne parente, servir de distraction et même de correctif au sérieux de sa jeune existence, elle imagine un cilice d'un nouveau genre et, sous ses jupes, s'en-

(1) Choisy, in-4°, pp. 8 et 104.

toure la taille avec une chaîne de fer (1). Les danses de cette époque, Branle, Passe-pied, Gaillarde, etc., ne comportaient pas l'enlacement de la danseuse par son cavalier, sans quoi le premier tour de valse lui aurait fait pousser sans doute un cri de douleur. Elle traînait cette chaîne partout où l'on pouvait s'amuser, non seulement dans le monde, mais à la comédie, où elle allait souvent, et cela par obéissance, car elle n'écoutait pas les acteurs, se bornant simplement et pour ne pas faire de peine à sa tante, à regarder celle-ci d'un air souriant quand la gaieté du public lui marquait que c'était l'instant de rire (2). La bonne dame, fort recommandable du reste, ne voyait pas plus loin et croyait avoir fait grand plaisir à sa nièce en la menant là.

Beaucoup plus tard elle imaginera un autre genre de pénitence et non contente, longtemps après son veuvage, d'avoir échangé une élégante chambre à coucher contre le plus modeste ameublement, elle placera, tous les soirs, sur son lit, trois planches reliées entre elles avec des ficelles (3). C'est là-dessus qu'elle couchera désormais. Au matin elle repliait ces planches et les dissimulait dans sa garde-robe, pour qu'on ignorât le petit sacrifice qu'elle imposait à sa sensualité.

Dira-t-on qu'il y avait là un cas d'anesthésie comme on en rencontre souvent chez les nerveux ? c'est peu probable, car si la jeune Marie Bonneau n'avait éprouvé aucune sensation désagréable en s'entourant le corps d'une ceinture de fer, elle n'aurait certes pas eu l'idée de la porter. On ne peut davantage songer à une autosuggestion lui faisant prendre pour duvet les trois ais de chêne sur lesquels venait reposer son corps fatigué par une journée qu'avait remplie un labeur incessant. Sa vie entière donne la preuve d'une obéissance, d'une

(1) Choisy, p. 7.
(2) *Id.*, p. 7.
(3) Id , p. 229.

soumission absolue aux conseils de ses directeurs (1), mais ne laisse pas supposer un instant qu'elle ait été suggestionnable. C'est elle bien plutôt qui par son caractère énergique et autoritaire aurait été capable de suggestionner les autres, et elle ne fit jamais que les entraîner par l'éloquence de ses exemples et la chaleur communicative de ses paroles.

A quatorze ans et demi, dans l'été de 1644, sa tante va aux eaux de Forges et l'emmène avec elle. Ces eaux ferrugineuses pourraient faire supposer qu'il était survenu dans la santé de la jeune fille quelques troubles justiciables de ce traitement, mais il n'existe dans sa biographie aucune allusion qui autorise à considérer le fait comme certain. Forges était l'Aix, le Vichy (2) de ce temps-là. On y allait par mode, au moins autant pour s'amuser que pour se soigner. On y rencontrait la cour et la ville et la bonne tante Bonneau saisissait ainsi avec empressement l'occasion de divertir sa trop sérieuse nièce.

Ce voyage de santé ou de plaisir fut du reste bien tristement interrompu vers sa fin, par la nouvelle d'une maladie survenue à son père, maladie d'une marche si rapide que le pauvre homme mourut sans avoir pu embrasser sa fille.

C'était alors une charmante personne, grande, la

---

(1) Il ne faut pas confondre *directeur et confesseur*. Les deux fonctions peuvent se réunir chez le même prêtre, mais alors comme aussi maintenant, on choisissait souvent un directeur pour les actes importants de la vie. On conçoit aisément quelle était la gravité d'une pareille charge et les inconvénients, les dangers même qu'un esprit intrigant ou simplement peu intelligent pouvait faire courir à une famille, par l'autorité qu'il pouvait prendre sur un de ses membres.

(2) Les eaux de Bourbon et celles de Vichy étaient déjà fréquentées, mais n'attiraient pas les amis du plaisir comme la dernière a su le faire depuis ce temps.

taille très belle, avec un léger embonpoint, le teint blanc et rose, le nez aquilin, les cheveux châtains. Mme Cornuel disait d'elle : « Si cette magnifique statue s'avisait de prouver qu'elle a de l'esprit, toute la cour serait en déroute » (1).

Ce développement précoce et la maturité de son esprit engagèrent sa tante à la marier quoiqu'elle n'eût que quinze ans et demi. Elle avait remarqué à Saint-Nicolas-des-Champs, sa paroisse, une dame très pieuse, souvent accompagnée de son fils, beau jeune homme de vingt-cinq ou vingt-six ans ; les deux familles furent promptement d'accord et le 27 avril 1645, elle épousait Jean-Jacques de Beauharnais, seigneur de Miramion et de la Couarde, conseiller au Parlement, fils d'Aignan de Beauharnais, conseiller d'Etat, contrôleur extraordinaire des guerres, et de Marguerite de Choisy.

Après six mois d'une union des plus heureuses, son mari meurt le 2 novembre 1645 d'une fluxion de poitrine, quelques heures avant qu'elle atteignît ses seize ans, et la laissant enceinte de cinq mois.

C'est à ce moment que vont se produire des accidents dignes d'attirer l'attention du médecin. Le chagrin violent que lui cause la mort de son mari la met dans un état grave qui fait craindre pour ses jours. Elle semble perdre connaissance et reste immobile sur son lit, sans mouvement, sans parole, le regard fixe ; cet état est interrompu par des accès de délire qui, à leur tour, font place à l'immobilité absolue. Ces accidents sont simplement nerveux, car s'ils eussent été dus à l'urémie comme la grossesse pourrait le faire supposer, la malade n'y aurait probablement pas survécu.

---

(1) Bonneau, pp. 16 et 31.

On la saigne *neuf* fois, ce qui prouve, comme disait Laënnec, que s'il est difficile de faire du bien en médecine, il est encore plus difficile de faire du mal. On songe même à hâter sa délivrance par un accouchement provoqué, à sacrifier son enfant, dit le biographe, mais elle ne voulut jamais y consentir. Enfin, « la jeunesse aidant » elle prit le dessus et finit par accoucher d'une fille à terme, le 7 mars 1646, après 46 heures de travail (1).

On ne sait si elle nourrit, ce que toute femme faisait en ce temps-là, mais la maladie qu'on était toujours obligé d'avoir à cette époque, un peu plus tôt, un peu plus tard, la guettait, et la variole la prenait « au bout de l'an » de son veuvage. Elle s'en remit heureusement, sans infirmités consécutives et sans être défigurée (2), ne conservant de cette maladie que cette absence de teint qui aurait appelé le rouge et les cosmétiques chez une femme plus mondaine; mais on sait qu'elle ne tenait pas aux avantages physiques, et si elle resta toujours la jolie Mme de Miramion, ce ne fut certes pas de cela qu'elle remercia le ciel. Bien au contraire, usant du droit que lui conférait son deuil, elle déclara qu'elle entendait garder une retraite absolue et ne pas vouloir sortir de chez elle avant deux ans, ce qu'elle fit.

Ici se place un épisode des plus romanesques, celui qui certainement a le plus fait parler d'elle au début de sa vie de femme et qui devait avoir sur son avenir une influence considérable : je veux dire son enlèvement par Bussy-Rabutin. Malgré le peu de rapport qu'il y a en apparence entre ce fait et la santé même de Mme de Miramion, cet épisode fournit l'occasion

(1) Choisy, pp. 11 et 107.
(2) Choisy, pp. 11 et 107.

d'observations si curieuses sur le caractère de cette jeune femme de dix-huit ans qu'il me paraît nécessaire de donner tous les détails que j'ai réunis sur ce sujet. J'espère que le lecteur voudra bien m'excuser si je quitte un instant mon rôle de médecin pour prendre celui de narrateur critique.

Il existe trois récits qu'on peut appeler contemporains de l'événement :

1° Celui de Tallemant des Réaux (1);

2° Celui de Bussy-Rabutin (2);

3° Celui de l'abbé de Choisy (3).

Le premier est à coup sûr le plus impartial. Tallemant, généralement bien informé, fait le récit en quelques phrases dont tous les mots ont leur valeur et donne, entre les lignes, à Bussy, un rôle de dupe que celui-ci accentue encore dans ses mémoires, probablement pour diminuer auprès de ses lecteurs l'odieux d'une telle action.

L'abbé de Choisy, évidemment peu porté à l'indulgence pour Bussy, quoique son ami ainsi que le prouve leur correspondance, donne sur le fait de nombreux détails qui doivent être véridiques, l'auteur ayant pu les tenir de la bouche même de sa parente.

Quant à Bussy, malgré ses protestations (4), on peut croire qu'il a cherché autant qu'il a pu à atténuer sa culpabilité et, en tout cas, il ne fait aucune allusion au courage de sa victime qu'il représente seulement

---

(1) Historiettes. Ed. Paulin. Paris, 1860, t. VII, p. 147.

(2) Mémoires. Ed. Lud. Lalanne, t. I, p. 160.

(3) Choisy, pp. 12 à 18.

(4) « Je n'ai que faire de dire que cette entreprise fut imprudente ; dès que je me suis résolu d'en faire le récit, je me suis « attendu qu'elle serait condamnée, mais cela ne m'a point fait de « peur car je crains plutôt de mentir que d'être blâmé. » *L. c.*, p. 175.

comme une *criarde* et comme une femme ayant *le cœur mal fait.*

C'est à l'aide de ces trois documents que j'ai essayé de reconstituer cet épisode, mais auparavant il est nécessaire de dire un mot de la situation de Mme de Miramion lorsqu'il se produisit.

Lors de son mariage elle était venue habiter chez M. de Choisy (1), grand'père de son mari, et y était restée après la mort de celui-ci. Or, depuis plus de deux ans que durait sa retraite, la jeune et jolie veuve n'avait pas été sans être l'objet de nombreuses demandes de la part de gens fort honorables et fort haut placés. Boucherat (2), Le Coigneux (3), enfin son cousin Caumartin (4) avaient demandé sa main et elle

(1) M. J. de Choisy, seigneur de Balleroy, conseiller d'Etat, ami de Henri IV et de Louis XIII, habitait l'hôtel situé au coin de la rue du Temple et de la rue Michel-le-Comte. Il avait de sa femme Madeleine Le Charron : 1° un fils qui, marié à la fille du chancelier de l'Hôpital, la spirituelle et séduisante madame de Choisy, devint chancelier de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII. Ce fut le père de l'abbé de Choisy ; 2° une fille mariée à Aignan de Beauharnais de Miramion, belle-mère de Marie Bonneau ; 3° une seconde fille mariée à Louis Lefèvre de Caumartin, conseiller d'Etat, ambassadeur à Venise et intendant de Picardie, mort en 1624. Elle en avait un fils dont il sera question plus loin et qui était à peu près du même âge que son cousin germain le jeune de Miramion.

(2) Louis Boucherat, né en 1616, mort en 1699, fut nommé chancelier en 1685, il n'était à ce moment que conseiller.

(3) Jacques Le Coigneux, marquis de Plailly, etc., Président aux enquêtes.

(4) Louis-François Lefèvre, sieur de Caumartin, de Boissy, d'Argouges, né en 1624? conseiller au Parlement en 1644, maître des Requêtes en 1653, Intendant de Champagne en 1667, mort le 3 mars 1687. C'est à lui qu'on doit le rare ouvrage : *Recherches sur la noblesse de Champagne*. Pendant la Fronde, il fut agent du Cardinal de Retz, à ce que dit Tallemant. Ce Caumartin était fils de l'homme d'Etat mort en 1624, mais ce ne peut être lui, quoi qu'en dise O. de Vallée dans un article critique inséré au *Moniteur* du 3 février 1868, qu'ait voulu désigner Boileau au vers 104 de la Satire XI :

Chacun de l'équité ne fait pas son flambeau :
Tout n'est pas Caumartin, Bignon ni d'Aguesseau.

était fort hésitante sur le point de savoir, non qui elle épouserait, mais si elle épouserait jamais quelqu'un.

Ce n'était pas une personne froide (1), au contraire, et son cœur paraissait bien devoir faire pencher la balance en faveur de son cousin *avec lequel elle était presque accordée*, dit Tallemant. Cependant des scrupules la retenaient : d'une part le souvenir de son mari qu'elle ne pouvait se résoudre à oublier ; d'autre part les idées religieuses qui, de plus en plus, occupaient sa pensée.

Pendant que ces démarches se faisaient au grand jour, il se préparait dans la coulisse une espèce d'intrigue étrange à laquelle on ne trouve pour pendant que la fameuse intrigue historique dont fut si sottement victime le Cardinal de Rohan, *l'intrigue du Collier*.

Un nommé Le Boccage (2), sachant que Bussy cherchait une grosse dot pour se pousser dans le monde, lui persuada qu'il avait son affaire et que par l'entremise d'un moine de la Mercy, le P. Clément, confesseur

---

Celui-ci était son fils né en 1653, mort Intendant des Finances en 1720. Il était contemporain de la Satire, composée en 1698, ainsi que d'Aguesseau qui remplissait alors les fonctions de Procureur Général. Brossettes aurait pu ajouter que Despréaux, qui avait la dent dure, mais était surtout courtisan, n'avait été si élogieux dans ce cas, malgré leur mérite bien reconnu, que parce que ces trois personnages l'avaient aidé à *gagner le procès* soutenu par son cousin, son frère et lui, contre le fameux traitant Bourvalois, dont les commis, à la recherche des usurpateurs de titres, accusaient les trois Boileau de se parer d'un honneur auquel ils n'avaient aucun droit. Le procès fut gagné : de là, mention des trois noms dans la satire.

(1) Voici ce qu'on lit dans *l'Eloge de Mme de Miramion* par le baron des Coutures :

...., Je m'arrête à cette belle époque de votre vie, à cette première victoire que vous remportâtes sur le *tempérament*, quoique toujours mutin dans le printemps de l'âge !!....

(2) Il ne faut pas être surpris de voir le nom écrit tantôt *Le* tantôt *Du* Bocage ; à cette époque, on déclinait toujours les noms précédés de l'article Le, La.

de la Dame, il pourrait, moyennant quelqu'argent, mener la chose à bien. Le rôle de Le Boccage n'est pas là bien défini. Bussy, qui cherche à se raccrocher à toutes les branches, le donne comme l'inventeur du projet, mais Tallemant ne cite que le moine comme l'auteur de l'intrigue et en ayant seul profité, puisqu'elle lui rapporta plus de 2000 écus, ce dont Bussy ne se vante pas. L'auteur des *Historiettes* ne prononce le nom de cette espèce d'estafier que comme chef de l'expédition. Bien plus, les premières éditions des Mémoires de Bussy ne font même pas mention du Moine, et nous ne devons le vrai texte qu'à M. de Monmerqué qui l'a rétabli d'après le manuscrit original (1). Bussy aurait donc préféré laisser dans l'ombre cet étrange intermédiaire. Pour l'abbé de Choisy, il ne parle d'aucun de ces deux individus et paraît ignorer les prolégomènes du petit complot.

Cependant il paraît certain, et c'est encore Tallemant qui le dit, que M[me] de Miramion aurait eu pour confesseur un *moine qui lui aurait parlé d'amour*, qu'elle avait avoué le fait, en ajoutant qu'elle avait de suite remplacé ce confesseur par un autre.

Toujours est-il que le P. Clément, devinant que tout homme, fût-il aussi spirituel que l'était Bussy, peut avoir un côté faible et que l'ambition est le mobile qui fait faire le plus de sottises aux hommes, qu'en outre il y avait là pour lui une mine d'or, persuade à sa dupe qu'il lui fera voir tel jour, dans telle église, la dame en question, celle dont a parlé Le Boccage, jeune veuve riche de plus de 400.000 écus. L'entrevue, et même d'après Bussy, deux entrevues ont lieu, soit avec M[me] de Miramion, qui en tous cas ne le sut pas, soit, beaucoup plus probablement, avec une comparse à laquelle le moine avait indiqué son rôle, rôle muet de

(1) Tallemant, *loc. cit.* Commentaire de l'historiette.

part et d'autre, bien entendu, car le moindre échange de paroles eût réduit à néant tout le mystère. Il lui dit que la fausse Miramion, j'allais dire la fausse Marie-Antoinette (1), le trouve à son goût mais que la famille ne veut lui laisser épouser qu'un *Robin ;* que cela nécessitera de nouvelles démarches et naturellement de nouvelles dépenses; que les difficultés seront peut-être insurmontables, et qu'il est probable qu'il faudra user de violence, ce à quoi il ne désespère pas d'amener la dame; que du reste on a le temps et que le hardi capitaine peut aller rejoindre son camp où le dit moine le préviendra en temps utile.

Bussy, dont les charmes extérieurs de la dame étaient à coup sûr le cadet des soucis, qui s'intéressait peu de savoir si elle était grêlée ou pas, et qui brûlait surtout pour les *beaux yeux de la cassette,* paye et part pour l'armée à la tête de laquelle le Grand Condé, trois ans après Rocroy, allait remporter la décisive victoire de Lens.

Une lettre du moine, c'est toujours Bussy qui raconte, le rejoint le 25 mai, quelques jours après son arrivée au camp, et lui annonce qu'il peut revenir, qu'il est temps. Il va trouver le Prince, lui fait part de ses projets sans nommer la dame probablement, mais à quoi bon tant de retenue, bourgeoise ou robine n'avaient qu'une bien mince valeur auprès de ce grand Seigneur!

---

(1) Comment admettre que Mme de Miramion, qui était loin d'être sotte, eût pu voir, sans s'en effaroucher, tourner autour d'elle non pas une, mais deux fois, cette moustache d'officier qui devait sentir d'une lieue soo gentilhomme? Elle n'aurait pas tardé à rompre les chiens si cela se fût passé *avant* les ouvertures du Moine, et si cela s'était passé *après*, elle aurait pris encore plus de précautions, aurait averti les siens, bref se serait gardée. N'est-il pas plus naturel de penser que ce moine, qui du reste est toujours demeuré parfaitement invisible, a machiné son intrigue à la façon de Mme de La Motte. D'ailleurs j'ai pour défendre mon opinion Tallemant qui est très dubitatif sur la réalité de la persoone vue par Bussy.

Aussi, il accorde son congé à Bussy et lui propose même son château-fort de Bellegarde en Bourgogne pour lui servir de lieu de refuge. Le gentilhomme qui avait à sa disposition une bonne commanderie, le château de Launay (1) appartenant à son oncle Hugues de Rabutin, Grand-Prieur de France, décline l'offre et part le 27 mai sous le prétexte d'aller porter au Roi la nouvelle de la prise d'Ypres.

Dès son arrivée et sa mission officielle remplie, il s'abouche avec le moine et prend ses dispositions pour être prêt à tout événement, c'est-à-dire qu'il dispose quatre relais de six chevaux de carrosse pour faire rapidement le trajet de Paris à Launay. Mais les choses ne vont pas très vite, car la jeune veuve qui passait l'été à Issy chez M. de Choisy, père de sa belle-mère, ne sortait pas beaucoup et il fallait trouver une occasion favorable.

Elle se présente enfin et, soit par le moine, soit par un tiers lui servant d'entremetteur, il apprend que le 7 août Mme de Miramion ira faire ses dévotions au couvent du Mont-Valérien, quoiqu'une intrigue si longue n'eût pas été sans laisser percer quelques indiscrétions et que, dit l'abbé de Choisy, on l'eût déjà avertie qu'on voulait l'enlever.

Mme de Miramion part donc le 7 août 1648 (2) à sept heures du matin avec sa belle-mère, un écuyer, deux servantes et un laquais. Mais à Saint-Cloud une troupe d'hommes armés, vingt selon Choisy, cinq ou six si l'on en croit Bussy, arrêtent le carrosse et veulent

---

(1) A trois lieues de Sens du côté de Bray-sur-Seine. Il n'en reste plus qu'un grand bâtiment carré sans grand caractère.

(2) Tallemant dit le 9 et l'abbé de Choisy le 7 août. Je préfère cette date à la première parce que le 7 août 1648 tombait un vendredi et que, le dimanche 9, les ravisseurs auraient été exposés à trouver sur le lieu de l'enlèvement non pas une foule comme de nos jours, mais certainement plus de monde que pendant la semaine.

faire monter les voyageuses dans un autre. Tallemant dit positivement: *Bussy n'y était pas*, et donne Le Bocage comme chef de cette troupe. Choisy ne dit pas non plus que Bussy y fut, mais le triste héros de l'aventure, sans doute pour ne pas avoir l'air d'avoir confié à de simples spadassins l'exécution de cette vilaine affaire, se déclare y avoir assisté, ce qu'on a peine à croire pour son honneur. En effet, reconnaissant bien vite, comme il le raconte, qu'il avait été trompé, il n'aurait pas poussé son rapt aussi loin, malgré les conseils qu'il prête à son frère (1).

L'enlèvement a lieu, mais non sans coup férir. Les ravisseurs veulent, avec leurs épées, couper les courroies qui tiennent levés les mantelets du carrosse; Mme de Miramion saisit les épées et se met les mains en sang, tandis que sa belle-mère prend l'épée inerte de son vieil écuyer et dague vigoureusement un des agresseurs qu'elle blesse au bras. Puis, sa bru qui n'a pour toute arme offensive que le sac contenant son livre d'Heures, en charge l'ennemi. Comme ces livres avaient d'assez grandes dimensions, on peut croire que chaque coup reçu devait être senti, mais que pouvait signifier cette défense de femmes, pourtant courageuses, si ce n'est qu'elles étaient loin d'accepter un pareil moyen de faire sa cour !

Cependant les six chevaux de poste ont été attelés. On part à fond de train par le bois de Boulogne et Saint-Denis pour gagner la forêt de Livry où était le prochain relais. Là, on fait mettre pied à terre à la belle-mère et on ne laisse à Mme de Miramion qu'une servante et le laquais qui refuse absolument de quitter sa maîtresse. On reprend la course. En passant dans les endroits habités, les deux femmes poussaient des cris

(1) Guy de Rabutin mort un an après au Temple chez son oncle le Grand Prieur. Celui que Bussy appelle : mon oncle *le Corsaire*.

de détresse et appelaient au secours en se nommant, mais le train était si rapide qu'avant que les gens attirés par le bruit fussent sortis de chez eux le carrosse était déjà passé. D'ailleurs les ravisseurs prenaient soin de dire aux relais que c'était une folle qu'on emmenait. On touche enfin à Launay et dès son arrivée au château la jeune femme est reçue par un chevalier de Malte (1) auquel elle se plaint de la violence qu'on vient de lui faire. Le chevalier, fort surpris, lui répond que si cela est vrai, il sera le premier à prendre sa défense. La suivante veut quitter sa maîtresse, oh ! rien qu'un instant ! celle-ci lui intime l'ordre de rester puis, voyant deux pistolets chargés sur la table, elle s'en empare (2).

Pour une femme si pieuse et si douce, que dites-vous de ce mouvement et le caractère ferme et décidé dont j'ai parlé ne se montre-t-il pas bien là ? Enfin, Bussy arrive et, dit Tallemant, vient *à genoux dès l'entrée de la salle* lui demander pardon, rejetant toute la faute sur le moine qui l'avait trompé et assurant qu'il ne se serait jamais porté à cet acte s'il n'avait cru qu'elle y était consentante. Elle demande qu'on la ra-

---

(1) Ni Tallemant, ni Bussy ne parlent de ce personnage dont la présence et l'intervention ont pu avoir une certaine influence sur la suite de l'aventure. L'abbé de Choisy, qui ne nomme pas le chevalier, n'a certes pas inventé le fait. Au reste, la présence d'un chevalier de Malte dans une Commanderie n'avait rien que de très naturel. Cependant la légende s'est substituée à l'histoire et dans son roman plus ou moins historique, Courtils de Sandraz fait de d'Artagnan non seulement le quasi accordé, mais le libérateur de Mme de Miramion, tandis que l'auteur des mémoires de la reine Hortense donne ce rôle à un La Rochefoucauld. L'un est aussi faux que l'autre ! Mém. de d'Artagnan, t. I, p. 172, et Mém. de la reine Hortense, t. I, p. 138. Plus récemment M. Bonneau-Avenant a dit que c'était le propre frère de Bussy, Guy de Rabutin. Cela paraît peu vraisemblable quand on lit les paroles moins que charitables prêtées à son frère par l'auteur des Mémoires. V, p. 168.

(2) C'est cela probablement que Tallemant appelle *faire l'Endiablée*.

mène d'abord auprès des siens et qu'ensuite elle pardonnera. Comme on veut lui faire prendre un peu de nourriture elle répond qu'elle ne prendra rien, sinon dans son carrosse et en route pour Sens.

Bussy se décide alors à la laisser partir sous la conduite du Chevalier de Malte et elle arrive à Sens où son escorte la laisse à cent pas de la porte, *craignant les représailles*. En effet, le nom de Bonneau, un des fermiers des Gabelles, était bien connu des employés de cette vaste administration : à la nouvelle du rapt, ils n'avaient pas hésité à se mettre en campagne pour délivrer la fille d'un de leurs chefs et ces gens auraient certainement fait un mauvais parti aux ravisseurs s'ils les avaient rencontrés.

A peine en sûreté, l'excitation de la lutte, le courage qu'elle avait déployé firent place chez Mme de Miramion à une grande faiblesse (il y avait 40 heures qu'elle n'avait mangé), et à une violente agitation nerveuse accompagnée d'une fièvre intense. Elle tomba gravement malade. On put pourtant après quelque temps la ramener à Paris où elle se rétablit lentement.

Pour en finir avec ce petit drame et satisfaire la curiosité de ceux qui ne le connaissent pas, on ne peut mieux faire que citer les paroles mêmes de l'héroïne consignées dans sa confession écrite. « Je poursuivis « M. de Bussy deux ans, puis je lui pardonnai en vue « de Dieu (1). »

Bussy, qui n'avait pas lieu d'être fier de sa « folle entreprise », se plaint avec amertume des six mille livres que le procès a fini par lui coûter, et cependant il ne dit mot des deux mille écus que le moine en fuite avait su lui soutirer auparavant. Il y a des choses qu'on n'aime pas à avouer.

(1) Choisy, p. 108.

Après la convalescence de Mlle de Miramion, les recherches des partis énumérés plus haut ne se ralentirent pas, au contraire, tant chacun était empressé de témoigner de la grande estime qu'il faisait de sa vertu. Mais, sans rendre responsable le sexe fort tout entier de l'audacieuse tentative dont elle venait d'être victime, cette femme sensée se demanda, il est permis de le croire, si elle ne serait pas plus heureuse dans une vie indépendante, même monacale, qu'au milieu des vicissitudes d'un nouveau ménage. Pourtant elle ne voulut décourager personne et demanda à se retirer quelques semaines dans un couvent (1).

Elle choisit pour sa retraite la Communauté des *Filles de la Charité, Servantes des pauvres*(2), qu'à cause de leur costume on nommait communément *Sœurs grises*, communauté fondée par saint Vincent Depaul (3) et Madame Legras née Louise de Marillac.

Au point de vue purement médical on peut penser que cette retraite lui fut plus nuisible qu'utile. En effet s'il est certain que sous l'inspiration de saint Vincent qui l'initia à son œuvre des Enfants trouvés, elle comprit que la Charité pouvait être un but suffisant pour la vie d'une femme, en revanche, les nombreuses heures que dans cette retraite, cette femme, qui ne faisait rien à demi, consacra à la prière, à de longues

(1) Ceci prouve qu'elle n'avait nullement fait à Launay le vœu de ne jamais se remarier ainsi que le disent faussement les mémoires de la Reine Hortense, *loc. cit.*, et ceux de Saint-Simon, t. I, p. 320, Ed. Chervel où le fait a été pris.

(2) Cette communauté était située en face le Couvent de la Mission ou de St-Lazare, Faubourg St-Denis. Le 1er février 1816 on établit sur son emplacement la *Maison Municipale de Santé* qui en 1858 fut transférée plus haut, dans le même faubourg, à l'endroit qu'elle occupe actuellement au n° 200.

(3) Ce nom est tantôt écrit *de Paul, De Paul*, ou *Depaul*. J'adopte cette dernière orthographe qui est celle de l'ancien professeur de clinique d'accouchement dans notre Faculté, parce qu'il m'a dit bien des fois avoir l'honneur d'appartenir à la famille de saint Vincent *Depaul*.

et ardentes méditations, développèrent à l'extrême le nervosisme pour lequel elle était déjà préparée, nervosisme dont elle avait déjà subi le contre-coup une première fois après la mort de son mari et une seconde fois d'une façon encore plus grave, après son enlèvement.

Partagée entre l'idée d'épouser Caumartin pour lequel elle ressentait, à n'en pas douter, une vive affection, et sa secrète envie de rester veuve et maîtresse d'elle-même, elle ne cesse de supplier Dieu de lui envoyer un conseil et, naturellement, sans qu'elle ose le dire tout haut, un conseil en rapport avec ses aspirations les plus secrètes. Ces sortes de prières sont presque toujours exaucées quand elles sont faites par des sujets aussi énergiques, aussi vigoureux, mais aussi excitables que l'était Mme de Miramion : aussi le jour de Noël 1648 *entendit-elle des voix* qui lui conseillaient de se vouer à la dévotion. Elle même, dans les notes manuscrites utilisées par Choisy, a pris soin de formuler la réponse : « Ma fille, c'est ton cœur que je veux et qu'il « soit à moi sans partage (1)».

C'est donc à cette date qu'elle eut sa première *hallucination de l'ouïe*, elle avait alors 19 ans. Huit jours après, le 1er janvier 1649, elle eut une hallucination semblable, et le jour des Rois 6 janvier, le 13 et le 18 du même mois, elle eut des troubles sensoriels identiques, compliqués, les dernières fois, d'*hallucinations de la vue : éclairs* et *lumières vives*, et toujours accompagnées d'encouragements au célibat.

Elle consulte là-dessus saint Vincent Depaul et ce grand homme de bien, qui connaissait merveilleusement le cœur humain, se garda bien de lui conseiller le cloître; il l'engagea à réfléchir, mais, en même temps, à employer sa piété, et aussi, pensa-t-il, son

---

(1) Choisy, pp. 12, 108.

énergie, aux œuvres de charité. Il avait certainement compris qu'il ne faudrait pas un grand effort pour faire de cette femme une *extatique* et qu'il y avait chez elle une étoffe, un ressort plus utilement employable dans le monde que dans les quatre murs d'un oratoire.

Doucement elle obéit, mais sa détermination était prise et tout en renonçant au couvent, le jour de la Purification, 2 février suivant, elle fit vœu de chasteté jusqu'à Noël de la même année.

Depuis cette grande détermination qui, pour un temps, tranchait ses hésitations et élevait une barrière infranchissable entre elle et le mariage, elle n'eut plus d'hallucinations, elle était donc guérie, mais momentanément.

A la limite de la période fixée pour son vœu conditionnel elle le renouvela cette fois *ad æternum* et le pauvre Caumartin, qui avait peut-être conservé un peu d'espoir, comprit que tout était bien fini pour lui. Il n'en resta pas moins son fidèle ami et, dans le testament qu'il fit trente ans plus tard, il conseilla à ses enfants de *consulter Mme de Miramion sur toutes choses.*

Elle venait donc d'avoir vingt ans quand elle prononça son dernier vœu de célibat : elle était guérie, ai-je dit, mais, la suite le prouvera, elle n'en restait pas moins une grande nerveuse. Toutefois le calme, succédant à l'agitation dans cet esprit troublé, produisit sur elle l'effet salutaire qui, chez d'autres natures et dans d'autres formes, s'obtient par l'isolement. Aussi put-elle se livrer aux bonnes œuvres, comme le lui avait conseillé saint Vincent Depaul, et elle le fit avec le cœur, avec la fougue dont elle était capable.

Je ne la suivrai pas, ici du moins, dans ses différentes œuvres, *Enfants trouvés*, *la Sainte-Famille* qui fut plus tard *Sainte-Geneviève* ou *les Miramionnes*, *la Salpêtrière*, *le Refuge*, *Sainte-Pélagie*, *les Filles*

de la Providence, etc. Ceci mériterait un travail tout spécial et je me bornerai seulement à continuer l'observation de sa santé en l'accompagnant des différentes phases de sa vie de famille comme je l'ai fait au début.

Partagée entre l'éducation de sa fille dont la santé lui donnait beaucoup d'inquiétudes, et les préoccupations presque quotidiennes inhérentes à ses œuvres charitables, elle atteint ainsi l'âge de vingt-cinq ans, époque où elle est nommée tutrice de sa fille, 2 novembre 1654. En dehors de ses frères, elle n'avait plus de parents. En 1651, elle avait perdu coup sur coup son beau-père, sa belle-mère, celle qui maniait si bien l'épée et le père de celle-ci, le grand'père de Choisy. Cette année même 1654, il lui survient une « grosseur » au sein. Ce n'était pas un cancer puisqu'elle porta quarante-deux ans cette tumeur sans en souffrir, ni même un fibrôme qui aurait eu le temps de dégénérer, c'était donc certainement un simple adénôme pour lequel elle ne voulut accepter aucun traitement interne ni externe et elle n'eut pas tort. Son fatalisme la servit mieux que la science de cette époque n'aurait pu le faire, en la protégeant soit contre des traitements internes inutiles, soit contre des topiques qui auraient pu être nuisibles en irritant des téguments qui étaient à coup sûr d'une parfaite intégrité. Elle accepta cependant d'aller à Bourbon-l'Archambault dont les eaux, à cette époque, étaient réputées tout guérir et qu'allaient mettre bientôt à la mode Mme de Sévigné, Boileau et surtout Mme de Montespan. Elle fit là, dans l'été de 1654, un long séjour (1) qui, s'il ne lui fit pas de bien, ne lui fit non

(1) Elle avait mis dix jours à ce voyage, passant par Fontainebleau, La Charité, Nevers et Moulins, faisant une partie du chemin à pied, à cause du mauvais état des routes. A Moulins, elle

plus pas de mal. Quant à sa tumeur, que devint-elle? Elle resta probablement ce qu'elle était, nous savons en tout cas qu'elle la conserva jusqu'à sa mort. Incapable de rester oisive, pendant une si longue cure, elle se mit, comme à Paris, à soigner les malades pauvres et apprit du médecin du pays à faire les saignées.

De retour à Paris, obligée de quitter l'hôtel de Choisy, que le partage de la succession avait fait échoir à Caumartin, elle va habiter rue St-Antoine. Ses trois derniers frères qui étaient garçons et l'adoraient, la voyant tout isolée, lui demandèrent de loger chez elle, et on ne vit jamais famille plus unie (1).

Cependant sa fille grandissait et comme elle ne paraissait pas du tout, malgré sa très grande piété, avoir envie de se faire religieuse, qu'elle venait d'avoir quatorze ans, âge où l'on se mariait fréquemment à cette époque,

---

s'était reposée chez les Visitandines dont la supérieure était alors Marie-Féliee des Ursins veuve de Henri II de Montmorency, le décapité de Toulouse, auquel elle venait de faire élever le superbe mausolée bien connu.

(1) Elle avait quatre frères sur lesquels on trouve dans Bonneau des indications qui ont besoin d'être rectifiées.

1° Toussaint, seigneur de Rubelle, Conseiller au Parlement, né vers 1622, maria sa fille en 1684 au Marquis de la Hoguette, Lieutenant des Mousquetaires. Il vivait encore à la mort de sa sœur;

2° Thomas, seigneur de Bellefond, né en 1625, mort en 1682. Les biographes qui disent que celui-là est mort jeune, confondent avec le suivant;

3° Henri, seigneur de Tracy, né vers 1630, est mort en 1655, mestre de camp, tué au siège de Landrecies. Bussy parle de lui avec éloge. V. Mém. Ed. Lalanne, t. I, p. 417. Un autre Bonneau de Tracy, probablement neveu du précédent, mourut gouverneur de Tournay en 1682. V. Corr. de Bussy. Ed. Lalanne, t. IV, p. 227.

4° Claude, seigneur de Purnon près Mirebeau (Poitou), né vers 1635, mort en 1721. Chambellan et premier maître d'Hôtel de Monsieur, frère du roi, il épousa en 1703 Anne du Tillet dont il n'eut pas d'enfant. Il fut, par le fait de sa charge, compromis lors de la mort foudroyante de Madame en 1670. Mais comme c'est St-Simon qui relate le fait on peut le considérer comme aussi apocryphe que l'anecdote tout entière dont la critique moderne a fait justice, ainsi que de beaucoup d'autres du spirituel mais peu véridique annaliste.

sa mère songeait à la pourvoir. Parmi ses plus intimes elle comptait Mme la Présidente de Nesmond, une des sœurs du premier Président Lamoignon. Cette dame avait un fils, Guillaume, sieur de Comberon, maître des requêtes au Conseil d'Etat et Président à Mortier en survivance de son père (1). Comme le jeune homme présentait toutes les garanties qu'une femme comme Mme de Miramion pouvait désirer, il fut agréé et le mariage se fit en juin 1660.

Complètement libre alors de ses actions, elle quitte la maison qu'elle habitait en commun avec ses frères, et va au faubourg St-Antoine s'installer dans la communauté de la Sainte-Famille qu'elle vient de fonder. L'année suivante (1661) elle perd son directeur, M. du Festel, homme de grande valeur que lui avait indiqué saint Vincent Depaul lors de sa retraite aux sœurs grises. Mais celui-ci mort lui-même en 1660 n'était plus là pour la conseiller, lui donner son avis et quoiqu'elle

(1) Il faut rectifier ici une erreur qui s'est glissée dans l'art. d'O. de Vallée cité plus haut. Ce n'est pas le gendre de Mme de Miramion, mais bien le père de son gendre qui d'après Conrard et Mme de Sévigné serait mort de chagrin à la fin du procès de Fouquet. Voici ce qui se serait passé : Le Président de Nesmond s'était opposé à la récusation par le Surintendant des deux juges Voysin et Pussort, croyant qu'ils se récuseraient d'eux-mêmes comme ils l'avaient promis. Ils n'en firent rien et se montrèrent, surtout le dernier, oncle de Colbert, des plus sévères contre l'accusé. En mourant M. de Nesmond aurait chargé ses héritiers de demander pardon à Fouquet. — Le fait peut être vrai, mais d'abord, M. de Nesmond mourut d'un érysipèle, de plus s'il regretta la fausse démarche que sa naïveté lui fit commettre, ne devait-il pas penser que, même en étant moins sévères, ces juges n'auraient pu mettre obstacle à la satisfaction de la haine de Louis XIV, de cette haine royale qui n'hésita pas à transformer en prison perpétuelle et quelle prison ! l'exil auquel était condamné le surintendant coupable. — Quant au gendre de Mme de Miramion, on verra plus loin qu'il mourut treize ans après Fouquet, auquel il n'avait donc plus rien à faire dire.

ait retrouvé dans M. Féret, curé de Saint-Nicolas du Chardonnet un esprit aussi judicieux, aussi élevé que dans M. du Festel, il est certain que la perte de ce dernier lui causa une émotion profonde et même une secousse si forte que sa santé ne tarda pas à s'en ressentir. En effet à Noël de cette année 1661, remarquons que ce n'est plus une jeune fille et qu'elle a trente-deux ans, elle est prise de vomissements alimentaires, dont aucun moyen thérapeutique ne pourra la débarrasser.

Ces vomissements avaient ceci de particulier que, « à la réserve d'un petit morceau de pain qu'elle prenait le matin », tous les autres aliments étaient rejetés. Le cas n'est pas précisément rare et on a observé bien des faits semblables, notamment dans les vomissements des premiers mois de la grossesse, mais ici ce sont des vomissements purement hystériques assurément, puisque la santé générale est conservée pendant de longues années, et qu'il y aura une guérison subite sous l'influence d'une émotion. L'abbé de Choisy dit que ces vomissements durèrent seize ans, qu'elle ne pouvait plus manger de viande et que, chaque fois qu'elle essayait d'en faire usage, les mêmes suites se produisaient. Daquin et Fagon amenés successivement auprès d'elle par sa fille, dit M. Bonneau-Avenant, ne comprirent rien à son mal, mais son médecin habituel Veson, qui n'y comprenait pas davantage, insista pour qu'elle essayât des œufs et des légumes, et comme elle pouvait parfois tolérer ces aliments, cela suffisait à soutenir ses forces dont elle avait grand besoin. En effet, son activité durant tout ce temps ne semble en aucune façon avoir été diminuée et c'est peut-être le moment de sa vie où elle s'est le plus donnée. Heureusement, comme on le verra plus loin, ce qu'un orage religieux avait fait naître, un autre orage pouvait le faire disparaître.

Sous l'influence de cet état de santé et aussi d'un

ascétisme plus sévère, produisant une diminution de la résistance physique, ses idées de claustration la reprennent et elle veut se faire Carmélite. L'abbé Féret la détourne de cette intention, s'y oppose même formellement et la distrait de ces pensées par la fusion de la Sainte-Famille avec la Communauté de Sainte-Geneviève, ce qui l'oblige à se rapprocher du quartier habité par sa fille, sans reprendre pour cela une vie plus mondaine.

Mais de nouveaux chagrins n'allaient pas tarder à l'atteindre et elle perd successivement ses plus fidèles amis. C'est, en 1671, Mme de Harlay née de Lamoignon qui meurt de la variole entre ses bras ; c'est, en 1673, M. de Lamoignon lui-même qui lui avait été d'un si grand secours dans ses œuvres, et la même année Mlle de Lamoignon sœur du Président dispensatrice des aumônes du roi, bras droit de Mme de Miramion, une autre elle-même ! Aussi sous l'influence de ces tristesses successives, se trouvant placée de nouveau dans des conditions mentales presque comparables à celles de 1648, le résultat ne se fait pas beaucoup attendre, et elle a encore une fois des hallucinations. Elle entend de nouveau des voix et croit avoir éprouvé *un choc*, comme si on l'éveillait pour aller à matines. Sa chambre s'éclaire et quand l'hallucination cesse, elle est toute surprise de se trouver dans l'obscurité, *croyant qu'il faisait grand jour*. Seulement, comme elle a plus de quarante-cinq ans, elle ne songe plus à se faire religieuse, mais cherche à augmenter ses mortifications. C'est à ce moment qu'elle place sur son lit les planches dont il a été question plus haut, et qu'elle cherche à s'imposer les plus dures pénitences.

Cependant son directeur l'éloigne des trop grandes rigueurs, l'empêche d'abandonner son carrosse, ce qu'elle voulait faire, en lui prouvant facilement, qu'à

pied, elle ne fera pas le quart des courses qu'elle exécute en voiture, mais craignant toujours un retour vers ses idées de claustration (1), il lui promet la guérison de ses vomissements quand son temps d'épreuves aura été suffisamment prolongé.

On était en 1677, elle allait, ou elle venait d'avoir quarante-huit ans, lorsque M. Féret, son directeur depuis seize ans, meurt presque subitement. Elle fait ouvrir le corps en sa présence, prend le cœur à deux mains et, dans une fervente prière, supplie ce cœur d'intercéder pour elle auprès de la Providence.

On aurait lieu de s'étonner d'un geste aussi macabre et quelque peu théâtral chez une femme si modeste, chez une femme qui ne se mettait jamais en avant qu'au nom des malheureux et qui avait horreur de faire parler d'elle, mais ce qu'on sait déjà de sa santé ne suffit-il pas à tout expliquer ?

Ce jour-là, elle digère tout ce qu'elle prend et il en fut de même par la suite.

Ainsi se réalisa le pronostic de cet homme supérieur qui, pensant que cette maladie lui avait été envoyée pour l'empêcher de quitter sa vie de bonnes œuvres en entrant en religion, l'avait, comme ses prédécesseurs, toujours éloignée de ce projet, jusqu'à ce que l'âge vînt de lui-même lui en imposer l'abandon ; et cette femme qui durant plus de trente ans fut sujette à des symptômes si variés et souvent si pénibles, symptômes qui, parfois même, ont pu paraître inquiétants, dut sa

(1) Ce qui est particulier, c'est que Mme de Miramion qui, pour elle-même, a eu tant de velléités pour le cloître, ne l'admettait pas pour les femmes se dévouant aux œuvres charitables. Elle croyait ces œuvres mieux placées entre des mains laïques réunies en communauté libre et n'obéissant qu'à un règlement intérieur. Ainsi, non seulement les Miramionnes ne prononçaient pas de vœux et n'avaient pas les cheveux coupés, mais la somme que par testament elle leur laissa devait faire retour à l'Hôpital Général si la Communauté de Sainte Geneviève devenait jamais un couvent cloîtré.

guérison, non à la médecine, mais aux esprits sagaces qui dirigeaient moralement sa vie. Aussi peut-on dire que saint Vincent Depaul, les abbés du Festel, Féret et Joly, qui fut son dernier directeur pendant dix-neuf ans, sont au moins autant les auteurs des bonnes œuvres de Mme de Miramion que Mme de Miramion le fut elle-même; car, que serait-il arrivé si un homme à esprit étroit et bigot l'eût encouragée dans ses premières idées et l'eût laissée entrer dans un cloître ? Dans ce silence, dans cette inactivité des passions affectives humaines, développées au contraire d'une façon maladive dans le sens du mysticisme, la névrose aurait, on peut le croire, pris de graves proportions, et la cellule d'un couvent eût éteint à jamais ce flambeau de charité qui, à côté de saint Vincent Depaul et de Mlle de Lamoignon, vient complèter d'une note si touchante l'éblouissante pléiade des génies du grand siècle.

Ces hommes de bon sens, en la détournant du cloître, la sauvèrent de la grande hystérie, mais l'arrêtèrent peut-être sur le chemin de la béatification. Si elle avait eu le même directeur que sa contemporaine Marie Alacoque, il est présumable que son mysticisme eût tourné autrement, mieux ou plus mal, au gré du lecteur.

Trois ans plus tard, dans un voyage pénible, qu'à la demande de l'évêque d'Angers elle fait à la Flèche pour rétablir l'ordre dans un couvent qui en avait grand besoin, elle est prise, dit Choisy, d'un *flux de sang* dont elle avait déjà éprouvé des manifestations quelque temps auparavant. Mme de Miramion avait atteint l'âge de cinquante ans, âge de la ménopause, et pareil accident n'avait rien d'extraordinaire ; mais cette métrorrhagie dura quinze mois et pourtant sa robuste constitution n'en fut pas affectée.

En 1683, pleuro-pneumonie grave, dont elle guérit pourtant assez facilement (1).

Puis voilà autour d'elle les morts qui se succèdent. C'est d'abord, en 1687, son vieil ami Caumartin, le seul homme peut-être qui aurait pu lui faire quitter ses habits de veuve, mais qui, peut-être aussi, en apportant le mouvement du monde et d'une nouvelle famille dans ce cœur tumultueusement agité d'une autre manière, n'eût pas laissé à cette personnalité remarquable toute la liberté dont elle avait besoin pour mener à bien ses charitables entreprises.

En 1693, elle perd successivement son gendre, M. Guillaume de Nesmond de Comberon, qui meurt d'une pneumonie en quelques jours, après trente-trois ans de mariage et laisse sa femme sans enfants, puis le 4 octobre M. de la Hoguette, son neveu, tué au combat de la Marsaille. Cette mort ravive le chagrin qu'elle avait éprouvé quand son frère M. de Tracy avait de même péri sur un champ de bataille.

Voilà bien des deuils, des émotions, des tristesses (2) mais c'est une vieille femme qui les supporte et, si ses

---

(1) Il faut noter en passant que, peu après cette maladie, Bussy ayant un procès important dans lequel, il faut le dire, il avait des droits réels, quoique discutables, eut assez peu d'amour-propre ou de cœur, comme on voudra, pour faire solliciter Mme de Miramion d'intercéder en sa faveur auprès de son gendre le Président de Nesmond, de qui dépendait le jugement. Ils se virent, dit M. Bonneau, elle parla pour lui et il gagna son procès. N'avait-elle pas dit, et depuis longtemps, qu'elle lui avait pardonné? — Celui qui raconte ce trait, tout naturel chez une femme aussi vertueuse, est l'abbé de Choisy et il était bien placé pour connaître l'anecdote, puisque ce fut lui que Mme de Miramion chargea d'aller parler à son gendre en faveur de l'auteur de l'*Histoire amoureuse des Gaules*. Pourtant il ne s'était pas gêné pour tourner en ridicule son *Hélène* quand il en avait eu l'occasion. Voy. *Correspondance*. Ed. Lalanne, t. IV, pp. 114-115. Lettres de et à Mme de Scudéry.

(2) Son ravisseur, le comte de Bussy-Rabutin, était mort à soixante-quinze ans cette même année, mais on ne peut de bon compte mettre ce décès au nombre des deuils de Mme de Miramion.

affections sont cruellement atteintes, son organisme, plus refroidi, moins hyperesthésié, peut les ressentir sans retentissement fâcheux.

Elle ne va pas, du reste, tarder à payer elle-même à son tour le tribut inéluctable, et pour ne rien changer à la règle de sa vie, c'est en faisant une bonne action qu'elle contracta le mal qui allait l'emporter.

Voici ce que dit le manuscrit de du Buisson, p. 336, cité par Paulin Paris au t. VII, p. 151, des Historiettes de Tallemant des Réaux :

« Mme la Duchesse de Guise étant à Versailles à l'ex-« trémité demanda à parler à Mme de Miramion. Elle « y fut par relais de grand matin le 17 mars, n'ayant « porté que : du pain et des amandes, pour manger « un morceau, à cause du jeusne de caresme, elle fati-« gua beaucoup. Mme de Guise étant morte le même « jour, Mme Miramion revenue dans sa communauté, « se trouva fort mal le lundy 19, de grand matin « d'une envie de vomir qu'on jugea fort dange-« reuse... » L'abbé de Choisy, qui parle de ce voyage à Versailles, est beaucoup plus explicite pour ses conséquences, et, comme les détails qu'il donne portent un cachet de précision absolue, on ne peut faire mieux que le citer en entier.

« Elle est prise de fièvre le 19 mars, elle a le facies « grippé, des nausées suivies de vomissements répétés, « et le pouls très irrégulier. — Elle fait venir son con-« fesseur M. Polet, qui ne la quitte plus, mais ne veut « pas lui donner la communion à cause de la fréquence « des vomissements. Elle fait venir aussi son médecin, « Carette (1), qui lui administre à deux fois 18 grains « d'émétique (2). Les vomissements ayant cessé elle peut

---

(1) Celui que La Bruyère appelle Caro Cani.

(2) La dose est forte, cependant 0,90 centigr. d'émétique en deux jours sont une dose admissible à la grande rigueur. Rasori n'allait-il pas jusqu'à 0,50 centigr. par jour ?

« communier. Cependant elle accuse nn point de côté
« très violent, bientôt suivi de crachement de sang.
« Carette la saigne deux fois et lui donne des cordiaux
« et des gouttes anglaises ; — il essaye sans résultat
« de la faire suer. — Comme bien loin d'aller mieux
« le mal empirait, on lui envoie Helvetius qui annonce
« à son entourage sa mort prochaine, et ne veut *lui*
« *donner aucun remède.*

« Alors, sur les instances de sa fille, elle consent à
« prendre du quinquina que Carette a prescrit, et elle
« dit en l'avalant : *Avant-hier l'émétique, hier les*
« *saignées, aujourd'hui le quinquina ! ils font ce*
« *qu'ils peuvent !* »

Et pourtant ce n'était pas fini car le lendemain son médecin la couvrait de vésicatoires. « Mais rien « n'y fit, et le mal ne put être enrayé. Elle garda sa « connaissance jusqu'au bout, sauf dans les derniers « instants où elle perdit la parole, et elle expira le « 24 mars 1648 à 66 ans 4 mois et 22 jours. »

Mme de Miramion a donc succombé à une pneumonie qu'on appellerait aujourd'hui infectieuse, et très probablement d'origine grippale, car il y avait déjà, et bien avant même, de la grippe dans ce temps-là. C'est cent ans plus tard seulement qu'on devait lui donner le nom d'influenza, qu'on a essayé de reprendre de nos jours. Pour ce qui est du traitement, on peut dire qu'on a fait pour ce temps et pour beaucoup d'autres tout ce qu'on pouvait faire. L'émétique et la saignée au début étaient certainement indiqués, mais le quinquina a été donné bien tard ; quant aux vésicatoires, l'ostracisme dont on les poursuit à l'heure présente les ferait considérer comme ayant été au moins inutiles. Tout cela n'excuse pas l'expectation d'Helvetius, l'importateur de l'ipécacuanha, quoique le dénouement lui ait donné raison.

Arrivé à la fin de cette petite notice, je me demande s'il est bien nécessaire de tirer de cette série d'observations une conclusion qui paraît s'imposer d'elle-même? — La voici cependant.

Au physique, Mme de Miramion fut douée d'une constitution robuste qui résista victorieusement à de nombreuses et assez rudes épreuves : grossesse et accouchement difficiles, variole, tumeur bénigne du sein, pleuropneumonie, métrorrhagie prolongée, et enfin une dernière pneumonie qui l'a emportée. Pourtant toutes ces atteintes à la santé, tous ces accidents peuvent être considérés comme épisodiques et n'ayant aucun rapport avec le fond même de sa constitution.

En dehors de cela, ce qui frappe par-dessus tout, ce qui domine toute son existence depuis la formation jusqu'après la ménopause, c'est un nervosisme exagéré qui fit de cette femme pourtant si forte, si énergique, une grande névropathe. Catalepsie, crises de nerfs violentes après la mort de son mari, après son enlèvement, crises se prolongeant pendant des jours et des semaines, se compliquant même d'accidents cérébraux au point de faire craindre pour sa vie; hallucinations de l'ouïe, de la vue et, si elle n'a pas eu d'extases, absolument parlant, il s'en est fallu de peu ; enfin vomissements alimentaires, ou plutôt rejet de tout ce qui n'est pas ce qu'elle accepte, espèce de mérycisme dont l'étiologie est bien connue maintenant. Je pense que ces grandes lignes suffisent, malgré l'absence des détails qui font défaut dans la biographie, à composer un tableau complet dont l'étiquette s'écrit en un seul mot: *Hystérie* et que, sans diminuer en rien les immenses vertus, les trésors de charité de cette âme réellement d'élite, ce faisceau de symptômes sert à expliquer le pourquoi et le comment de la plus grande partie de sa vie.

Mais cette névrose, qui amène si souvent le mensonge, la duplicité, la comédie ou tout au moins l'exagération

dans les moindres actes de ses victimes, ne paraît avoir eu sur le caractère de cette femme forte aucune influence fâcheuse. En vain ai-je cherché dans les contemporains une critique si minime fût-elle. Tous sont unanimes à la louer sans la moindre restriction. Tallemant semble lui reprocher d'être dévote. « Elle l'est, dit-il, à un point estrange et elle fait de grandes charités » ; l'un corrige l'autre. — Mme de Sévigné, dont la dévotion n'est pas outrée, l'appelle « Cette mère de l'Eglise » et dit que « Sa mort sera une perte publique ». — Saint-Simon, si méchant et parfois si peu véridique, n'a pour elle que des éloges ; il est vrai qu'il se rattrape sur sa fille. — Mme de Coligny, la fille de Bussy, s'exprime ainsi :

« S'il était permis de trouver à redire aux ordres de « Dieu, il me paraîtrait injuste que Mme de Rambures « fût de ces gens de l'Evangile payés pour la dernière « heure, comme Mme de Miramion, qui a servi dès le « matin (1). » — Louis XIV enfin, qu'une alliée de parlementaires frondeurs, forcément un peu frondeuse elle-même, ne devait pas attirer beaucoup, l'eut toujours, nous apprend Dangeau, dans la plus haute estime, et Dieu sait s'il savait flairer les intrigants !

Devant l'unanimité de témoignages si divers, aurait-on le courage d'accuser, disons le mot, de forfanterie de la Charité une femme qui, ainsi que saint Vincent Depaul, en avait le Génie ? Non, à coup sûr, mais le médecin peut penser que le côté maladif, qui aurait pu produire une exagération de religiosité inutile à la société, a développé chez elle le sentiment de l'altruisme à un degré dont l'histoire ne fournit que de trop rares exemples.

Au moral, deux courtes phrases aident déjà à la dépeindre. La première est tirée de l'éloge que fit d'elle

(1) *Loc. cit.*, t. V, 341. Lettre à son père.

le Baron des Coutures (1) : « Vous aviez, illustre morte, « du sérieux et de la gayeté dans un tel équilibre et si « à propos, que le concert de ces deux extrêmes faisait « un tout achevé. » La seconde est d'elle-même. Comme on lui faisait observer qu'en se chargeant d'une œuvre charitable qu'elle n'avait pas créée, *les Filles de la Providence*, elle allait se donner un surcroît de fatigues auquel elle ne pourrait peut-être pas résister : « Mon esprit, répondit-elle, aime naturellement à entreprendre et à faire beaucoup (2). »

Ceci est bien en effet le portrait de cette femme à la fois sérieuse, gaie et entreprenante au point que ses occupations, dans les multiples œuvres dont elle faisait partie, dépassaient, on pourrait presque le dire, les forces humaines.

Mais, pour le compléter, il faut y ajouter un talent d'administrateur si remarquable que ses conseils furent suivis pour l'organisation de l'Hôpital Général (Salpêtrière) ; que pendant les grandes disettes de 1662 et de 1694, c'est elle qui indiqua au gouvernement les moyens d'y parer pour Paris, tandis qu'elle organisait à la

(1) L. G. Jacques Parrain, baron des Coutures, né à Avranches, mort en 1702. Ancien officier, devenu homme de lettres, il connut certainement beaucoup Mme de Miramion. On ne peut affirmer qu'il fut un de ses soupirants au moment de son veuvage, cependant on serait en droit de le penser d'après les vers suivants qu'il avait faits pour mettre au bas de son portrait :

Vos vertus, vos bontés remplissent ma pensée,
Je ne peux oublier ny vous, ny ma douleur,
A toute heure à mes yeux votre image est tracée,
Et mieux qu'en ce portrait elle est peinte en mon cœur.

(2) Ailleurs elle se traite assez sévèrement, quand elle dit : « qu'elle avait de l'orgueil et beaucoup d'amour-propre, qu'elle avait toujours commandé et jamais obéi, qu'on lui reprochait (ses compagnes de Sainte Geneviève) d'être fière et de ne pas se familiariser volontiers, d'être d'une grande vivacité et de serrer les dents quand quelque chose la contrariait. » Mais ceci est pour ainsi dire une confession écrite qu'elle adresse à l'abbé Joly et il est très naturel que sa modestie y exagère les petits défauts inhérents à ses grandes qualités. V. Choisy, pp. 183-184.

porte de sa communauté une distribution quotidienne de six mille potages pour les pauvres honteux ; qu'enfin les règlements qu'elle donna pour les maisons du Refuge et de Sainte-Pélagie sont restés des modèles auxquels les idées et les progrès modernes pourraient seuls apporter quelques changements. Cependant, si c'est bien de même par suite d'un don purement naturel qu'elle eut cet esprit de charité inépuisable qui lui fit dépenser sa fortune entière (1) en bonnes œuvres, peut-être y fut-elle poussée presque invinciblement par le sentiment que la somme énorme, douze cent-mille livres, qu'elle avait héritée de ses parents avait été trop facilement et trop rapidement gagnée dans les *Maltôtes*, ainsi que le dit le Dictionnaire des Partisans, pour être absolument légitime.

Une pareille compréhension des devoirs sociaux, loin de la diminuer, ne peut qu'augmenter l'admiration qu'on éprouve pour l'être humain capable d'une telle action.

Bourbon l'Archambault, juin 1906.

---

(1) Entière est le mot, puisque dans son testament elle partage le peu qu'il lui reste entre ses œuvres et ses domestiques, priant sa fille, en raison de sa grande fortune, de l'excuser si elle ne lui laisse rien.

Un intérieur de savant parisien anatomiste et médecin au milieu du XVIII[e] siècle.

Scellés et inventaire chez l'Académicien Hunauld (1742)

PAR

M. le D[r] **E. T. Hamy.**

Membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine.
Professeur au Muséum.
Président de la Société.

Le 15 décembre 1742, à une heure et demie du matin, le sieur Emmanuel-Nicolas Parisot, avocat au Parlement, conseiller du Roy, Commissaire au Châtelet de Paris, frileusement enveloppé dans son manteau et suivi de son clerc, chargé de ses papiers, de ses cires et de son scel, traversait la Place Royale, venant du Cul de Sac Guéméné, dans la rue Saint-Antoine, où il avait sa demeure. Il frappe à la porte de l'Hôtel de Richelieu, et au second étage que lui indique le concierge, il trouve M[e] Louis-Jacques de Blet, intendant des maisons et affaires du Duc, qui habite l'Hôtel et l'a fait requérir.

M[e] François-Joseph Hunauld, médecin de la faculté de Paris, anatomiste de l'Académie Royale des sciences, professeur et démonstrateur d'anatomie au Jardin de S. M., médecin de l'Hôtel-Dieu, médecin de Mgr le duc

de Richelieu, vient présentement de décéder, et comme ses héritiers présomptifs demeurent en province, le sieur de Blet a cru bon, dans leur intérêt et dans celui de tous ceux qui peuvent avoir à intervenir dans la succession du défunt, de requérir le commissaire de mettre les scellés « sur les commodes, armoires et autres fermetures dépendantes de ladite succession... faire sommaire description de ce qui se trouvera en évidence et mettre le tout en bonne et seure garde (1) ».

Le mort est là — un homme dans la force de l'âge (il n'a que 41 ans) — « étendu sur un lit dont les rideaux sont de damas gris » et Mᵉ Parisot commence ses fastidieuses opérations, dont il ne nous épargnera aucun détail.

« Dans la chambre où est décédé led. sieur Hunauld, étant au deuxième et ayant vue sur ladite Place Royale » il appose soixante bandes de papier avec trente cachets; d'abord sur une commode « en bois de rapport » avec dessus de marbre, puis sur un petit coffre de bois « en façon de la Chine »; sur deux coins de bois de palissandre, qui supportent des deux côtés de la fenêtre plusieurs pièces de porcelaine; sur une petite table « en écritoire à pieds de biche couverte de cuir noir », enfin sur les guichets de deux armoires enfoncées dans le mur.

Il va maintenant nous décrire « l'*évidence* étant en ladite chambre ». La tenture est « du pareil damas que le lit » et il y en a bien huit aunes « en trois pièces bordées d'un galon d'or ». La cheminée est munie de deux chenets en fer poli et de ses « pelles, pincettes et tenailles à pomme de cuivre argenté ». Le trumeau est orné de trois glaces bordées en bois doré. « Deux bras à double bobèche de cuivre bronzé, deux figures

(1) Tous ces renseignements sont empruntés aux documents originaux des Archives Nationales (X. 15941).

de bronze équestres sur leurs pieds d'ébène (1), une pendule à répétition dans sa boîte et sur son pied de bois de violette orné de bronze » lui composent une garniture d'une certaine valeur.

Aux murs sont suspendues huit estampes de différentes grandeurs, bordées de bois doré et munies de leurs verres blancs, au milieu desquelles se détache le portrait du maître de céans, Mgr le duc de Richelieu.

A la fenêtre, un rideau de toile blanche avec ses tringles et anneaux; à l'entrée « une portière à bandes de damas vert et à fleurs » (un rideau,servant de portière, dit l'inventaire notarié, formé de bandes de satin de Bruges vert et de brocatelle de fleurs rouges sur fond vert, doublée d'une toile de pareille couleur).

Devant la cheminée « un écran de bois de la Chine, dont le fond est de panne de soye verte, orné d'un galon d'or ».

Dans un angle, «un lit de repos de bois d'estre (2), à la capucine, garni de son matelas et traversin, couvert d'étoffe de serge verte et satin, dont le matelas est garni de cuir ». Il y a encore dans cette même chambre « une duchesse (3) en deux pièces, aussi de bois d'estre, « garnie de son matelas de cuir » et « couverte d'une toille à carreaux » ; trois fauteuils de canne et une table de nuit de bois d'estre.

La couchette est « à bas piliers » de ce même bois encore « garnie de son enfonçure » et Me Parisot constate, malgré la présence du mort (le métier a de ces rigueurs) que le sommier est de crin et qu'il y a deux matelas pleins de laine couverts de futaine, une taie

---

(1) D'après l'inventaire notarié, retrouvé par M. le Dr Albert Prieur dans l'étude de Me Cottelle, ces deux groupes représentaient « deux enlèvements, l'un d'Europe, l'autre de Déjanire ».

(2) Hêtre, l'inventaire notarié, remplace *hêtre* par *noyer*.

(3) Espèce de grand fauteuil, dont le siège est assez profond, pour qu'une personne puisse être assise commodément dessus, les jambes étendues (N. Landais).

et un traversin de coutil bourrés de bonnes plumes, une couverture de laine blanche, deux rideaux bonne-grâce et un soubassement de damas gris à fleurs, enfin une housse de taffetas de pareille couleur garnie de sa tringle tournante.

Le cabinet du défunt est contigu à sa chambre à coucher et donne également sur la Place Royale. Le Commissaire pose 20 bandes encore et 10 cachets sur les portes et fenêtres, et cela va le dispenser de nous rien dire du mobilier. Le salon est à côté du cabinet et l'homme à la cire s'y comporte de même, imprimant 18 nouveaux cachets sur 36 nouvelles bandes. Il reviendra *onze fois* encore sceller, desceller, verbaliser, etc., dans cet appartement de quatre pièces, et ne consacrera pas moins de *cent trente cinq rooles de grosse*, coûtant plus de 300 l., au détail de ses intéressantes opérations. Tout à l'heure, il rédigera pages sur pages, à l'occasion d'une de ses bandes qui a été froissée, au cours de l'autopsie par un des assistants et ce bavard solennel et prétentieux omettra *pour éviter* — il ose le dire, — *pour éviter à proliœité*, la description, même sommaire, d'un cabinet et d'un salon dont nous aurions singulièrement aimé de faire le tour, même à sa suite... !

II

Me Parisot s'est borné à nous apprendre un peu plus loin, dans sa grosse, qu'il a trouvé dans le cabinet une quantité de livres composant la bibliothèque « qui méritent d'être estimez, dit-il, par une personne à ce connaissant. » Le sr Jean Baptiste Bauche fils, libraire au quai des Grands-Augustins, paroisse de Saint-André-des-Arts, va être chargé de « mettre le tout par ordre et par matière » afin que le sr Chaillou, huissier priseur, lui assigne une valeur. Çette collection de livres, dont notre homme de loi parle ainsi avec indifférence, c'est

cette bibliothèque d'Anatomie, une des plus belles qui aient été formées jusqu'alors et dont on a pu dire qu'elle « approchoit d'autant plus d'être complète », que le savant qui l'avait réunie « s'y étoit absolument borné à cette seule partie de la médecine, quoi qu'il ne fut pas médiocrement habile dans les autres, dans la Physique, même dans les Belles-Lettres (1). » L'inventaire sommaire de Chaillou, que M. Albert Prieur a retrouvé dans les archives de l'étude de Me Cottelle, énumère 65 lots de livres formant un total de 1260 volumes reliés, sans parler des brochures. L'Académie des sciences, les *Acta Eruditorum*, les *Ephemérides Germaniæ* y sont au complet, mais la liste des noms des auteurs ne comprend guère que des anatomistes, Vésale et Fallope, Sylvius et Bartholin, Malpighi, Ruysch, Santorini, le *Sepulcretum* de Bonet, la bibliothèque de Manget, etc., etc. Le tout est estimé à la somme de 1997 ₶.

Revenons à Me Parisot, et reprenons l'interminable dossier du commissaire, au moment où, levant les scellés qu'il a posés, il va pour ouvrir les armoires. Une première « enfoncée dans la cloison dudit cabinet » contient dans le bas « un petit coffret placqué de bois de palissandre et renforcé de plaques de cuivre ». C'est la cassette du docteur: on y trouve une bourse de cuir avec 350 louis de 24 livres « pièces ayant cours » faisant la somme de 8400 ₶.

Ce n'est point là d'ailleurs tout l'actif du défunt. Dans « un bureau de bois noirci couvert de maroquin noir » qu'il ouvre dans le salon, Jacquinot a trouvé, « avec des bijoux consistant, entre autres en tabactières d'or, étui d'or, tabactière d'écaille garnie en or... soixante deux jetons d'argent, 43 louis de 24 livres valant 1032 livres et dans un sac 200 écus de 6 livres faisant 1200 livres » et qui s'ajoutant à l'or de l'armoire

(1) L. Le Dortous de Mairan. *Eloge de Hunauld* (*Hist. de l'Acad. Roy. des Sc.*, 1742, p. 211).

du cabinet, constituaient en numéraire la somme relativement considérable de 10642 livres économisées par le défunt.

La commode à tiroirs, l'armoire à quatre guichets, le grand coffre bahut carré couvert de cuir qui meublent l'antichambre ne contiennent que du linge, des habits et une canne à pomme d'or.

Dans l'écurie sont deux juments, « sous poil noir » l'une « à courte queue », l'autre « avec tous ses crins », et sous une des remises on constate la présence d'une *chaise montée sur deux roues doublée de velours cramoisy* ». C'est le véhicule, par excellence, du médecin à la mode, visitant les malades, tel que nous le représente la peinture de Brandouin, récemment reproduite par le Dr Hollander dans son beau livre de la caricature médicale (1).

III

Je n'ai rien dit encore d'un petit cabinet qui donne sur le corridor vis à-vis de l'entrée de l'appartement de Hunauld. C'est là que se concentrait toute sa vie scientifique.

Hunauld n'étudiait pas seulement l'Anatomie dans les beaux livres qu'il avait assemblés ; il travaillait et démontrait d'après nature et lorsque quelques jours plus tard Me Nicolas Parisot franchira la mystérieuse porte du cabinet du savant académicien, ce ne sera pas sans quelque émoi qu'il se trouvera brusquement

---

(1) Dr Eugen Hollander, *Die Karikature und Satire in der Medizin.* Stuttgard, 1905, in-4°, xvi-353 p. avec 10. pl. en couleur et 223 fig., p. 227, fig. 132. — Cette planche signée Brandouin pinx. Caldwell sculps. a pour titre : *A French physician with his retinue going to visit the patients.* London. Printed for. Jno Smith no 35 Cheapside et Robt Sayer no 53 Fleet street. Published as he act directs, 20 oct. 1771.— Cette figure n'est nulle part décrite ni même citée, dans le texte de Hollander, ainsi que veut bien me le faire remarquer M. R. Blanchard, qui me communique ce volume.

en présence d'un ensemble de choses qu'il se hâtera de définir en quelques mots assez vagues, « pièces d'anatomie et instruments servant aux opérations, ensemble médicaments tant simples que composés ».

Jacques Bénigne Winslow, docteur en médecine de la faculté de Paris et de l'Académie des sciences, demeurant Cloître et Paroisse Saint-Benoît et Antoine Exupère Dallier, apothicaire de la rue Saint-Louis au Marais, sont appelés aussitôt à donner leur avis, chacun en ce qui le concerne.

« Le S[r] Winslow, ayant vu et examiné » les pièces d'anatomie qui regardent l'ostéologie « observe qu'il y a là une collection considérable de différens os du corps humain, tant par rapport à leur état naturel, qu'à leur mauvaise conformation et autres maladies » sans y avoir trouvé cependant, dit Parisot « aucunes squelettes complètes ». Ayant en outre observé plusieurs pièces d'anatomie, injectées, diversement préparées, tant conservés dans des liqueurs que sèches » Winslow n'a pu se décider à faire du tout une estimation précise « attendu que le prix en dépend du degré de curiosité et des facultés d'un petit nombre de personnes auxquelles cela peut convenir ».

Les *squelettes desséchés*, suivant l'expression du commissaire, sont donc *restés sans être inventoriés ni prisés* et cela nous a privé d'un petit catalogue qui n'aurait pas été dépourvu d'intérêt.

« Cent cinquante petits bocaux de verre blanc contenans une collection de marbres et autres matières pétrifiées, fruicts des Indes et matières végétales, *le tout ne méritant description* » ont été prisés *quarante livres.*

Les seringues à injection, au nombre de trois, dont se servait Hunauld à l'imitation de Ruysch « l'une de cuivre jaune, l'autre d'étain et l'autre de fer » furent estimées *quarante sols.*

Le cabinet de notre savant contenait en outre « un microscope monté sur son pied à trois branches de cuivre avec ses dépendances... dans son étui de bois de Chine en forme de pyramide », un autre microscope garni de cuivre et un « télescope par réflection dans son étui couvert de peau de chien de mer également monté en cuivre ». Le tout fut évalué à la somme de 130 l.

Un certain nombre de pièces du cabinet de Hunauld sont allées par les soins de l'Académie au Jardin du Roi, où ce savant homme avait professé huit années, depuis la fin de 1729 jusqu'à sa mort. Sept ans plus tard, en effet, Daubenton s'exprimait en ces termes dans sa Description du Cabinet du Roi, à l'occasion d'un lot de pièces anatomiques relatives à l'organe de l'ouïe :

« La plupart des pièces dont je vais faire mention ont été travaillés par M. Hunauld, Médecin de la Faculté de Paris, de l'Académie Royale des Sciences, et Professeur en Anatomie et Chirurgie au Jardin du Roi. » Cet habile anatomiste, continue Daubenton, « avoit rassemblé tout ce qui pouvoit faciliter la démonstration de l'organe de l'ouie, qu'il savoit expliquer avec autant d'érudition, qu'il avoit d'industrie pour le rendre sensible aux yeux... (1) ».

IV

Au cours de ces opérations — et le mort enterré — des oppositions ont surgi dont Me Lechanteur, le notaire, a dû obtenir main-levée. François Nicolas Jacques,

---

(1) Daubenton. *Description de la partie du Cabinet qui a rapport à l'Histoire Naturelle de l'homme* (*Hist. Nat. gén. et particul.* Paris, 1749, in-4, t. III, pp. 36 et suiv. — Quarante-cinq pièces, ainsi préparées par Hunauld, figurent dans la *Description* du Cabinet sous les nos XXXVI à LXXI.

juré crieur ayant charge et pouvoir de sa communauté, avait réclamé 160 l. pour le *commun* dudit Hunauld. Ce sont les jurés-crieurs qui ont notamment fourni la tenture des obsèques.

Me Jacques Jonchery, qui prenoit la qualité de « prestre receveur des convois de la paroisse St Paul » avait demandé 286 l. « pour les droits appartenant tant à l'église qu'à l'œuvre du convoy et enterrement dudit défunt ».

Puis c'était le sr Roch Raoul Blangy, marchand épicier, rue St-Antoine, paroisse de la Porte St-Pierre, qui présentait un mémoire de 272 l. pour le *luminaire* des funérailles. C'était encore l'apothicaire Antoine Exupère Dallier, déjà nommé, dont la note s'élevait à 230 l. « pour fourniture de médicaments qu'il a fait au deffunt Sr Hunauld dans différentes maladies qu'il a eues et notamment dans celle dont il est décédé ». Cette dernière, qualifiée de « fièvre maligne » par son biographe officiel et qui n'a duré que dix jours, semble bien avoir été une de ces affections de nature typhoïde que l'on méconnaissait encore en 1742.

La liste des opposants se poursuivait avec Jean Robert, dessinateur et graveur en taille douce, qui avait fourni pour 72 l. de dessins d'anatomie; avec Charles Payen « docteur en médecine de la Faculté de Paris, y demeurant rue St-Antoine », qui avait prêté « au déffunt deux volumes, l'ung traitant de l'*Exposition d'Anatomie* par Bidler, grand in-folio, et l'autre ung manuscrit traitant de la respiration aussi in-folio par M. Hunod Dangé (Hunauld, d'Angers) lesdits deux livres inscrits du sieur Hunauld ».

Enfin Marie Lottin, veuve du Sr Pierre, libraire rue Saint-Jacques, redemandait « deux traités manuscrits qui lui appartenaient, l'un qui a rapport à la *Petite verolle*, l'autre qui s'occupe du *Pouls* ». Hunauld s'était chargé de les examiner et d'y mettre une préface.

Le 29 décembre interviennent, munis de leurs pouvoirs, Me Jean Baptiste Courtevaux l'aîné, procureur au Châtelet, et Me Jacques Joseph Sebire des Saudraies, avocat au Parlement. Ils représentent « le sieur René Hunauld, docteur en médecine, demeurant en la ville de Saint-Malo, habile à se dire et porter héritier du sieur François Joseph Hunauld, son fils ».

René Hunauld, Angevin de naissance, descendait d'une dynastie de médecins, qui avaient pratiqué dans cette ville. Un de ses frères, Pierre, était même anatomiste habile (1); René s'était établi à Chateaubriand d'abord, puis à Saint-Malo et il y exerçait depuis quarante ans la médecine « avec plus d'honneur que de fortune ».

Le pauvre homme avait perdu en même temps que ce fils qui s'était rapidement élevé à l'aisance et à la gloire son principal soutien. Mairan nous apprend, en effet, l'usage que faisait Hunauld, « de ce que lui valoient ses succès dans la pratique de la médecine et de ce qu'il retiroit du Jardin de Roi ». « Il n'a jamais cessé, dit l'auteur de *l'Eloge* déjà cité, de secourir *son père et sa famille qui étoient dans le besoin.* Il se seroit privé du nécessaire pour remplir ce devoir et il sembloit ne remplir ce devoir que pour satisfaire à un plaisir. C'est par ce père infortuné et déjà avancé en âge, que l'Académie en a été informée et elle a pris de

---

(1) Il était né à Angers, dit Célestin Port, le 2 mars 1664, et il était docteur en médecine dès 1692. Il savait parfaitement se servir non seulement du crayon mais encore de l'encre de Chine d'une manière particulière en lavant beaucoup. On a de lui un *Discours préliminaire pour servir d'instruction sur un Cours général d'Anatomie* avec des figures de sa façon, qui porte la date de 1695. Il était membre de l'Académie d'Angers dès 1700, médecin ordinaire du Roi et il a dédié à Dodart un *Projet d'un nouveau Cours général de médecine, où l'on propose par une nouvelle description du corps humain l'application du système de l'Ancienne Médecine.* Il est mort à Angers le 2 mars 1728, doyen de la faculté et chancelier de l'Académie.

justes mesures pour lui procurer quelques secours par la vente des livres et des autres effets de son fils dont elle s'est chargée en partie ». Tout ce qui est vertu, ajoutait Mairan, tout ce qui est vertu obtiendra toujours la préférence qui lui est dûe, « même dans une compagnie uniquement consacrée aux sciences et aux qualités de l'esprit ».

Nous savons maintenant pourquoi ce modèle des fils et des frères qui, jeune encore, médecin très occupé et académicien aurait pu contracter un riche mariage et vivre dans le luxe, est demeuré seul et s'est contenté de cet appartement de quatre pièces que le duc de Richelieu avait mis à sa disposition au second étage de la Place Royale et où nous avons suivi aux froides journées de Décembre 1742 le conseiller du Roy Emmanuel Nicolas Parisot et son clerc chargés des papiers, des cires et du scel du Grand Châtelet de Paris.

Encore sur les nègres-pies. Un cas inédit du début du XIXe siècle

PAR

Le Professeur **R. Blanchard**.
Ancien Président de la Société

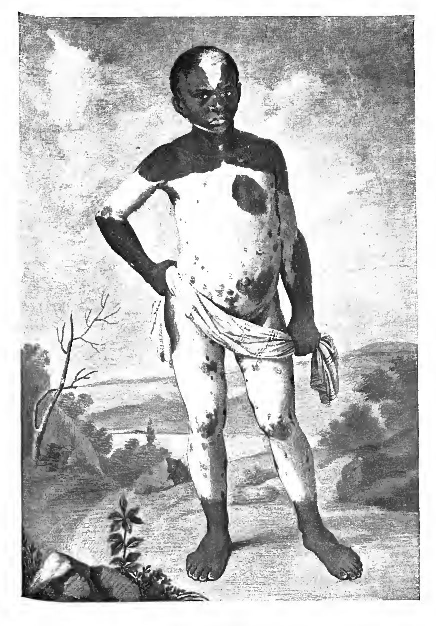
—

(AVEC 2 PLANCHES)

Tout d'abord quelques renseignements complémentaires au sujet de la négresse-pie que j'ai décrite précédemment (1).

Mon cabinet, au Laboratoire de Parasitologie de la Faculté de Médecine de Paris, est orné d'un très beau tableau peint par J. M. da Rocha d'après nature, en 1786, signé et représentant une jeune négresse-pie (pl. I). Je savais depuis un certain temps que ce cas très remarquable d'albinisme partiel était inédit et je me proposais de le publier à loisir, quand mon ami le commandant A. Chaves, directeur de l'Observatoire météorologique de Ponta-Delgada (São Miguel, Açores), vint me rendre visite et l'aperçut. Il fut très surpris de trouver là une toile dont il avait vu la réplique au Musée ethnographique de Madrid ; un peu plus tard, il m'envoya l'épreuve d'une photographie qu'il avait

(1) R. BLANCHARD, Sur un cas inédit de négresse-pie au XVIIIe siècle. *Zoologische Annalen*, I, pp. 41-46, 1904, avec une planche.



NÉGRESSE-PIE

D'après un tableau de J. M. da Rocha, 1786.

prise dans ce Musée même et sur laquelle on voyait effectivement une partie du tableau en question. Des renseignements complémentaires fournis par mon ami le professeur I. Bolivar, directeur du Musée d'histoire naturelle de Madrid, m'apprirent que le tableau du Musée ethnographique était signé, comme le mien, et qu'il était entré au Musée le 22 septembre 1792, de la part du Gouverneur de Saint-Domingue.

En 1786, c'est-à-dire à l'époque où cette peinture fut faite, l'île de Saint-Domingue appartenait à l'Espagne pour la partie orientale et à la France pour la partie occidentale. J'en avais donc conclu que, selon toute apparence, le peintre avait exécuté son œuvre aux Antilles mêmes, en deux exemplaires, et avait donné ou vendu l'un de ceux-ci au Gouverneur du territoire français et l'autre au Gouverneur du territoire espagnol.

Cette hypothèse, malgré toute sa vraisemblance, est inexacte, et c'est encore au commandant Chaves que j'en dois la preuve, grâce à des circonstances assez curieuses.

M. Chaves montrait au roi de Portugal ma note sur la négresse-pie et lui signalait la planche qui l'accompagne comme la reproduction d'un tableau remarquable d'un peintre portugais; il lui montrait en même temps au vérascope la photographie prise au Musée de Madrid, quand le roi s'écria : « Mais nous avons aussi ce même tableau au Musée zoologique de l'Ecole polytechnique ». Le conservateur, M. Girard, fut mandé; il affirma qu'en effet le tableau existait: on le trouva dans un grenier, au milieu de débarras variés, et M. Chaves ne tarda pas à m'en envoyer une photographie, accompagnée de quelques renseignements.

Il existe donc trois exemplaires du tableau qui nous occupe; dans tous les trois, le personnage est identique et mesure 1m27, du sommet de la tête à l'extrémité du

gros orteil. Les toiles de Paris et de Madrid sont signées et d'une peinture fine et délicate ; celle de Lisbonne n'est pas signée : la peinture en est plus grossière, comme s'il s'agissait d'une étude ou d'une copie d'élève.

Contrairement à ce que j'avais supposé, ces trois tableaux ont été sûrement exécutés en Portugal ; il est dès lors surprenant qu'un cas aussi remarquable n'ait pas été signalé dans les publications scientifiques ou médicales de l'époque et que la jeune négresse soit restée complètement inaperçue. Il est possible qu'elle ait promptement succombé à la tuberculose ou à la variole, maladies infectieuses pour lesquelles elle était une proie toute désignée.

Quoi qu'il en soit, nous savons par ses biographes (1) que Joaquim Manoel da Rocha a toujours vécu au Portugal. Il peignait des tableaux religieux, des portraits et des natures mortes. A la fin de sa vie, il était professeur à l'Ecole royale de dessin. Il est mort le 28 septembre 1786.

C'est donc en Europe et, selon toute vraisemblance, à Lisbonne, que Rocha peignit la jeune négresse-pie. A la vérité, l'examen du tableau le démontre déjà : un peintre vivant sous les tropiques n'aurait pas eu l'idée de représenter un arbre sans feuilles.

Dès lors, il n'est pas difficile d'expliquer l'origine du tableau figurant au Musée ethnographique de Madrid : un Espagnol amateur d'art ou de curiosités naturelles, et peut-être le Gouverneur de Saint-Domingue lui-même, en aura fait l'acquisition en passant par Lisbonne. Quant à celui qui se trouve à Paris, l'explication est moins facile ; le commandant Chaves m'en propose une, que je ne puis accepter.

« Au temps des guerres d'Espagne, m'écrit-il, Junot

(1) *Dictionnaire historico-artistique du Portugal*. Paris, Renouard, 1847.

ou d'autres de vos compatriotes ont *transporté* en France (c'est le terme diplomatique) beaucoup de nos richesses en or, en pierreries et aussi en objets d'art ou de science. C'est probablement dans ces circonstances que le tableau de la négresse-pie a été envoyé à Paris. Il n'est resté à Lisbonne qu'une copie non signée, donc sans valeur. »

Tels sont les renseignements que M. Chaves m'avait fournis dès les premiers mois de 1905; j'attendais une occasion favorable pour les utiliser éventuellement. Cette occasion m'est offerte par une double circonstance : d'abord par une publication récente du Dr Bethencourt Ferreira, naturaliste adjoint au Musée Bocage, de l'Ecole polytechnique, à Lisbonne, puis par la découverte d'un nouveau cas inédit d'albinisme partiel, datant des premières années du XIXe siècle et non moins remarquable que celui qui nous occupe.

Mis en éveil par mon précédent travail, qui lui avait été communiqué par le Professeur B. Osorio, le Dr Bethencourt Ferreira a consacré récemment une notice à la toile de Lisbonne (1). Cette toile fait actuellement partie d'une petite collection archéologique réunie au Musée Bocage. Elle est très détériorée, comme le montre d'ailleurs la photogravure qui accompagne la notice. Elle mesure 1 m. 48 de hauteur et 0 m. 98 de largeur. Sa provenance est inconnue; l'auteur pense qu'elle était d'abord au palais d'Ajuda, dont les anciennes collections, transportées à l'Ecole polytechnique, ont formé le noyau du Musée Bocage.

Bethencourt Ferreira croit aussi que c'est de ce même palais d'Ajuda que la toile de Paris a été enlevée par Etienne Geoffroy Saint-Hilaire; on n'ignore pas, en

(1) BETHENCOURT FERREIRA, A arte na historia natural. Representação de um caso de albinismo parcial por um pintor português do seculo XVIII. Diagnostico retrospectivo e considerações geraes. *Polytechnia*, II, in-8 de 14 p., avec la pl. V, 1906.

effet, que ce célèbre naturaliste se trouvait en Espagne et en Portugal dans le cours de l'année 1808, par ordre de l'Empereur.

Voilà donc la question posée. Suivant l'opinion du commandant Chaves et du Dr Bethencourt Ferreira, c'est par Junot ou par Etienne Geoffroy Saint-Hilaire que fut enlevé d'un musée de Lisbonne le tableau de J. da Rocha qui orne mon cabinet. Lequel des deux est le coupable ? Et d'abord, y-a-t-il vraiment un coupable ?

Junot, duc d'Abrantès, s'occupait de guerroyer ; avec sa poignée de braves, il avait fort à faire pour administrer le Portugal et s'y maintenir au milieu d'une population hostile ; ni ses goûts ni ses loisirs ne l'incitaient à visiter les musées, pour y prélever des objets dignes d'enrichir les collections parisiennes. Aucun document ne prouve qu'il ait effectivement pris des décisions de ce genre ou qu'il ait délégué dans une semblable mission aucune personne de son entourage. Il doit évidemment rester hors de cause.

Etienne Geoffroy Saint-Hilaire fut envoyé en Portugal par ordre de l'empereur, peu de temps après la prise de Lisbonne par nos troupes (30 novembre 1807). Il devait, d'après les termes mêmes de sa nomination, « visiter les collections d'histoire naturelle et déterminer quels objets pourraient être utilement transportés à Paris ». Partant de ce principe que les sciences ne sont jamais en guerre, il ne songea pas un instant à enrichir nos musées aux dépens du Portugal, mais voulut que sa mission, utile à la France, ne le fût pas moins au pays dont il allait explorer les richesses scientifiques et artistiques. Le 20 mars 1808, il partait de Bayonne, emmenant avec lui plusieurs caisses remplies des doubles du Muséum d'histoire naturelle, destinés à remplacer dans les collections portugaises

les productions du Brésil, alors si rares et si précieuses, dont celles-ci étaient remplies (1).

Il ne s'est, à aucun moment, départi de cette ligne de conduite. Jouissant d'un pouvoir absolu, libre de tout visiter, de tout inspecter et de tout prendre, il ne songe qu'à faire des échanges : s'il reçoit des dons, s'il obtient quelque objet, c'est par la conciliation, jamais par la violence. « Je suis venu, disait-il aux chanoines de Saint-Vincent de Fora, pour organiser les études et non pour en enlever les éléments. »

Geoffroy se montra partout animé de ce même esprit de justice et de dignité. Il obéit à cette même règle de conduite envers le cabinet d'histoire naturelle d'Ajuda, bien que cette riche collection, si pleine d'objets d'outre-mer, appartînt au roi et non à la nation. Il y fit un long séjour et s'y livra à un travail assidu, sur la nature et l'importance duquel nous avons l'appréciation authentique d'un diplomate portugais. Aussi, six années plus tard, Verdier, membre de l'Académie des sciences de Lisbonne et correspondant de l'Institut de France, lui écrivait-il qu'il avait « emporté l'estime et le respect de la nation portugaise ».

En 1815, lors de la seconde invasion de la France par les armées alliées, les gouvernements étrangers autrefois vaincus par nous présentèrent une liste de revendications. Le duc de Richelieu accueillit avec empressement ces réclamations; il les sollicita même notamment de la part du Portugal :

« Nous ne réclamons et n'avons rien à réclamer, répondit le ministre portugais. Les commissaires de l'Académie et les conservateurs d'Ajuda considérèrent que M. Geoffroy s'était refusé à user de l'autorité qu'il avait obtenue, pour choisir des objets uniques ; qu'il avait

(1) II. Geoffroy Saint-Hilaire, *Vie, travaux et doctrine scientifique d'Etienne Geoffroy Saint-Hilaire*. Paris, in-18 de II-479 p., 1847 ; cf. pp. 169 189, *Voyage en Espagne et en Portugal*.

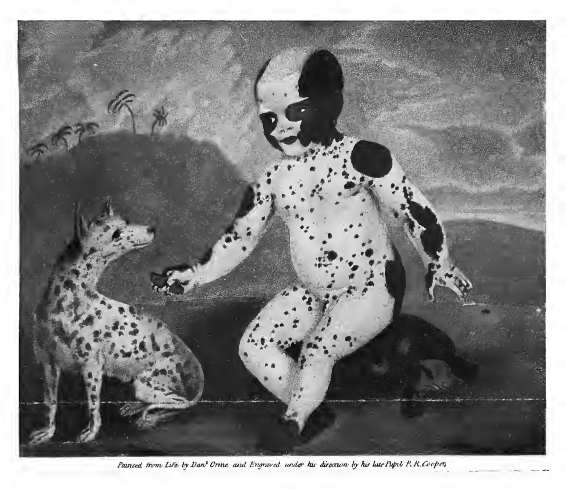
seulement demandé des doubles, et que ce qu'il avait reçu lui avait été remis en échange d'objets de minéralogie, rares et inconnus dans le Portugal, qu'il avait apportés de Paris, et à cause des soins qu'il s'était donnés pour ranger et étiqueter la collection laissée à Ajuda. »

Ainsi, le témoignage même des Portugais rend hommage à la discrétion, au tact et à la délicatesse d'Etienne Geoffroy. Rien absolument, de tout ce qui précède, n'autorise à penser qu'il ait emporté à Paris le tableau qui nous occupe. Je trouve, au contraire, plusieurs bonnes raisons d'affirmer que, bien loin d'avoir procédé à cet enlèvement, il n'avait pas connaissance du tableau en question.

D'abord, je comprends mal, dans l'hypothèse de Chaves et de Bethencourt Ferreira, que le tableau soit entré à la Faculté de médecine (1) et non au Muséum d'histoire naturelle, au corps professoral duquel Etienne Geoffroy Saint-Hilaire appartenait. De plus, Geoffroy n'eût pas manqué d'être frappé par ce tableau magnifique, aussi intéressant comme œuvre d'art que comme document scientifique; or, il n'en fait aucune mention dans son livre sur les *Monstruosités humaines* (1818-1822), ni dans aucun autre de ses ouvrages. Enfin son propre fils, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, n'a pas connu davantage ce cas remarquable, sans quoi il l'eût sûrement décrit ou du moins signalé dans son *Traité de tératologie* (1836). Le silence des deux Geoffroy à cet égard est très démonstratif : non, le tableau n'a pas été rapporté de Lisbonne par Etienne Geoffroy Saint-Hilaire. Le fût-il par quelque autre des compagnons de Junot? C'est une supposition que rien ne justifie.

Il est démontré que les trois tableaux de la négresse-

(1) Créée par décret du 17 mars 1808, par transformation de l'Ecole de santé.



Painted from Life by Dan.l Orme and Engraved under his direction by his late Pupil P. R. Cooper.

THE PORTRAIT of GEORGE ALEXANDER,

An Extraordinary Spotted Boy.
from the
Caribbee Islands in the West Indies.

Published Nov.r 11.1809 by Rich.d Gretton Esq.r London and Sold by D. Orme. 308, Oxford Street.

pie ont été peints en Europe et non aux Antilles : ainsi tombe mon hypothèse suivant laquelle les exemplaires de Paris et de Madrid auraient été vendus ou donnés aux gouverneurs français et espagnol de Saint-Domingue. Il en résulte que l'origine américaine de la jeune négresse-pie devient elle-même douteuse. Elle pourrait fort bien être originaire de la côte occidentale d'Afrique, où les nègres-pies sont loin d'être rares et avec laquelle les Portugais ont toujours entretenu des relations suivies. Mais ce problème, il faut l'avouer, est d'un intérêt bien secondaire, attendu que les nègres américains n'étaient eux-mêmes que des indigènes de l'Afrique occidentale transportés par-delà les mers.



Je mets sous les yeux de la Société une très belle estampe coloriée, datée de 1809 et représentant un cas très remarquable de nègre-pie, inédit jusqu'à ce jour. Cette estampe a été trouvée dans la boîte d'un bouquiniste des quais par M. Noé Legrand, sous-bibliothécaire à la Faculté de médecine de Paris, à l'amabilité duquel je dois d'en être maintenant possesseur.

La scène se passe aux Antilles (pl. II). Dans une savane limitée à gauche par une colline couronnée de quelques Palmiers, un jeune garçon entièrement nu se présente à peu près de face. Il est assis sur la carapace d'une Tortue passant à droite et, de la main droite, offre un morceau de pain noir à un Chien accroupi sur son train de derrière, qui dresse les oreilles et tourne la tête comme pour répondre à un appel. L'enfant est âgé de trois ans environ ; il présente une coloration des plus remarquables. Son tégument est presque entièrement blanc, parsemé de taches noires ou brunes assez petites et peu confluentes. Le vertex, le front et la face sont blancs sur la zone médiane, dans une large étendue ; les cheveux eux-mêmes sont d'un blanc de neige en cet

endroit, ainsi que les sourcils dans leur moitié interne. Les côtés de la tête sont noirs, cette teinte occupant l'oreille (on ne voit que la gauche), s'avançant sur les côtés du front, entourant complètement les yeux, s'avançant sur les joues jusqu'à la commissure des lèvres et descendant sur le cou. Une large plaque noire surmonte le deltoïde gauche; deux grandes taches contiguës se voient sur la partie inféro-externe du bras gauche et sur la partie supéro-externe de l'avant-bras; une autre recouvre le pouce et le métacarpien correspondant. Le membre supérieur droit est vu par sa face interne, qui n'a que quelques taches noires sur le premier segment et à la paume de la main; de grandes macules noires, qui s'avancent jusqu'au bord antérieur, laissent deviner que la face externe est largement tachée de noir sur le bras, l'avant-bras et la main. Une large plaque noire occupe la fesse gauche. Les deux pieds sont entièrement noirs, avec quelques taches roses, comme si l'enfant était chaussé de pantoufles. Le Chien est blanc jaunâtre, parsemé de taches brunes. La Tortue présente deux taches jaunes sur la partie antérieure de sa carapace brune; la tête est jaunâtre, les pattes sont tachées de sang. L'ensemble forme un groupe charmant.

L'estampe originale, à toutes marges, est haute de 280 mm. et large de 209 mm.; le dessin est haut de 143 mm. et large de 173 mm.; la deuxième ligne mesure 148 mm. La reproduction ci-après (pl. II) est donc réduite à peu près d'un quart.

La légende, en cinq lignes, est ainsi conçue :

Painted from Life by Dan[l] Orme and Engraved under his direction by his late Pupil P. R. Coo_ per. | THE PORTRAIT OF GEORGE ALEXANDER, | *An Extraordinary Spotted Boy,* | *from the* | *Caribbee Islands in the West Indies.* | *Published Nov[r]*

11. 1809. by Richd Gretton Esqr London and Sold by D. Orme, 308, Oxford Street.

Rien ne permet de supposer que cette gracieuse estampe ait jamais fait partie d'une série ou d'une publication scientifique; la légende indique, au contraire, qu'elle a été publiée isolément; c'est pourquoi elle a échappé jusqu'à ce jour à l'attention des naturalistes.

Documents

Les sages-femmes au XVI[e] siècle (1).

Statuts et reiglemens ordonnez pour toute les Matronnes, ou Saiges femmes de la Ville, Faulxbourgs, Provosté et Vicomté de Paris, accoustumez de tout temps, estre gardez et jurez par les dictes Matronnes avant d'estre admises à l'exercice de leur estat pardevant Monsieur le Prevost de Paris ou Monsieur le Lieutenant Criminel, sur ce au préalable en le consentement de Monsieur le Procureur du Roy, au Chastellet de Paris.

Au cours de recherches, nous avons rencontré incidemment le document suivant, qui est absolument remarquable à de multiples points de vue. Il s'agit d'une pièce extrêmement importante et intéressante et qui, — quoiqu'elle ne soit aucunement inédite, — n'a pas à notre avis attiré suffisamment l'attention des historiens et des chercheurs.

Il est très difficile de déterminer la date exacte à laquelle furent promulgués ces statuts : en effet ce document n'est point daté, et la brochure où nous l'avons trouvé, enregistrée à la Bibliothèque Nationale sous la cote T[13] 1, in-8, ne porte aucune indication, ni de lieu ni de date. Mais il est en tout cas incontestable que ces statuts étaient déjà en vigueur en 1567.

---

(1) Communiqué par M. le Dr VICTOR NICAISE.

Il est d'autre part à peu près certain que l'état de sage-femme n'avait jusqu'alors été l'objet d'aucune réglementation.

Nous ne commentons point ces statuts ; nous ne ferions que les répéter. Il est beaucoup plus simple que le lecteur les parcoure lui-même : la lecture, du reste, en est très facile.

V. N.

Comme ainsi soit qu'avant tout œuvre, chacun des Chrestiens ou Chrestiennes soyent obligez avoir pour but l'honneur de Dieu et de ses Saints : Seront a ceste occasion premierement admonestées toutes les Matronnes, ou Saiges femmes, de la ville, fauxbourgs et des environs d'icelles, visiter tous les ans une fois sans empeschement de maladie, de prison, ou de travail pressé, l'Eglise parrochiale des vénérables Martyrs, S. Cosme et S. Damian, soit de ceste dite ville de Paris, rue de la Harpe, ou de la ville de Luzarches, la vigile, ou jour de la solennité desdicts Marthyrs, qui eschet tousjours le 27 Septembre, et là supplier la bonté de nostre Sauveur, par l'intercession des dicts Martyrs de leur donner grace de bien fidellement et charitablement exercer leur vocation de Matronne, ou Saige femme, à l'endroit de toutes femmes, soyent pauvres, médiocres, ou riches.

2° Secondement pour l'entretien du saint sacrifice qui se celebre en ladite parroisse, s'acquitteront de la redevance et rente qu'elles doivent, soit le jour de la solennité d'iceux Martyrs, ou tous les premiers Lundys de chaque moys non festé, auquel tous les Maistres Chirurgiens jurez à Paris, s'assemblent, pour après le dit sainct sacrifice celebré, visiter, et conseiller sans salaire, tous les pauvres malade qui s'y retrouvent, suivant l'ancienne institution de la Confrairie fondée esdictes Eglises par les Tres-Chrestiens Roys de France,

qui ont voulu estre escrits au nombre et Catalogue des Confreres d'icelle, comme est contenus és chartres de leurs Maiestez, confirmees de Roy en Roy, et verifiées par ce Trés-auguste Senat de Messieurs de la Cour de Parlement de ceste fameuse ville de Paris, régistrées au registre des Banniéres dudict Chastellet.

3° Que lorsqu'il y aura une femme ou fille qui désirera estre receue saige femme en ceste dicte ville, faulxbourgs d'icelle, ou ailleurs, avant que ce faire feront paroistre de leur demeure, de leur vie, conversation vertueuse, et soubs qu'elles maitresses, ou meres, elles auront appris l'estat de Matronne, ou Saige femme, et ce par escrit, ou verbalement, ou par personnes et femmes d'honneur.

Et la mort advenant à l'une des deux jurees dudict Chastelet, ne pourront le Medecin, n'y les deux Chirurgiens jurez du Roy, en présenter, qui n'ayant esté de longtemps receue, et presté le serment, ainsi que sera dit, et que on a coustume de faire.

4° Qu'elles seront tenues se faire interroger par le Medecin, et les deux Chirurgiens jurez du Roy au Chastellet de Paris, et les deux Matronnes jurez du Chastellet seulement, mandees par iceux medecin et deux Chirurgiens jurez du Roy audict Chastellet.

5° Qu'estant examinees elles seront tenues de faire porter leur rapport, afin de prester serment pardevant Monsieur le Prevost de Paris, ou Monsieur le Lieutenant Criminel, ouy sur ce Monsieur le Procureur du Roy audict Chastellet, suivant la coustume.

6° Seront tenues retirer lettre dudit sieur Prevost de Paris, huict jours apres le serment presté du Greffe criminel, et la faire après signer du greffier dudit Chastellet et y faire apposer le sceau de ladite prévosté.

7° Que lors qu'elles auront fait et presté ledit serment au rapport desdicts Medecins, et des deux Chirurgiens Jurez pour le Roy au dit Chastellet de Paris,

qu'elles pourront mettre et aposer audevant de leurs maisons, Enseignes de Saiges-femmes comme ont les autres, qui sont une femme portant un enfant, et un petit garçon portant un cinge, ou un berceau avec une fleur de Lys, si bon leur semble.

8° Que s'il y a quelque femme garde d'accouchees, ou autre qui soit descouverte, excercer ledict estat de Matronne et Saige-femme en cesté ville ou faulxbourgs de Paris, et qui n'aura subi ledit examen, et presté le dit sermen comme elles, incontinent en donnerons advis ausdits Medecin et deux Chirurgiens du Roy Jurez au dict Chastellet, où l'un deux.

9° Que lors qu'elles seront appelees à la delivrance et travail, soit de Royne, Princesses, Dames, damoyselles, bourgeoyses, ou pauvres femmes, elles s'y comporteront sagement, honnestement, et vertueusement, et n'userons de paroles n'y gestes dissolues, et qu'au prealable elles n'ayent aussi osté leurs bagues de leurs doigts si elles en ont et lavé leurs mains.

10° Qu'elles seront aussi dilligentes à secourir les pauvres que les riches, afin que Dieu par ceste charité aye agréable leur travail.

Que si elles cognoissent que l'enfant se presente autrement que le chef devant, qui est l'accouchement naturel, ou par les pieds, qui est un autre accouchement, le premier après le naturel, qu'avant qu'une femme soit en extremité, elles seront tenues appeler conseil, soit de Medecins, ou Maistres Chirurgiens Jurez au Chastellet de Paris, ou des anciennes Maistresses et Matronnes jurées audit Paris, et non d'ignorance en ce fait.

11° Qu'elles n'ordonneront, n'y donneront aucun breuvage, n'y autre sorte de medicament à femme, soit mariée, ou non mariée, pour provoquer l'avortement de leur fruict, a peine de la vie.

12° Qu'elles ne delivreront aucunes femmes, qu'elles

ne les advertissent du devoir de chrestien, et aussi de la necessité a toutes creatures raisonnables du sacrement du baptesme, qui se doit conferer a l'enfant nouveau nay.

13° Qu'elles n'oublieront à ondoyer les enfants, si elles cognoissent qu'ils ne puissent parvenir au dit S. sacrement de baptesme, et qu'elles ne s'ingereront trop tost de ce faire, si elles n'y cognoissent une grande necessité.

14° Que s'il y a un homme, et notamment un homme d'Eglise, au logis ou adviendra ladicte nécessité de ondoyer, qu'elles luy déferent cet honneur, si c'est après l'enfantement et non autrement.

15° Que sur toutes choses elles vivent en femmes de bien, et d'honneur ainsi que le nom de Matronne et Saige femme honorable y convie.

16° Que si elles cognoissent quelques unes de celles qui ont ja esté examinees, et presté le serment comme dit et pardevant ledict sieur Prévost de Paris, tenir mauvais train, soit pour recevoir, enseigner ou livrer mauvaises et dissolues compagnies, elles seront tenues les déclarer audict médecin, ausdicts deux Chirurgiens jurez du Roy, ou Matronnes jurées, pour et afin qu'ils y fassent donner l'ordre, et les facent priver de l'exercice de cet estat de Matronnes et Saiges femmes jurees, par jugement de Monsieur le Prevost de Paris, ou Messieurs les lieutenans.

17° Qu'elles ne recevront enfans de femmes desbauchees, qu'aussi tost elles ne soyent soigneuses le faire faire baptiser : mesme qu'elle en advertiront le Commissaire du quartier s'il en est besoin.

18° Que tous les ans se fera par l'un desdicts deux jurez du Roy audit Chastellet, Anatomie de femme pour l'instruction de ce qui est de la practique desdistes saiges femmes, ou elles seront adverties se trouver, si elles en ont commodité.

19° Que s'il advient qu'aux cimetières des saints Innocents, és rues, ou en Chastellet il ait esté exposé quelque enfant vif ou mort, qu'estant mandees, par ledict Sieur Lieutenant, ou Commissaires du quartier, ou l'un desdicts Medecin ou Chirurgiens, ou Matronnes, elles seront tenues le venir trouver, pour voir si elles le recognoistront, pour en faire leur rapport à la justice.

20° Que toutes lesdites Matronnes, et Maistresses jurees seront tenues se trouver au mandement desdicts Medecin, ou des Chirurgiens jurez pour sa Maiesté, lorsqu'il se presentera occasion de ce faire, sur peine de l'amende, ou envoyer excuse legitime, qu'il est de maladie, prison, ou travail pressé.

21° Qu'elles ne mediront les unes des autres, et ne provoqueront d'injures, ni de paroles, ainsi se comporteront saigement et comme prudentes femmes.

22° Que lesdictes Matronnes ou Saiges femmes jurees, ne feront estant seules, rapport de la pudicité, corruption ou grossesse de filles, ou femmes, sans le Medecin, les deux Chirurgiens jurez du Roy audict Chastellet, ou l'un d'eux, a l'occasion des maladies qui souvent accompagnent leur grossesse, n'y estant instruites : point qu'est besoin escrire et signer lesdicts rapports, et peu d'icelles scavent ecrire.

23° Que lesdictes Matronnes seront registrées au Catalogue et Roolle des Saiges femmes, qui est par devers l'ancien des deux Chirurgiens jurez de sa Maiesté audict Chastellet, avec les presens Statuts et Reglemens, desquels chaque Saige femme sera tenue avoir coppie imprimée.

24° Qu'elles jugeront garder et observer tout ce que dessus, a peine d'un escu d'amende, ou plus grande, qui sera taxee par mondit Sieur le Lieutenant Criminel, en cas de grande contravention, ainsi qu'il jugera estre raisonnable.

Dans la brochure en question, à la suite de ces statuts se trouvent les pièces suivantes.

1° « Extraict des registres de la chambre criminelle du Chastellet de Paris », du 17 novembre 1595, au sujet d'une remontrance faite par le Procureur du roi au Chatelet sur ce fait que certaines femmes exerçaient l'art obstétrical « combien qu'elles n'ayent esté à ce recues par nous, ny experimentees par les Medecin, Chirurgiens, et Matronnes jurees au dit Chastellet, comme il est accoustumé, requis et necessaire ». On décide donc d'établir un registre des Matrones jurees de la ville et de poursuivre celles qui exercent illégalement.

2° « Extraict des registres de la Chambre criminelle du Chastellet de Paris » du 18 decembre 1600. On accuse certains barbiers de s'arroger illicitement le droit de faire passer des examens aux Matrones.

3° « Roole des Matrones, ou Saiges femmes qui ont juré garder ces Statuts et Resglemens cy devant escrit ». **Parmi ces sages-femmes, les plus anciennes d'après leur date de nomination ont été reçues en 1567.** Cette liste fut vraisemblablement imprimée en 1601 : elle est suivie de deux feuillets d'un supplément manuscrit, allant jusqu'en 1609.

De plus, dans une sentence du Chatelet du 9 décembre 1619, on trouve un arrêt du Parlement qui ordonne que les Sages-femmes seront reçues à leurs Maîtrises par le Collège des Chirurgiens.

Document relatif à la mort de Court de Gébelin (1).

Nous avons eu occasion de rencontrer le document suivant au cours des laborieuses recherches que nous a demandées notre travail sur les Kystes hydatiques des Reins (Paris, Alcan, 1907). Il s'agit d'une petite brochure de 14 pages, sans indication de lieu et de date, qui se trouve réunie avec d'autres pièces similaires concernant le Magnétisme animal, dans un recueil de documents de la Bibliothèque Nationale, intitulé : Collection du Magnétisme animal *(Bibliothèque Nationale T. B.*621*). La pièce en question figure au tome III de ce recueil, sous le n° 27 ; d'autre part, cette observation est rapportée dans notre ouvrage, indiqué plus haut, sous le n° 420, p. 765, parmi les cas considérés à tort comme concernant des Kystes hydatiques des Reins.*

Court de Gébelin (1725-1784), Membre de l'Académie Française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, était le fils du célèbre pasteur Antoine Court (1695-1770), qui fut surnommé le restaurateur du protestantisme français. Il fut lui-même consacré pasteur, mais à la mort de son père il se livra exclusivement à l'étude de l'histoire des religions et des langues anciennes. Il est l'auteur d'ouvrages estimés, entr'autres le Monde primitif analysé et comparé avec le monde moderne, *et* les Devoirs du prince et du citoyen.

Sa mort, survenue dans l'hôtel de Mesmer, suscita de violentes attaques contre ce dernier. Nous reviendrons sur ce point dans une communication ultérieure, quand nous aurons effectué le dépouil-

(1) Communiqué par M. le Dr Victor Nicaise.

lement des journaux de cette époque susceptibles de nous donner des renseignements sur cette question particulière.

Cette brochure, que nous rapportons après l'avoir exhumée d'un indigeste recueil où elle risquait d'échapper à l'attention des érudits, se rapporte à un fait intéressant, et, de plus, elle est rédigée dans un style d'une certaine élévation.

V. N.

Lettre sur la mort de M. Court de Gébelin.

Il y a longtemps, Monsieur, que j'avais prévu que la mort de M. Court de Gébelin, fournirait un aliment à l'envie qui décocherait encore quelques traits contre M. Mesmer. Le moment fatal est arrivé. Les Sciences et la Patrie gémissent sur la mort du célèbre auteur du *Monde Primitif* (1). Le soulagement qu'il trouva l'année dernière auprès de M. Mesmer le pénétra d'admiration et de reconnaissance. Il se hâta de publier sa guérison, malgré les représentations qui lui furent faites sur cette démarche, qu'on trouvera prématurée. Il se crut trop bien rétabli d'une maladie de 20 ans, après 3 semaines de traitement et, forcé par des circonstances malheureuses, il se livra à un travail pénible, qui, enfin, a épuisé ses forces. Alors il s'est jeté dans les bras de son ami et de son libérateur ; mais il n'était plus temps de rétablir une santé détruite par les chagrins les plus cuisants. M. Mesmer a reçu M. de Gébelin chez lui, dans un tel état de délabrement, qu'une fois entré dans l'appartement qui lui avait été préparé, il n'a pu en sortir pour se transporter au traitement. M. Mesmer n'a donc

(1) M. de Gébelin est mort à la suite d'un vomissement qui, pendant 3 semaines qu'il a duré, ne lui a permis de prendre aucune nourriture, vomissement occasionné par la désorganisation observée dans les reins.

pu lui prodiguer que les secours de l'amitié. Si vous jetez les yeux sur le procès-verbal que je joins à cette lettre, vous trouverez que le mal, chez M. de Gébelin, avait fait des progrès si considérables qu'il n'était plus possible d'y porter remède, et vous verrez combien sont injustes les imputations qu'on a fait à M. Mesmer, à propos d'un événement inévitable ?

Au reste, s'il est une démarche qui honore M. Mesmer, c'est celle qu'il a faite en recevant chez lui M. de Gébelin. Il savait que sa mort n'était pas éloignée, et il l'avait annoncée à son meilleur ami. Il pouvait s'excuser de le recevoir, puisqu'il s'était dispensé pendant près d'une année, de venir à son traitement, malgré les instances qu'il lui en avait faites. Il le pouvait d'autant plus qu'il ne prévoyait que trop quel parti on pourrait tirer contre lui de M. de Gébelin, mort dans sa maison, et pour ainsi dire dans ses bras. De telles considérations ne l'ont point arrêté. M. de Gébelin était souffrant et malheureux. M. Mesmer était son ami, cela a suffi pour que M. Mesmer allât au-devant de M. de Gébelin, et s'occupât de le soulager dans ses maux. Voilà comment se conduit un homme, contre lequel, dans ce moment, on protège un homme vil et déshonoré : voilà comment se conduit un homme qu'on voudrait dépouiller aujourd'hui de tous les fruits de sa propriété, et même de la gloire d'avoir fait une grande découverte, gloire si péniblement et si légitimement acquise.

Procès-verbal d'autopsie.

Nous soussignés, assemblés à 8 h. du soir, le 13 mai de la présente année, à l'ancien Hôtel de Coigny, rue Coqhéron, habité par M. Mesmer, nous avons procédé à l'ouverture du cadavre de M. Court de Gébelin, décédé la veille dans le susdit hôtel.

A l'ouverture du bas-ventre, nous avons trouvé l'épiploon en partie fondu et affaissé, et tout ce tissu graisseux d'un jaune très foncé. En général les intestins nous ont paru d'une couleur un peu foncée. L'estomac à l'extérieur n'a rien présenté contre nature, mais la membrane interne était de couleur légèrement ardoisée, sans que cette couleur s'étendît le long de la face interne de l'œsophage et de celle du duodenum. — Les deux reins ont mérité toute notre attention, en effet nous les avons trouvés extraordinairement volumineux, au point qu'ils étaient 3 fois plus gros que dans l'état naturel, et parsemés l'un et l'autre extérieurement d'un grand nombre d'hydatides plus ou moins grosses contenant toutes une liqueur séreuse. L'intérieur de ces mêmes reins nous a offert une dilatation considérable dans leur substance corticale, tubuleuse et mamelonnée; les bassinets, les uretères et la vessie ne nous ont présenté aucun phénomène particulier.

A l'ouverture de la poitrine, nous avons remarqué du côté gauche une très forte adhérence du poumon avec la plèvre; le cœur et les vaisseaux dans l'état naturel. — La lèvre supérieure nous a paru plus volumineuse qu'à l'ordinaire. En conséquence on y fit une incision profonde, qui donna issue à une matière purulente qui avait sa loge vers la base de la cloison du nez, et toutes les glandes dont cette lèvre est parsemée étaient d'une nature cancéreuse.

Nous n'avons rien observé de plus, en foi de quoi, nous avons signé tous le présent procès-verbal, pour servir et valoir à que de raison.

A Paris, le 13 mai 1784.

Signé : Mittié O. M. p., La Caze, D. Cheigneverd, Sue le fils, La Motte.

Poitiers. — Imprimerie Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo.

Procès-verbaux des Séances

Séance du 10 octobre 1906.

PRÉSIDENCE DE M. LE Pr HAMY.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le *Secrétaire général* donne lecture de la correspondance qui comprend notamment une lettre de M. le Dr Hervot, de Saint-Malo, demandant à propos de la communication annoncée de M. H. Folet, des indications sur la maison où Broussais est né, à Saint-Malo. La rue est connue mais on hésite entre plusieurs maisons. On voudrait apposer sur la maison natale une plaque commémorative. M. Hervot communique un fac-simile de l'acte de baptême de Broussais.

M. le *Secrétaire général* offre à la Société :

1° Au nom de l'auteur; UNE THÈSE SUR LES EAUX DU MONT-DORE AU XVIIIe SIÈCLE, par le Dr *J. Nicolas*, in-8, 20 p. Clermont-Ferrand, 1906. (Extrait de la *Revue médicale du Mont-Dore, 1906*).

2° Au nom de l'auteur : MÉMOIRE SUR LA TOPOGRAPHIE MÉDICALE DU CANTON DU CLOS-POULET ET DE LA VILLE DE SAINT-MALO (1787), par le Dr Hervot, in-8, 26 p. Rennes, 1906. (Extrait de l'*Hermine*, 1906).

3° Au nom de l'auteur : VIEUX MÉDECINS SARTHOIS, par le Dr *Paul Delaunay*, in-8, 204 p. Paris, Champion, 1906. (*Bibliothèque historique de la France médicale*).

4° Au nom de l'auteur : Eloge de Jules Falret, par le Dr *Ant. Ritti*, in-8, 56 p. Paris, 1906.

M. E. Wickersheimer offre à la Société, au nom de l'auteur : La médecine chez les grecs avant Hippocrate, par le Dr *Mollet*, in-18, 292 p. Paris, 1906.



M. *H. Folet* (de Lille), fait une première communication sur *Broussais et le Broussaisisme*. Cette première partie a trait à une correspondance inédite de Broussais et à diverses considérations sur sa doctrine médicale.



M. *E. Wickersheimer* lit une étude critique sur une thèse passée à Strasbourg au XVIIIe siècle et consacrée à l'Étude du colostrum (V. p. 306).

Il a pu se procurer et montre à la Société un album appartenant à l'auteur de la thèse alors qu'il était étudiant, et contenant un certain nombre de dessins tracés par ses amis et faisant allusion à diverses circonstances de sa vie (V. p. 374).



M. *Victor Nicaise* présente en son nom et au nom de M. H.-M. *Fay*, deux documents provenant des archives de Saint-Jean-de-Luz et se rapportant à l'année 1842. Le maire d'un village voisin demande au commandant de la place de l'aider dans la protection de la troupe contre la contagion vénérienne et lui propose de mettre un factionnaire devant la porte de telle demoiselle dont l'inconduite est notoire.

La séance est levée.

Séance du 14 novembre 1906.

Présidence de M. Le Pileur

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. *le Secrétaire général* donne lecture de la correspondance.

Parmi les derniers travaux parus intéressant l'Histoire de la médecine, il signale la biograpbie de Georges Mareschal, premier chirurgien de Louis XIV, écrité par son arrière petit-fils, le comte Gabriel Mareschal de Bièvre.



M. *E. Jeanselme* lit une étude sur certaines légendes qui ont cours au Laos sur L'origine de l'alcool (V. p. 315).

L'alcool y est tenu en grand bonneur, mais ce n'est pas à dire pour cela qu'on en abuse. La population est sobre. Hormis les jours de fête, qui sont nombreux, il est vrai, l'indigène ne boit que l'eau du Mé-Kong ou celle des flaques qui avoisinent sa case. Au sortir d'un banquet il y a bien quelques convives avinés et titubants, mais on peut affirmer qu'au Laos il n'y a pas d'ivrognes incorrigibles, ni d'alcooliques.



M. Louis Dubreuil-Chambardel (de Tours), qui prépare une édition des œuvres inédites de Pierre Bretonneau, fait une communication sur le *traité de la Dothinentérite* dont il présente le manuscrit.

Dès 1815, le célèbre médecin de Tours réunissait les observations en vue de cet ouvrage et, en 1819, enseignait à ses élèves, parmi lesquels Velpeau, ses théories sur la spécificité de la maladie à laquelle il donnait le nom de Dothinentérite ; il poursuivait en même temps ses expérienees sur les animaux et multipliait les examens sur les cadavres, ce qui devait le conduire à des conceptions toutes nouvelles sur l'anatomie pathologique de l'affection. Ses élèves d'alors : Trousseau, Miquel, Cottereau, Gouraud l'aidèrent dans ses recherches et acceptèrent avec enthousiasme des idées dont ils se firent plus tard les champions.

En 1827, le manuscrit du traité de la Dothinentérite était très avancé et les amis de Bretonneau en attendaient avec impatience la publication ; mais le maître, qui travaillait en même temps à un *traité de la Diphtérite*, négligeait la fièvre typhoïde pour le croup et c'est en vain que de Paris il

recevait lettre sur lettre le conjurant de terminer l'œuvre commencée.

Pendant ce temps, Velpeau et Trousseau, fixés à Paris, aidés de Georget, leur compatriote, qui exerçait alors une grande influence, firent connaître dans la Faculté les théories de l'Ecole de Tours qui furent reçues sans grand enthousiasme et même vivement combattues par Broussais et le Val-de-Grâce. Cependant ces théories, ainsi dévoilées dans un milieu scientifique, furent admises par plusieurs, et Petit et Serres ainsi que Louis qui travaillaient depuis longtemps sur ce même sujet, les adoptèrent plus ou moins. Il y avait alors un danger à éviter pour Bretonneau.

En effet sa doctrine, enseignée oralement à Tours et répandue à Paris par ses disciples, n'était consignée dans aucun ouvrage écrit. Bretonneau courait donc le risque de se laisser enlever tout le mérite de ses découvertes par des auteurs sans scrupules et ne gardait même pas le moyen de revendiquer, le cas échéant, ses droits de priorité.

Trousseau soupçonna le danger et fit tout pour le conjurer. Dans des lettres, où percent à chaque ligne ses sentiments de filiale affection, il supplie son maître de terminer sans délai l'ouvrage entrepris ; il le sollicite de faire une communication à l'Académie dont il a pressenti le président Husson. Bretonneau répond en demandant des délais, il ne veut rien livrer à l'impression avant d'avoir éclairci tous les détails du sujet, il fait traduire des ouvrages anglais et remanie à chaque instant son texte, si bien que l'attente de ses élèves est toujours déçue. Trousseau alors, hanté par la crainte que l'on « pille le plus beau fleuron de la couronne de son maître », prend la précaution de faire faire une thèse sur ce sujet et, lui-même écrit dans les *Archives de Médecine* (janvier 1826), un article où il expose longuement les idées de Tours et la genèse des découvertes de Bretonneau.

Mais le traité de la Dothinentérite ne devait pas paraître, malgré les objurgations incessantes de Velpeau et de Trousseau, malgré les promesses de Bretonneau. En 1826, parut cependant dans les *Archives de Médecine* une note sur *la contagion de la Dothiénentérite*. En même temps Gendron, de

Château-du-Loir, faisait son importante communication sur ce même sujet; peu après parut le livre de Louis et la 2e édition du traité de Petit et Serres.

Le traité de Bretonneau devenait donc sans objet. Comme le prévoyait Trousseau, d'autres avaient adopté et exposé en leurs noms les doctrines du médecin de Tours. Mais au moins, grâce à Trousseau, son Maître pouvait faire valoir des droits de priorité et le mérite de Bretonneau restait entier.

Le traité de la Dothinentérite est, à l'état manuscrit, presque achevé. Les premiers feuillets ont été écrits en 1819, les dernières retouches datent de 1828. Tel qu'il est, il constitue un document de tout premier ordre pour l'histoire des doctrines médicales au début du XIXe siècle. Velpeau espérait s'en servir comme d'une arme terrible contre l'Ecole du Val-de-Grâce; aujourd'hui il reste comme un des monuments les plus importants ayant servi à établir les bases de la doctrine de la spécificité.

Séance du 12 décembre 1906.

Présidence de M. le Pr Hamy

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. *le Président* ouvre le scrutin pour l'élection du Bureau de 1907.

M. le *Secrétaire général* donne lecture de la correspondance qui comprend des lettres de MM. Gilbert Ballet, Moulé, Le Pileur, Folet, Ledé, Dubreuil-Chambardel.

Parmi les derniers travaux publiés intéressant l'Histoire de la Médecine, il signale notamment le livre de M. *G. Schelle* sur le Dr Quesnay, chirurgien, médecin de Mme de Pompadour et de Louis XV, physiocrate, et le livre de M. *Henry Tronchin*, un médecin au XVIIIe siècle, Théodore Tronchin.

Il offre à la Société, au nom de M. *Ruelle*, les ouvrages suivants :

1° De anonymi Laurembergiani introductione anatomica,

thèse soutenue en août 1905 à l'Université Frédéric-Guillaume, de Berlin, par *Guillaume Schmidt.*

2° De la médecine en France et en Italie, *administration, doctrines, pratique,* par le Dr *Hippolyte Combes*, in-8, 464 p. Paris, Baillière, 1842.

3° Opuscula medica ex monimentis Arabum et Ebraeorum, par *Jean-Jacob Reiske* et *Jean Ernest Fabre*, nouv. édit. par *Godefroid Grüner,* in-8, 144 p. Halle, 1776.

4° Un Sigillo medico valdostano del secolo xiv, par le Dr *G. Carbonnelli,* de Turin, in-8, 19 p. Pignerol, 1903.

5° De la condition des médecins, apothicaires, chirurgiens et barbiers sous l'ancien régime, par *Albert de Rochas* (extrait du *Cosmos*), in-4, 13 p. Paris, 1890.

M. *Raph. Blanchard* offre à la Société :

1° Hommage à M. le Dr Paul Richer *à l'occasion de son élection à l'Académie des Beaux-Arts,* in-4, 15 p. et une héliogravure. Paris, Renouard, 1906.

2° Estampes et documents concernant la médecine vétérinaire et spécialement la vaccine, par le Dr Raph. Blanchard, in-16, 23 p. Paris, Asselin et Houzeau, 1906.



La Société procède à l'élection de M. le Dr Druelle, de Paris, présenté par MM. Courtade et Alb. Prieur, et de M. le Dr Ch. Vioal, de Castres, présenté par MM. Alb. Prieur et Victor Nicaise.



M. Lobligeois présente quelques pièces relatives à une famille de médecins de province : 1° un certificat d'assiduité aux leçons de physiologie signé Bordenave et daté du 11 mai 1757 ; 2° un autre certificat d'assiduité aux leçons sur « les femmes grosses, en travail, accouchées » signé par Barbault et daté du 28 mai 1760 ; 3° un livre de recettes et de dépenses de 1813 à 1832 d'un officier de santé spécialiste en ophtalmologie; 4° des pièces relatives aux dépenses d'entretien d'un étudiant en médecine de 1821 à 1824.



M. *Delaunay* lit une CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DES ACCOUCHEURS DE LA MATERNITÉ DE PARIS. TITULAIRES ET PRÉTENDANTS. Baudelocque, ses débuts, son enseignement, ses démêlés avec Alph. Leroy et Lacombe; Antoine Dubois, accoucheur de Marie-Louise; Paul Dubois, accoucheur de l'impératrice Eugénie; Danyau, sont brièvement étudiés dans cette revue. Elle donne en outre une esquisse rapide des démarches infructueuses des candidats qui réclamèrent leur succession: Maygrier, Millot, Dailliez et Pelletan, qui furent supplantés par Ant. Dubois; Dufay, qui prétendit à la survivance de ce dernier; enfin Baudelocque neveu, solliciteur d'une ténacité redoutable et toujours rebuté (V. p. 327).

***

M. *E.-T. Hamy* présente et accompagne de commentaires un document du XVIIe siècle. Il s'agit d'une NOTE D'APOTHICAIRE présentée par Baranjon, apothicaire de Louis XIII, à l'approbation de Bouvard, premier médecin du roi, pour « drogues, médecines et autres parties de son dict état, qu'il a faictes et fournies durant le quartier d'apvril, may et juin 1633 », pour le service de Sa Majesté. (V. p. 354)

***

M. le *Secrétaire général* lit au nom de M. le Dr *Ernest Wickersheimer* un travail ayant pour titre : UNE INSTITUTION OUBLIÉE : LE COLLÈGE DES ETUDIANTS EN MÉDECINE DE LA RUE SAINT-VICTOR (V. p. 345).

Il s'agit d'un établissement singulier, existant au commencement du XIXe siècle au no 31 de la rue Saint-Victor, emplacement qui correspond actuellement au no 1 de la rue des Boulangers et au no 39 de la rue Linné. C'était un collège d'Etudiants en médecine dont le directeur qui n'était pas médecin, et avait un rôle purement administratif, était arrivé, tout en laissant aux élèves le loisir de fréquenter les hôpitaux et l'Ecole de Médecine, à créer un enseignement complet de l'art médical. Ce collège comprenait des internes et des externes. Le prix de l'internat était d'environ 1550 francs. Les cours étaient faits par des hommes de réputation tels que Richerand, Dupuytren, Giraudy, Alibert, etc...

M. Wickersheimer pense que le Collège ne subsista pas

longtemps. La trace la plus ancienne qu'il en trouve est 1806, la plus récente est 1809.

M. *P. Delaunay* rappelle qu'un accoucheur allemand, Jean-Frédéric Osiander le fils, qui vint faire à Paris un voyage d'études de mai à décembre 1809 et pendant une partie de l'année 1810, eut occasion de visiter le Collège des étudiants en médecine au nº 102 de la rue Saint-Victor. Il dit que les étudiants y trouvaient pour un prix modique le vivre, le couvert, et y apprenaient en outre les langues et toutes les parties de la médecine. Le professeur Alibert y enseignait la pathologie et la matière médicale, Gardien l'art des accouchements.

Dans la nuit du 25 octobre 1809, Ant. Dubois, appelé par Gardien auprès d'une femme en travail, fit avec lui dans la salle du Collège une symphyséotomie en présence de plus de cent spectateurs. Osiander, qui fut amené par Gardicn auprès de la malade, nous a laissé un récit détaillé de cette opération et de ses suites, dans ses *Bemerkungen über die franzosische Geburtshülfe...* Hanovre (Hahn) 1813, pp. 191 et suiv.

***

M. le Président proclame les résultats du scrutin qui son les suivants :

Votants : 36. — *Maj. abs.*, 19.

Président :	M. Paul Richer...	36	voix	(élu)
Vice-Président :	M. Gilbert Ballet.	36	—	(élu)
	M. Paul Dorveaux.	36	—	(élu)
Secrétaire général :	M. Albert Prieur.	34	—	(élu)
	M. Paul Delaunay.	1	—	
	M. Mac Auliffe...	1	—	
Secrétaire :	M. Nicaise........	36	—	(élu)
	M. Mac Auliffe...	35	—	(élu)
	M. Genevrier.....	1	—	
Archiviste bibliothécaire :	M. Beluze....	35	—	(élu)
Trésorier :	M. Vieillard.....	36	—	(élu)
Membres du Conseil :	M. Moulé........	35	—	(élu)
	M. Ruelle......	35	—	(élu)
	M. Grasset......	35	—	(élu)
	M. Le Pileur....	1	—	
	M. Delaunay.....	1	—	

La séance est levée.

Un Episode de l'Histoire de la Médecine française au XIXe siècle.

Broussais et le Broussaisisme.

PAR

M. le Dr **Henri Folet**
Professeur à la Faculté de Lille.

Aux médecins qui feuilleteront ces pages

L'Histoire du Droit est régulièrement enseignée dans toutes les Facultés de Droit françaises, et intéresse tous les juristes ; mais la Faculté de Médecine de Paris est la seule en France qui possède une chaire d'Histoire de la Médecine. Et encore cette chaire, — créée par une libéralité privée, — est en fait depuis huit ans une chaire d'attente dont le titulaire, sachant qu'il l'occupera bien peu de temps, guette impatiemment une permutation possible. Il faut dire d'ailleurs que les dix-neuf vingtièmes des médecins, parfaitement ignorants de ce que furent les doctrines et la pratique de leurs anciens, n'éprouvent nulle envie de l'apprendre. Les lacunes de l'enseignement à cet égard les laissent donc absolument froids.

Cette indifférence touchant le passé de leur science n'est point particulière aux médecins. Beaucoup de « scientifiques » la partagent. Il y a une quinzaine d'années, je voyageais à Londres avec un brillant ingé-

nieur, ex-polytechnicien, très fort en sa partie : la mécanique. Nous visitions ensemble le musée de South-Kensington, où se voit exposée une machine archaïque et bizarre, qui n'est autre que le premier modèle de locomotive sorti des mains de Stephenson. Comme je contemplais longuement, non sans une pointe d'émotion, cette ébauche originelle d'une invention qui a révolutionné la planète, je m'aperçus que mon compagnon l'honorait à peine d'un regard rapide. — « Cela « ne vous dit donc rien, à vous spécialiste ? » lui demandai-je. — « Ma foi non, me répondit-il en faisant une « moue dédaigneuse, c'est si vieux, si prodigieusement « enfantin ! » Tout habile technicien qu'il fût, cet ingénieur n'avait ni le sens ni le goût de l'histoire des sciences.

Il est au contraire d'autres esprits qui trouvent un charme très vif à évoquer les conceptions des savants de jadis, à lire l'œuvre intégrale d'un vieil auteur, à le comprendre en contemporain, tout en le jugeant en moderne, à la lueur des notions acquises depuis lui, grâce à lui parfois. Ce dédoublement qui est le propre fond du dilettantisme de bon aloi, cette archéologie des idées sont pour moi la source de jouissances cérébrales intenses.

Si tu es de ces curieux du passé, ami lecteur et cher confrère, lis ce travail. J'espère qu'il t'agréera. Si tu es des indifférents, ferme au plus vite cette brochure ; tu y perdrais ton temps, car tu n'y rencontrerais pas la moindre donnée utilitaire et tu n'y prendrais aucun plaisir.

I

Quelques papiers inédits de Broussais

— Docteur, me dit le client, — une fois la consultation terminée et sur le point de prendre congé, — tout

à l'heure en votre salle d'attente j'ai vu, à travers la vitre d'une bibliothèque, que vous possédiez de vieux livres de médecine : Un énorme Ambroise Paré in-deux, de 1618 ; un tout petit Harvey in-seize qui paraît aussi dater de loin.

— En effet, rèpondis-je, intérieurement flatté comme tout bibliophile auquel on parle de ses livres, j'ai pas mal de bouquins médicaux ou para-médicaux anciens ou rares. Regardez cet *Atlas d'Anatomie* de Jacques Guillemeau, de 1586, composé en partie de planches empruntées à Vésale et dessinées, dit-on, par le Titien ; et ces *Œuvres de Celse*, édition Elzévir de 1657. Je possède encore certains livres relatifs à la sorcellerie et à l'occultisne. Tenez : Voici l'Edition princeps du *De occultâ philosophiâ* de Cornélius Agrippa, 1535 ; et le *Malleus maleficorum* du féroce inquisiteur Jacques Sprenger, 1584...

— Docteur, reprit le client interrompant mon énumération, ne collectionnez-vous que des choses aussi archaïques ? Et ne seriez-vous pas curieux d'avoir quelques documents manuscrits venant d'un médecin célèbre au temps de la Restauration ?

— De qui s'agit-il ?

— De Broussais. Dans les paperasses d'un mien grand oncle, le Docteur Godefroy, qui exerçait la médecine à Saint-Omer vers 1825, j'ai autrefois trouvé une liasse contenant des lettres et des consultations de Broussais avec lequel feu mon oncle était en relations épistolaires suivies. Si cela vous intéressait, je vous donnerais, volontiers, cette correspondance.

— J'accepte. Vous me ferez grand plaisir en m'envoyant ces documents.



Voilà comment je suis entré en possession de papiers émanant de Broussais. Les lettres, olographes, sont

courtes et roulent principalement sur des observations, rapports et articles que le docteur Godefroy désirait voir insérés dans les *Annales de la médecine physiologique*, ce journal de polémique broussaisienne qui vécut 12 ans, de 1822 à 1834. Broussais entremêle les renseignements qu'il adresse à son correspondant de réflexions très générales sur la révolution médicale qu'il prêche, sur les amertumes que lui vaut « ce grand œuvre », et sur les consolations que lui donne d'autre part la sympathie de médecins honnêtes et éclairés, tels que le docteur Godefroy.

Les consultations médicales, écrites de la main d'un secrétaire et portant seulement la signature de Broussais, sont pour la plupart médiocrement intéressantes, parce qu'elles sont fragmentaires et concernent des malades dont l'observation totale nous est inconnue. Trois seulement sont assez typiques et représentatives des doctrines et de la thérapeutique de Broussais; comme aussi des diagnostics sommaires et anatomo-pathologiquement imprécis dont on se contentait à cette époque. Je les reproduis *in extenso*.



D'abord une consultation relative évidemment à une tuberculose pulmonaire ouverte, à lésions caverneuses du sommet droit. Broussais dit avoir ausculté le malade, sans donner aucun détail stéthoscopique, et le déclare atteint de « Pneumonie chronique ».

Le Docteur en médecine soussigné, ayant procédé à l'auscultation de la poitrine, reconnaît chez M. d'A... une pneumonie chronique du côté droit, prédominant à la partie supérieure du lobe; avec expectoration puriforme dont la source paraît être en cette région. Les moyens antiphlogistiques qu'on a employés étaient

parfaitement indiqués et n'ont pu que diminucr l'intensité de la maladie; mais ils n'ont pas suffi à l'arrêter parce que le malade avait trop tardé à réclamer les secours de l'art.

D'après ces considérations le soussigné propose le plan de traitcment suivant :

1° Faire des applications de sangsues, dans la quantité de 10 à 20, sur le côté droit de la poitrine répétées plus ou moins suivant que l'état du pouls, la chaleur de la peau, les symptômes locaux, lcs forccs du malade le permettront;

2° Appliquer 3 cautères au-dessus de la clavicule droite. Il conviendrait même d'en placer un au-dessous du mamelon du même côté. Et l'on devra faire en sorte d'obtenir une escharre assez large et ensuite une suppuration abondante.

3° Suivre un régime lacté et féculent, jusqu'à ce quc la fièvre soit domptée et l'expectoration notablement diminuée. Fécules cuitcs soit avec lc bouillon de poulet, soit avec l'eau sucréc et un quart de lait ou un peu de beurre frais. Si, après s'être tenu longtemps à ce régime, le sentiment de la faim devenait insupportable, on pourrait ajouter quelques viandcs blanchcs de poulet ou de veau; mais toujours avec beaucoup de réserve. Renoncer au vin, aux liqueurs, au café, pour un temps illimité.

4° Boissons gommeuses, mucilagineuses et sucrées. Potions pectorales très douces dans lesquelles on ferait entrer le sirop de nénuphar à la dosc de une à deux onces ; la teinture de digitale à la dose de une à douze gouttes. Ces potions sont destinées pour la nuit, pour adoucir et calmer les quintes de toux.

5° Porter de la laine sur la peau depuis la tête jusqu'aux pieds ; se préserver par conséquent du froid et de l'humidité. Prendre un excrcice modéré et seulement quand le temps sera fort doux, dans le

milieu du jour. Observer le silence le plus possible, de peur de fatiguer la poitrine en parlant, et s'abstenir de tout exercice violent qui accélère la circulation ;

6° En cas d'extrême opiniâtreté, il serait utile de porter les cautères au-dessous de l'omoplate droite, et même entre la base de cette omoplate et les apophyses épineuses dorsales.

BROUSSAIS.

Paris, le 10 octobre 1824.



Le second malade est un cardiopathe; vraisemblablement un mitral avec crises d'asystolie. Broussais consulté par correspondance (les malades ne voyageaient pas facilement, ni commodément en 1824), accepte et confirme le diagnostic posé par le docteur Godefroy : *Anévrysme du cœur au dernier degré* (1); sans mentionner les signes stéthoscopiques, physiques, ou rationnels sur lesquels ce diagnostic se fonde.

D'après les renseignements contenus dans la lettre de M. le Docteur Godefroy, le médecin soussigné reconnaît que M. de B... est effectivement atteint d'un anévrysme du cœur au dernier degré. Le point où est arrivée maintenant la maladie et l'inutilité des soins bien entendus qui ont été donnés, laissent peu d'espoir de guérison. Nous pensons qu'on ne peut se promettre

(1) Le mot Anévrysme pour Broussais est synonyme de dilatation des cavités cardiaques : « Le cœur s'enflamme par sa membrane « interne ; c'est la cardite la plus ordinaire, affectant de préférence les orifices où elle produit l'obstacle au cours du sang, les « végétations, et par suite l'hypertrophie du cœur et de l'*Anévrysme*. Proposition de médecine CLXXIII.

autre chose que de retarder la terminaison fâcheuse, en tâchant de calmer les souffrances du malade. Les indications sont dc diminuer le plus possible l'obstacle continuel à la circulation et à la respiration et de stimuler doucement l'action des dépurateurs naturels, afin d'empêcher les épanchements de sérosité, ce qui rendrait l'anhélation plus grande et les accès d'asthme plus fréquents. Ces indications devront être remplies avec toutes les précautions nécessaires ; c'est-à-dire qu'on devra tâcher de ne pas trop stimuler l'estomac, parce que cet organe est ordinairement disposé à contracter l'irritation chez les personnes dans l'état de M. de B...

En conséquence de ces considérations, le soussigné recommande l'emploi des moyens suivants :

1° Chaque fois qu'il y aura un redoublement considérable de dyspnée et d'embarras dans le pouls, les applications de sangsues seront toujours utiles comme elles l'ont été; l'à-propos de ce moyen sera déterminé par monsieur le médecin ordinaire ;

2° Prendre pour boisson une décoction de chiendent ou toute autre analogue, dans laquelle on ajoutera quelques grains de nitrate de potasse dont on augmentera successivement la dose jusqu'à la dose de 2 ou 3 gros (1), si l'estomac du malade n'en souffre pas ;

3° Continuer le régime adoucissant et les boissons émollientes, ainsi que l'a ordonné le Dr Godefroy ; et n'user même des aliments les plus doux qu'avec une extrême sobriété.

4° Porter de la laine sur la peau de la tête aux pieds et se préserver soigneusement du froid et de l'humidité. — Faire de douces frictions avec de la flanelle sur tout le corps. — Eviter le mouvement et la mar-

---

(1) Le *gros* valait 72 grains, soit en chiffres ronds 4 grammes

chc sur un plan ascendant. Demeurer au contraire dans un repos complct et ne sortir de la chambre que quand la température sera très douce. — Habiter un appar- partement bien aéré ;

5° Pour calmer la toux et les accès d'asthmc dc la nuit, on pourra faire usage de la potion suivante :

Eau de laitue — ℥ III
Sirop de nymphea — ℥ III
Sirop de gomme — ℥ III
Sirop dc violettes — ℥ II
Teinturc de digitale cinq à douze gouttcs.
A prendre par cuillerées.

Broussais.

Paris, le 24 janvier 1824.



Les explorations physiques n'étaient pas très familières aux médecins d'il y a quatre-vingts ans ; et les explorations salissantes leur répugnaient particulièrement. Voici une femme, — la troisième malade, — qui arrivée à l'âge de la ménopause, présente depuis quelques mois des métrorrhagies continues. Elle peut avoir de la métrite hémorragique, un fibrôme, voire un néoplasme malin, malgré la bonne santé apparente invoquée par Broussais, car la cachexie est parfois très tardive. En tout cas il faut y aller voir et le premier mouvement d'un praticien actuel serait de pratiquer le toucher, le palper bi-manuel, l'examen au spéculum. Peut-être le docteur Godefroy l'a-t-il fait. Cela semblerait même résulter d'un mot bref du texte ci-dessous : pourtant aucune mention ne s'y lit du résultat de ces explorations qui devraient être la base du diagnostic. Le médecin traitant écrit à Broussais qui diagnostique de loin une *congestion de la matrice*, oppose à cette congestion présumée ses moyens habituels et remet

Monsieur et cher confrère,

Je vous remercie du rapport
intéressant que vous m'avez envoyé,
et je vous promets d'en tirer bon
parti pour l'intérêt de la science
et de vous même. Je vois avec
une grande satisfaction que mes
efforts à répandre la vérité sont
secondés par des médecins tels que
vous, pleins de zèle, de loyauté et
de mérite. Une semblable assurance
est bien faite pour soutenir mon
courage à achever le grand œuvre
que j'ai commencé. Agréez l'assurance
de toute mon estime et de la considération
avec laquelle j'ai l'honneur de vous
saluer

Broussais

Paris ce 17 avril 1824.

Lettre de Broussais au Dr Godefroy (de Saint-Omer)

l'exploration utérine, — la chose essentielle, — à l'époque où le symptôme métrorrhagie aura disparu !

L'exposé méthodique des différents accidents, qui ont à différentes époques troublé la santé de Mme Z... me conduit à les regarder comme dépendant essentiellement d'une congestion sanguine autrefois intermittente et maintenant habituelle vers la matrice organe d'une susceptibilité nerveuse prédominante et qui d'ailleurs, dans le cas qui nous occupe, n'a pas rempli l'intégralité de ses fonctions, puisque la malade n'a point eu d'enfants ni fait de fausses couches.

Cette congestion a été et est en ce moment d'autant plus active et plus forte que madame est d'une bonne constitution, d'un tempérament sanguin, qu'elle observe un régime fort nourrissant et qu'enfin on peut la considérer comme arrivant à l'époque de la révolution de l'âge critique. C'est au moins ce que semblent démontrer les hémorrhagies utérines actuellement continues.

L'exercice libre des fonctions de la digestion, de la respiration, de la circulation ; la bonté, la régularité du sommeil ; la conservation de l'embonpoint écartent l'idée d'une maladie organique de la matrice, quoique il y ait douleurs continuelles à l'ovaire droit, et picotement au col de la matrice.

Cependant, pour prononcer d'une manière plus positive sur l'état de cette partie, il faudrait chercher à l'explorer de nouveau, soit avec le doigt, soit à l'aide du speculum. Mais je croirais imprudent aujourd'hui de conseiller à Mme Z... le voyage à Paris ; et je pense que pour l'y préparer il convient d'employer les moyens suivants :

1° Des saignées du bras de deux palettes (1), et renouvelées peut-être tous les quinze jours. C'est le

(1) La palette était de 4 onces ou 120 grammes.

moyen le plus efficace contre les congestions sanguines pléthoriques ou nerveuses qu'on observe si fréquemment à l'époque de la cessation des règles ;

2° Le repos du lit ou de la chaise longue le plus possible.

3° Un régime fort doux et composé plus spécialement de viandes blanches, de légumes et de fruits en compotes. Aux repas le vin coupé avec de l'eau de gomme. Point de vin pur, ni de café ;

4° Des injections avec la décoction de guimauve et de têtes de pavot; mais pratiquées avec une canule de gomme élastique et par conséquent flexible.

5° Pour tisane la décoction légère de tiges de douce-amère édulcorée avec le sirop de gomme arabique.

6° L'emploi de pilules de ciguë, d'abord à la dose d'un demi-grain (1) pour chaque pilule, puis graduellement et méthodiquement augmentées jusqu'à la quantité de 12 à 24 grains par jour.

Enfin, lorsque ces moyens auront, — et j'espère qu'ils produiront cet effet, — diminué la congestion sanguine et les hémorrhagies, Mme Z... viendra à Paris réclamer les avis de personnes qui y jouissant de la considération publique, devront lui offrir plus de motifs de confiance. Il sera utile qu'elle prenne l'avis de plusieurs.

BROUSSAIS

Paris, le 13 septembre 1823.

Toute la thérapeutique Broussaisienne se retrouve dans ces trois consultations : sangsues et saignées répétées, fût-ce chez un phtisique épuisé; révulsions intenses; proscription d'une alimentation réparatrice par crainte de l'*irritation de l'estomac*, génératrice de ca-

(1) Le grain équivalait à cinq centigrammes.

tastrophes; pour la même raison emploi très réduit de la thérapeutique médicamenteuse.



Dans ma prime jeunesse médicale j'avais assez souvent entendu parler de Broussais par un de mes professeurs, le Dr Cazeneuve, premier doyen de la Faculté de médecine de Lille, lequel, jadis élève de Broussais au Val-de-Grâce, avait été séduit et comme hypnotisé par lui, ainsi que beaucoup de médecins de cette génération. De ces conversations m'était restée dans l'esprit la vague image d'un homme à idées vastes, originales et hardies, clinicien sagace, dialecticien puissant et combatif. Les allures légèrement banales des consultations qu'on vient de lire me laissèrent plutôt froid et un peu déçu, mais il ne faut pas juger un médecin sur des consultations de clientèle.

Au cours des vacances je m'offre volontiers, comme régal d'archéologie scientifique, la lecture de quelque ancien maître dont les écrits sont parfaitement inconnus des gens d'aujourd'hui. En lisant l'œuvre intégrale on se replonge dans le milieu de l'époque, on redevient le contemporain du vieil auteur, tout en le jugeant à l'optique moderne. Ainsi avais-je fait pour Ambroise Paré; je résolus d'en agir de même à l'égard de Broussais. J'empruntai donc à la Bibliothèque de l'Université les volumes poudreux et depuis trois-quarts de siècle infeuilletés de ses œuvres principales : *le Traité des phlegmasies chroniques ; l'Irritation et la Folie ; l'Examen des doctrines médicales ;* le mémoire *sur le choléra morbus ;* et aussi la collection des *Annales de la médecine physiologique*. Peut-être voudra-t-on bien pardonner à un simple chirurgien, curieux des choses du passé, de dire l'impression que lui ont laissée ces lectures et de raconter un intéressant épi-

sode de l'histoire de la Médecine française au début du XIXe siècle.

II

Les Théories médicales de Broussais

La « Médecine Physiologique »

Bien des idées simples, qui nous semblent acquises en médecine de temps immémorial, sont au contraire relativement récentes. Ainsi nous admettons tous à cette heure que des causes extrêmement variées peuvent troubler le fonctionnement des organes ; d'où des natures très diverses de maladies.

Assurément nous acceptons toujours, — peut-être parce que nous ne connaissons pas suffisamment le fond des choses, — les *causes diathésiques* inhérentes au sujet lui-même, telles que l'arthritisme ou la prédisposition au cancer; mais à côté de celles-là nous en reconnaissons une foule d'autres : — *Causes traumatiques*, quand une violence quelconque altère les tissus ou les organes; — *Causes mécaniques*, lorsque par exemple des lésions endocardiaques valvulaires entravent le cours du sang et bouleversent l'hydrostatique circulatoire; quand un calcul biliaire formé dans la vésicule, va s'enchâsser dans le cholédoque ; ou bien encore quand de petites embolies néoplasiques détachées d'un sarcome, vont, charriées par les vaisseaux, déposer dans des viscères lointains de minuscules sarcomes qui y grandissent, réalisant cette généralisation attribuée jadis à de mystérieuses métastases;— *Causes parasitaires*, lorsqu'une piqûre du moustique appelé *anopheles claviger,* inocule dans la peau des sporozoïtes du protozoaire de Laveran, lesquels, pullulant dans le sang, produisent les symptômes de la malaria ; ou quand un embryon de tœnia échinocoque du chien,

avalé et parvenu dans l'intestin grêle, pénètre par effraction, grâce à ses crochets fouisseurs, dans la trame de la muqueuse intestinale et, véhiculé par les veinules originelles de la veine-porte, se fixe dans le foie où il se développe en kyste hydatique; — *Causes microbiennes* (variétés des causes parasitaires), lorsque le streptocoque entré par la porte d'une plaie, engendre l'érysipèle ou les grandes infections chirurgicales ou puerpérales; quand les bacilles d'Eberth ou de Koch, introduits dans un organisme réceptif et mal défendu, amènent les symptômes de la fièvre typhoïde ou l'évolution de tuberculoses variées; — *Causes toxiques*, quand, un rein sclérosé d'alcoolique ne remplissant plus sa fonction épuratrice, l'économie est en proie à l'intoxication urémique ; ou que les fermentations intestinales donnent lieu à des accidents de stercorhémie, etc., etc., etc.

Nous savons de plus que toutes ces causes se combinent, se juxtaposent, se succèdent; que les réactions et lésions de défense que présentent les divers organes retentissent les unes sur les autres de façon directe ou médiate. Bref aujourd'hui la maladie nous apparaît comme un concept singulièrement complexe, touffu, ondoyant, protéiforme, dont la nature n'est point susceptible d'être définie en une formule simpliste et univoque.

A l'inverse de cette mentalité, les médecins d'autrefois considéraient les maladies, (surtout les maladies aiguës, ayant pour symptôme principal la fièvre : maladie et fièvre sont termes quasi-identiques pour les anciens) comme des entités réelles, dont les origines et la cause étaient, en majeure partie, intrinsèques à l'organisme lui-même. Et cette compréhension des choses a duré jusqu'à nos jours: « La maladie est de nous, en nous, par nous », écrivait encore Pidoux en 1868. J'ai entendu, il n'y a pas quarante ans, le Professeur de

pathologie générale de la Faculté de Paris, Chauffard, faire une leçon sur *la spontanéité et la spécificité morbides*. Il y était dit que : « la maladie étant fait vital, la vie seule peut l'émettre par sa spontanéité propre ; et que la spontanéité demeure le caractère fondamental de toutes les maladies spécifiques (1). »

Bref, humoristes, animistes, vitalistes et autres bâtisseurs intransigeants de systèmes inflexibles, faisaient tous de la métaphysique, de *l'ontologie*, comme le leur reprochait légitimement Broussais. Ils érigeaient en êtres agissants des abstractions telles que l'archée, la force vitale, le vice goutteux, la fièvre essentielle, expliquant subtilement toutes choses par la mise en œuvre de ces forces imaginaires.

Et ce qu'il y a de plaisant c'est que Broussais, qui va à chaque instant jeter comme une grosse injure cette épithète *d'ontologiste* à la tête de ses prédécesseurs ou de ses adversaires contemporains, sera comme eux un systématique forcené, ajustant comme eux complaisamment les faits à ses théories et ramenant toutes les maladies à une cause unique.



Quelle conception se faisait donc Broussais de la genèse et de la nature des maladies ? Je vais l'esquisser en la condensant, telle qu'elle ressort de l'ensemble de ses écrits, sans joindre d'abord aucun commentaire à cet exposé (2).

---

(1) Cette leçon de 1867 a été publiée. Voir les pages 55 et 171.

(2) Je l'emprunte, cet exposé, au *Traité des Phlegmasies chroniques* (3e édition, 1822), et surtout aux 468 aphorismes ou « propositions de médecine » qui figurent en tête de l'*Examen des doctrines médicales* (3e édition) ; parfois aussi aux *Annales de la médecine physiologique*. Les références seront, pour abréviation, indiquées comme suit : le *Traité des phlegmasies chroniques* par P. C., *l'Examen des Doctrines médicales* par D. M., les *Annales de la médecine physiologique*, par *Ann.* Le volume sera désigné en chiffres romains ; la page en chiffres arabes.

La santé suppose l'exercice régulier des fonctions. La maladie résulte de leur irrégularité. Les fonctions sont irrégulières lorsque une ou plusieurs d'entre elles s'exercent avec trop ou trop peu d'énergie, qu'elles sont excitées ou déprimées. Il n'y a ni excitation ni dépressions générales et uniformes de la vitalité des organes. L'excitation, — car en fait c'est toujours l'excitation qu'admet Broussais, la dépression n'existant que pour mémoire et par besoin de symétrie, — l'excitation commence constamment par un organe et se communique ensuite à d'autres. L'exaltation vitale dans un organe s'accompagne de congestion sanguine. *L'irritation* naît.

L'irritation est le phénomène primordial de toutes les maladies aiguës; irritation se traduisant par les troubles circulatoires habituels : hyperhémie, rougeur, chaleur, gonflement, douleur, et amenant l'*inflammation* des tissus. Cette inflammation évolue de façon diverse selon le siège : érysipélatiforme dans les membranes, phlegmoneuse dans les parenchymes; ayant aussi des terminaisons variables : délitescence, suppuration, ulcération, gangrène.

L'irritation et l'inflammation consécutive (Broussais emploie couramment ces deux mots comme synonymes), peuvent exister dans un organe sans qu'aucun autre y participe; mais cela est rare et n'a lieu que quand l'irritation est peu intense. Les nerfs sont, nous l'allons voir, les agents de transmission de l'irritation ; ce qui constitue les *sympathies* morbides. Les organes sympathiquement irrités peuvent contracter l'irritation à un degré supérieur à celle de l'organe primitivement atteint. La maladie change alors de siège et de nom : c'est la *métastase*. Les irritations intenses de tous les organes sont transmises au cœur qui précipite ses battements, la chaleur générale augmente; c'est *la fièvre*.

Quand l'inflammation se perpétuant devient chronique, les tissus se désorganisent et se transforment affectant les aspects : soit d'un épaisissement lardacé ou d'un ramollissement caséiforme (tubercules); soit d'une induration squirrheuse ou d'une dégénérescence encéphaloïde (cancer dur ou mou); soit de noyaux osseux ou cartilagineux (enchondrome, ostéome) (1). Ainsi la phtisie pulmonaire n'est qu'une pneumonie chronique. Les manifestations tuberculeuses multiples sur un même sujet s'expliquent par ce fait que, quand un organe est chroniquement enflammé et désorganisé, tous les autres sont sympathiquement dans une disposition telle que pour la moindre cause irritante, (et une des grandes causes d'irritation pour l'appareil respiratoire est le froid) ils s'enflamment et se désorganisent à leur tour (2).

L'inflammation de la muqueuse qui tapisse le tube digestif est celle qui s'observe le plus souvent d'emblée, à l'état aigu ou chronique : Gastrite, entérite, colite, isolées ou combinées. Parmi les causes d'irritation qui déterminent habituellement l'apparition de la gastro-entérite, Broussais incrimine surtout les miasmes inspirés ou avalés avec la salive des atmosphères viciées par les agglomérations humaines : hôpitaux, casernes, vaisseaux, prisons, amphithéâtres de dissection. La chaleur de l'air ambiant est aussi facteur de gastrite se compliquant dans les pays chauds d'hépatite et d'abcès du foie (3).

Dans ces cas l'irritation se propage par voie de continuité de tissus. Dans d'autres cas la transmission de l'irritation du foyer originel à d'autres régions lointaines s'effectue par l'intermédiaire des nerfs, spéciale-

(1) P.C. Conclusion de l'ouvrage.
(2) P. C., *loc. cit.*, et D. M., IV, 120.
(3) P. C., III, 274.

ment du système grand sympathique. Cela s'est appelé depuis *l'action réflexe* positivement indiquée et presque dénommée par Broussais :

« L'excitation de la matière nerveuse des surfaces de « rapport (1) est transmise à l'appareil nerveux. Du « cerveau l'irritation se transmet, *se réfléchit* par les « cordons nerveux dans la trame de tous les tissus (2). »

Ainsi Broussais supprime les affections générales. Toute maladie commence par un système puis se communique à d'autres. Plus de *fièvres essentielles*, mais simplement *de la fièvre* au cours d'une phlegmasie capable de l'engendrer : « Toutes les fièvres dites essentielles « des auteurs se rapportent à la gastro-entérite. Ils l'ont « tous méconnue quand elle est sans douleurs locale et « même lorsqu'il s'y trouve des douleurs gastriques, « ils la regardent toujours comme un accident (3). » La fièvre intermittente est une gastro-entérite périodique : « L'estomac est successivement dans le même « accès d'abord très irrité et fort échauffé ; ensuite moins « irrité et moins brûlant ; enfin il cesse d'être malade et « manifeste son appétence ordinaire pour les aliments (4) ». On pourrait demander pourquoi cet estomac échauffé parcourt tout ce stade en quelques heures tandis qu'il reste sans relâche irrité durant des semaines dans les fièvres continues ; pourquoi aussi cet ensemble morbide recommence toutes les 24 ou 48 heures. Mais Broussais ne s'arrête pas à ces détails et M. Pinel a

(1) Par cette dénomination assez étrange de *surfaces de rapport*, Broussais désigne, il le dit très explicitement, les muqueuses des appareils respiratoire et digestif, « incessamment en contact, « (en *rapport*), avec l'air et les corpuscules qui y sont suspen- « dus, avec les aliments et les boissons ».

(2) D. M., IV, 103. — *Irritation et folie*, 1828, p. 59.

(3) D. M., Prop. de Méd.

(4) D. M., III, 490.

tort de trouver là dedans quelque chose de merveilleux et d'inexplicable.

Les fièvres éruptives, la peste, le choléra, la fièvre jaune entrent elles-mêmes de force dans le lit de Procuste.

Le caractère contagieux de ces maladies, l'inoculabilité démontrée de certaines d'entre elles gênent bien un peu Broussais que l'évidence force à accepter là une certaine spécificité. Aussi n'en parle-t-il guère que pour en atténuer l'importance : « La peste est la seule maladie fébrile sur la contagiosité de laquelle il n'existe aucune divergence (1). » La fièvre jaune, (que Broussais appelle avec son élève Rochoux *la gastrite des Antilles*), « n'est contagieuse, *si elle l'est* (2), « que dans les conditions locales qui l'ont produite : « la chaleur excessive de l'atmosphère et l'humidité « du sol. Mais si les malades sont transportés au loin « dans un local sec et rafraîchi, ils ne se communique- « ront plus leur maladie ; et jamais leurs hardes ne la « pouront transmettre (3). L'épidémie de Barcelone de « 1820 le démontre (4). » Pour le choléra, « qui voyage « avec les armées et frappe toujours plusieurs personnes dans la même maison, » Broussais veut bien admettre « des influences atmosphériques inconnues pré- « parant insensiblement le corps des hommes et des « animaux au choléra, cause inconnue et présumée du « mal ; mais il faut en faire abstraction et ne parler que de leurs effets. » Le choléra est donc une inflammation du canal digestif, tout comme la variole et la scarlatine dont nous ne connaissons pas davantage la cause première (5). Cette cause première importe peu. « Le « médecin physiologiste doit se borner à étudier les

(1 et 2) D. M., III, 469.
(3 et 4) Ann., 1822, I,451.
(5) Traité du choléra-morbus, Ire édition, 1832, pp. 14 et 15.

« formes et les degrés des lésions dans les différents « organes, et à noter les modificateurs qu'il peut leur « opposer. Cette étude est la seule qui soit désormais « permise (1). Or les miasmes varioliques, (aussi bien « que ceux du choléra, du typhus, de la peste, etc.) « exercent leur première action appréciable sur la mu- « queuse gastro-duodénale d'où l'irritation est portée au « cœur et par lui réfléchie dans tout l'appareil sensi- « tif (2). » La rage, autre maladie inoculable, — « déter- « mine une gastro-entérite; et l'inflammation se ré- « pète dans le pharynx et le cerveau. Le délire et les « convulsions sont toujours les effets sympathiques de « ces phlegmasies (3) ».

La gastro-entérite domine donc toute l'inflammation et l'inflammation domine toute la pathologie. « Celui « qui ne sait pas diriger l'irritabilité de l'estomac ne « saura jamais traiter aucune maladie. La connaissance « de la gastrite est la clef de la pathologie (4). »

Cette inflammation, à laquelle Broussais ne voit plus de bornes, produit le rhumatisme, la goutte, le cancer, les tubercules, les kystes, voire les parasites ! « Les « vers qui accompagnent les gastro-entérites aigües, *étant « l'effet de ces phlegmasies*, n'exigent pas de remè- « des particuliers et sont expulsés par la nature après « la chute de l'inflammation (5). » Le rachitisme est le résultat de l'inflammation : « Plusieurs médecins phy- « siologistes ont arrêté l'ostéo-malaxie chez les enfants « en appliquant des sangsues sur le poignet ou sur le « pied au moment où le gonflement commence à se « manifester (6). » Le tétanos est dû à « l'irritation

(1) D. M., IV, 5.
(2) D. M., I, 415.
(3) D.M., Prop. CCLX et Ann., 1826, X, 585.
(4) D.M., Prop. CCCVII.
(5) D. M., Prop. CCLXXXIV et Ann. X, 588.
(6) D. M., IV, 39.

« locale qui est transmise aux foyers viscéraux par « voie de sympathie » (1). Il n'est pas jusqu'à la syphilis qui, en dépit de son indiscutable inoculabilité, ne soit réduite à une série de phénomènes d'irritation (2). Notons en passant que Broussais ne voit dans la syphilis qu'une « irritation qui, tout comme les scrofules, « affecte l'extérieur du corps (3). » Il ignore la syphilis viscérale.



La conséquence rationnelle de ces conceptions pathogéniques est de réduire toute la thérapeutique à la thérapeutique de l'inflammation. D'abord décongestionner les tissus irrités par les saignées générales et surtout locales. L'emploi véritablement formidable que Broussais fit des sangsues reposait sur ce postulat, vrai jusqu'à un certain point, mais non dans la mesure où il le voulait, qu'en ischémiant les téguments on décongestionne, outre la peau, les viscères profondément situés au-dessous. Les applications émollientes étaient les adjuvants obligés des saignées locales. Plus tard, à une époque ultérieure de la maladie, entraient en scène les procédés de révulsion violente : vésicatoires permaments, cautères, sétons, moxas.

Comme l'estomac est le *primum movens* de toute maladie fébrile, il faut, lui aussi, lui surtout, le mettre au traitement antiphlogistique intensif : multiples applications de sangsues à l'épigastre accompagnées de cataplasmes émollients. Il faut surtout le préserver par la diète absolue de toute stimulation par les médicaments ou les aliments.

Cette question de l'excessive irritabilité de l'estomac,

(1) Ann., 1823, III, 208.
(2) Ann., 1828, III, 433.
(3) D. M., Prop. CDV.

de la délicate fragilité de ce viscère, de son extraordinaire propension à s'enflammer au contact, même passager, de la moindre substance excitante, prend dans la thérapeutique de Broussais des proportions invraisemblables. Il abomine l'émétique et les purgatifs drastiques auxquels il attribue force gastrites et d'innombrables lésions, filles lointaines de la gastrite, dont quelques-uns fort imprévues. Il leur impute par exemple l'incurabilité de beaucoup de cas d'aliénation mentale (1). Il proscrit encore outre l'alcool, comme bien l'on pense, « les végétaux diurétiques, astringents,nar« cotiques, antiscorbutiques, l'arsenic, les préparations « mercurielles qui engendrent la gastro-entérite (2) ». Il ne peut bonnement pas nier que le mercure n'ait une action curative sur les accidents syphilitiques ; mais pour que cette substance agisse favorablement il faut, au préalable, que le traitement antiphlogistique ait apaisé les voies gastriques irritées. Du reste le traitement antiphlogistique seul, rigoureusement appliqué, suffit, et « apprend à se passer de ces médicaments qui « semblaient nécessaires (3). L'irritation syphilitique « invétérée, dit-il en l'un de ses aphorismes dogmatiques, « cède aux antiphlogistiques et à l'abstinence ; mais « comme cette cure est pénible et longue on préfère le « mercure et les sudorifiques (4). »

Le quinquina n'est guère plus indispensable que l'hydrargyre. Certes il peut bien lui arriver de couper les accès de fièvre intermittente ; mais par contre que

(1) « Cette incurabilité, quelques autres pratiques telles que les « purgatifs drastiques que l'on prodiguait aux aliénés dans la théo« rie humorale n'y auraient-elles pas eu beaucoup de part ? » D. M., III, 595. Mais cela est dit pour diminuer le mérite de Pinel dans ses réformes relatives aux aliénés.

(2) Prop. de méd. CCXLIII à CCLIV.

(3) D. M., I, 94.

(4) Prop. de méd. CDVI.

de méfaits « cette drogue » (1) a à son passif ! Par exemple un malade a pris durant un mois du quinquina en poudre pour une fièvre pernicieuse. Il meurt d'une pneumonie double constatée à l'autopsie : hépatisation de tout un poumon et demi. Mais la muqueuse stomacale était « rouge, épaisse, formant des rides nombreu- « ses et solides ». Broussais conclut : « Il est impossible « de ne pas voir là une phlogose de l'estomac provo- « quée par le quinquina. Cette phlogose a augmenté « l'irritabilité générale et l'on a vu les autres viscères « s'enflammer. C'est ainsi que se sont endurcis les « poumons (2) ». C'est au quinquina (3) et aux toniques qu'est due, nous le verrons plus loin, la maladie qui a emporté Napoléon.

Les laxatifs les plus doux, les médicaments les plus bénins ne trouvent pas grâce devant Broussais : « le sel « de Duobus (4), le sirop de baies de sureau, sans être « fort excitants, le sont assez pour diminuer la vertu « sédative des boissons aqueuses (5). » Il attribue la superacuité d'une péritonite mortelle à l'administration d'une décoction de tamarin miellée qui, « provoquant les mouvements « péristaltiques, a été aussi nuisible que les vomitifs (6) ». Devant une autopsie de catarrhe chronique des bronches il est pris d'un remords : « L'oxymel scillitique, que je lui donnai à titre d'ex-

---

(1) D. M., II, 264.

(2) P. C., I, 141.

(3) A propos de quinquina, Broussais dit : « D'aucuns le déclarent « *antiseptique* autant que fébrifuge, donc utile dans les fièvres putrides » D. M., II, 64. Ce n'est pas sans surprise que j'ai vu ce mot que nous croyons moderne assez fréquemment employé vers 1825. « La gingivite scorbutique, dit encore Broussais, doit être traitée par les spécifiques *antiseptiques.* » (Prop. de méd. CCCLXXVI). Ailleurs il est parlé de « prétendus *antiseptiques* ». (Ann., VI, 151), etc., etc.

(4) Sel de Duobus, sulfate de potasse.

(5) D. M., III, 17.

(6) P. C., III, 311.

pectorant sur la foi des auteurs, a peut-être contribué à développer la gastro-entérite (1) ».

Quant aux dangers d'irritation que fait courir à cet estomac si susceptible l'aliment le plus simple et le plus anodin, Broussais s'en montre littéralement épouvanté. A chaque page il invoque comme cause de maladie ou de rechute l'ingestion minime de quelques aliments n'ayant rien d'incendiaire. Si, lors de l'épidémie de choléra de 1832, Casimir Périer a eu une rechute, « après que le traitement antiphlogistique avait enrayé « la maladie, c'est qu'on l'a nourri trop tôt avec du « bouillon de poulet (2) ».

Conséquences : en même temps que les phlébotomies, les applications de sangsues et les fomentations émollientes à l'épisgastre, ordonnez l'abstinence totale d'aliments. Eau gommée à discrétion pour toute nourriture. Et cette diète se prolongeait souvent un mois et plus, sans crainte de l'inanition, sans souci de la débilité des malades. Parce que d'abord, comme Broussais le répète à satiété, la faiblesse, ordinairement plus apparente que réelle, est le résultat de l'irritation. Ensuite parce que, quelque exténué que semble le patient par le traitement antiphlogistique rigoureux, par les émissions sanguines et l'abstinence totale durant plusieurs semaines, dès que l'irritation est jugulée, les forces renaissent avec une merveilleuse promptitude (3).

Tel est le système de pathogénie et de thérapeutique, système ingénieux mais étroit et artificiel, que Broussais baptisa, — on ne voit pas bien pour quelles raisons, — du nom de *Doctrine ou Médecine Physiologique*, et qu'il défendit, vingt années durant, avec une

(1) P. C., I, 101.
(2) Traité du choléra Morbus, 1re édition, p. 140.
(3) D. M., III, 268.

conviction, une ardeur, une opiniâtreté indomptables. Il se flattait d'accomplir en l'imposant la révolution la plus profonde et la plus admirable qu'eût éprouvée la médecine moderne; révolution devant avoir sur la santé humaine et la vie des populations une influence heureuse très supérieure à celle de la vaccine: « La « médecine française, écrit-il tranquillement, se trai- « nait à la remorque derrière toutes les médecines de « l'Europe quand parut notre Doctrine (1). Et ailleurs : « La Doctrine Physiologique est éternelle comme la « vérité. Il suffit qu'elle ait brillé aux yeux des hommes « pour que son éclat ne puisse désormais être obscurci, « même pour qu'il s'accroisse et qu'il éclaire un jour « la société tout entière (2) ».



Eh bien, sur quoi se fonde-t-elle cette doctrine? — Sur rien, il le faut bien reconnaître. C'est une œuvre de pure imagination. La fortune prodigieuse, — et éphémère, — de ce roman pathologique, laquelle est un des plus curieux épisodes de l'histoire de la Médecine moderne en France, s'explique bien plus par la psychologie très spéciale de son auteur et de ses admirateurs que par la solidité des bases sur lesquelles il reposait. Le sentiment que l'on éprouve en parcourant le *Traité des Phlegmasies chroniques*, le livre qui semblerait devoir être le solide étai de la théorie, est une expression grandissante de déception et d'étonnement. Cet ouvrage, en trois tomes in-octavo, étudie exclusivement les phlegmasies chroniques de la poitrine et des voies digestives. Seul un « chapitre additionnel » de 45 pages est consacré en ces trois gros volumes, aux « Inflamma-

---

(1) D. M., IV, 57.
(2) Ann. 1822. T. I. Discours préliminaire, page XIII.



Un portrait de Broussais

« tions encéphaliques : Arachnitis, congestions céré-
« brales. »

Les deux grands tiers du texte sont occupés par des observations banales concernant presque toutes des tuberculoses thoraciques ou abdominales et ordinairement suivies de constatations d'autopsie toujours identiques : « adhérences pleurales, épanchement pleural, engor-
« gement du poumon, cavernes » ; ou bien : « rou-
« geurs inflammatoires, excoriations et ulcères de la
« muqueuse gastrique et intestinale ». Ces interminables kyrielles d'observations sont coupées de réflexions ou plutôt d'affirmations des « principes de la Doctrine Physiologique », telles que celle-ci, par exemple, qui est répétée vingt fois sous des formes peu variées :

« L'irritation chronique amène la désorganisation lente du tissu qui en est le siège. Cette désorganisation consiste dans le développement des faisceaux lymphatiques, leur engorgement, l'extravasation des sucs gélatineux, albumineux, huileux, fibrineux. Ces fluides, en partie soustraits aux influences de la puissance chimique individuelle (?), obéissent à des lois particulières et forment au milieu des tissus vivants des agrégats inorganiques. Les aberrations de la nutrition des organes enflammés les éloignent pour jamais de l'état normal ; d'où la production de tissus plus ou moins extraordinaires : squirrhes, encéphaloïdes, mélanoses, tubercules, qu'on a pris pour la cause et qui ne sont que l'effet de la maladie, c'est-à-dire d'une irritation plus ou moins inflammatoire (1). »

Et ce ne sont qu'assertions formelles et tranchantes sur la gastro-entérite, cause première de toutes les maladies, sur les inflammations viscérales chroniques, origines de toutes les lésions destructives, tuberculeuses

(1) P. C. III, 474. (Conclusions de l'ouvrage).

ou cancéreuses ; —assertions qui sont en maint endroit proclamées indiscutables, archidémontrées, universellement admises du reste par tous les médecins dignes de ce nom. Mais de preuves, pas l'ombre. Nulle part l'auteur n'essaie même d'établir comment et pourquoi la succession et la nature des phénomènes sont bien celles qu'il indique et non autres. Dans les très nombreuses autopsies qu'il relate, il lui faut bien peu de choses pour établir l'existence de la gastro-entérite. Un peu d'érythème, un léger degré de gonflement ou de ramollissement ou encore d'induration, lui suffisent. Quant à établir que cette rougeur douteuse (peut-être cadavérique) est bien la lésion primordiale et qu'elle a engendré les autres lésions constatées, souvent beaucoup plus nettes et plus considérables, — néant. Broussais n'entreprend même pas, ou ne fait entreprendre par aucun de ses élèves, des recherches qu'il entrevoit comme démonstratives à cet égard : « Je n'ai cessé, « dans tous mes écrits, dira-t-il plus tard, se posant « fièrement en initiateur de la Médecine expérimentale, « d'indiquer aux expérimentateurs quelles sont les ma- « ladies artificielles qu'ils doivent provoquer chez les « animaux pour éclairer l'étiologie et le traitement des « maladies spontanées de l'espèce humaine : et je l'ai « fait au risque de m'entendre dire des injures directe- « ment ou indirectement par ceux qui profiteront de « mes avis (1). » Il n'est rien sorti de cette pompeuse déclaration de principes.

Pour ce qui est des constatations anatomo-pathologiques faites par d'autres que lui, Broussais a l'habitude de les récuser carrément quand elles contredisent ses théories. Dans une nécropsie tirée d'un auteur anglais, laquelle avait révélé un cancer du rein très suffisant pour expliquer la mort, il est dit que les autres organes

(1) D. M., II, 85 (en note).

étaient sains. — « J'ose affirmer, déclare Broussais, que « rien n'est moins certain. Les médecins anglais, « comme ceux des autres nations européennes, ne con- « naissent point assez les traces des phlegmasies mu- « queuses pour en tenir compte dans les autopsies (1) ». Et plus loin : « Quand je vois quelques faiseurs d'au- « topsies publier des ouvertures de cadavres dans les- « quelles ils assurent avoir cherché en vain des traces « de phlegmasie (gastro-intestinale), à la suite de leurs « prétendues fièvres adynamiques, je suis réduit à ré- « pondre ou qu'ils n'ont pas su la voir ou qu'ils en ont « imposé (2). »

Il y a mieux : Lui-même, en des observations suivies de nécropsies, autrefois publiées, à l'époque où ses idées étaient mal fixées encore, a inséré la formule : « les autres organes étaient sains. » Plus tard, reproduisant l'observation dans une édition ultérieure, il ajoutera une note analogue à celle-ci : « Il est bien évident que, ayant l'attention fixée sur le poumon, j'ai négligé l'examen des voies gastriques (3). »

Notons en passant que Broussais use volontiers de ces mesquins procédés de controverse. En 1832, comme Casimir Périer, le ministre de l'Intérieur, venait de mourir du choléra entre ses mains et que cette mort faisait grand bruit, il feint, pour ne point avoir à confesser un échec, d'avoir donné le bon à tirer de la première édition de son *Traité du choléra morbus* « alors que la « maladie de l'éminent personnage est encore en cours « et qu'on n'en peut prévoir l'issue (4) ».

En résumé, il n'y a, dans le *Traité des phlegmasies chroniques*, aucune preuve des deux assertions qui

---

(1) D. M., III, 178.
(2) D. M., III, 461.
(3) P. C. I., 99.
(4) *Traité du choléra morbus*, 1re édition, 1832, p. 140.

en font la base, notamment de la genèse de lésions lointaines par la gastro-entérite initiale. Si une tentative d'argumentation apparaît, elle repose sur des observations torturées de façon à en extraire une conclusion qui n'y est nullement contenue. Exemple : un jeune soldat entre à l'hôpital pour un « dépôt à l'un des testicules », et quelques douleurs de ventre. Comme il a de l'embarras gastrique, le médecin-major lui prescrit un vomitif à son entrée. La maladie évolue, l'abdomen devient douloureux et gonflé ; mort en quelques mois. A l'autopsie : Péritoine rouge, granuleux, rempli de « li-« quide semblable à du petit lait trouble. Le péritoine « est épaissi au point d'avoir en certains points plus de « 4 lignes de diamètre (*sic*). Sa surface est semée de « petits fragments d'exsudation blanche, particulière-« ment sur l'épiploon, le mésentère, la vessie. Adhé-« rences pleurales aux bases (1). » Voilà un type de péritonite tuberculeuse, n'est-il pas vrai ? Sait-on à quoi Broussais attribue tout ce processus morbide ? — Aux deux grains d'émétique que le malade a pris le jour de son entrée et qui ont violemment irrité son estomac : « Observez l'intensité de la fièvre hectique ; le « malade a toujours vécu, depuis ce funeste vomitif, « dans un état de diathèse inflammatoire à laquelle on « doit attribuer la pleurésie. Elle a été primitive et « cause de la péritonite ».

Trente pages plus loin se rencontre une observation identique : Une péritonite bacillaire à forme ascitique est encore attribuée à un émétique : « Il est bien difficile « de se refuser à croire que le vomitif n'ait pas donné « naissance à l'interversion (?) des mouvements qui a « fait tout à coup du péritoine un centre de fluxion sé-« reuse (2) ».

---

(1) P. C., Obs. XLV, III. 339.
(2) P. C., III, 367.

Broussais ne déteste pas au surplus d'incriminer le traitement appliqué aux malades par d'autres que lui. Un point pleurétique a-t-il persisté après la résolution d'une pneumonie ? « C'est que la phlegmasie « n'a pas été vivement atténuée dès le début par les « saignées locales, les cataplasmes émollients et les « vésicatoires. »

Quant à la seconde affirmation, que les tubercules et le cancer sont des transformations ultimes de phlegmasies initiales passées à la chronicité, on ne trouve non plus nulle part aucun essai de preuve de cette assertion audacieusement et infatigablement ressassée.

Je défie un lecteur d'aujourd'hui ayant le courage d'aller jusqu'au bout des trois lourds volumes des *Phlegmasies chroniques*, de ne pas demeurer stupéfait du vide et de la banalité de ce livre, qui eut son heure de grande célébrité et fit événement dans le monde médical.

***

Le livre *De l'Irritation et De la Folie*, « ouvrage « dans lequel les rapports du physique et du moral sont « établis sur les bases de la médecine physiologique. « (Paris 1828) », s'ouvre par une partie philosophique qui contient sur la physiologie du cerveau, sur l'analogie de ses fonctions chez l'homme et chez l'animal, des idées aujourd'hui acceptées pour la plupart, et devenues presque banales. Elles sont exposées avec beaucoup de lucidité et de verve.

« Parmi toutes les sottises auxquelles les philosophes sont enclins ou exposés, la plus fâcheuse et la plus fréquente, bien que la plus absurde, est celle qui consiste à ériger en êtres, en entités, des idées collectives, de pures abstractions. L'âme en est un exemple. L'âme, c'est un certain ensemble de phénomènes qui n'a pas plus

de réalité propre que l'archée de Paracelse ou les idées-types de Platon.

. . . .

« L'homme s'imagine que ses phénomènes intellectuels sont dirigés par un être intelligent placé dans l'intérieur de son cerveau, comme les accords d'un jeu d'orgues le sont par un musicien soustrait aux regards des spectateurs.

. . . .

« Les psychologues disent qu'ils perçoivent, qu'ils ont des idées et de la volonté parce qu'ils ont pour tout cela ce que n'ont pas les animaux qui, comme eux cependant, perçoivent, ont des idées et de la volonté. Cette assertion équivaut à celle-ci : que leurs perceptions, leurs idées, leurs volontés sont d'une autre nature que celles des animaux... N'y-a-t-il pas contradiction à attribuer les mêmes phénomènes chez l'animal à la substance nerveuse, chez l'homme à autre chose qu'à la substance nerveuse ; à convenir qu'elle en est le premier mobile chez l'un, et à prétendre qu'elle n'en est que l'instrument secondaire chez l'autre... La matière nerveuse, dans un certain état, produit par son action tous les phénomènes intellectuels aussi bien chez les animaux que chez l'homme (1). »

Abordant ensuite le chapitre de la pathologie, Broussais va naturellement rééditer son thème ordinaire, toujours sans la moindre démonstration à l'appui : le détraquement des facultés cérébrales est invariablement lié à l'irritation primitive ou métastatique. Ces idées sont résumées dans les extraits ci-dessous, où l'on retrouve la manière tranchante, impérative et dénuée de preuves de l'auteur :

---

(1) *Irritation et Folie*, pages 123, 333, 335, 337-340, 411, 420, 450, 460, 512. Les passages guillemettés sont des citations textuelles ; les autres des résumés.

Les médecins ont beaucoup trop restreint l'idée de l'inflammation en prenant le phlegmon pour type de ce phénomène. Comme il est rare de rencontrer du pus dans le cerveau des aliénés, on n'avait garde de songer à l'inflammation. « Il n'est pas nécessaire que l'irrita- « tion s'élève au degré de la phlegmasie pour dénaturer « la série des idées... Les congestions sanguines céré- « brales, les congestions séreuses ou l'hydrocéphalie, « les arachnitis, les apoplexies sanguines, les cancers « du cerveau, les tumeurs osseuses de la dure-mère, « les acéphalocystes ou hydatides, les tubercules du « cerveau, les tumeurs osseuses des parois internes du « crâne, la léthargie, l'épilepsie, le ramollissement du « cerveau sont les effets d'un phénomène unique : « l'Irritation. »

Les passions trop exaltées, les travaux intellectuels, poussés trop loin, appellent le sang au cerveau. Cette *érection vitale encéphalique* tend à l'inflammation.

Souvent les causes morales ne produisent la folie qu'après avoir développé et entretenu quelque temps des inflammations gastriques. « Les organes génitaux « partagent avec l'estomac, qui abonde également en « nerfs du grand sympathique, la propriété d'exciter « vivement l'encéphale. »

« Le dernier ordre des causes physiques (de la folie) « se compose des déplacements d'irritation. Les orga- « nes extérieurs et surtout la peau et les muqueuses « sont ceux que l'irritation abandonne volontiers pour « se porter sur les viscères, et le cerveau, pour peu qu'il « soit prédisposé, ne manque jamais d'être fortement « attaqué... Ici se placent toutes les folies dépendan- « tes de la disparition subite des dartres, des érysipèles, « des hémorrhoïdes, des vieux ulcères, de la rétroces- « sion de la goutte et du rhumatisme. »

La folie est une irritation. Nous avons donc pour la combattre deux ordres généraux de modifications, les

sédatifs et les contre-irritants ou révulsifs... Nous devons l'attaquer par les saignées, l'abstinence, les boissons émollientes et l'application du froid... La saignée, et surtout les sangsues répétées pendant 3, 4, 5 jours consécutifs, « enlèvent la folie débutante comme on « enlève une péripneumonie ou une gastro-entérite com- « mençante. L'identité est parfaite sous le rapport « principal celui de l'irritation; c'est-à-dire que, dans « les deux cas, la saignée suffit pour guérir la maladie « tant qu'elle suffit pour guérir l'irritation. »

En 1828 ces vues philosophiques et physiologiques, l'assimilation intentionnellement accentuée de la pathologie du cerveau à celle des autres viscères, la pathogénie attribuée au délire « résultant des mêmes causes qui déterminent l'hypersécrétion biliaire, » le traitement assigné à la folie « que les antiphlogistiques enlèvent au début tout aussi aisément qu'une pneumonie ou une gastrite » ; tout cela parut le comble de la hardiesse et fut considéré comme un manifeste de matérialisme militant, voire agressif. Le livre de Broussais eut l'honneur d'une réfutation en règle de M. le duc Victor de Broglie (1), ce qui n'a rien de surprenant. Mais, par une conséquence contradictoire moins prévue, il fit, en 1832, entrer son auteur à l'Institut, section des Sciences Morales et Politiques.

III

La personnalité de Broussais.

Les deux ouvrages précédemment analysés montrent bien le fond de la « Médecine Physiologique ». *L'Examen des Doctrines Médicales*, dont il nous reste à parler, met en pleine lumière le personnalité intellectuelle

(1) Ecrits et discours du Duc de Broglie, 1863, chez Didier, t. I, p. 85, *de l'Existence de l'âme*.

et morale de Broussais, déjà entrevue par le lecteur : ce moi débordant et dominateur qui s'étale volontairement ou inconsciemment à toutes les pages. La valeur du livre au point de vue de l'histoire de la médecine est fort mince ; c'est un énorme pamphlet en quatre volumes. La pauvreté d'érudition et de critique s'accuse dès l'abord par la disproportion de l'œuvre. Après un court chapitre consacré à la médecine antique, vingt pages expédient l'Ecole d'Alexandrie ; et vingt-deux lignes sont consacrées aux Arabes, sans qu'aucun nom propre soit cité. Au milieu du premier volume on est déjà en plein XVIe siècle et à la page 365 on arrive au XVIIIe, à Boerhaave.

En faisant connaître les théories philosophico-médicales, les systèmes, d'ailleurs confus et obscurs, des médecins des XVIIe et XVIIIe siècles, l'iatro-chimie de Van Helmont, l'humorisme de Fernel, l'animisme de Stahl, le mécanicisme ou solidisme d'Hoffmann, l'éclectisme (assez rationnel) de Sydenham, de Boerhaave, de Van Swieten, le vitalisme de Bordeu et Barthez, jamais Broussais ne se livre à un exposé sincère et impartial ; jamais on ne trouve en lui un curieux du passé cherchant à pénétrer les conceptions d'un ancêtre. Non, le ton de dénigrement et de pitié ironique règne incessamment et ramène toujours le lecteur à cette considération que ces pauvres gens des siècles antérieurs ont méconnu les phlegmasies locales et en particulier la gastrite, source de tous les maux : « Ils ignoraient l'histoire de l'in-
« flammation ; ils ne connaissaient pas l'irritabilité ;
« ils étaient dès l'enfance imbus et saturés des principes
« de l'humorisme et du chimisme médical, nourris des
« dogmes ontologiques d'Hippocrate. Est-il surprenant
« qu'ils n'aient pu reconnaître que leurs obstructions
« ou leurs cacochymies n'étaient que des phlegmasies
« chroniques ? Que pouvaient dire de satisfaisant sur
« l'action des médicaments des empiriques et des dog-

« matiques qui n'avaient aucune idée des inflamma-
« tions de la muqueuse des voies digestives et des sym-
« pathies qu'elles éveillent(1)?» Et sans relâche reviennent les mots : idées fausses, fausses et basses, distinctions absurdes, erreurs grossières, conclusions ridicules, inepties indignes de réfutation, divagations ampoulées, etc., etc.

Les commentaires auxquels se livre Broussais, les jugements qu'il porte sur les doctrines sont amers ou semi-laudatifs, suivant que la thérapeutique de l'auteur analysé s'est approchée ou éloignée de sa thérapeutique à lui Broussais. Quelques citations sont indispensables pour faire apprécier sa manière.

— Hippocrate, — « dont la physiologie est dégoûtante (*sic*) (2) », — a pourtant été frappé des signes de « l'irritation des principaux organes. Mais il ignorait « la valeur de la plupart de ces signes, de ceux par « exemple qui indiquent l'inflammation gastrique. « S'ils les avait connus, et s'il eût eu l'idée qu'on pou- « vait arrêter les phlegmasies dès leur début, les siècles « subséquents n'auraient eu presque rien à ajouter à « sa médecine(3). S'il revenait au monde, il s'empres- « serait de profiter des lumières acquises et se rallierait « à la médecine physiologique (4). »

— Galien saignait plus qu'Hippocrate, ce qui lui vaut quelque indulgence. Mais il ne pratiquait guère sur un même malade que trois ou quatre saignées de 8 à 10 onces. « Son intention était d'arrêter la fièvre et il « faut croire qu'il y avait quelquefois réussi. Quant aux « saignées capillaires, il faisait des ventouses à peu « près le même usage qu'Hippocrate ; mais il ne se

(1) D. M., II, 70.
(2) D. M., I, 16.
(3) D. M., I, 18.
(4) D. M., I, 43.

« servait pas de sangsues, quoiqu'il n'ignorât pas que « Thémison en avait introduit l'usage (1). »

— Broussais a un faible pour ce personnage baroque qui s'appelait Van Helmont. C'était cependant un ontologiste émérite que ce créateur d'entités quasi-théologiques, des *archées* présidant à chaque organe. Broussais l'appelle « le respectable Van Helmont ». Pourquoi cette bénignité et cette courtoisie inaccoutumées ? C'est que Van Helmont plaçait *l'archée maîtresse* au pylore ; il reconnaissait de la sorte la suprématie de l'estomac. Pourquoi faut-il que Van Helmont, « qui a été si vivement frappé de la susceptibilité de « l'estomac et de la sensibilité du pylore, n'ait pas « craint d'exposer ces parties à l'action des stimulants « les plus énergiques (2) ».

— Sydenham invente une ontologie particulière, celle des constitutions épidémiques érigées en entités existantes. Quant à la thérapeutique, il est porté « à modé-« rer le mouvement d'ébullition du sang plutôt qu'à « l'exciter par les cordiaux. Plus il avance dans la « pratique, plus il se rattache à la méthode antiphlo-« gistique dans les maladies fébriles. Il use des purga-« tifs, mais seulement à la suite des saignées répétées « et des boissons rafraîchissantes. Je conviens qu'une « telle pratique est un modèle dont nous avons dû pro-« fiter. Si la vie de Sydenham eût été doublée, peut-« être serait-il arrivé à la connaissance de l'irritabilité « de l'estomac. Mais tel est le sort de l'Humanité. Ces « grands hommes là sont ravis à la veille d'une décou-« verte précieuse. Et que de temps ne faut-il pas pour « ramener sur la scène des hommes capables de répa-« rer de semblables pertes (3) » !

---

(1) D. M., I, 250.
(2) D. M., I, 340.
(3) D. M., II, 96, 122, 202.

— Baglivi « attribue les fièvres malignes à l'inflam-
« mation de l'estomac. C'est un pas de plus que Syden-
« ham. Mais la thérapeutique du médecin italien reste
« au-dessous de l'auteur anglais. Il ne leur oppose pas
« les saignées et se contente de boissons émollientes.
« Ceux qui voudraient le faire passer pour l'inventeur
« de la Doctrine physiologique actuelle seraient dans
« l'erreur. Mais il a contribué, avec tant d'autres, au
« développement de cette doctrine (1) ».

— Bordeu a entrevu le rôle de l'estomac. Une digestion laborieuse ne diffère pas pour lui d'un accès de fièvre ou du travail de la suppuration. « Voilà, certes,
« de grandes vérités. Qui ne croirait que Bordeu tient le
« fil de la médecine physiologique et qu'il va le dérou-
« ler d'après les mêmes principes? Mais il est de la
« nature de l'homme d'être inconséquent (2). »

Telles sont les sentences portées par Broussais sur quelques-uns de ceux qu'il regarde comme ses précurseurs et ses pionniers ; tout en se réservant bien haut le monopole et la gloire d'avoir formulé le dogme et de l'avoir porté à son plus haut point d'achèvement et de perfection.

Le style change quand il s'agit d'auteurs dont les idées sont contraires aux siennes :

— Celse professait que rien n'est plus redoutable que la faiblesse et ne mettait les fébricitants à la diète que durant trois jours ; « puis il les nourrissait pour soute-
« nir la nature qui travaille à dompter la fièvre. Que
« pourrons-nous reprocher à des hommes qui n'étaient
« pas soutenus par une saine physiologie ? Ces pré-
« ceptes n'ont pas été perdus. On a vu, on voit encore
« beaucoup de médecins qui recommandent d'exciter

(1) D. M., II, 141, 149.
(2) D. M., III, 369.

« dans les maladies aiguës, lorsque les forces languis-
« sent, et qui pensent avec Celse que le meilleur remède
« à la fièvre est la fièvre elle-même (1). »

— Boerhaave, « ignorant le fait de l'irritabilité, ne « pouvait déterminer la nature de la fièvre... Toutes les « nuances inférieures de l'état inflammatoire lui étaient « inconnues. Cet auteur ne pouvait conseiller que des « moyens impuissants (2). »

— Morgagni était un anatomo-pathologiste « n'ayant « aucune idée des modes latents d'irritation que nous « nommons sub-inflammation. Il fait peu d'atten- « tion aux lésions des muqueuses du bas-ventre ou fait « peu de cas de celles qu'il découvre, dont il ignore « l'importance. Dans les maladies abdominales même, « il trouve moyen de passer à côté de la question prin- « cipale. Constate-t-il des ulcérations, une tumeur « squirrheuse ? Il ne remonte pas à l'irritation qui a « causé tout cela. C'est ainsi que les théories empê- « chent l'anatomie pathologique non seulement de « féconder les faits par l'induction, mais même de les « voir en tiers et tels qu'ils sont (3). »

— Entre tous les médecins du passé, celui auquel Broussais réserve ses colères, c'est Brown. Cela se conçoit aisément. Le Brownisme, c'est le Broussaisisme retourné. De même que Broussais attribuait, — théoriquement, — toutes les maladies à l'exaltation ou à la dépression de la vitalité des organes, Brown les imputait à la *sthénie* ou à l'*asthénie*. Seulement, en pratique, Broussais, négligeant un des termes de sa dichotomie, voyait partout de l'irritation et saignait à outrance. Ainsi, mais à l'inverse, Brown y voyait de la faiblesse, de l'asthénie et hypertonifiait. De là les anathèmes con-

(1) D. M., I, 154, 159.
(2) D. M., I, 367, 375.
(3) D. M., II, 237, 253, 280.

tre Brown. « Ses explications sont ridicules et futiles. « Il traite toutes les questions d'une manière superfi- « cielle. J'ai démontré que les formes d'irritation qu'il « nomme sthéniques sont celles des phlegmons du tissu « cellulaire et des gros parenchymes ; mais que les « phlegmasies des membranes et surtout de celles de « l'abdomen, les plus fréquentes, ne sauraient acqué- « rir un haut degré d'intensité sans développer cet « appareil de douleur et de prostration auquel Brown « a attaché l'idée d'asthénie. — Je travaille depuis « vingt ans à dissiper ses funestes erreurs (1). » Et Broussais accorde des éloges imprévus à un médecin américain assez ignoré, à Rush, « non pour sa con- « ception des maladies chroniques, — elle ne pouvait « être juste puisqu'il ne connaît pas les phlegmasies « intestinales, — mais parce qu'il a contribué au ren- « versement du brownisme (2). »

Un côté piquant de l'affaire, c'est qu'il existait un brownisme italien qui avait survécu un demi-siècle à son fondateur et était encore représenté en Italie au temps de Broussais par Tommasini, par Stambio et même par Rasori, dont le contro-stimulisme n'était qu'un dérivé de la doctrine de Brown. Or, ces Browniens d'au delà des Alpes donnaient à la sthénie une importance beaucoup plus grande que le maître écossais ; ils lui accordaient même une importance capitale et faisaient de la médication antiphlogistique. D'où, logiques, ils concluaient que leur brownisme était du broussaisisme avant la lettre et que les vrais initiateurs de la doctrine physiologique c'étaient eux. Mais Broussais n'entend pas de cette oreille; et, s'il félicite ses « confrères transalpins de ne pas ressembler aux « Français sous le rapport du patriotisme scientifique

(1) D. M., II, 378, 422, 433.
(2) D. M., III, 356.

« et de se soutenir entre eux au lieu de se déprécier », « il leur reproche aigrement de n'avoir pris d'autre « précaution pour utiliser ses idées que de changer les « expressions ; de faire chorus avec les bons Français « qui se plaisent à représenter les médecins physiolo- « gistes comme des monomaniaques incapables d'avoir « en pathologie d'autres idées que celles de l'eau de « gomme et des sangsues; et enfin, — argument « vainqueur, — d'être des ontologistes et de croire au « principe vital (1). »

Parmi cet étalage des erreurs archaïques qu'il traite si dédaigneusement, Broussais lâche lui-même quelques assertions bien stupéfiantes et qui témoignent d'une prodigieuse ignorance de la physiologie la plus élémentaire. En voici une devant laquelle je me suis frotté les yeux et que j'ai relue quatre fois avant de la copier textuellement : « Quand on aurait trouvé à l'au- « topsie chez les femmes en couches dans le péritoine, « dans les œdèmes des membres ou dans les sueurs, le « lait supprimé par une frayeur, n'est-ce pas toujours « un produit de sécrétion résorbé et déposé ensuite « dans les tissus où l'inflammation l'aurait appelé; « ou bien éliminé par les excréteurs de la dépuration « lorsqu'aucun point extérieur d'irritation ne l'aurait « retenu (2)? » Quel bizarre amalgame de l'humorisme le plus grossier avec le système de l'irritation! et s'attendait-on à voir Broussais partager les préjugés du vulgaire sur le « lait répandu » ?

Dans la partie de *l'Examen des Doctrines Médicales* consacrée aux contemporains, l'âpre polémique habituelle à Broussais devient plus acrimonieuse encore ; elle fourmille de personnalités injurieuses.

---

(1) Pour les détails de cette amusante querelle, voir D. M., II, 456, 533, 551, 557.

(2) D. M., IV, 587.

Guerre à tous ceux qui ne s'enrégimentent pas derrière lui ou ne s'inclinent pas devant lui. Il est indispensable, ici surtout, de donner d'assez nombreuses citations textuelles pour faire juger du diapason auquel Broussais portait la controverse ; le lecteur ne pourrait sans cela s'en faire une idée exacte.

— « M. Pinel n'a jamais rien compris à ces phlegmasies chroniques dont il nous entretient pour la première fois pour paraître avoir tout lu et s'être tenu au courant des découvertes modernes (1). Que dirai-je de la marche, des complications et du traitement des phlegmasies muqueuses du tube digestif dans la *Nosographie* de M. Pinel ? Hélas ! tout y est faux et, depuis les progrès de la médecine physiologique tout y paraît absurde et singulièrement dangereux à l'homme sans prévention (2). »

Où était le temps où Broussais célébrait : « la belle classification nosologique de l'illustre Pinel (3) ».

— « Quel fondement M. Gendrin a-t-il pour nous affirmer que le cancer peut se former sans irritation ? Il s'appuie, dira-t-on, sur des cas où il paraît sans irritation préalable. Ces cas ne doivent pas compter, car ils sont négatifs ; et nous dirons avec fondement qu'ils sont mal observés (4). »

— « J'applique à M. Andral ce que j'ai dit à M. Gendrin ; toutes les assertions venues de lui ont pour causes des faits superficiellement observés ou dénaturés à dessein par d'autres que par lui, mais qu'il a cru devoir admettre par respect pour les autorités, ou par esprit de conciliation (5). »

— Cruveilhier avait écrit : M. Broussais ne voit par-

(1) D. M., IV, 57.
(2) D. M., III, 535.
(3) D. M., Préface de la première édition.
(4) D. M., IV, 504.
(5) D. M., IV, 531.

tout que l'irritation; c'est un mot aussi peu explicatif que le principe vital. Broussais riposte : « M. Cruveil-« hier est resté étranger aux progrès étonnants que la « médecine physiologique a fait faire au diagnostic des « maladies gastro-intestinales. Il n'a pas eu le temps de « se mettre au courant; il était plus pressé d'instruire les « autres que de s'instruire lui-même (1). »

— Velpeau avait critiqué la conception de Broussais que le cancer est le résultat d'une simple irritation, et déclaré qu'il y avait autre chose dans le cancer. Quoi? Il n'en savait rien au juste, ajoutait-il, étant des médecins qui avouent leur ignorance et ne se croient pas obligés de tout expliquer. Broussais lui décoche les aménités suivantes : « Non, non, M. Velpeau n'est pas « de bonne foi. S'il l'était, il ne trouverait pas mauvais « que l'on cherchât à éclairer les faits obscurs par les « faits patents, surtout quand l'humanité peut y ga-« gner... M. Velpeau dira peut-être encore qu'on l'i-« jurie. C'est le cri à la mode des ennemis de la doc-« trine physiologique (2). »

— Laennec est particulièrement la bête noire de Broussais, son ennemi intime. Broussais criblé Laennec, de sarcasmes et d'ironies. Il le plaisante en maint endroit sur son stéthoscope et sur sa prétention à préciser le diagnostic des lésions thoraciques par l'auscultation : « Laennec parle de kystes qu'on aurait trouvés « dans la cavité des plèvres, et s'évertue à prouver que « son *cylindre* pourrait en procurer le diagnos-« tic, ainsi que des grosses collections de matière « tuberculeuse. Laissons-lui ce plaisir (3). — Laennec, « avant tout, veut passer pour inventeur. Ses plus « constants efforts ont pour but de déprécier la doctrine

(1) *Ann.*, 1822, I, 332 (en note).
(2) *Ann.*, 1825, VIII, 244, 246.
(3) D. M., IV, 283.

« physiologique... Forcé par l'impulsion irrésistible de « l'orgueil, il entasse subtilités sur subtilités, sophis- « mes sur sophismes. — Il est petit et mesquin dans « ses théories comme dans ses recherches. C'est un « manœuvre qui apporte les matériaux; ce n'est pas « un architecte. — Il fait tous ses efforts pour dissi- « muler le profit qu'il a tiré des critiques que l'on a « faites de ses ouvrages; mais il n'est pas d'une égale « mauvaise foi avec tous. — C'est un homme opiniâ- « tre, dominé par un petit nombre d'idées fixes et n'é- « pargnant pas les sophismes pour les faire préva- « loir (1). »

Non content de donner ainsi libéralement ses qualités aux autres, Broussais se livre à des allusions outrageantes aux opinions religieuses bien connues de Laennec : « Les assertions de Laennec au sujet des catar- « rhes symptomatiques des fièvres essentielles paraissent « si dénuées de démonstration qu'il a fallu toute la pas- « sion du parti médico-jésuitique pour les faire pros- « pérer (2). » Ayant insulté Laennec de la sorte, il ne parle de rien moins que de lui intenter un procès en diffamation : « Ceux qui l'ont entendu au Collège de « France me conseillaient de l'attaquer devant les tri- « bunaux comme diffamateur (3). » Et, l'inventeur de l'auscultation étant mort en 1826, Broussais ajoute doucereusement : « Je ne veux pas troubler les mânes d'un « homme qui a rendu de grands services à une science « que je chéris; mais je pense qu'il est utile au bien de « cette science que l'on se fasse une idée exacte de l'es- « prit de justice et des qualités de cœur des ennemis « de la doctrine physiologique (4). »

— Avec Laennec Rasori est un des contemporains les

(1) D. M., IV, 162, 189, 293, 333.
(2) D. M., IV, 172.
(3) D. M., IV, 149.
(4) D. M., IV, 149 (en note).

plus attaqués. Broussais fulmine sans relâche contre lui, conteste ses statistiques, met en doute sa bonne foi. Il imprime même dans les *Annales* cet appel au bras séculier lancé par un Broussaisien combatif contre le professeur de Milan : « Quoi ! les exemples d'un em- « pirisme fanatique, et que l'intention seule empêche « d'être un crime, nous sont fournis par un professeur ! « C'est dans la chaire d'une Université qu'on enseigne « une doctrine qui conduit à une pratique semblable ! « Les lois destinées à préserver la société contre les abus « de la médecine n'atteignent donc pas les plus coupa- « bles (1) ! »

Cependant, il faut le dire, les critiques contre Rasori signées de Broussais lui-même sont, quoique fort véhémentes, exemptes d'injures. C'est à ses contemporains français, et plus particulièrement parisiens, c'est-à-dire aux adversaires avec lesquels il se trouve en contact quotidien, qu'il réserve ses débordements d'invectives, ne manquant jamais d'assigner à leur opposition les motifs les plus vils et les plus bas. Ceux-là sont : « des insectes parlants qui pullulent aujourd'hui avec « plus de force que jamais sous l'influence d'astres ma- « lins trop visibles pour qu'il soit besoin de les mon- « trer (2)..., des intrigants qui, trompant la bonne foi, « la simplicité ou la paresse des Académiciens étran- « gers à la médecine, se font adjuger des récompenses « qui ne sont dues qu'à leurs maîtres (3). » — Ceci doit faire allusion à quelque prix de l'Institut décerné à un adversaire ou à un disciple infidèle. Les critiques qu'on lui adresse sont « des inepties que l'ignorance « des lois physiologiques ou les sentiments les plus « ignobles ont seuls pu dicter à quelques soi-disant

(1) *Ann.*, 1825, VIII, 79.
(2) D. M., I, préface, page VI.
(3) D. M., I, Préface.

« médecins (1). Le mensonge n'est plus un vice, son « apothéose est faite par un parti qui croit régner pour « toujours. Ce parti a ses hommes dans la médecine. « Comme leurs congénères ils ont totalement dénaturé « le sens des mots, et sanctifié tout ce qu'il y a d'ab-« ject dans l'opinion (2). »

Imagine-t-on, après tout cela, que le même homme eût l'inconsciente audace d'écrire : « Nous avons criti-« qué de façon générale afin de ménager les conve-« nances. Et nos ennemis ont eu la mauvaise foi de « répondre en supposant que nous faisions des person-« nalités. Nous continuerons à combattre l'erreur et « à épargner les hommes, surtout quand il s'agit « d'imputations graves (3). »

A tout propos et hors de tout propos, Broussais déclare que « certes la doctrine physiologique a vaincu ; « mais la mauvaise foi ose le nier (4) ». Cette victoire n'empêche pas une multitude d'ennemis de l'attaquer et de tramer contre elles les machinations les plus perfides : « Notre proposition de rapporter toutes les « fièvres essentielles à la gastro-entérite avait révolté « bon nombre de médecins. L'Ecole de Paris surtout en « avait frémi sous le règne octennal du Jésuitisme (??) ; « et le nom de gastro-entérite était devenu odieux (5). » Donc, Bretonneau ayant décrit les lésions des plaques de Peyer et Louis dégagé l'entité de la fièvre typhoïde, Broussais voit dans tout cela un noir complot pour enterrer la gastro-entérite et reconstituer l'essentialité des fièvres, cette formule ontologique maudite. « Tel était le plan de la cabale et M. le docteur Louis, « tête vierge de toute étude médicale, de toute obser-

(1) *Ann.*, 1826, V, 350.
(2) D. M., I, Préface.
(3) *Ann.*, 1826, IX.
(4) D. M., I, Préface.
(5) D. M., IV, 407.

« vation étrangère à la clinique de Laennec et consorts, « fut choisi pour la confection de cette grande « œuvre (1). »

J'en ai dit assez et même trop peut-être pour faire juger des impardonnables écarts de plume auxquels s'abandonnait le fougueux novateur. Mais le lecteur n'en aurait vraiment pas eu une notion exacte si je m'étais borné à des énonciations générales, sans appuyer mes dires de multiples spécimens caractéristiques, de textes formels, de références précises. On voit que je n'exagérais point en appelant *l'Examen des Doctrines Médicales* un pamphlet. Et puis je veux dire toute ma pensée, aboutissant à une conclusion assez inattendue, mais qui me semble bien ressortir des interminables citations que je m'excuse d'avoir dû faire. Il m'est impossible de ne pas voir chez Broussais, dans ce besoin impulsif, continuel, de mettre en scène sa personnalité, dans cette ombrageuse irritabilité qui le porte à outrager, à calomnier tout contradicteur, fût-il le plus modéré, le plus loyal, le plus respectable, et à affirmer ensuite avec un cynisme naïf que l'injurié et le vilipendé c'est lui-même ; — de ne pas voir, dis-je, dans tout cela comme un soupçon de déséquilibre mental, des idées de grandeur et de persécution vaguement morbides.

De tous les médecins français ou étrangers jouissant alors de la notoriété publique, le seul ou à peu près que Broussais honore et louange sans restriction est la phrénologue Gall, « un auteur que l'on doit citer « toutes les fois qu'il s'agit du cerveau et qui par ses « grands travaux sur les fonctions de l'encéphale s'est « acquis des droits éternels à la reconnaissance des

(1) D. M., IV, 409.

hommes. » Et il s'indigne que Rochoux, oui son élève Rochoux, ait osé écrire que le système de Gall est la plus singulière mystification qu'ait éprouvée le monde savant depuis Mesmer (1).

Tout à fait à la fin de sa vie Broussais, déjà malade peut-être, s'était en effet épris de la Phrénologie, où il « ne voyait rien moins que la morale religieuse et la morale de la raison toutes formulées (2) ». Il fit sur cette pseudo-science une série de conférences réunies en un indigeste volume. Les généralités psychologiques et physiologiques du début sur l'existence du moi et les localisations cérébrales sont encore à peu près lisibles. Mais la suite est un tissu de rêveries présentées avec un imperturbable sérieux, d'affirmations imprécises lénuées de preuves ou étayées d'arguments enfantins ui font sourire. Citons trois ou quatre exemples :

L'*habitativité*, ou tendance, des animaux à séjourner en tels ou tels lieux, réside à la partie postérieure du cerveau, au-dessus de la tente du cervelet, immédiatement au-dessous de l'organe de la philogéniture. « Le crâne de Schalabrendorf, inventeur du procédé « stéréotype en imprimerie, présente un développement « énorme de l'organe des lieux. Cet homme fut persé- « cuté de diverses manières en son pays ; mais l'ex- « trême amour de la patrie ne lui permit jamais de la « quitter (3). » L'organe de l'*alimentativité*, c'est-à-dire du choix des aliments et de la gourmandise, existe dans la fosse zygomatique et fait saillie à la partie extérieure du lobe de l'oreille. Voir naturellement le crâne de Brillat-Savarin (4). — La *vénération* siège dans le cerveau, à la réunion des angles frontaux et pariétaux ; très développée chez le chien, l'éléphant, le

(1) D. M., IV, 426, 621.
(2) Cours de Phrénologie, 1836. Préface, p. VIII.
(3) Pages 197 et suivantes.
(4) Pages 227 et suivantes.

cheval, animaux respectueux de leur maître; chez Walter Scott, « dont les poésies ont une teinte de vénération (1) ». — L'organe de la *constructivité*, ou bosse des architectes, est à la partie inféro-externe de l'os frontal; très marqué chez le blaireau, l'hirondelle, le castor, animaux bâtisseurs de nids, « chez M. Brunel, « constructeur du tunnel sous la Tamise, et chez Carême, « cuisinier de génie, qui avait de grandes disposi- « tions pour le dessin et la symétrie des services de « table (2) ! ! » — Abrégeons l'analyse de ces choses affligeantes, quoique drôles.

Cette « Médecine Physiologique », que sans cesse Broussais proclame scientifiquement triomphante, il se plaint aussi à tout instant que les hautes personnalités de la médecine officielle la dédaignent, la dénigrent et la repoussent; et que par suite elle ne rencontre pas dans le monde le succès auquel elle a droit. Un des morceaux les plus curieux et les plus amusants à cet égard est sa longue digression sur la maladie de Napoléon.

Au troisième volume des *Doctrines médicales* se lit (3) une « Histoire de la maladie qui a terminé les « jours de Napoléon, rédigée d'après des documents « authentiques », par le Dr Gaubert, un des élèves préférés de Broussais. On y expose que la maladie de Napoléon a commencé en octobre 1817 par des troubles gastro-intestinaux variés et persistants. A un rapport O'Méara du 15 juillet 1818, les médecins les plus renommés de Rome répondirent par une consultation du 1er février 1819 portant le diagnostic: *Obstruction du foie avec dyscrasie scorbutique*, et conseillant les antiscorbutiques : fumeterre, cresson, cochléaria. Une

(1) Pages 339 et suivantes.
(2) Pages 262 et suivantes.
(3) D.M., III, 304 et suivantes.

autre consultation, faite sur le même rapport et émanée des meilleurs médecins de Londres, conclut à une *Hépatite chronique* et préconise les mercuriaux, sans exclure les saignées locales, vésicatoires, purgatifs et rafraîchissants. On prodigue à Napoléon, dit la relation Gaubert, les médicaments toniques et irritants : quinquina avec addition de teintures alcooliques, gentiane, colombo, eau de cannelle, eau de menthe, muscat, frontignan, champagne, thé, café.

A l'autopsie, faite par Antomarchi, sur la face antérieure de l'estomac, vers la petite courbure et à trois travers de doigt du pylore, léger engorgement comme des squirrheux, très peu étendu et exactement circonscrit. *L'estomac était percé de part en part, dans le centre de cette petite induration. L'adhérence de cette partie au lobe gauche du foie en bouchait l'ouverture*. La muqueuse de l'estomac se trouvait dans son état normal depuis le petit jusqu'au grand cul-de-sac de ce viscère, en suivant la grande courbure. Presque *tout le reste de la surface interne de l'organe était occupé par un ulcère cancéreux* qui avait son centre à la partie supérieure le long de la petite courbure, depuis le cardia jusqu'à un bon pouce du pylore. Les bords de l'ulcère présentaient des boursouflements fongueux. L'extrémité droite de l'estomac à un pouce de distance du pylore était environnée d'un gonflement ou plutôt d'un endurcissement squirrheux annulaire, de quelques lignes de largeur. L'orifice pylorique était dans un état tout à fait normal. Glandes lymphatiques le long de la courbure de l'estomac et avoisinant les piliers du diaphragme tuméfiées, squirrheuses, quelques-unes même en suppuration.

Le mal auquel avait succombé l'ex-empereur, — un cancer vraisemblablement greffé sur un ulcère antérieur, — s'offrait précisément comme très favorable aux théories de Broussais ; aussi déclare-t-il que la lésion

était primitivement une gastro-duodénite. Puis il exhale cette plainte copieuse et amère que j'écourte un peu.

La gastro-duodénite une fois développée, il n'y avait plus aucune possibilité de guérir, parce que cette maladie n'est connue que des médecins physiologistes de l'école française, et qu'il n'en existait pas auprès du malade... Napoléon se trompait quand il disait qu'en Europe il eût été mieux traité et que les médecins qui l'approchaient ne connaissaient pas sa maladie. Ils la connaissaient aussi bien, ou plutôt ils ne la connaissaient pas mieux que ceux d'Europe qui étaient restés étrangers à la réformation physiologique... Le docteur Gaubert dit que le ci-devant Empereur eût évité son sort si, avec cette sagacité qu'on lui connaissait pour distinguer les hommes supérieurs et tous les genres, il eût été libre de choisir un médecin dans sa patrie. Cette supposition n'eût pu se réaliser que dans le cas où Napoléon aurait eu connaissance des travaux des médecins physiologistes ; mais il n'était guère possible qu'il en prît connaissance dans l'île de Sainte-Hélène. Si donc il eût demandé un médecin français, il eût voulu une célébrité et il est fort douteux que les interprètes de son désir se fussent adressés à l'un des nôtres à une époque où nous avions, parmi les médecins du grand monde, de nombreux ennemis qui ne manquaient pas de nous peindre comme des espèces de maniaques. Napoléon est donc mort, comme tant d'autres, victime de l'imperfection de notre science. Et tous les chefs de sectes des anciennes doctrines auraient laissé faire des progrès à sa gastro-duodénite, si même ils ne l'eussent exaspérée par des stimulants (1).

En vingt autres passages encore, Broussais proteste contre les injustices du sort, contre l'aveuglement et l'ingratitude des hommes. Il a même la douleur de « voir au nombre de ses *persécuteurs* des hommes « qu'il estime ; mais rien ne l'arrêtera parce qu'il n'i-

(1) D. M., III, 337-341.

« gnore pas que tous ceux qui ont voulu éclairer leurs « concitoyens ont été cruellement persécutés (1). » — Heureusement, écrit-il au docteur Godefroy, de Saint-Omer, « heureusement mes efforts a répandre la vérité « sont secondés par les médecins tels que vous, pleins « de zèle, de loyauté et de mérite. Une semblable as- « surance est bien faite pour soutenir mon courage à « achever le grand œuvre que j'ai commencé. »

Broussais n'était cependant pas de ceux qui ont le droit d'accuser la destinée. Son *curriculum vitæ* en fait foi : D'abord chirurgien de la marine militaire, puis médecin aux armées républicaines et impériales, il fait les campagnes de Hollande, d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne. En 1813, à 41 ans, il est nommé médecin ordinaire et second professeur à l'Hôpital militaire du Val-de-Grâce, où il remplace en 1820 Desgenettes comme premier professeur. Il fit partie de l'Académie de Médecine dès sa fondation, en 1820. Après la Révolution de Juillet il est nommé, par décret royal du 31 avril 1831, professeur de pathologie et de thérapeutique générales à la Faculté de médecine de Paris (2). En 1832, il entre à l'Académie des Sciences morales. Pas n'est besoin de dire qu'il était comblé de décorations. Enfin, outre ces distinctions officielles, il avait, à l'heure même où il émettait les récriminations que l'on a lues, la joie de constater le succès, — momentané, — de son système et la popularité de sa personne.

IV

Psychologie du mouvement broussaisien

Car cet homme était véritablement un suggestionneur. De grande taille, beau de visage et de prestance, le

(1) D. M., I, Préface.

(2) A. Corlieu, *Livre du Centenaire de la Faculté de médecine de Paris*, p. 294.

front haut et carré, l'œil vif, mais le regard un peu inquiet, la bouche dédaigneuse, figure d'énergie et de volonté ; doué en outre d'une facilité et d'une chaleur d'élocution touchant à l'éloquence ; convaincu, entraînant, persuasif, Broussais sut durant quelques années inspirer à la jeunesse des écoles un véritable enthousiasme. L'amphithéâtre privé de la rue des Grès (aujourd'hui rue Cujas), où il professait ses cours libres, regorgeait de monde. La politique jouait peut-être son petit rôle dans ces démonstrations. Librepenseur en philosophie, en politique libéral teinté de bonapartisme (ce bizarre amalgame d'opinions semblait tout naturel alors), Broussais était médiocrement sympathique au gouvernement des Bourbons ; et l'on faisait de l'opposition en l'acclamant. Mais les étudiants n'étaient pas ses seuls admirateurs. Beaucoup de praticiens entraînés par les véhémentes polémiques de ce rude jouteur, séduits aussi par la simplicité de sa théorie et surtout de sa thérapeutique, toujours la même, quel que fût le diagnostic, s'étaient enrôlés sous sa bannière. Pour apprécier l'état d'âme de ces volontaires pleins d'ardeur, il suffit de feuilleter les *Annales de la Médecine Physiologique.*

Ouvertes à toutes les branches de l'art médical puisque Capuron y publie des travaux d'accouchement, Scoutetten un article de chirurgie opératoire (sur la méthode ovalaire), Kergaredec son premier mémoire, très bref mais très important, sur l'auscultation obstétricale, les *Annales* sont pour plus des trois quarts rédigées par de fervents Broussaisiens qui adressent au maître, en même temps que des compliments hyperboliques, des observations de leur clientèle privée estimées favorables à son système.

Une multitude de braves médecins du Tarn, de la Somme ou des Pyrénées-Orientales, sur la simple constatation en un point quelconque du corps d'une douleur

accompagnée de quelques symptômes généraux vagues, jugent qu'il existe là une inflammation, — puisque toute maladie est irritation, — de l'organe à peu près sous-jacent au point douloureux ; et formulent gravement des diagnostics d'une précision imperturbable et comique: *Coli-néphrite ; — gastro-hépato-colite ; — gastro-pneumonie intermittente tierce ; — arachnoïdite chronique suite de gastro-entéro-céphalite aiguë ; — gastro-entéro-mésentérite congénitale ; — arachnoïdo-céphalite intermittente*, etc., etc. Ils couvrent les hernies étranglées de sangsues pendant onze jours et osent ensuite réduire par le taxis (1); ils prétendent guérir des cancers du sein « réputés incurables par tous les médecins », en appliquant tous les huit jours 10 à 20 sangsues sur la mamelle (2).

En résumé, pour toute thérapeutique ils saignent à outrance, appliquent un peu partout des légions de sangsues, et s'applaudissent d'avoir sauvé le malade lorsqu'il guérit. Quand il meurt on explique l'issue funeste par une dérogation à la méthode. Un exemple entre cent : Un médecin du Lot, le docteur Guyot, soigne en consultation une « *fièvre gastro-céphalique* » (probablement d'après la description une fièvre typhoïde à symptômes cérébraux intenses). Il s'indigne qu'après avoir appliqué 8 sangsues à l'épigastre le médecin ordinaire « ait formulé en même temps, — chose inconce- « vable, — une potion gommeuse avec 6 grains (trente « centigrammes) de quinine ! » Le pauvre patient meurt, ultra-saigné, la peau zébrée de vésicatoires, la tête rasée couverte d'un emplâtre stibié ; et le docteur Guyot attribue sans hésitation le décès à la quinine que l'on a continuée malgré lui.

Et à la suite de ces observations tendancieuses, en

(1) *Ann.*, 1826, X, 360.
(2) *Ann.*, 1826, X, 245.

brefs commentaires souvent signés de sa seule initiale, Broussais, aussi pontifiant, onctueux et bénisseur qu'il est acerbe dans la dispute, confirme le diagnostic et approuve le traitement de ses fidèles. Nous avons revu de nos jours chose analogue. A la suite de la communication du docteur Guyot, il « conçoit l'indignation « des médecins physiologistes qui, après s'être livrés « à des études suivies qui leur ont fait découvrir de « nouvelles lumières et leur ont rendu l'estime d'eux- « mêmes, se voient traînés par un public ignorant au « tribunal de confrères entichés de vieux préjugés (1) ».

D'autres correspondants des *Annales*, s'élevant au-dessus de ces observations un peu terre à terre, ont l'ambition d'ajouter un chapitre à la doctrine. Un chirurgien militaire, le docteur Richond, chargé du service des Vénériens à l'hôpital militaire de Strasbourg, de 1822 à 1824, proclame la non-existence du virus vénérien (2). Casimir Broussais, le fils du maître, analysant son travail, le loue fort d'avoir démontré « qu'il n'est pas besoin de recourir au virus pour « expliquer les maux des syphilitiques, que ces maux « peuvent se développer sans infection préalable, qu'ils « peuvent dans tous les cas être guéris par le traite- « ment antiphlogistique et les émolliens ; et que l'usage « du mercure, loin d'être favorable, ne fait souvent que « retarder la guérison. Il félicite donc M. Richond, qui « a appliqué au traitement de la syphilis sans mercure « les principes de la médecine physiologique et qui a « combattu la théorie du virus par celle de l'irrita- « tion (3) ».

(1) *Ann.*, 1827, XII, 383.

(2) *De la non-existence du virus vénérien*, prouvée par le raisonnement, l'observation et l'expérience : avec ce traité théorique et pratique rédigé d'après les principes de la nouvelle doctrine par L. G. R. Richond des Bras, de Puy (Haute-Loire), Docteur-Médecin de la Faculté de Paris. — Paris, 1826, 3 vol. in-8°.

(3) *Ann.*, 1828, III, 433.

Notre docteur Godefroy, de Saint-Omer, fait sa partie dans ce concert. Il collabore assidûment aux *Annales* et leur envoie des observations, confirmatives de la doctrine bien entendu. Telle celle-ci : Un jeune homme, 39 jours après une violente contusion sur la tête, est pris d'accidents convulsifs tétaniformes (« le calme « parfait des yeux et de la physionomie, l'état normal « du pouls qui était naturel et battait un peu lentement », la guérison survenue en trois jours feraient volontiers croire à des phénomènes d'hystérie). Bien pénétré du dogme broussaisien, le docteur Godefroy diagnostique une « *Encéphalite sans complications* ». Saignée du bras de cinq palettes ; et le même soir copieuse saignée du pied. En outre dix sangsues dans les narines, avec ordre, aussitôt qu'elles auraient cessé de couler, d'en appliquer dix autres à la racine du nez ; ce qui fut exécuté ponctuellement. Le quatrième jour le malade était sur pied et témoignait sa reconnaissance à son médecin « de l'avoir tiré d'un si grand péril (1) ».

Même thérapeutique dans les maladies internes que dans les complications traumatiques. Au cours d'un rapport sur une épidémie de variole (2) « adressé à M. le maire de Saint-Omer par M. Godefroy d. m. p., pour seconder les vues philanthropiques de l'Administration », le rapporteur déclare avoir vu 150 varioleux. Il en est mort onze « qui presque tous, avant que « j'eusse été appelé, ont été soignés par du vin chaud, « de l'eau de fleurs de sureau concentrée, ou autres re- « mèdes semblables donnés sous prétexte de porter à « la peau ; tandis qu'on ne doit s'occuper qu'à calmer « l'inflammation des viscères, seule cause de mort dans « la variole ».

Cependant, tout en professant une confiance abso-

(1) *Ann.*, 1823, IV, 66.
(2) *Ann.*, VII, 154.

lue en la médication antiphlogistique, notre digne confrère audomarois est un propagateur zélé de la vaccine. C'était assez illogique en vérité, car la notion d'un contage neutralisable à l'avance par une inoculation dont le mécanisme d'action était alors parfaitement mystérieux, cette notion est corrélative de l'idée de spécificité si contraire à la Doctrine Physiologique. Mais le monde est heureusement pétri d'illogisme ; et sur ce point Broussais, qui préconise également la vaccine, est aussi inconséquent que son disciple Godefroy.

Celui-ci d'ailleurs est un véritable apôtre de l'inoculation Jennérienne : « Rien ne peut, Monsieur le Mai-« re, écrit-il, inspirer des préventions contre la vaccine. « Quelle objection peut-on lui faire ? Que *cinq* sur « plusieurs mille vaccinés ont été atteints de variole ? « Cette objection a-t-elle besoin de réfutation ? Une « certitude établie sur des faits évidents et palpables « c'est que la vaccine est le seul préservatif de la variole, « qu'il est innocent ; que, si l'on a observé des accidents « à la suite de quelques vaccinations, ils sont dus à « toute autre cause qu'au vaccin ; et que, si la vaccine « devenait générale, on serait bientôt délivré du plus « terrible fléau qui ait affligé l'humanité. »

En conséquence, Godefroy vaccine tant qu'il peut, même en pleine épidémie, répondant ainsi d'avance à certaines objections surannées qui ont été rééditées de nos jours. Il vaccine un enfant dont les deux frères sont atteints de variole grave (l'un est mort, l'autre a une variole confluente) ; le vacciné a une variole discrète en même temps qu'évolue le vaccin.

Sa prophylaxie est donc excellente. Quant à sa thérapeutique de la variole, elle s'inspire, on l'a vu, de sa foi broussaisienne : « N'importe à quelle époque de la « maladie, écrit-il, si l'inflammation de l'estomac est « trop forte, on se hâtera d'appliquer, 4, 8, 12, 20 « sangsues à l'épigastre. Les sangsues tombées, on

« couvrira la région d'un cataplasme émollient. Une « congestion sanguine menace-t-elle la poitrine, soit « les poumons, soit le cœur ; on posera les sangsues à « l'endroit même du mal. Le cerveau est-il atteint d'in- « flammation et le sujet menacé d'apoplexie ; sang- « sues au col et saignées du bras ou du pied. Les mo- « ments sont précieux et le médecin ne tâtonnera pas. « Régime : Eau panée, diète absolue. »

Le traitement par les émissions sanguines s'appliquait à toutes les maladies ; et, comme de coutume, les élèves exagéraient plutôt la pratique du maître. Parcourez les *Annales* et vous en serez bien vite convaincu. Priou (de Nantes), fait chez un sujet quatre saignées et deux applications de sangsues en quatre heures ; chez un autre huit saignées et trois applications de sangsues en quatre jours. Guersant, soignant deux femmes éclamptiques, tire de la première cinq livres de sang en quelques heures, de la seconde 120 onces, ou trois kilogr. six cents grammes, en moins de six heures, et 20 onces le jour d'après. Franck saigne neuf fois un octogénaire pneumonique (1). On se serait cru revenu à la médecine du XVIIe siècle, quand, sous l'influence d'autres idées, et guidés par l'humorisme galénique, les médecins, croyant le sang vicié par la bile ou l'atrabile épanchées, versaient ce sang à flots pour éliminer en même temps les humeurs corrompues, et que Bouvard, médecin du débile Louis XIII, infligeait à son royal client 47 phlébotomies en une seule année (2).

L'expérimentation sur les animaux semblait dans une certaine mesure autoriser ces hardiesses. Piorry qui,

---

(1) Voyez *Annales*, passim, et Dr Paul Reis, *Broussais et son œuvre*, 1869.

(2) Maurice Raynaud, *les Médecins au temps de Molière.*

comme Bouillaud, fut broussaisien à ses débuts (1), constatait qu'un chien peut perdre une quantité de sang équivalente au vingtième de son poids. Un homme pesant 65 kilogr. et ayant environ 5 kilogr. de sang doit donc supporter impunément une perte de 3 kilogr. de sang. Des saignées équivalentes au trentième ou au quarantième du poids total peuvent être répétées un très grand nombre de fois quoique l'animal soit à la diète. On peut ainsi extraire successivement du huitième au dixième du poids. Si l'on donne des aliments, les saignées peuvent être portées beaucoup plus loin (2).

En pratique Broussais préférait les émissions sanguines locales, pour cette raison, assez étrange au point de vue physiologique, que le sang artériel est plus excitant que le veineux et que les sangsues soustraient surtout du sang artériel. En réalité, les sangsues aspirent le sang des capillaires qui participe autant de l'un que de l'autre. La prodigalité avec laquelle on usait alors des sangsues nous est révélée par Paul Reis qui, en 1869, trente ans après la mort du célèbre doctrinaire, publia, avec un beau courage, l'exposé presque admiratif de la médecine physiologique, contenant en plus d'intéressants détails de biographie : « Au Val-de-Grâce, écrit Reis, nous ne comptions « jamais les sangsues. Le médecin en prescrivait 20, « 30, 40 ; nous en plaçions une poignée plus ou moins « forte dans une compresse que nous renversions sur

(1) Broussais, en plusieurs passages de *l'Examen des Doctrines*, les traite tous deux en grands favoris : « L'infatigable et ingénieux Piorry », écrit-il à diverses reprises. Quant à Bouillaud, Broussais déclare qu'il « porte l'empreinte de la Bonne Ecole ; et, suprême éloge, le proclame » exempt d'ontologie ». D'ailleurs, le titre seul d'un des premiers grands travaux de Bouillaud, paru en 1825, atteste la pureté de son broussaisisme : *De l'Encéphalite et de ses suites : Ramollissement, tubercules, cancers.*

(2) Paul Reis, *loc. cit.*

« l'abdomen, ou que nous appliquions sur l'anus, « *sans nous préoccuper de la malpropreté des mala-* « *des*. Nous relevions l'alèze préparée par l'infirmier ; « et nul ne savait combien de ces annélides avaient piqué, « combien s'étaient abstenues. En ville l'emploi des « saignées était devenu abusif et nombre de gens en « faisaient usage, tant la doctrine de l'irritation avait « pénétré dans les masses. » Faut-il s'étonner après cela que, tous les étangs à sangsues de France étant épuisés, on ait mis à contribution ceux de Bohême, de Hongrie, de toute l'Europe. L'importation, qui était de trois cent mille en 1824, s'éleva en 1827 à trente-trois millions. Les Anglais, profitant de la vogue de cet agent thérapeutique, rare dans leur pays, l'allaient chercher en Belgique, en Hollande, en Allemagne, pour le transporter aux Indes et en Amérique où le prix d'une sangsue monta jusqu'à trois shillings, et même jusqu'à une guinée (1).

Les choses allèrent si loin que Broussais lui-même aurait cru devoir brider le zèle effréné de ses sectaires. « Nous pouvons affirmer, dit Reis, nous qui fûmes « placés sous ses ordres, qu'il était au lit du malade « beaucoup moins exclusif qu'il ne paraissait l'être « dans ses leçons ou ses écrits. Mainte fois il s'éleva « contre les émissions trop copieuses ou la diète trop « rigoureuse. Au reste, ajoutait-il, quelque abondantes « qu'aient été les pertes de sang dans les maladies « aiguës, la convalescence marche aussi vite que possible « quand tous les foyers d'inflammation ont été éteints. « Les sangsues ne sont d'ailleurs que le remède d'un « moment des maladies ; et, si les médecins physiolo- « gistes ne savaient faire autre chose que de les pres- « crire, ils n'auraient pas mérité de fixer l'attention du

(1) Paul Reis, *loc. cit.*, pp. 17 à 21.

« monde savant. Lorsqu'une maladie n'a pas cédé à « ce premier moyen, il s'agit de tirer bon parti des « moyens de révulsion et de choisir dans le régime et « dans la matière médicale les modificateurs les plus « avantageux (1). »

En dépit de ces restrictions formulées par un disciple avec des intentions apologétiques, la médication antiphlogistique intensive agréait fort à Broussais. Il se montre toujours étonnamment sûr de sa terrible thérapeutique. Ainsi à propos d'une observation d'un médecin anglais, Thacker (2), relatant les accidents d'infection puerpérale d'une pauvre jeune femme (frissons, douleurs abdominales, fièvre, puis phlegmatia alba dolens), laquelle, après avoir été copieusement saignée, émétisée, superpurgée, vésiquée, gorgée d'opium et d'assa fœtida, eut la chance de guérir au bout de 40 jours, Broussais s'écrie : « Que penser de la doctrine « de ces médecins anglais et de leur ignorance des lois « vitales quand on sait qu'avec trente sangsues et qua- « tre jours d'abstinence la femme eût été préservée, « sans douleurs, sans dégoût ; et qu'une santé plus par- « faite eût suivi la convalescence la plus rapide ? (3) » En un autre endroit, relisant des observations de sa jeunesse, il regrette d'avoir été jadis si économe d'émissions sanguines locales, et il raconte un fait de péritonite aiguë mortelle : « Ce n'est pas six sangsues à « l'anus qu'il fallait, s'exclame-t-il, mais bien cent sur « le ventre (4) ! » Et il n'a cure des accidents observés, par exemple de l'érysipèle, qu'il avait vu plus d'une fois se développer autour des piqûres de sangsues. Cela ne surprendra point si l'on se rappelle la façon dont Reis

(1) *Ibidem.*
(2) Traduite dans la *Bibliothèque médicale*, Mai 1817.
(3) D. M., III, 189.
(4) P. C., III, 311.

nous apprend qu'on les appliquait au Val-de-Grâce. On s'étonnera plutôt que les inoculations microbiennes n'aient pas été la règle constante. Mais on ne pouvait alors soupçonner cette pathogénie et voici comment Broussais explique la chose : « l'inflammation du canal « digestif, réfléchie sympathiquement à la peau, lui « communique un *diathèse phlogistique* qui se mani- « feste dans les points les plus stimulés. Les piqûres « de sangsues donnent lieu à des érysipèles qui s'éten- « draient et pourraient devenir phlegmoneux si l'on « n'en arrêtait le cours par des émollients (1). » Après tout, il restait toujours la ressource de dire, comme Casimir Broussais à propos de ces érysipèles nés autour de morsures de sangsues : « c'est que l'on n'en a pas mis assez (2) ! »

Tout comme Guy Patin se faisant saigner sept fois pour un rhume et phlébotomisant vingt fois son fils au cours d'une fièvre typhoïde (3), Broussais prêchait d'exemple et affirmait la profonde sincérité de ses convictions en appliquant à son fils et à lui-même la méthode dans toute sa rigueur. Il eut en effet en 1829 de graves troubles digestifs accompagnés de symptômes fébriles. Et 18 jours, il se prescrivit à lui-même six saignées de vingt onces et 5 applications de 30 à 60 sangsues chacune à l'épigastre, aux jugulaires, aux tempes, à l'anus. Diète absolue. « Ce ne fut que le trente- « neuvième jour qu'on risqua le bouillon de veau », dit Reis. Quelques années auparavant, ajoute-t-il, Broussais avait déployé la même vigueur contre une « péritonite aiguë et spontanée qui se présentait chez « son fils, notre camarade Casimir, pour la quatrième

(1) *Ann.*, VI, 245.
(2) *Ann.*, V. 504.
(3) La médecine au temps de Molière, Dr H. Folet, p. 19.

« fois (1), et dont on n'obtint la guérison que par un « traitement des plus énergiques (2). »

Et, on l'a vu, les disciples amplifiaient encore. Dans la chaleur de leur zèle pour cette théorie étroite et courte, réduisant toute la pathologie à l'irritation et aboutissant invariablement à la thérapeutique outrancière des saignées générales et locales, les partisans de Broussais considéraient naïvement ces choses comme des découvertes géniales et d'immenses bienfaits pour l'humanité. « Dans ces circonstances difficiles, lui écrit notre Godefroy, j'aurais été fort embarrassé, Monsieur, si je n'a- « vais été bien pénétré de la doctrine physiologique « dont vous êtes l'auteur... Recevez donc mes remer- « ciements pour toutes les précieuses connaissances « pratiques que j'ai puisées dans vos ouvrages (3). » — « M. Broussais, dit le Dr Guinée, de Chablis, nous « a donné des moyens d'investigation si sûrs, il a si « bien expliqué le cri des organes souffrants qu'il n'est « plus permis maintenant d'errer dans le diagnostic « des maladies (4). »

Ces félicitations assez modérées de ton ne sont rien auprès des hyperboles adulatrices, des flagorneries dithyrambiques dont bien d'autres Broussaisiens, français ou étrangers, accablent le maître en prose, en vers, et en latin.

Chaque jour, écrit Scoutetten, le monument superbe et brillant de splendeur élevé par la médecine physiologique acquiert plus de solidité et désormais rien ne pourra le renverser ni l'ébranler. *Posteritati narratur et traditur. Superstes erit* (Tacite) (5).

Mais Scoutetten était l'assistant de Broussais au Val-

---

(1) Sans doute une appendicite à répétitions.
(2) Reis, *loc cit.*, pp. 14 à 16.
(3) *Ann.*, 1823, IV,66.
(4) *Ann.*, 1823, IV, 35.
(5) *Ann.*, 1822, II, 58.

de-Grâce. Beaucoup d'autres disciples éloignés en France et à l'étranger ne sont pas moins lyriques.

Un médecin lyonnais, Monfalcon, s'écrie:

« La nouvelle doctrine est une statue colossale en bronze que veulent renverser quelques scarabées qui viennent étourdiment heurter leurs têtes fragiles à son indestructible élément.

Cris impuissants, fureurs bizarres !
. . . .
Le Dieu, poursuivant sa carrière,
Verse des torrents de lumière
Sur ses obscurs blasphémateurs (1). »

Plus enthousiaste encore, si possible, au moins plus agressif pour les incroyants, est le Dr Vialle (de la Corrèze) :

« Toute doctrine contraire à la vôtre, dit-il à Broussais, est aujourd'hui repoussée par la raison et la probité. Le moment n'est pas loin où seront bannis de la société révoltée contre leurs jongleries ces faux Esculapes qui, plaçant les intérêts de leur orgueil au-dessus de l'amour sacré de l'Humanité, administrent impunément et avec tant d'atrocité des remèdes violents. Ils sont coupables les médecins qui négligent de s'instruire des principes lumineux de la médecine physiologique. Ils sont plus coupables encore ces hommes envieux qui,offusqués par l'éclat de la vérité, cherchent vainement à en arrêter l'essor: elle est une science, elle sera éternelle, cette doctrine qui seule est intelligible et s'appuie sur les succès les plus heureux (2). »

La palme appartient sans conteste à un médecin d'Athènes, Anaxandre, qui annonce au maître que

---

(1) *Ann.*, 1822, II, 465.
(2) *Ann.*, 1826, IX,74.

« la Grèce aura eu en même temps deux révolutions :
« La proclamation de son indépendance et la Doctrine
« médicale d'un médecin français qui lui rendait la
« santé (1) ! »

Et Broussais hume paisiblement tout cet encens. Il y répond par des flatteries « aux médecins probes et « délicats des provinces qui ne sont point retenus par « de petites passions ni par cette morgue qui domine « certains médecins de la capitale et leur inspire des « subtilités si pitoyables pour se soustraire au pouvoir « de l'évidence (2) ».

Amabilités analogues aux médecins étrangers, « aux « jeunes médecins Espagnols des Universités célèbres « de Madrid, de Salamanque et de Valence, pleins de « mépris pour toutes ces petites intrigues ou coteries « qui opposent de petits retards aux progrès de notre « doctrine dans la capitale de la France (3) ».

Un journal de médecine anglais pronostique que la Doctrine Physiologique changera la face de la médecine lorsque la mort de l'auteur aura fait disparaître les considérations personnelles qui lui suscitent tant d'ennemis. Broussais est ravi, car cette prédiction cadre avec l'orgueilleuse idée fixe où il se complaît, à savoir que sa personnalité si jalousée entrave seule l'essor de son dogme : « Je ne puis, répond-il, qu'être flatté d'un pareil pressentiment (4). »

En revanche, il rabroue vertement et les amis trop tièdes et même les enthousiastes et les pratiquants qui se permettent de hasarder quelque objection. Ainsi le lyrique Broussaisien lyonnais déjà nommé, Monfalcon, émet la crainte que la nouvelle doctrine ne soit peut-

---

(1) *Ann.*, 1824, VI, 21.
(2) *Ann.*, 1823, IV, 27.
(3) D. M., III, 348.
(4) D. M., III, 183.

être un peu trop exclusive, qu'elle ne tende à exagérer les attributions de l'estomac et à subordonner tout l'organisme aux affections gastro-intestinales. — « Dans la bouche de M. Monfalcon, réplique Broussais « d'un air pincé, ce langage paraîtra surprenant, « Espérons qu'il saura le rectifier un jour (1). »

Les Elèves qui approchaient la personne de Broussais en arrivaient à professer pour lui une admiration voisine du fétichisme et à lui attribuer de très bonne foi les vertus les plus notoirement contraires à sa nature. « C'était, dit Reis, un orateur passionné, peu « soucieux des formes parlementaires, mais *s'abste-* « *nant toujours des personnalités !* » On a vu plus haut ce qu'il en était.

Une doctrine scientifique qui ne repose pas sur un fond de vérité solide et ne se soutient que par le talent du chef et l'engouement des disciples est une œuvre fatalement éphémère. La nomination de Broussais à une chaire de la Faculté de médecine en 1831 semble éteindre sa verve virulente et sarcastique ; et le professeur ne retrouva point les triomphes du polémiste. *Les Leçons de pathologie et de thérapeutique générales*, professées à la Faculté et parues en 1835, sont un long exposé de ses théories où manquent l'extrait et le souffle de passion qui animaient ses œuvres de jeunesse. Et puis l'inanité du système frappait les yeux même médiocrement clairvoyants. Depuis longtemps la désertion avait commencé. Piorry et Bouillaud des premiers se détachaient partiellement de l'Ecole, tout en conservant envers le maître une respectueuse déférence. Bouillaud devait même toute sa vie garder dans sa thérapeutique quelque chose de la manière broussaisienne.

En 1832, l'épidémie de choléra, que Broussais traita

(1) *Ann.*, 1825, VIII, 520.

naturellement par les émissions sanguines et l'eau gommée, fut peu favorable à la médecine physiologique. On lui reprocha la mortalité excessive du service du Val-de-Grâce, laquelle paraît n'avoir point été en fait supérieure à celle des autres hôpitaux. L'abandon s'accentua bientôt. Les *Annales* cessèrent de paraître en 1834 ; et, dans l'article où il annonce « qu'il n'a plus assez de loisirs » pour les continuer, et qu'elles se fusionneront en janvier 1835 avec le *Journal hebdomadaire des Progrès des sciences et institutions médicales*, rédigé par Bouillaud, Forget et Vidal de Cassis, le novateur, tout en exprimant toujours sa foi dans l'avenir de la doctrine et en attribuant la lenteur de son succès aux intrigues de ses ennemis, s'exprime, contre son habitude, sans violence et avec une pointe inaccoutumée de mélancolie : « Les vérités semées dans les treize années des *Annales* fructifieront. Les obstacles qui retiennent les progrès de la Médecine Physiologique disparaîtront quand elle sera mieux connue ; et la défense de faire connaissance avec elle ne durera pas toujours parce qu'elle est subordonnée à des intérêts qui cesseront nécessairement d'exister (1). »

Quand Broussais mourut, en 1838, d'un cancer de l' S iliaque, il ne groupait plus autour de lui que de rares adeptes obstinément dévoués. Les controverses s'étaient tues. La religion broussaisienne sombrait dans l'indifférence.

Quelques épaves surnagèrent, en province surtout, et ne disparurent que lentement. J'ai encore connu, étant étudiant de première année à l'Hôpital Saint-Sauveur de Lille, vers 1860, un vieux chef de service qui cherchait obstinément et trouvait toujours au creux de l'estomac de ses malades la douleur révélatrice de la gastrite, écrivait souvent le diagnostic *gastro-duo-*

(1) *Ann.*, 1834, XXVI, 720.

dénite sur leur pancarte et faisait des sangsues à l'épigastre une consommation exagérée. Dès la première année de ma pratique médicale, en 1868, je me trouvai en consultation avec un bon praticien septuagénaire pour une malade atteinte d'une fracture de l'humérus idéalement simple. Durant quarante-huit heures il ne permit à notre blessée que quelques cuillerées de bouillon de poulet et attendit le cinquième jour avant d'accorder un œuf à la coque : « Quand il y a une blessure quel- « que part, me disait-il, l'estomac est fort susceptible ; « craignez la fièvre. » Je tenais alors ces propos pour incohérents. Je m'aperçois aujourd'hui que feu mon vénérable confrère parlait selon la parfaite orthodoxie broussaisienne.

V
Conclusions

Que Broussais ait été, en tant que mérite scientifique, très surfait par ses contemporains, partisans ou adversaires, cela me paraît résulter à l'évidence des analyses auxquelles je me suis livré. Sa « Médecine Physiologique » serait restée confinée dans le très petit cercle de ses élèves directs et n'aurait certainement pas soulevé tout le bruit qu'elle a fait si elle n'eût eu pour la répandre l'ardente conviction, l'audace sans scrupules, les talents d'orateur et de polémiste, toutes les qualités et tous les défauts de son inventeur.

Et c'est précisément ce tapage qui nous illusionne à distance sur la valeur et sur le sérieux de l'homme et du système. Il y a eu là un curieux exemple d'entraînement des multitudes; non des multitudes populaires ignorantes et exagérément impressionnables, mais d'un groupe instruit, beaucoup moins facile à s'enflammer. Du reste les procédés de séduction sont exactement les mêmes pour les affinés que pour les simples : l'illusion

de croire démontré tout ce que l'on a imaginé comme vrai ; l'importance colossale attachée à tout ce que l'on dit ou écrit ; l'affirmation tranchante et solennelle ; l'hostilité âpre, implacable, injuste contre les adversaires et même contre tous ceux qui n'admirent pas les yeux fermés ; en revanche l'approbation systématique accordée aux amis sous les formules les plus laudatives. Tout cela servi par une parole facile, chaude, vibrante, vive à l'attaque et prompte à la riposte. A tous ces facteurs ajoutez une force énorme : la profonde inconscience du ridicule qu'il y a à répéter sans vergogne partout et à toute occasion : « Je suis un grand génie, « j'ai révélé au monde des vérités scientifiques mer- « veilleuses ; mes contradicteurs sont des sots, des in- « trigants ou des jaloux qui conspirent contre moi et « mon œuvre. » En vérité, un grain de mégalomanie agrémentée d'une pointe de manie des persécutions chez un homme éloquent et autoritaire, voilà ce qu'il faut pour suggestionner les masses moutonnières, lesquelles s'entrexcitent, deviennent des propagandistes du nouvel Evangile et finissent par entraîner dans le tourbillon, à côté du gros contingent des enthousiastes irréfléchis, quelques esprits moins dociles et mieux doués de sens critique.

Ceux-ci, une fois la ferveur initiale tombée, ne manquent pas d'apercevoir les faiblesses de la doctrine. Ils se détachent discrètement. Puis un beau jour, soit que le grand homme disparaisse, soit que sa façon cesse de plaire, — car les snobs n'adorent pas longtemps la même idole, — la tiédeur, puis le scepticisme succèdent à la foi. Le charme est rompu ; tout s'écroule.

Telle est l'histoire de bien des entraînements d'opinion ; telle fut celle du Broussaisisme. Très intéressante à cause du milieu intellectuel où elle se déroula, elle constitue un cas rare, une espèce curieuse de la Psychologie des Foules.

Une thèse du XVIIIe siècle sur le Colostrum.

PAR

M. le Dr Ernest Wickersheimer.

On aurait tort de penser que les dissertations inaugurales de jadis étaient de simples exercices d'éloquence, et que la seule qualité exigée des candidats dans les vieilles universités était l'art de faire des périodes sonores.

Les thèses du temps passé sont pour la plupart écrites en latin correct et clair, mais le fond n'est pas sacrifié à la forme. L'esprit critique n'a pas toujours présidé aux recherches bibliographiques et aux expérimentations, les observations pathologiques ne témoignent pas toujours d'un sens clinique bien avisé, mais l'érudition suspecte et l'empirisme grossier de certains écrits académiques ne doivent pas faire oublier que leurs auteurs ont dû fournir la preuve de quelque travail personnel.

Le 26 octobre 1750, la faculté de médecine de Bâle est réunie pour examiner les dissertations inaugurales de deux candidats. L'un d'eux s'appelle Jean-Jacques Doldé. C'est à Strasbourg qu'il passera sa vie de praticien, et c'est à Strasbourg qu'il mourra en 1789, non sans laisser sa biographie.

Doldé est né en Pologne, en 1717, d'une famille ori-

ginaire de l'Alsace. Il a tout d'abord étudié la chirurgie dans sa ville natale, où son père était lui-même chirurgien. Il a beaucoup voyagé à travers l'Europe. Il a exercé la chirurgie à Thorn, à Dantzig, à Stockholm. A Koenigsberg, tout en vivant de son état, il a suivi les cours des professeurs Bittner et Kesselring, et, grâce à la protection de ce dernier, a commencé ses études médicales à l'Université. On l'a vu à Riga et à Saint-Pétersbourg, où il a fait la connaissance du professeur Schreiber, et du médecin de l'impératrice, Kau Boerhaave. Ses économies lui ayant permis de renoncer pour un temps à la pratique chirurgicale et de se vouer tout entier à l'étude de la médecine, il est allé passer un hiver à l'université de Strasbourg et un été à Paris, où il a fréquenté le cours d'Astruc et de Winslow. Il est revenu à Strasbourg, puis s'est rendu à Bâle en 1749. Au mois de juin 1750, il y a passé ses examens, universitaires, et a préparé la thèse qu'il va soutenir tout à l'heure.

Notre candidat s'est proposé de faire une monographie du colostrum. S'il a choisi pour sa thèse ce sujet, c'est, dit-il, qu'il ne l'a trouvé qu'effleuré par la plupart des auteurs.

Après un préambule fort court, où il exprime sa modestie par un vers de Virgile :

... *Non omnia possumus omnes,*

Doldé entre dans le vif du sujet, en définissant le colostrum d'après Ettmuller et Spigel : « *Lac illud quod primis duobus tribusve a partu diebus in mammis Puerperae colligitur, adque suctionem vel pressionem quomodocunque factam, ex iis effluit.* » Cette définition médiocre est complétée par l'énumération des propriétés physiques du colostrum, par la description de sa consistance, de sa couleur, de son odeur et de son goût, le colostrum devenant de plus en plus semblable

au lait, à mesure qu'on s'éloigne de la date de l'accouchement. Quelques lignes plus bas, l'auteur prend la peine d'ajouter que le colostrum dont il s'agit ici n'a rien de commun avec d'autres substances auxquelles on a également donné ce nom. C'est ainsi que Boerhaave aurait appelé *Colostrum* le caillot obtenu par l'action d'un acide sur du lait bouillant, et que James, auteur d'un *Dictionnaire universel de la médecine*, aurait donné ce nom à une émulsion obtenue par un mélange de vitellus ovin et de térébenthine.

Le troisième paragraphe de la dissertation est consacré à la réfutation de cette opinion des anciens, de Pline en particulier, que le colostrum, par son excessive densité, est nuisible au nourrisson. Cette erreur proviendrait en partie de ce fait, qu'on a confondu le colostrum de la femme avec celui de la vache. Ce dernier est fort épais, mais c'est à tort qu'on lui a attribué une nocivité quelconque.

Vient ensuite une description assez longue de la glande mammaire, de sa situation et de ses rapports. Des emprunts aux ouvrages de Winslow, de Morgagni, de Haller, de Boerhaave, de Verheyen, de Nuck, de Heister et de Ruysch, en font tous les frais. L'influence de la puberté sur le développement des seins, leur aspect au moment des règles, pendant la grossesse et pendant la lactation sont notés ici. L'étude anatomique de la glande, celle du mamelon et celle de son aréole sont faites d'après les auteurs qui viennent d'être cités. Il en est de même de la description de la circulation artérielle et veineuse de la mamelle, pour laquelle les ouvrages d'Eustache sont à leur tour mis à contribution.

Les paragraphes qui traitent de la physiologie de la lactation sont écrits d'après Boerhaave, Haller, Mauriceau et quelques autres auteurs. Cette partie physiologique de la thèse est des plus sommaires, et a beau-

coup plus vieilli que l'étude anatomique qui la précède. L'auteur affirme, d'après les classiques de son temps, que le lait provient surtout du chyle alimentaire, mais que le beurre qu'il renferme tire son origine des lobules graisseux de la glande mammaire. Si donc les enfants contractent si aisément la vérole d'une nourrice contaminée, c'est que le virus vénérien a son siège principal dans le tissu graisseux. Les communications observées entre la circulation mammaire et celle de l'utérus semblent, aux yeux des auteurs du XVIII[e] siècle, jouer un rôle important dans la physiologie de la lactation. En effet, déjà, au cours de la grossesse, une partie du sang retenu par la cessation des menstrues se rendrait par cette voie aux glandes mammaires, et après l'accouchement, c'est la masse totale de ce sang qui viendrait ainsi contribuer à la sécrétion lactée. C'est la dérivation trop brusque du courant sanguin qui constitue la fièvre de lait. Dans les premiers jours qui suivent l'accouchement, les conduits lactifères étant encore insuffisamment dilatés, les sucs fluides peuvent seuls y pénétrer, et c'est ainsi que la succion du mamelon ne met au jour que du colostrum, mais bientôt les globules de chyle y deviennent de plus en plus nombreux, et le colostrum se transforme en lait véritable.

Nous arrivons maintenant au passage le plus original de cette thèse, celui où son auteur rend compte de ses expérimentations personnelles et des conclusions qu'il en a tirées. Pour préciser la nature du colostrum, notre candidat a fait six expériences dont chacune portait à la fois sur du colostrum et sur du lait. Il a voulu de la sorte mettre en relief les différences qui caractérisent ces deux liquides.

Pour la première, la deuxième et la sixième de ses expériences, Doldé s'est servi du colostrum d'une ac-

couchée de trois jours; pour la troisième, la quatrième et la cinquième, du colostrum d'une accouchée de deux jours, ni l'une ni l'autre de ces deux femmes n'ayant encore donné le sein. Dans un cas comme dans l'autre, le liquide était d'une fluidité extrême, d'un blanc tirant sur le roux, de saveur et d'odeur presque nulles.

La première expérience consista à instiller dans un œil une goutte de colostrum. Cette instillation provoqua aussitôt une douleur légère et fugace, alors qu'une instillation de lait de femme pratiquée dans les mêmes conditions restait absolument indolore. Cette expérience prouverait que le colostrum est doué d'une certaine acrimonie qui lui permettrait de stimuler les fonctions intestinales.

Ce que Doldé appelle sa seconde expérience n'est en réalité qu'une observation. Il fit reposer pendant une nuit dans un vase une certaine quantité de colostrum, et constata le lendemain, à la surface de ce vase, la présence d'une couche de crème grasse, semblable à une mince pellicule rousse et nageant au-dessus d'un liquide blanchâtre. La crème fournie par le lait d'une femme accouchée depuis quatre semaines était beaucoup plus abondante et d'un blanc éclatant; le sérum à la surface duquel elle nageait était bien plus transparent. Il résulterait de cette double observation que le colostrum contient moins de matières grasses que le lait normal, qui lui-même, d'après Verheyen, est formé de onze parties d'eau sur douze. Les deux autres principes constitutifs du lait, dont l'un est un sel de saveur sucrée, et l'autre une terre élémentaire (*Sal dulce atque blandum et terra elementaris*), se retrouveraient également dans le colostrum. Doldé examina ensuite comment se comportait le colostrum, mis en présence du sirop de violettes. Il ne constata aucune réaction colorante, ce qui lui fit affirmer que le colostrum n'était ni acide ni alcalin, puisque les corps acides colo-

rent en rouge le sirop de violettes, et que les corps alcalins le colorent en vert.

La quatrième expérience consista à ajouter au colostrum de l'esprit de vitriol. Aucune effervescence ne se produisit. Il n'y eut pas non plus, à proprement parler, de coagulation ; seuls quelques petits flocons apparurent au sein du liquide, et ces flocons finirent par former à sa surface une pellicule d'un blanc roussâtre. Le liquide lui-même était devenu rougeâtre, et dans ses couches inférieures on apercevait un léger trouble. La même réaction tentée sur du lait normal ne produisit pas des résultats identiques : la couche superficielle de crème fut plus épaisse, d'un blanc plus éclatant, et le liquide, à la surface duquel elle nageait, ne présenta aucune coloration rouge. L'absence d'effervescence confirmerait ce qui avait été établi par la troisième expérience, à savoir : que le colostrum n'est pas alcalin. La couche crémeuse formée à la surface du colostrum est moins épaisse que celle qu'on observe à la surface du lait, car ce dernier liquide contient une plus grande quantité de matières grasses. Quant au lait de vache, plus gras encore, il se transformerait, comme Doldé en a lui-même fait l'expérience, en une masse floconneuse et épaisse, aussitôt qu'on l'additionne d'une certaine quantité d'esprit de vitriol, ou plus simplement de vin blanc.

Une solution d'huile de tartre mêlée au colostrum ne provoqua aucune effervescence, mais le mélange dégagea aussitôt une odeur urineuse, et quelques flocons se rassemblèrent à la surface du liquide pour y former une pellicule blanchâtre au-dessous de laquelle on voyait un sérum d'une belle couleur dorée. Aucune odeur urineuse ne fut perçue par l'expérimentateur lorsqu'il mélangea l'huile de tartre à du lait normal. Il ne se produisit alors ni effervescence ni coagulation. La crème observée à la surface du liquide après qu'il

eut reposé,était plus blauche et plus épaisse et le sérum beaucoup moins coloré. L'absence d'effervescence en présence de l'huile de tartre prouverait que ni le lait ni le colostrum ne sont des corps acides. Quant à l'odeur urineuse dégagée par un mélange de tartre et de colostrum, elle décélerait la présence dans ce liquide d'une certaine quantité d'ammoniaque que le lait normal ne contiendrait pas.

La sixième et dernière expérience consista à verser sur du colostrum une solution obtenue en mélangeant du vif-argent et de l'eau-forte. Le liquide se colora aussitôt en blanc et un précipité se forma au fond du vase. Au bout de six heures environ, une pellicule de graisse apparut à sa surface. Le précipité n'avait pas disparu, et semblait même augmenter le long des parois du vase, mais le liquide avait pris une belle coloration rouge. La même solution mercurielle, versée dans un vase contenant du lait, n'y produisit tout d'abord qu'une légère effervescence gazeuse. Le liquide, ayant reposé une nuit, prit une teinte roussâtre. Il contenait de nombreux flocons, mais le précipité formé au fond du vase n'était que peu abondant. A la surface flottait une pellicule grasse et blanche. La différence des résultats obtenus suivant qu'on fait agir la solution mercurielle sur du colostrum ou sur du lait normal tiendrait, d'après l'expérimentateur, à la quantité notable d'ammoniaque que contiendrait le colostrum et dont le lait serait à peu près dépourvu.

Ayant ainsi résumé les résultats de ses expériences, l'auteur célèbre les vertus du colostrum, qui est, selon lui, fort salutaire au nourrisson, en l'aidant à débarrasser ses intestins du méconium, substance des plus dangereuscs pour sa santé. C'est un médicament que bien des drogues trop vantées, telles que l'huile d'amandes douces et le sirop rosat, ne peuvent remplacer. En outre, au cours des premiers jours qui suivent la

naissance, l'estomac de l'enfant, trop délicat pour pouvoir digérer un lait trop gras, trouve dans le colostrum une quantité suffisante de particules nutritives. De même le phtisique prolonge sa vie en ne se nourrissant que de petit lait. Certaines accouchées se débarrassent du colostrum qui gonfle leurs seins en se faisant téter par leur sage-femme. D'autres ne prennent même pas ce soin, et s'exposent ainsi à des affections inflammatoires ou cancéreuses de la mamelle. De telles erreurs, aussi préjudiciables à la mère qu'à l'enfant, doivent être évitées, et c'est un préjugé de croire qu'il ne faut mettre au sein les nouveau-nés que vingt-quatre ou trente heures après la naissance.

Les dernières pages de son travail, l'auteur les consacre à célébrer la supériorité de l'allaitement maternel sur toute autre alimentation du premier âge. Nous ne le suivrons pas sur ce terrain, qui lui fait perdre un peu de vue son sujet.

Enfin la dissertation est suivie d'une observation chirurgicale, qui n'a aucun rapport avec l'histoire du colostrum. Il y s'agit d'une petite fille de trois ans, qui s'étant brisé les os du crâne, aurait été guérie par des moyens purement médicaux où l'application d'herbes dites céphaliques et les fomentations joueut le principal rôle. L'auteur n'a fait ajouter cette observation à sa thèse que pour être diplômé en chirurgie aussi bien qu'en médecine, ainsi qu'il l'explique lui-même dans ses souvenirs. Il espérait de la sorte ne se voir susciter aucune difficulté de la part des chirurgiens, lorsqu'au cours de sa vie de praticien il voudrait faire une opération chirurgicale.

La brochure de vingt pages in-4°, que nous venons de parcourir, est écrite sans méthode ou tout au moins sans plan apparent. Surchargée de hors-d'œuvre inutiles, elle est d'ailleurs médiocre dans ses conclusions.

Pourtant elle semble avoir nécessité une somme de travail assez considérable.

Doldé a lu consciencieusement tous les traités d'anatomie, de physiologie et d'accouchements qui étaient à sa disposition. Sa bibliographie est même trop complète. Non content de fouiller les œuvres de Boerhaave, de Winslow et de Mauriceau, il s'attaque aux doctrines de Pline l'Ancien, qui n'en peut mais, et va jusqu'à appuyer ses affirmations de l'autorité de Plaute, le poète comique, qu'on ne s'attendait guère à rencontrer ici.

La partie expérimentale de cette dissertation, si enfantine qu'elle puisse nous paraître, ne lui a pas demandé de moindres efforts. Doldé vivait à une époque où les laboratoires étaient des sanctuaires peu accessibles au commun des étudiants, et où les malades regardaient d'un œil soupçonneux toute expérience dont ils ne comprenaient pas le but. C'est ainsi qu'il ne manque pas dans sa thèse de nous apprendre qu'il lui fut difficile de se procurer du colostrum : « *Plura [experimenta] facere non licuit ob defectum Colostri, cum id aegerrimè à foeminis superstitiosis obtineri possit.* »

En somme, à défaut d'autre mérite, le travail du docteur de Bâle a celui d'être l'œuvre d'un esprit consciencieux, qui pensait que l'étude des faits est la base nécessaire d'un écrit scientifique.

L'origine de l'alcool d'après une légende laotienne

PAR

M. le Dr E. Jeanselme
Professeur agrégé à la Faculté de Paris.

Le vieux coutumier laotien (dont il existe encore quelques rares exemplaires gravés à la pointe sèche sur des feuilles de latanier) est un recueil de prescriptions à la fois légales et religieuses.

Celui qui les transgresse commet non seulement un délit, mais aussi un péché. S'il déjoue la justice des hommes, il n'échappera pas à la vengeance divine. Il expiera sa faute dans les tourments du purgatoire bouddhique qui, par l'ingéniosité et le raffinement de ses supplices, surpasse peut-être l'enfer chrétien.

La rédaction des coutumes laotiennes n'a donc pas la sécheresse de nos codes modernes. Elles sont émaillées d'exemples, de traits historiques, de citations, de contes moraux. L'ivrognerie est considérée comme un vice et, pour en inspirer l'horreur aux hommes, j'allais dire aux fidèles, le législateur fait un tableau coloré des maux et des désordres qu'elle entraîne.

Comme la plupart des peuples, les Laotiens gardent pieusement le souvenir du personnage légendaire qui passe pour leur avoir fait le don funeste des boissons fermentées. Soula, son inventeur, était un chasseur de Muong Kassy Kalat. Parcourant la forêt de Pa Him-

maphan, il rencontra un arbre dont le tronc, se divisait en trois branches. Entre celles-ci, l'eau de pluie s'accumulait dans une excavation où tombaient les fruits des tamariniers (Kak Khampom) et des Kak Sommo du voisinage (1).

Aux mois de décembre et de janvier, les pigeons verts (Nok Khek) ramassaient des épis dans les champs et venaient les manger sur les tamariniers, ce que faisant, ils laissaient choir des grains de riz dans la cuvette formée par les trois branches.

A la saison chaude, en février, mars et avril, l'eau était très limpide, les oiseaux venaient la boire, s'enivraient et tombaient inertes au pied de l'arbre.

Des singes vinrent aussi se désaltérer et, comme les oiseaux, furent frappés de torpeur, puis, l'ivresse dissipée, ils se sauvèrent au plus vite.

Un jour, le chasseur Soula repassa en ce lieu. Il cherchait une source pour étancher sa soif. Grand fut son étonnement, de voir au pied de l'arbre des oiseaux et des singes gisant à terre. Soula prit ces animaux pour les examiner. Remarquant qu'ils étaient encore en vie, il chercha pourquoi ils étaient plongés dans cette somnolence. Comme il y avait de l'eau dans la cuvette formée par les trois branches, il en conclut que les oiseaux et les singes en avaient bu et que c'était la cause de leur engourdissement. Puis il ramassa ce gibier et le mit dans sa carnassière.

Toujours talonné par la soif, notre chasseur résolut de goûter cette eau dont il voulait connaître la saveur. Ce breuvage lui parut délicieux et comme il continuait à boire sans mesure, il s'enivra. Sa peau devint aussi chaude que le feu qui dévorait ses entrailles. Alors, il tira le gibier de son sac, et le tua à coups de bâton. Il alluma un grand feu et quand les oiseaux et les singes

(1) Kak, en laotien, signifie : arbre.

furent rôtis à point, il les prit d'une main, tandis que de l'autre il brandissait sa gourde pleine. Pendant trois jours et trois nuits, Soula festoya, buvant et mangeant jusqu'à ce qu'il ne pût plus bouger.

Revenu à lui, il reprit le chemin de la maison, après avoir rempli une dernière fois sa gourde du précieux liquide. Chemin faisant, il croisa un ermite auquel il offrit un quartier de gibier rôti et force rasades. L'ermite but et s'enivra. Rentré chez lui, Soula confia sa gourde à un de ses amis qui fit part au roi de la découverte du chasseur. Sa Majesté manda Soula sur le champ et voulut boire de cette eau merveilleuse. Après s'être enivré pendant trois jours et trois nuits, le roi donna à la liqueur le nom de « Soula », qui veut dire « Boisson enivrante », en mémoire du chasseur.

Quand la provision fut épuisée, le roi envoya le chasseur remplir sa gourde à plusieurs reprises. Fatigué par ces allées et venues, Soula résolut de fabriquer lui-même la dite liqueur. Il partit donc avec sa femme et tous deux grimpèrent à l'arbre pour voir ce que contenait l'excavation. Ils y trouvèrent du tamarinier sauvage, du Mak Sommo et des grains de riz. Les deux époux rapportèrent à la maison des écorces de ces différents arbres, et après les avoir écrasées ils les mélangèrent avec du riz fermenté dans des jarres pleiues d'eau.

Les habitants de Kassy Kalat vinrent en foule en acheter. A partir de ce jour il n'y eut dans le muong que disputes, rixes et assassinats. Craignant le ressentiment du roi, les deux époux se réfugièrent à Muong Phalanassy (1)...

Le bruit que les étrangers savaient préparer une liqueur enivrante se répandit dans cette ville et arriva aux oreilles du roi. Celui-ci manda les époux et, sur

(1) Autrement dit Bénarès, ce qui semble indiquer que cette légende tire son origine de l'Inde.

son ordre, ils fabriquèrent de cette liqueur pour qu'il pût en goûter. Bientôt les habitants de Muong Phalanassy vinrent en grand nombre en acheter aux époux. Dès lors, le muong fut plein de disputes, de querelles et de meurtres.

Redoutant la colère du roi de Muong Phalanassy, les deux époux se rendirent à Muong Savati, où régnait Phya Sompa Mehalat. Ce roi ayant appris que Soula et sa femme savaient composer un breuvage enivrant les fit appeler et leur commanda de lui en livrer cinq cents jarres. L'ordre fut exécuté et le roi récompensa les deux époux.

Voulant s'assurer que le liquide fourni n'était pas du poison, le roi fit attacher au pied des jarres des singes et des chats. Les animaux lèchaient le liquide qui coulait le long des vases, s'enivraient et tombaient à terre. Les courtisans rapportèrent la nouvelle à Sa Majesté qui, dans la crainte d'être empoisonnée, ordonna à son bourreau de saisir les deux époux et de les exécuter et à ses courtisans de renverser les jarres.

Les deux époux demandèrent au roi qu'il voulût bien les entendre. Ils déclarèrent que le liquide contenu dans les jarres ne faisait qu'enivrer. Peu satisfait de ces explications, le roi maintient la sentence ; mais pendant que les époux s'acheminaient vers le lieu du supplice, les singes et les chats qui, tout à l'heure encore, étaient entendus sans vie, se relevèrent et se mirent à marcher tristement.

Convaincu que le liquide n'était pas du poison, le roi gracia les deux époux. Puis, voulant convier ses ministres à une fête et leur faire goûter de la liqueur, il donna à ses courtisans l'ordre de construire de beaux hangars pour recevoir ses invités. On but et on dansa, chacun était dans la joie.

Cependant, Phya In, génie qui plane dans les airs, voulut donner un conseil à Phya Sompha Mehalat et à

ses ministres. Il leur apparut sous la forme d'un brahme portant dans ses mains une jarre qu'il alla déposer devant Sa Majesté et parla en ces termes : La liqueur produit de mauvais effets sur l'homme et sur la femme ; elle les incite à commettre des péchés. L'homme ivre chancelle, il ne voit plus et risque de tomber dans une rivière ou dans un fossé. Il devient irascible, querelleur ; rien ne l'effraie ; il ne sait ni ce qu'il fait, ni ce qu'il dit. S'il est nu, il ne s'en aperçoit pas et on l'insulte sans qu'il y prenne garde. Puis, lorsque l'ivresse est dissipée, s'il entend raconter ce qu'il a fait, il a honte....

Sompha Mehalat demanda encore au faux brahme qui il était, lui promettant de lui donner, pour le récompenser de ses conseils, cent chevaux, cent éléphants, cent bœufs et cent charrettes. Phya In répondit à Sa Majesté qu'il était un Génie de l'air venu pour le conseiller. Il l'exhorta encore une fois à ne pas user de la liqueur enivrante s'il voulait éviter de commettre des péchés et aller au ciel ; il lui recommanda de boire la sève de la canne à sucre, du palmier, de manger du miel, des poissons, et toutes sortes d'aliments et de gâteaux. Puis il disparut.

Le roi ordonna alors à ses courtisans de jeter le liquide enivrant, fit pénitence ainsi que ses ministres, et tous, après leur mort, allèrent au ciel.



Le chapitre des coutumes laotiennes qui traite de l'Ivrognerie contient aussi la citation suivante, qui est tirée du Kamphi Mong Khoum Thipphang (Livre de Sermons) :

Phya Phommattat, roi de Muong Phalanassy, voulut savoir quel était le plus grand péché : tuer les animaux, voler, piller, mentir ou boire. Aussi demanda-t-il un jour son avis à un sage de son royaume.

Le sage répondit que, parmi les péchés énumérés par Sa Majesté, le plus redoutable c'était l'ivrognerie. La liqueur enivrante, dit-il, pénètre dans toutes les parties du corps, comme le sel pénètre dans les chairs du poisson que l'on sale. L'homme ivre est brutal envers les animaux et les hommes. Il ment, vole, pille, assassine et commet l'adultère.

Le roi dit au sage de lui donner un exemple pour mieux faire comprendre sa pensée. Le sage demanda alors au roi de faire construire une sala divisée en cinq compartiments.

Dans le premier, on introduira des volailles et des animaux domestiques et l'on déposera des armes capables de les tuer. Dans le second, on accumulera de l'or, de l'argent, des bagues, des pierres précieuses, des vêtements et des couvertures; dans le troisième, on amènera les femmes de Sa Majesté; dans le quatrième, les filles des habitants, dans le cinquième on placera de la liqueur enivrante.

Le roi accepta la proposition du sage...Les habitants vinrent s'assembler au pied de la sala et les courtisans les firent monter un à un, expliquant à chacun d'eux qu'il pouvait pénétrer dans l'une des chambres, à son choix, et s'y comporter comme bon lui semblerait.

Le premier se dirigea vers la chambre pleine de volailles et d'animaux domestiques. Il les tua, les fit bouillir et les mangea, après quoi il descendit.

Le second entra dans la chambre voisine et remplit un petit sac de bagues, de pierres fines, d'or et d'argent, puis il descendit.

Un troisième se présenta et alla coucher avec la femme du roi, puis il descendit.

Un quatrième se dirigea vers le compartiment où étaient réunies les jeunes filles, il s'unit à l'une d'elles, puis il s'éloigna.

Enfin un cinquième monta à son tour. Il gagna la

chambre où étaient les jarres pleines de liqueur enivrante. Il se mit à boire et quand il fut ivre il entra dans la chambre remplie de volailles et d'animaux domestiques; il les tua et après les avoir fait cuire, il les emporta pour les manger tout en buvant. Lorsqu'il eut complètement perdu la raison, il pénétra dans la chambre des femmes du roi et coucha avec l'une d'elles. Il alla ensuite dans la pièce voisine et fit main basse sur l'or et sur l'argent.

Les courtisans qui gardaient la sala obligèrent alors l'ivrogne à rendre ce qu'il avait pris, parce que Sa Majesté n'avait autorisé les visiteurs que de s'approprier les objets contenus dans une seule chambre. L'homme aviné résista, il fallut recourir à la force pour le chasser.

Les courtisans allèrent rendre compte au roi de ce qui s'était passé et Sa Majesté comprit que le Sage avait raison de dire que l'ivrognerie est le plus grand des péchés.



Il est encore dit dans le livre de Sermons que l'homme en état d'ivresse est comme fou,... il ne sent pas les coups qu'il reçoit ; il a perdu tout sentiment des odeurs ; toutes lui semblent bonnes ; il embrasse son maître qu'il prend pour son ami.

Aussi s'explique-t-on les défenses ci-après :

Si quelqu'un offre une liqueur enivrante à un bonze, il commet un péché (livre V, de l'Ivrognerie, art. 2).

Si un bonze accepte comme cadeau de la liqueur enivrante, s'il la boit, il commet un péché.... (Code des Bonzes, ch. XI, art. 1er).

Si quelqu'un, au cours d'une procession solennelle à la pagode (Boun Kalu) pour porter des habits aux bonzes, ou pendant la fête de l'ordination des bonzes

(Boun bouet), distribue aux assistants une liqueur eni vrante, il commet un péché (2e § de l'Art. 2 du livre V, de l'Ivrognerie).

Il est défendu aux élèves bonzes de tuer des animaux..., de boire de l'alcool, de s'enivrer, de fumer l'opium (Règlement pour les élèves-bonzes, annexé au Code des bonzes).

Ces textes empreints d'un rigorisme outré sont tombés en désuétude. Au joyeux pays du Laos, où la vie coule doucement sans nulle préoccupation du lendemain, où les journées sont remplies par la flânerie et par la sieste, où les soirs de fête réunissent autour d'une jarre d'alcool tous les habitants du village qui chantent et dansent jusqu'à l'aurore, l'opinion publique ne pouvait tenir rigueur aux ivrognes. Aussi la coutume laotienne est-elle pleine d'indulgence et même de sollicitude maternelle envers les ivrognes. Voici qui le prouve.

Si un individu invite un homme ou une femme à venir boire chez lui, ou si un homme ou une femme va boire dans une maison, et qu'ils s'enivrent, le propriétaire de la maison devra les reconduire chez eux.

Si le propriétaire ne reconduit pas cet homme ou cette femme, s'il les laisse partir seuls, si l'homme ou la femme vient à être tué, le propriétaire de la maison sera condamné à payer une indemnité de 300 hoy (30 ticaux, environ 42 fr.) à la famille de la victime, si toutefois c'est un homme riche; — s'il est de condition médiocre l'indemnité ne sera que de 200 hoy; — s'il est pauvre, elle ne sera que de 100 hoy (livre III, Disputes, Querelles, Voies de fait, Homicide, art. 32).

Si un individu invite un homme à boire, ou si un homme va boire dans une maison; — si cet homme quitte la maison où il a bu en état d'ivresse; — s'il va emprunter un sabre dans une autre maison; — s'il commet un crime; celui qui lui aura donné à boire

sera condamné à une amende plus ou moins forte, suivant la situation occupée par celui qui a été tué. Quant aux kromakans, ils rendront leur jugement conformément à l'art. 1er (1).

Le propriétaire du sabre ne sera condamné qu'à une amende de 2 ticaux, si toutefois il ne savait pas que celui qui est venu lui emprunter son sabre voulait commettre un crime; dans le cas contraire, il sera condamné à une amende plus ou moins forte selon la situation occupée par celui qui a été tué; il devra également contribuer à une indemnité de 3 sots (42 tamlungs) (livre III, Disputes, Querelles, Voies de fait, Homicides, art. 33).

Si quelqu'un est nommé par les autorités pour veiller à la sûreté de la ville ou du village, s'il rencontre un homme ivre et non armé à l'heure où l'on doit circuler avec une lumière ; il doit l'emmener chez lui, l'attacher et le rendre le lendemain à sa famille, ou à son maître si l'ivrogne est un esclave.

Si celui qui est chargé de veiller à la sécurité des villes ne rend pas l'homme ivre à sa famille ou à son maître, s'il le garde chez lui, si l'homme vient à mourir ou à s'enfuir, celui qui est chargé de veiller à la sécurité de la ville sera condamné à payer la dette de cet homme, si c'est un esclave; ou le prix de l'homme, si c'est un homme libre.

S'il ne connaît pas la famille ou le maître de l'ivrogne, il devra le remettre aux autorités qui préviendront la famille ou le maître d'avoir à venir chercher l'ivrogne.

Si l'ivrogne est armé, s'il a sur lui un poignard ou une mèche fabriquée avec de l'écorce de coco (mèche qui sert à mettre le fer aux toitures), ou d'autres armes

---

(1) Cet article contient le tarif des sommes à verser à la famille en cas d'homicide, ou à la victime en cas de coups ou blessures.

tranchantes, il sera conduit aux autorités qui le jugeront (livre III, Disputes, Querelles, Voies de fait, homicides, art. 62).

Si un homme en état d'ivresse touche les mains ou les seins d'une femme mariée, on devra interroger les témoins du fait. S'il était reconnu que cet homme était légèrement pris de boisson, il sera condamné à 4 tamcungs de dommages-intérêts envers le mari de la femme. S'il était ivre, au point d'avoir perdu la raison, il ne sera condamné qu'à 1 ou 2 ticaux de dommages-intérêts (livre Ier, de l'Adultère, ch. IV, art. Ier).

Si un individu porte plainte contre un homme ivre qui l'a insulté ou frappé... l'accusé ne sera pas condamné s'il ne peut reconnaître l'odeur des excréments, parce que l'ivresse lui a troublé la raison... (livre V, de l'Ivrognerie, art. 4) (1).



Il existe un usage, très répandu au Laos, qui consiste à nouer un fil de coton trempé dans de l'alcool autour du poignet des étrangers d'importance; le personnage muni de ce talisman est entouré de la considération et du respect de toute la population, il possède les faveurs du ciel et est à l'abri de l'adversité. Cette cérémonie de

(1) La loi cambodgienne, qui considère aussi l'ivresse comme une circonstance atténuante, protège l'homme ivre au même titre que l'aliéné :

Si pendant la nuit un homme ivre ou un fou pénètre dans un enclos où il y a une maison, le maître de cette maison doit l'interpeller de manière qu'il puisse au moins entendre une parole. Si l'individu interpellé a répondu de manière que le maître de la maison ait pu reconnaître que c'est un fou, ou un homme ivre, ou une personne qui s'est égarée dans sa route, le maître doit appeler du monde pour l'aider à le poursuivre et à le faire partir, après lui avoir indiqué le chemin, sans lui avoir fait aucun mal et sans lui infliger aucune peine (Code pénal, titre V, art. 35).

Adhémar Leclère. — Les Codes Cambodgiens, traduction française, 2 vol. in-8, E. Leroux, édit., Paris, 1898.

bienvenue est appelé le *Bassi*. Elle commence par un discours que les Européens désignent communément sous le nom de bénédiction de l'alcool. C'est un véritable panégyrique des boissons fermentées.

A Vien Tiane, la capitale du Laos, où j'assistai à cette cérémonie en 1900, le Tiao Muong ou chef de la province prononça l'éloge suivant :

« Je vais raconter la légende sur l'alcool qui nous a été transmise par nos aïeux et qui remonte au Hos houa Khao (Hos aux turbans blancs). Elle a été transcrite en langue pouhen et laotienne du temps de Na Ing Oua.

L'alcool a une odeur dont l'univers est parfumé, voilà une phrase qui a été répétée de génération en génération. Les Khas l'appellent « Om Salêng », les Mans (Birmans) et les Pégouans « Sio Choy », les Phay Noy « Takha », les Kaulas « Mangcho », les Hos « Sio Chio, les Moïs et les Kéo (Annamites) « Riou ». Les habitants de Lansang le nomment « Nam Oi Na » (l'eau de la canne à sucre), ou « Nam Ta Phiphet (larmes de Phiphet); il devient ensuite « Nam Lao Sitho » (alcool en voie de formation), puis il est distillé, c'est le « Nam Lao » (alcool). En langue pâli, langue de Bouddha, il s'appelle « Nam Soura ». Chaque peuple le désigne par un nom différent.

L'alcool donne courage et bravoure, quiconque en boit devient intelligent et a l'esprit fin. L'alcool a un goût délicat, une saveur à la fois douce et forte, il est bien supérieur au sucre de canne et de palmier. En ce monde, on ne trouve plaisir qu'en lui seul. L'alcool est le soulagement et le soutien du peuple. Pas un mariage, pas une réjouissance quelconque sans que l'alcool soit de la fête. Dans les cérémonies religieuses elles-mêmes l'alcool figure parmi les présents d'adoration. Les sorciers l'emploient dans leurs invocations aux Génies.

Cette eau dissipe les ennuis et les chagrins. Dès qu'ils ont en bu, les pauvres parlent de leurs richesses, ils se vantent qu'ils ont des qualités et des vertus bien supérieures à celles de leurs parents, ils se croient plus forts que le Phi Dam et le Phi Douang. Ceux qui ont de l'embonpoint se flattent d'avoir un gros ventre, lisse et tendu comme celui d'un haut mandarin ; celui qui a les yeux faibles prétend qu'il a la vue perçante et qu'il peut distinguer tout ce qui se fait chez les Hos (Chinois) et les Kéo (Annamites)... Nul ne peut se passer de cette eau, même les plus riches et les plus intelligents, et les pauvres la recherchent avec avidité.

Maintenant, je vais tremper ce brin de fil de coton dans cet alcool et le lier autour de votre poignet droit. Je souhaite que votre sommeil soit paisible, que la jeune femme qui partage votre couche vous sourie avec tendresse... que la pauvreté ne visite pas votre demeure, que vos enfants soient aussi nombreux que les affluents du Mékong. Que mes vœux soient exaucés ! »

L'alcool est donc tenu en grand honneur au Laos, mais ce n'est pas à dire pour cela qu'on en abuse. La population est sobre. Hormis les jours de fête, qui sont nombreux, il est vrai, l'indigène ne boit que l'eau du Mékong ou celle des flaques qui avoisinent sa case. Au sortir d'un banquet, il y a bien quelques convives avinés et titubants, mais on peut affirmer qu'au Laos il n'y a pas d'ivrognes incorrigibles, ni d'alcooliques.

Les Chirurgiens-accoucheurs en chef de la Maternité de Paris.

Titulaires et prétendants

PAR

M. le Dr Paul Delaunay
Ancien interne des hôpitaux de Paris.

C'est le 1er germinal an X que le citoyen Baudelocque entra en fonctions comme chirurgien en chef de l'hospice de la Maternité, chargé d'y enseigner l'art des accouchements (1).

Jean-Louis Baudelocque, Picard, né à Heilly, avait été l'un des plus brillants élèves de l'Ecole pratique du Collège de chirurgie, et des cours particuliers que faisait avec tant de succès Solayres de Renhac. Ce dernier ayant dû renoncer à la parole (1771), atteint de la phtisie laryngée qui devait l'emporter, confia à son prévôt Levasseur, puis à Baudelocque, le soin de le suppléer. Baudelocque passa du banc des élèves à la chaire du maître ; mais il n'avait point de titre officiel, et on lui créa des difficultés que Houstet résolut en faisant afficher le cours sous son nom. Ainsi protégé, Baudelocque ne tarda point à se faire une grande réputation dans l'art obstétrical tant par ses démonstrations que

(1) Baudelocque, *l'Art des accouchements*, 1807, t. II, p. 474, note.

par sa pratique. En 1776, il soutint, pour la maîtrise, aux Ecoles de Chirurgie, une thèse rejetant la section de la symphyse dans les dystocies par sténose pelvienne (1). Il est vrai que l'année suivante le Dr Sigault parvint à mener à bien l'opération de la symphyséotomie sur la femme Souchot, et toute la Faculté de Médecine, enchantée de ce succès, s'empressa de prôner l'opération réussie par un des siens pour faire pièce à l'Académie de Chirurgie. Mais les gens de Saint-Côme demeurèrent toujours hostiles à cette pratique, et Baudelocque ne se déjugea pas.

Baudelocque perdit avec la Révolution son siège à l'Académie de Chirurgie et sa clientèle d'« aristocrates ». Il fut même dénoncé, sous la Terreur, comme suspect de sentiments contre-révolutionnaires. Une nuit, on heurta rudement à sa porte : — il habitait alors rue de Thionville, ci-devant Dauphine — il se leva, mit le nez à la fenêtre, et vit que ces nocturnes visiteurs avaient des piques et des bonnets rouges ; il ne douta point qu'on ne vînt le chercher pour le conduire dans quelque prison. Il embrassa les siens, et suivit les sans-culottes qui le jetèrent dans une voiture, les yeux bandés. Elle roula quelque temps ; enfin il pénétra dans une maison, monta plusieurs étages, on lui retira son bandeau, et il se trouva au chevet d'une femme tourmentée des douleurs de l'enfantement. Le praticien fit son office ; un homme le surveillait, lui remit, à son départ, une liasse d'assignats : c'était l'accusateur public. Baudelocque venait d'accoucher la citoyenne Fouquier-Tinville (2).

---

(1) *An in partu propter angustiam pelvis impossibili, symphysis ossium pubis secanda ?* Paris, 5 novembre 1776, in-4.

(2) Il est probable que la scène se passa à la Conciergerie. Nommé accusateur public en mars 1793, et logé au palais, Fouquier devint peu après père de deux jumeaux, Antoine-Henri et Henriette, nés de sa deuxième femme Henriette-Jeanne Gérard d'Au-

Baudelocque passa sans encombre les derniers mois de la Terreur ; et le 31 janvier 1795 il fut promu professeur d'obstétrique à l'Ecole de Santé de Paris.

Baudelocque fut chargé du cours des sages-femmes de la Faculté, ce qui ne le dispensa point d'en faire un autre aux élèves de la Maternité ; mais il avait une si grande habitude de l'enseignement et de cet enseignement, que cela ne le gênait guère : il donnait volontiers à ses propos la forme du dialogue, de l'interrogation. Je l'ai substituée, dit-il, au début de la 3e édition de son catéchisme, « à celle du discours ordinaire dans les leçons que je suis chargé de faire aux élèves s. f. tant à l'Ecole de Médecine qu'à l'hospice de la Maternité. Cette méthode d'enseignement est moins attrayante pour le professeur, elle est plus pénible, et elle exige plus de temps pour exposer chaque sujet en entier ; mais les élèves en retirent plus de fruit ».

Il interrogeait ainsi 8, 10 élèves par séance, ajoutait quelques démonstrations sur le fantôme, et quelque observation ou anecdote utile pour la pratique. Il apportait à ce soin une patience et une douceur inlassables, une clarté et une précision admirables, pour le plus grand bénéfice de ses auditrices ; ainsi stimulées et entraînées, elles répondaient avec une assurance et une précision qui faisaient l'admiration d'Osiander, venu à la Maternité en curieux. Cependant cet étranger blâmait l'emploi, pour les exercices sur le mannequin, de poupées au lieu de fœtus morts plus favorables à l'éducation tactile, et l'insuffisant recours du professeur à des pièces anatomiques et anatomo-pathologiques qui eussent utilement complété ses leçons. D'ailleurs, sur la fin, le vieux Baudelocque était un peu retardataire, son anatomie et sa physiologie n'étaient plus au point,

court. (Voy G. Lenôtre, *Paris révolutionnaire, vieilles maisons, vieux papiers*, 2e série, Paris, 1903, p. 268).

et il commettait parfois des erreurs sur le chapitre embryologique.

L'autre chaire d'obstétrique de la Faculté était occupée par Alphonse Leroy. Ancien docteur régent de la Faculté de médecine, ancien collaborateur de Sigault, et symphyséotomiste convaincu, accusé jadis de plagiat par celui qui devenait son collègue, Leroy n'avait point oublié les polémiques d'autrefois ; le ci-devant chirurgien Baudelocque, ennemi de la section symphysienne, lui inspirait une antipathie dont il ne faisait point mystère.

Mais qu'étaient les diatribes d'Alphonse Leroy à côté de celles du citoyen Sacombe, de Carcassonne, médecin accoucheur de la Faculté de Montpellier, ex-disciple, secrétaire et ami de Barthez, professeur de médecine et de chirurgie des accouchements au Palais National des Sciences et des Arts, membre de la Société libre des Sciences, Belles-lettres et Arts de Paris, fondateur de l'Ecole anti-césarienne, qui annonçait pour le 1er germinal an VII, à 7 h. du soir, rue Gît-le-Cœur, l'ouverture de son 21e cours théorique et pratique d'accouchement ? Cet habile homme englobe dans le même anathème les symphyséotomistes et les césariens ; il promet de démasquer « la petite jonglerie pubiosymphysienne », de démontrer par l'expérience et l'observation « les avantages de la structure du nez en partie fixe et en partie mobile... la cause des bonnes et des mauvaises grossesses,... l'art très précieux pour les accoucheurs césariens et pubiosymphysiens de vicier les bassins pour faire croire à l'impossibilité physique de l'accouchement par les voies naturelles,... l'impossibilité physique du succès de l'opération césarienne chez la femme enceinte vivante et chez les femelles des animaux durant la gestation,... la fausseté des miracles césariens (1). »

(1) *Protestation du citoyen Sacombe.*

C'est un terrible adversaire que Sacombe : et il raille la sage-femme de la Maternité qui renvoie une parturiente rachitique à l'hospice de l'Ecole de Santé, et le citoyen Dubois, timoré, qui la renvoie à l'Hôtel-Dieu, et Pelletan, qui décide de lui trancher la symphyse, et, arrivé en retard sur l'heure fixée, trouve la femme spontanément accouchée. Il stigmatise, après les trancheurs de pubis, tous les accoucheurs césariens, Dubois, Coutouly, Baudelocque, leur jette à la face le nom de leurs victimes : « Citoyen Baudelocque, il est des Dieux ! Le sang de la femme Marville rejaillira sur vous ; vous êtes l'auteur de sa mort, de la mort de la femme Vasseur, de la mort de la femme Bourgeois, de la mort de toutes les femmes tombées depuis l'an II sous le couteau césarien. C'est vous qui avez fait couronner Bacqua, c'est vous qui avez acheté son silence, c'est vous qui avez dicté l'arrêté qui déshonore la Société de Médecine, c'est vous qui vous opposez au bien que je veux faire et que je ferai malgré vous. L'erreur n'a qu'un temps, la vérité est éternelle, elle va sortir du nuage, son triomphe est certain. *Credimus esse Deos* (1) ! » L'orateur invoquait, après la justice divine, la justice des hommes ; il en appelait au Directoire exécutif, au ministre de l'intérieur, il envoyait des protestations anticésariennes à toutes les autorités constituées et Sociétés savantes de la République, voire au Corps législatif pour faire instituer « des Sociétés médiconationales qui, le flambeau du génie à la main, se hâteront de dissoudre ces corporations gunofages » ; il promettait de citer « au tribunal de l'opinion publique » tout accoucheur qui voudrait « faire tomber une nouvelle victime sous le couteau césarien ». Trois éditions de *la Luciniade*, poème anti-césarien en dix chants, la dernière revue, corrigée et augmentée de 3000 vers, évoquent à la barre

(1) *Luciniade*, 3e éd., pp. 206-207.

de Minos les pâles ombres des victimes criant aux « jongleurs gastrotomistes » leurs bourreaux :

Baudelocque et Dubois, tigres, buvez mon sang (1) !

Baudelocque finit par perdre patience ; poussé par ses élèves, il traîna Sacombe devant un tribunal terrestre (1804), et confia sa défense à l'avocat Delamalle. Sacombe fut condamné comme calomniateur à une amende de 3000 fr. au profit de la Maternité et des pauvres de Paris (2). Mais ces attaques réitérées avaient fortement déprimé le moral de Baudelocque, et altéré sa santé, qui peu à peu déclina.

Il avait de fréquents vertiges, de la céphalalgie, sa vue baissait d'une façon si inquiétante qu'il s'interdit toute lecture pour ménager un reste de clarté ; sa mémoire s'altéra, son cerveau s'engourdit, sauf pourtant en ce qui concernait ses cours et son art auxquels il vaqua jusqu'à la fin sans défaillance. Mais il ne maintenait plus guère son autorité dans son service, et laissait M[me] Lachapelle y régner sans conteste. Il en arrivait même à se désintéresser de ses principes ; et encore qu'il soit scandaleux de voir une femme accoucher contre les opinions de son accoucheur, Baudelocque, l'adversaire de Sigault, en arriva à faire des réserves sur l'emploi du forceps et laissa Dubois pratiquer deux symphyséotomies à la Maternité.

Cependant la faveur publique l'avait bien dédommagé des imputations de Sacombe et les compensations ne lui firent point défaut. Sous le Consulat et l'Empire, sa situation devint la plus belle de Paris. Il fut l'accoucheur de Thérézia Cabarrus, hier citoyenne

---

(1) *La Luciniade*, 3 éd., chant II, p. 34.

(2) Le haineux Sacombe prit la fuite, rentra en France en 1807 sous un faux nom, reparut à Paris en 1813, y vécut dans le plus bas charlatanisme, débitant des drogues antivénériennes, se fit mettre en prison pour un pamphlet antibonapartiste, fut libéré sous la Restauration et mourut oublié en 1825.

Tallien, aujourd'hui maîtresse d'Ouvrard, demain princesse de Caraman-Chimay. Après les reines de la jeunesse dorée, les reines d'Espagne, de Hollande, de Naples, les grandes duchesses de Berg, de Guastalla et de Toscane eurent recours à ses soins. La reine de Naples voulut épingler elle-même sur la poitrine du praticien la décoration de l'ordre des Deux-Siciles, que portait son époux. Enfin, pour comble d'honneur, Baudelocque devint accoucheur de Marie-Louise. Il n'en fit point les fonctions; déjà malade, et mandé précipitamment par l'Empereur, il prit froid en route, et rentra chez lui pour ne plus se relever. Les soins de ses confrères Leroux, Ané, Abraham, Corvisart, furent impuissants. Il mourut le 2 mai 1810 à l'âge de 65 ans. Une de ses dernières pensées fut pour ses élèves de la Maternité : « La marque la plus chère d'intérêt qu'elles puissent me donner en ce moment, dit-il, est de prier pour moi.» Le 20 juin 1810, Chaussier leur rappelait, dans un discours, tout ce que leur vieux maître avait fait pour elles et pour l'obstétrique.

On lui fit un fort bel enterrement à St-Germain-des-Prés; la Faculté y fut, en grand costume, avec une foule de docteurs et d'élèves, parmi laquelle Osiander apportait l'hommage de la Science allemande. Leroux prononça l'éloge du défunt.

« Baudelocque ne fut point, dit Dezeimeris, un de ces génies puissants appelés à changer la face des sciences... La science des accouchements était à peu près toute faite... mais ses principes étaient en quelque sorte épars et un peu confus. Baudelocque eut un genre, de mérite presque de circonstance. Doué d'une lucidité et d'une précision d'esprit remarquables, d'un talent d'observation peu commun, d'une dextérité très grande, il sut apprécier, propager et mettre en pratique toutes les saines connaissances qui constituent l'art auquel il s'était consacré. Il ne fut pas un professeur brillant,

mais il s'exprimait avec clarté et précision et savait rendre ses leçons intéressantes par la solide instruction qu'on y puisait. »

« Baudelocque, a dit un autre critique, avait le talent de rendre avec un rare bonheur et une grande clarté les pensées scientifiques qu'il empruntait à d'autres. C'est en élaborant et en travaillant à propos des matériaux jusque-là mal coordonnés qu'il put donner au monde un livre qui restera dans la science comme un monument de sagesse et de raison. »

La place d'accoucheur en chef devenue vacante éveilla quelques convoitises : Maygrier fit valoir auprès du ministre de l'Intérieur ses titres scientifiques, et Millot, l'auteur fameux de *l'Art de procréer les sexes à volonté* et de *la Gérocomie* ou art non moins utile de vivre longtemps, s'autorisa de sa qualité d'ancien accoucheur des princesses du sang; le médecin A.-J. Dailliez, de Paris, élève, secrétaire et ami de Baudelocque, informa confidentiellement l'Excellence que le défunt avait voulu lui donner la main de sa fille aînée, et que ce projet n'avait échoué que par l'opposition de Mme Baudeloque. Il est vrai que M. de Montalivet ne trouva point ces références suffisantes, ayant son candidat à lui, Pelletan; mais le Conseil des hospices et le Préfet de la Seine penchaient pour Antoine Dubois, et le ministre ne put rien faire, en faveur de son protégé Pelletan, que de l'informer avec regret, le 25 juin 1810, de l'échec de ses bonnes intentions (1).

Antoine Dubois, présenté en première ligne le 16 mai 1810 par le Conseil des hospices, fut nommé le 15 juin. Il dit adieu à la *Maison de santé* (2) dont il était chirurgien et fut installé comme professeur en chef à la Maternité, le 7 juillet 1810, par MM. Chaussier, mé-

(1) Arch. Nat. F8 216.
(2) Aujourd'hui maison Dubois.

decin, Hucherard, agent de surveillance, Camet de la Bonnardière, membre du Conseil des hospices, et Mme Lachapelle. Il adressa aux élèves un discours de circonstance, et qui fut le premier d'uue longue série où il ne ménagea en leur faveur ni son temps ni sa peine. Ses « éminentes qualités d'esprit, dit Pariset, que rehaussait encore un grand fonds de tendresse et de pitié pour la douleur, ont brillé... dans ses leçons sur l'art des accouchements; art qu'il a délivré d'une foule de pratiques dangereuses, qu'il a dégagé des vaines superfluités sous lesquelles l'étouffaient l'amour-propre et la petite envie de se singulariser, art qu'il a ramené à la simplicité de quelques points fondamentaux et rendu par cette simplicité même accessible à l'intelligence des élèves sages-femmes qu'il formait à la Maternité et qui, dispersées dans toute la France, y ont répandu ces instructions conservatrices des familles, ces précieuses parcelles d'un génie ferme et lucide qui veille autour des mères et des enfants pour les protéger (1) ». Un professeur étranger assistait un jour à un de ces cours de la Maternité. — « Vous vous êtes ennuyé, » lui dit Dubois. — « Non, repartit l'autre, je vous ai admiré. Quel secret est le vôtre? Comment,

(1) Pariset, Disc. prononcé aux funérailles de M. Dubois, *Eloges*, t. II, p. 490. — A son tour, J.-P. Maygrier loue ses grandes connaissances, sa pratique consommée et surtout « un certain intérêt qu'il sait répandre dans ses leçons et dont on ne peut se défendre. Jamais on ne fut plus attachant; jamais professeur ne connut mieux que lui l'art ingénieux de rendre ses auditeurs attentifs et satisfaits. On lui reproche quelques légères taches dans la diction... le C. Dubois soigne peu son élocution, il lui importe peu que ses phrases artistement rangées rendent son discours plus ou moins coulant, l'art seul l'intéresse, il ne voit que lui; on s'aperçoit, on sent qu'il voudrait que chacun de ses auditeurs s'identifiât tellement avec la matière qu'il traite que ce qu'il dit passât tout entier dans l'esprit de ceux qui l'entourent, et y restât gravé à jamais. » (*Des qualités phys. et mor. de l'accoucheur*, p. 35.)

d'un sujet aussi aride, avez-vous pu faire un sujet aussi instructif et intéressant? — Mon ami, reprit Dubois, mon secret n'est pas difficile, j'oublie ce que je sais pour me mettre à la portée de leurs jeunes intelligences, je me fais l'illusion de commencer avec elles et je les amène insensiblement à ce qu'elles doivent savoir. Je ne quitte jamais cet amphithéâtre sans être assuré que j'ai été compris. »

Dubois avait acquis de longue date ce talent de précepteur, et par nécessité ; arrivé à Paris du fond de sa province du Quercy (1), à vingt ans, avec deux sous et demi en poche, le jeune Dubois avait dû, pour subvenir aux frais de ses études chirurgicales, copier des exploits pour les huissiers, donner des leçons de lecture et d'écriture, et plus tard se faire répétiteur d'anatomie et d'opérations. Protégé de Peyrilhe et prévôt de Desault, puis de Baudelocque, qu'il suppléait au besoin, Dubois fut reçu maître en chirurgie le 27 avril 1787 et entra à l'Académie de Chirurgie en 1790; il fut nommé en 1791 substitut, en 1792, titulaire de la chaire d'anatomie au Collège de Saint-Côme, dont la suppression, quelques mois après, mit un terme à son enseignement. Chirurgien-major à Melun en 1792, puis médecin-inspecteur à l'armée des Pyrénées-Orientales, il se vit pourvu, à son retour, de la chaire d'anatomie qu'il délaissa vite pour celle de clinique chirurgicale de la nouvelle Ecole de santé (20 juin 1795). Il fut de l'expédition et de l'Institut d'Egypte et pansa les blessures de Kléber au chevet duquel il voulut demeurer, à Alexandrie ; son rôle fini, il se décida à partir et partit, malgré Bonaparte; d'ailleurs, les entraves qu'y mit le général lui sauvèrent la vie : le premier vaisseau où le chirurgien devait s'embarquer fit naufrage sur les côtes d'Italie et l'équipage fut massacré par les Na-

(1) Il était né à Gramat (Lot), le 17 juillet 1756.

politains. Notre passager prit donc le navire suivant. Mais Napoléon n'oublia point que M. Dubois avait été quelque peu transfuge, et lorsqu'il voulut choisir un premier chirurgien il prit Boyer. Corvisart n'en fut pas fâché ; il ne tenait pas au vis-à-vis plus autoritaire de Dubois, et entendait être le maître dans la Faculté de l'Empereur (1).

Lorsque la mort de Baudelocque laissa vacante la place d'accoucheur de l'Impératrice, Corvisart insista pourtant afin qu'elle fût confiée à Ant. Dubois : on sait quelles responsabilités celui-ci encourut lors de la naissance du roi de Rome : il dut faire une version podalique par manœuvres internes, une application de forceps sur la tête dernière et ranimer le nouveau-né en état de mort apparente. Il eut le bonheur de réussir et de conserver Napoléon II pour Schönbrünn.

Alors se manifesta la reconnaissance impériale : nommé chevalier de la Légion d'honneur, gratifié d'un cadeau de 100.000 fr., Dubois reçut en outre, « le 1er janvier 1812, une rente de 4.000 fr. sur l'Illyrie et par décret du 24 mars de la même année et lettres patentes du 23 avril suivant, il devint Baron de l'Empire ». Sur les armoiries du nouveau dignitaire le lotus rappela les périls affrontés par lui sur la terre d'Egypte, et la louve le salut du roi de Rome (2).

Antoine Dubois n'était ni démissionnaire, ni malade, ni académicien, que déjà des ambitieux escomptaient sa succession à la Maternité. En janvier 1818, M. Dufay, « père de famille, » docteur en chirurgie, profes-

---

(1) Dr Véron, *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, p. 62.

(2) De Ribier, *les Anoblis de l'Empire*. — Armoiries de Dubois ; coupé : au 1 parti à dextre de sinople à la fleur de lotus d'argent ; à senestre, des barons officiers de la maison de l'Empereur. Au 2, d'or à la louve au naturel allaitant un enfant de carnation, le tout soutenu d'une terrasse de sinople. — Livrée aux couleurs de l'écu, le vert en bordure seulement.

seur d'accoucbements, ancien élève en chirurgie à l'Hôtel-Dieu et à la Charité, ancien chirurgien de première classe aux armées, demeurant 20, quai de l'Ecole, demandait au ministre de l'Intérieur à être nommé en survivance chirurgien professeur en chef, ou, à tout le moins, professeur honoraire. « Vu l'état des finances » il consentait à ne point recevoir d'appointements, et poussait même le désintéressement jusqu'à offrir à la Maternité, en échange de sa nomination, certain tableau de son invention « représentant le développement des produits de la grossesse depuis la conception jusqu'à l'accouchement ».

Dufay implora, pour sa requête, l'appui de la Duchesse d'Angoulême ; il y a lieu de croire qu'il lui fit défaut, car, au mois d'août 1818, il l'adressait au duc d'Angoulême et lui faisait cadeau, pour conquérir ses faveurs, d'un *Tableau comparatif d'un gouvernement légitime bien organisé avec le corps d'un homme bien constitué*, ouvrage par lui destiné « à inspirer à nos neveux que l'on cherche à égarer sur les événements de notre Révolution l'amour pour l'ordre, pour la vertu, et l'horreur pour le vice ». Ce tableau, éminemment moral, ne parvint pas à faire supplanter Dubois (1).

Cependant, l'accoucheur de Marie-Louise n'était pas très en faveur auprès de la dynastie légitime et l'ordonnance de 1822 le destitua de sa chaire à la Faculté. Ce coup lui fut sensible, car il se faisait vieux, et il avait un fils à placer ; il intercéda pour lui, et le fit nommer chirurgien adjoint le 17 mars 1819 à la maison royale de santé.

Une ordonnance royale conféra au jeune Paul Dubois, le 5 juillet 1820, le titre de chirurgien profes-

(1) *Arch. Nat.*, F[6] 216.

seur adjoint à l'Ecole d'accouchement; en 1823, celui de professeur agrégé à la Faculté. Le 16 mars 1825, Ant. Dubois demanda l'honorariat et la titularisation de son fils à la Maternité; une décision ministérielle du 25 mars 1825 exauça ses vœux, et il put présenter aux élèves réunies pour la distribution des prix, le 25 juin, son fils Paul-Antoine comme son successeur désigné. Pour lui, il consacra désormais ses loisirs aux séances de l'Académie de médecine. Réintégré dans le corps enseignant en 1829, doyen de la Faculté en 1830, Antoine Dubois mourut le 30 mars 1837 dans sa 81e année.

Paul-Antoine Dubois était un homme aimable, élégant et doux, et il empiéta sur les attributions de la sage-femme en chef avec une politesse exquise dont elle ne lui sut point gré; et il finit par l'éliminer fort civilement. Son enseignement était clair et familier, coupé d'interrogations qui surprenaient un peu les élèves distraites; et il ne l'exerça point qu'à la maison de la rue de la Bourbe; car il concourut en 1834 pour la chaire de professeur de clinique obstétricale vacante à la Faculté, ravie à Deneux. Pour mieux travailler, il s'isola dans son hôpital, et l'administration lui offrit gracieusement l'hospitalité d'une chambre au premier étage, au-dessus des bureaux. Il s'enfonçait là dans ses livres, à l'abri des importuns, et le succès récompensa son zèle. Paul Dubois fut élu le 20 mai 1834 et mena de front les deux services, celui de l'hôpital des Cliniques et celui de la Maternité; il fut d'ailleurs, si l'on en croit cette mauvaise langue de Fabre, « tout meurtri de sa grande victoire », ayant « eu pour lui la majorité de jury et les sifflets de l'auditoire » (1).

---

(1) Fabre, *Némésis médicale*, t. I, pp. 58 et 61. Si tant est que Fabre ait dit vrai, Dubois se releva : A peine nommé il dut s'occuper de créer une institution absolument nouvelle parmi nous et dont Deneux avait été le titulaire nominatif seulement. Il pré-

Il était dans la destinée des Dubois d'accoucher les impératrices. Ce fut Paul Dubois qui assista l'Impératrice Eugénie lorsqu'elle donna le jour au Prince impérial, le 16 mars 1857. Il quitta la Maternité en 1857 et conserva jusqu'en 1862 les fonctions de doyen de la Faculté de médecine, qu'il occupait depuis 1852.

Près de douze ans avant sa mort, P. Dubois fut attaqué par la maladie et sentit son intelligence s'obscurcir peu à peu; il lutta d'abord, puis se résigna, abandonna tout, mit ordre à ses affaires, et vécut dans une retraite inconsciente.

Depuis plus de trois ans, il était à Courteille (Eure) auprès de ses enfants, lorsqu'une nouvelle crise vint mettre fin à une vie qui n'était plus, depuis des mois, que purement végétative. Il mourut le 29 novembre 1871, dans sa 76e année.

Depuis longtemps déjà, un homme avait prévenu M. Paul Dubois contre les terribles effets du surmenage ; et s'était même offert complaisamment à partager avec lui le fardeau des occupations hospitalières : c'était M. Louis-Auguste Baudelocque, accoucheur sans emploi. Dévoré par une louable obligeance, et aussi par l'ambition, Louis-Auguste estimait que M. Antoine

---

sida à l'organisation de son nouveau service et il en prit définitivement possession dans les premiers jours de décembre 1834. Dès le début il y montra des qualités exceptionnelles qui ont fait de lui pendant 25 ans un professeur hors ligne. Les nombreuses générations qui se sont formées à son école n'ont pas oublié la précision, l'élégance de son langage. Sa voix bien timbrée était douce et harmonieuse, il exposait avec méthode, et il aimait à reproduire ses idées sous des formes diverses, car il tenait avant tout à être bien compris. Le charme et l'intérêt de ses leçons étaient tels que bientôt on vit se mêler aux élèves qui remplissaient son amphithéâtre de nombreux praticiens de la ville qui venaient chercher un complément d'instruction que la Faculté n'avait pu leur offrir jusque-là. Sa réputation ne tarda pas à se répandre à l'étranger et l'on vit accourir des pays les plus lointains des élèves et des professeurs qui tenaient à se former à son école. » (*Gaz. méd. de Paris*, 1871, p. 561.)

Dubois ayant choisi un adjoint, M. Paul Dubois ne saurait mieux faire que de l'imiter ; et il pensa qu'il n'y avait point de raison pour que cette place allât à un autre qu'à lui-même. Il se fondait sur l'exemple de M. Deneux, que l'appui de la duchesse de Berry avait fait nommer médecin adjoint de la Maternité ; et c'est par lui je pense qu'il obtint de cette Altesse une lettre recommandant sa requête à toute la bienveillance de l'Administration. M. Paul Dubois fit la grimace : il avait assez à faire de s'entendre avec la sage-femme en chef sans qu'on introduisît encore dans la maison une autre autorité ; et l'administration répondit à M. Baudelocque que M. Antoine Dubois n'avait pris un adjoint que pour seconder ses forces déclinantes et que M. Paul Dubois n'en était point encore là.

Ceci se passait en avril 1825 ; le 17 août 1827 M. Baudelocque neveu demanda le poste de professeur adjoint ; ce fut avec le même succès. En 1833 il invita l'administration à créer pour les accoucheurs un concours spécial : elle fit la sourde oreille. L'année suivante, un concours eut lieu à la Faculté pour la chaire d'obstétrique à l'hôpital des Cliniques ; Paul Dubois se présenta, Baudelocque s'inscrivit, puis se retira. Dubois fut reçu ; Baudelocque espérait qu'il allait résigner ses fonctions à la Maternité : mais M. Dubois cumula, et M. Baudelocque de réitérer sa demande de 1833, sans plus de chance. M. Baudelocque était l'auteur d'un bon travail sur les hémorrhagies utérines, et qu'il comptait bien faire couronner par l'Institut : le 23 mars 1836 il exposa à l'administration hospitalière, avec cet espoir, tout l'intérêt qu'il y aurait à ce que les chefs de service l'appelassent en cas de métrorrhagie, pour les bien pénétrer de la valeur de son procédé : la compression de l'aorte. Il lui fut répondu que s'il attendait les hémorrhagies, il était probable que les hémorrhagies n'auraient point le temps de l'attendre.

Louis-Auguste réclama alors la création dans les hôpitaux de services de clinique tocologique, et fit savoir au Conseil qu'il était tout prêt à en accepter un à l'Hôtel-Dieu et à y faire des cours; on l'en remercia vivement. En 1837, il écrivit encore au dit Conseil qu'un professorat de pratique à la Maternité s'imposait comme une nécessité, et se déclara disposé à concourir pour cet emploi; une fois de plus on retourna sa lettre à la commission que présidait Orfila. En 1838, ce candidat perpétuel s'adressa au Ministre de l'Intérieur en le priant de décider que tout auteur d'une découverte médicale, chirurgicale ou obstétricale honorée d'un prix par l'Académie des Sciences fût mis *ipso facto* à la tête d'un service hospitalier ; or il était lauréat, ayant inventé la céphalotripsie et un formidable céphalotribe, engin récompensé en 1833. L'Excellence renvoya le projet à une commission, qui le renvoya aux calendes grecques. À chacune de ces déconvenues, Baudelocque le neveu se mettait en colère et adressait au Conseil des hospices et à Orfila des épîtres fulminantes où il ne les assurait pas précisément de sa considération. A la fin, la commission excédée de ses demandes incessantes et de ses invectives menaçantes recourut à l'autorité : elle demanda au Préfet de la Seine (président du conseil des hospices) de le faire taire. Ce n'était pas facile : M. Baudelocque supportait sans aménité les injures de la fortune qui ne lui sourit jamais : candidat malheureux au concours d'agrégation de chirurgie de 1826, il ne parvint pas plus à entrer à la Faculté qu'à la Maternité ; aussi demanda-t-il la suppression de l'Ecole dans l'intérêt de la Liberté humaine (1). Il frémit en outre

(1) « Il sera toujours de l'intérêt des membres de ces Facultés d'opposer aux progrès de l'art de guérir une barrière infranchissable et l'histoire de ma vie publique comme du reste celle de la vie de tous les hommes qui ont contribué comme moi aux progrès de l'art de guérir en sont la preuve. Il faut en effet que la pensée

de voir siéger à l'Académie un Baudelocque, César-Auguste, un homonyme qui n'avait rien de commun avec le grand Baudelocque, ni avec le petit (1). Il voulut donc entrer aussi parmi les immortels; il y réfléchit longuement, et finit par inventer la formule : *Tous Académiciens !* Il proposa que tout docteur exerçant dans le département de la Seine entrât à l'Académie de médecine, pour six ans, au bout de dix ans de pratique; après quoi on l'en expulserait pour faire place aux autres, avec le titre de membre honoraire. Cette réforme véritablement démocratique n'eut pas plus de succès que les précédentes. Baudelocque eut la douleur de végéter sans éclat ni fortune, de voir subsister l'Académie fermée et la Faculté oppressive, et la joie de survivre au faux Baudelocque, usurpateur de son nom. Il mourut néanmoins inconsolé, le 17 décembre 1864, d'une attaque d'apoplexie.

La place que souhaitait M. Baudelocque, ce fut Danyau, chirurgien de Bicêtre, qui l'obtint. Fils d'Alexis Constant Danyau, accoucheur à Paris (2), il com-

---

du médecin soit libre. » Baudelocque, *Des inconvénients de l'inamovibilité des places relatives à l'enseignement...* (1847), p. 14.

(1) Il faut dire du moins que L.-A. Baudelocque s'obstina toujours à se proclamer le véritable et unique neveu du grand homme : « Dans le cas où son fils n'étudierait pas la médecine, dit-il en tête de son livre *de la céphalotripsie*, J.-L. Baudelocque m'a institué légataire de ses manuscrits, *je suis le seul de ses parents qui exerce sa profession.* » Sachaile de la Barre (*les Médecins de Paris jugés par leurs œuvres*) confirme l'assertion de L.-A. Baudelocque, qui était, en effet, neveu de Jean-Louis, et fils de Jean-Bapt. Baudelocque reçu maître en chirurgie à Paris en 1784. — Mais Auguste-César Baudelocque, l'académicien, était aussi de la famille, et neveu à la mode de Bretagne de Jean-Louis, en dépit des protestations intéressées de Louis-Auguste (Dubois d'Amiens, Beaugrand).

(2) Alexis Constant Danyau D. M. P. du 14 Floréal an XI, professeur d'accouchement, chargé en 1813 d'assister les sages-femmes du XIe arrondissement en cas d'accouchements laborieux, membre de l'Académie de médecine en 1823, mort vers 1828-1830. (Arch. Nat. F⁸. 144, Seine).

mença ses études à la Charité, sous Boyer et Roux, en compagnie de J. Guérin.Gendre de Roux, filleul d'Ant. Dubois; Danyau trouva auprès de Paul Dubois le meilleur accueil et devint son adjoint en 1839. M. Baudelocque neveu s'empressa de dénoncer au public les menées d'Orfila, qui avait, dit-il, iuvesti Danyau sans « présenter trois candidats au choix du ministre, comme le règlement du service de santé des hôpitaux le prescrit toutes les fois qu'une place est de nouvelle création. Or cette place d'adjoint avait été supprimée depuis 15 ans et elle n'avait jamais été rétablie, malgré toutes les demandes que j'avais faites pour l'obtenir (1). » Le secret de cette promotion était évidemment, selon M. Baudelocque, l'indéracinable népotisme des gens de la Faculté : Orfila, doyen par la démission complaisante d'Antoine Dubois, n'avait rien à refuser au jeune Paul Dubois, écartait même systématiquement de la Maternité le grand nom de Baudelocque qui ne pouvait qu'éclipser le nom de Dubois, condamnait l'auteur et ses découvertes à l'obscurité des situations inofficielles.

M. Paul Dubois, sans vergogne, abandonna de plus en plus son service. Absorbé par les tracas de sa chaire de clinique, du décanat, et d'une énorme clientèle,il finit par se reposer presque entièrement sur son suppléant de la direction de la Maternité, n'y paraissant plus que lorsque Danyau l'y mandait.

Danyau fut à son tour promu chirurgien en chef en 1857 ; Trélat, Tarnier et Guéniot lui succédèrent à la tête de la Maternité jusqu'au jour (1895) où elle devint l'apanage des accoucheurs des hôpitaux.

---

(1) Baudelocque, *loc. cit.*

Une institution oubliée : le Collège des Etudians en Médecine de la rue Saint-Victor

PAR

M. le Dr Ernest Wickersheimer.

Ce qu'on appelle de nos jours la rue Saint-Victor n'est que la portion terminale de l'ancienne rue de ce nom, qui, partant de l'hôpital de la Pitié, aboutissait à la place Maubert.

Son premier tiers forme aujourd'hui la rue Linné, mais la rue Linné de 1906, calme et un peu maussade, ne ressemble guère à la rue Saint-Victor de 1806, bruyante et animée.

Dans les premières années du XIXe siècle, la maison qui porte le n° 81, à l'enseigne de la Vache-Noire, est le point de départ quotidien d'une voiture publique pour Essonnes et Corbeil. Tous les jours aussi, une voiture suspendue, partant pour Juvisy, franchit le seuil du Cheval-Blanc, l'auberge du n° 93. Le mercredi, à six heures du matin, les dormeurs sont éveillés par le roulement sur le pavé d'une charrette couverte, qui quitte le n° 99 à l'enseigne du Chariot d'Or, après s'être chargée de voyageurs pour La Ferté-Alais. Rue industrielle et commerçante (l'Almanach de La Tynna de 1809 nous apprend qu'à côté de petits boutiquiers, le facteur d'orgues de l'Empereur, des marchands de

bois, des entreprencurs et pas moins de huit fabricants de couverturcs y ont élu domicile), la rue Saint-Victor a cepcndant gardé quelques vestiges des établissements scolastiques et religieux qui y florissaient encore au xviiie siècle. Au n° 18 s'élèvent les murs de l'ancienne abbaye Saint-Victor, qui seront abattus bientôt, lorsqu'on aura décidé d'agrandir la nouvellc halle aux vins. Au n° 76, le Collège du Cardinal-Lemoine, encore debout, est occupé par une filature et son jardin par un chantier de bois à brûler. Le Collègc des Bons-Enfans, au n° 68, abrite une autre filature. Au n° 102, tout près de la place Maubert, tels que les Parisiens du xxe siècle pourront encore les voir, sont les sévères bâtiments du séminairc, qui porte le nom de l'église Saint-Nicolas du Chardonnet, à laquelle il est adossé.

C'est, s'il faut en croire le *Dictionnaire administratif et topographique de Paris* de Goblet, au n° 31 de cette rue Saint-Victor, à laquelle le tapage des ateliers et les claquements dc fouet des rouliers ont fait perdre le recueillement de son passé monastique, que s'élevait, il y a une centaine d'années, le Collège des Etudians en Médecine, institution qui mérite de retenir l'attcntion de quiconque s'intéresse à l'histoire de l'enseignement médical parisien.

Le plan cadastral de 1808, conservé aux Archives nationales, nous a permis de déterminer exactement l'emplacement dc ce n° 31 : il formait l'angle de la rue des Boulangers. La maison, qu'on peut voir de nos jours à cet endroit, porte à la fois le n° 1 de la rue des Boulangers et le n° 39 de la rue Linné ; son rez-de-chaussée est occupé par un marchand de vins. Les titres de propriété dc l'immeuble pourraient seuls nous renseigner sur les modifications, sans doutc profondes, qu'il a subies depuis un siècle.

Les cours libres et payants dc médccine étaient jadis fréquents à Paris. Des amphithéâtres particuliers, rue

des Carmes, rue de la Huchette, rue des Trois-Portes, à la Charité, regorgeaient d'élèves venus pour suivre des leçons sur l'anatomie, sur la physiologie, sur les accouchements, sur les maladies des femmes et des enfants, et comme on disait alors « sur quelques autres branches de l'art de guérir ». On y disséquait ; on y ouvrait des cliniques particulières, où les élèves examinaient des malades, touchaient des femmes enceintes et les accouchaient eux-mêmes, sous la surveillance et la direction de moniteurs. Ces cours particuliers étaient dénigrés par les uns, exaltés par les autres. Leroux, le professeur de clinique interne, était leur implacable ennemi ; dans son discours de la séance de rentrée de la faculté, le 14 novembre 1810, il poursuit de son mépris ceux qui « prennent le titre de Professeur et font des cours publics, lorsqu'ils pourraient à peine faire à des commençants la répétition des leçons d'un maître ». Par contre, le docteur Maygrier, lui-même titulaire d'un cours d'anatomie et de physiologie, couvre de fleurs l'enseignement libre dans son *Annuaire médical* de 1809.

Quels que soient leurs défauts ou leurs mérites, ces cours particuliers n'étaient destinés qu'à compléter les leçons de l'école officielle. Les fondateurs du Collège des Etudians en Médecine eurent de bien plus hautes ambitions. Ils voulurent, tout en laissant sans doute leurs élèves fréquenter les hôpitaux et l'Ecole de Médecine, créer un enseignement complet de l'art médical. En outre ils crurent devoir astreindre au régime de l'internat les jeunes gens qui leur accordèrent leur confiance.

Le directeur du collège n'était pas un médecin et n'avait qu'un rôle purement administratif. Une pièce officielle insérée dans l'*Almanach de l'Université impériale* pour 1810 nous apprend son nom :

« Institution de Médecine,

« Par arrêté de S. Exc. du 20 juin 1809, M. Corone, propriétaire du Collège des Etudians en Médecine, à Paris, est nommé chef de cette institution, à la charge par lui de faire approuver les règlemens d'après lesquels cette maison doit être gouvernée. »

Le *Journal de médecine pratique* du 25 avril 1808 contient des détails précis sur le fonctionnement du Collège ; les voici :

« Collège des Etudians en Médecine à Paris, rue Saint-Victor.

Cet établissement, le premier de ce genre que l'on ait vu dans la capitale, offre de grandes ressources aux jeunes gens qui se destinent à l'art de guérir. L'administration, dont le plan, quoique très heureusement conçu, était néanmoins encore susceptible de quelques améliorations, vient de confectionner son ouvrage. C'est surtout sous le rapport des mœurs qu'il est d'une très grande utilité.

Réunis en grand nombre, les élèves s'y conforment à des règlemens sages et qui conviennent à tous. Un tableau d'ordre pour les études, rédigé par d'habiles professeurs, les met à l'abri de toute déviation.

Leur marche est d'autant plus sûre qu'ils sont toujours guidés par des savans consommés dans l'art d'enseigner et de guérir, de sorte qu'ils arrivent à leur but par la voie la plus simple, la plus courte et la plus facile.

Des répétiteurs choisis parmi les premiers sujets de l'Ecole de Paris confèrent avec eux sur divers objets de médecine. La maison leur offre en outre des cours de médecine, de langues anciennes, et surtout de latin.

Les élèves, ne prenant point de vacances, ne perdent point de temps, et sont assurés de passer docteurs après quatre années d'études.

Tous les ans ils sont examinés ; les plus instruits reçoivent des récompenses. L'administration fournit les

livres élémentaires, les instrumens de chirurgie, les préparations anatomiques; elle souscrit pour les cours particuliers nécessaires à l'élève et qui ne sont pas dans le collège; elle soigne les élèves malades, si la maladie a pris naissance dans la maison, et si elle ne tient pas à l'inconduite; elle fournit à chacun sa chambre particulière, l'éclairage et le chauffage communs, le perruquier, le nettoyage des habits, bottes, etc., le blanchissage; une bouteille de vin par jour pour les trois repas, qui sont le déjeuner à neuf heures, le dîner à trois heures, le souper à neuf heures.

Le lever est à cinq heures dans l'été, et à six heures en hiver.

Prix de la pension : 1550 fr. Ceux qui arriveront avant le mois de mai, et les anciens ne donneront que 1230 fr., payables par trimestre et d'avance. — Chaque élève apporte deux paires de draps, douze serviettes, un couvert d'argent. — On écrit, franc de port, au Directeur du Collège des Etudians en Médecine, rue Saint-Victor, à Paris. »

L'organisation de l'enseignement au collège est exposée plus complètement encore dans l'*Annuaire médical* de 1809 :

« Il s'est élevé depuis peu », dit Maygrier dans cet Annuaire, un « nouvel établissement relatif à l'instruction des élèves en médecine, sous le nom de Collège des Etudians en Médecine, rue Saint-Victor.

Le but des administrateurs de cette école est très louable, et ils méritent des encouragemens. Pour mettre les médecins, chirurgiens, etc., des départemens, à même d'en apprécier l'utilité, nous allons donner une idée de son organisation.

L'enseignement de toutes les branches de la médecine y est, pour ainsi dire, permanent; mais pour rendre l'instruction plus facile aux élèves, et pour leur tracer la route qu'ils doivent suivre, des répétiteurs, qui logent

dans la maison font régulièrement tous les jours des conférences et des répétitions sur les leçons qui se donnent dans les grandes écoles d'instruction.

Ces mêmes répétiteurs président à tous les exercices de la maison, dirigent les élèves dans leurs travaux anatomiques, et généralement dans toutes leurs études.

Le Collège a établi, pour ceux des élèves qui peuvent en avoir besoin, un cours permanent de langues anciennes, surtout de langue latine.

Il sera accordé une remise de 200 livres, de 150 et de 100, sur le taux de la pension, aux élèves qui auront été jugés les plus instruits.

L'étudiant qui remportera, à l'Ecole de Médecine, un des grands prix de l'institut obtiendra une remise de 600 livres.

Du reste, l'administration se réserve de décerner des récompenses particulières à ceux des élèves qui se seront rendus recommandables par le zèle, l'exactitude et une conduite régulière.

Tableau des études.

Première année.

Semestre d'hiver : Cours d'anatomie, de physiologie et de dissections.

Semestre d'été : Cours de physique et chimie, de botanique et de pathologie chirurgicale.

Deuxième année.

Semestre d'hiver : Cours de physique et chimie, d'anatomie, de physiologie, de dissections et de clinique externe.

Semestre d'été : Cours de clinique externe, de pathologie interne, de matière médicale et de botanique.

Troisième année.

Semestre d'hiver : Cours de dissections, de clinique interne et de clinique externe.

Semestre d'été : Cours d'hygiène, de médecine légale, de l'une ou l'autre clinique (au gré de chaque élève), de matière médicale.

Quatrième année.

Semestre d'hiver : Cours d'opérations chirurgicales, de maladies syphilitiques et de leur clinique.

Semestre d'été : Cours de médecine légale, d'accouchements, de maladies des femmes et des enfans, et de leur clinique. »

Ce que Maygrier ne met pas ici suffisamment en relief, c'est que ces cours étaient faits par des maîtres justement réputés. Richerand, alors chirurgien de l'hôpital Saint-Louis et de la Garde de Paris, donna au collège de la rue Saint-Victor des leçons de chirurgie théorique et pratique pendant l'hiver de 1806-1807, à la veille d'être nommé professeur à l'Ecole de Médecine. Dupuytren, alors chirurgien-adjoint de l'Hôtel-Dieu, y enseignait l'anatomie et la physiologie, la chirurgie et les opérations chirurgicales. Giraudy, le secrétaire de la Société de Médecine pratique, journaliste médical qui eut son heure de renom, y faisait tous les ans un cours de thérapeutique. Alibert, alors médecin-adjoint de l'hôpital Saint-Louis et du Lycée Napoléon, y faisait, sur la matière médicale, sur les maladies chroniques et sur la pathologie interne, des Cours que Réveillé-Parise suivit en 1807 (1).

L'auditoire de ces professeurs aurait été bien res-

---

(1) Voy. *Gazette médicale de Paris*, n° du 30 mars 1839.

treint, s'il ne s'était composé que des seuls élèves internes du Collège. Des auditeurs externes y étaient presque certainement admis; c'est du moins ce qu'il est permis de supposer, quand on lit ces lignes d'une annonce insérée à la date du 15 mai 1907 dans le *Journal de Médecine pratique :* « Plus de deux cents élèves y ont suivi avec succès, l'hiver dernier, les savantes leçons du docteur Richerand, sur la chirurgie théorique et pratique. » Quelle que fût la vogue de l'institution de M. Corone, il est peu croyable qu'elle eût jamais deux cents pensionnaires.

Nous ne possédons ni l'acte de naissance, ni l'acte de décès du Collège. Le *Journal de Médecine pratique,* dont le rédacteur en chef était Giraudy, professeur de thérapeutique au Collège, aurait pu, peut-être, nous renseigner à cet égard ; malheureusement les collections de ce journal, tant à la bibliothèque de la Faculté de Médecine qu'à la Bibliothèque Nationale, sont très incomplètes. Pourtant il est permis de supposer que le Collège ne vécut pas bien longtemps. Un passage, cité plus haut d'une annonce parue dans le *Journal de Médecine pratique,* fait allusion à des cours qui y furent professés pendant l'hiver de 1806-1807. C'est la trace la plus ancienne que nous ayons trouvée de son existence. La plus récente est l'arrêté ministériel du 20 juin 1809, qui invite M. Corone, son directeur, « à faire approuver les règlements d'après lesquels cette maison doit être gouvernée ».

Ces règlements ne furent-ils jamais approuvés? Les armées enlevèrent-elles au Collège ses derniers élèves? Cette dernière hypothèse peut être prise en considération, si on s'en rapporte à un *Avis* que le directeur de l'institution avait fait insérer dans le n° du 15 décembre 1808 du *Journal de Médecine pratique.* Cet avis laisse entrevoir de quel poids étaient les devoirs militaires pour un jeune Français du Premier Empire :

« Messieurs les Elèves en Médecine qui ne sont point appelés pour la conscription, et qui se proposent de venir commencer ou continuer leurs études à la rentrée des classes du Collège des Etudiants en Médecine, rue Saint-Victor, sont prévenus que le retard dans leurs études, occasionné par l'exécution de la loi, ne leur préjudiciera en aucune manière, l'administration ayant pris des mesures pour que les cours déjà commencés dans le Collège leur soient donnés en entier; ils recevront en conséquence le commencement des parties sur lesquelles ils se trouveront en arrière. Les répétitions des cours de l'Ecole de Médecine, ainsi que celles des cours du Collège seront aussi recommencées. Les élèves qui ne feront point partie de la conscription de 1808 auront les mêmes avantages. »

Faut-il regretter que le succès n'ait pas répondu aux efforts de M. Corone et de ses collaborateurs? Serait-il souhaitable qu'une tentative de ce genre soit reprise aujourd'hui? Sans chercher à résoudre des questions aussi complexes, nous nous bornerons à faire remarquer que la liberté, que l'indépendance, n'est pas sans danger pour les bacheliers frais émoulus qui débarquent à Paris, brusquement arrachés au milieu familial. En surveillant leurs études et leur conduite, on les empêcherait souvent de perdre beaucoup de temps et de faire bien des sottises.

Documents

Une note d'apothicaire présentée au roi Louis XIII en 1633 (1).

Danjou, parlant, dans ses Archives curieuses, de ce qu'il appelle l'histoire médicale du roi Louis XIII, estime qu'elle doit tenir un *certain espace* dans l'histoire générale du règne de ce Prince, qui fut « une des plus illustres victimes du système des émissions sanguines ».

« Si l'on en croit les adversaires modernes de ce système, ajoute l'historien, c'est à l'abus fréquent que le monarque faisait de la saignée qu'il faut attribuer, non seulement l'extrême et continuelle susceptibilité de son tempérament, mais encore la faiblesse intellectuelle et morale de son caractère (2). »

Charles Bouvard, son médecin, abusait en effet de la saignée, et dans la maladie qui faillit emporter le monarque à Lyon, en juillet 1630, on venait de le saigner *pour la septième fois*, nous dit le P. Soufrant, son confesseur (3), quand s'ouvrit l'abcès abdominal dont l'évacuation amena la guérison du Roi.

S'il fallait en croire Amelot de la Houssaye (4),

(1) *Communiqué par M. le Prof.* Hamy.
(2) *Arch. cur. de l'Histoire de France*, 2e sér., t. III, p. 370.
(3) Cf. *Véritable récit de ce qui s'est passé à la maladie du Roi à la ville de Lyon*, par le R. P. Soufrant, son confesseur ordinaire. (Arch. Cur., 2e sér., t. III, p. 371).
(4) *Mém. hist.* Paris, 1722, t. I, p. 518. — Amelot n'est pas un

Bouvard auraitainsi fait saigner Louis XIII *quarante-sept fois* dans la même année. Mais ce critique ajoute que, dans le même temps, le Roi aurait pris jusqu'à *deux cent douze médecines* et cela est en contradiction avec le témoignage de Richelieu, écrivant à la Reine-Mère, le 14 juillet 1630, au moment le plus grave de la maladie royale (1) :

« Il n'y avoit pas eu moyen, dit en effet le cardinal, de le *résoudre à prendre une médecine* jusqu'à hier que lui représentant la peine en laquelle vous seriez, il s'y résolut pour votre seul respect, ce qui apporte grand contentement aux vrais serviteurs de V.M., tant pour l'utilité qu'il en recevra que pour le témoignage nouveau qu'il a rendu en cette occasion, qui lui est très pénible, du pouvoir que votre seul nom a sur lui (2). »

Mais si Louis XIII goûtait peu les médecines de Bouvard, il subissait par contre avec résignation ses bains et ses lavements, et dans le temps même où il refusait de se purger, ainsi qu'on vient de le rappeler, il avait pris *trois lavements* « *à quoi*, dit encore Richelieu, *il ne se rend pas difficile* ».

Il est cependant question avant tout de *drogues et de médecines* dans la note que l'on va lire, présentée le premier jour de juillet 1633 par François Baranjon, « appoticaire et valet de chambre ordinaire de sadicte Majesté», mais on observera qu'elle comprend ce qu'a « fourny, baillé et livré » ledit apothicaire « tant pour

---

contemporain, comme on le sait, puisqu'il est né seulement en 1634.

(1) B. N. ms. Béth., n° 9320, fol. 27.

(2) Louis XIII écrivait lui-même à la même date ces quelques lignes à la Reine-Mère : « J'ai obéi à votre commandement en prenant médecine comme Monsieur Bouvard l'a ordonné ; je la pris donc hier avec beaucoup de peine et je me trouve bien mieux depuis que je n'étois auparavant »(B. N. ms. Béth., n° 9320, f. 25).

la personne dudict Seigneur que pour le fait de sa chambre et affaires domestiques ».

Il est permis de supposer que *les autres parties* de son état qu'il a faites et fournies, et dont le Roi ne veut pas qu'aucun autre que son médecin ait connaissance, étaient surtout ces *remèdes* dont Amelot assure que Louis aurait pris jusqu'à *deux cent quinze* dans une même année.

Quoi qu'il en soit, les **230 £** touchez par François Baranjon *pour un seul quartier* (avril, mai et juin) de l'année 1633 mettent singulièrement en évidence ce que nous savions du rôle très actif de Bouvard à la Cour et de son action personnelle sur la santé du Roi.

On remarquera que la pièce est datée de Forges, où, sur les conseils du premier médecin, le Roi et la Reine étaient venus *prendre les eaux*. C'est à la fin de cette même année (16 décembre 1633) que Bouvard sollicitait et obtenait un arrêt du Conseil d'Etat supprimant une thèse présentée à la faculté de médecine et dont l'auteur ne partageait pas l'enthousiasme de Bouvard pour le *potus metallicus* (1). On a souvent répété, d'après Bouvard lui-même, que c'est à l'action bienfaisante des eaux de Forges que la reine Anne aurait dû la fin de sa longue stérilité.

Nous, Charles Bouvard, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et privé, premier médecin de sa Majesté, Certiffions a tous qu'il appartiendra que François Baranjon appor^{e} valet de chambre ordr^{e} de sa d^{te} Maj^{té} a fourny, baille et livre tant pour la personne dudict seigneur que pour le faict de sa chambre et aff^{res} domesticques plusieurs drogues medecines et autres parties de sont d^{t} estat, quil a faictes et four-

---

(1) Cf. P. Sue. *Notice et extrait raisonné d'un livre de médecine devenu si rare qu'on n'en connaît que deux ou trois exemplaires*, avec des notes historiques, littéraires et critiques. Paris, 1807, br. in-8°, p. 8.

nies durant le quartier d'apvril may et juin de la pñte annee mil six cens trente et trois. Lesquelles parties apres avoir estepar nous deuement calculees, moderees et arrestees a la somme de *deux cent trente livres* nous avons icelles dictes parties cancellees et rompues pour le commendement de sa de majté laquellena voulu ny veut quiautre que nous en aye la cognoissance. En tesmoing de quoy nous avons signe la pñte certification A Forges le premier soir de juillet audict an.

(*Cab. des Titres, Pièces originales Bouvard,* t. 482, 10772).

BOUVARD (1).

(1) (Les mots *deux cent trente livres* sont de la même main que la signature.)

Winslow et Helvétius (1)

J'ai trouvé dans de vieux dossiers des Archives Nationales, qui portent les cotes O[1] 680 et 688, les copies authentiques de deux pièces, dont les originaux ont péri dans les incendies de 1871, et qui ne sont pas sans intérêts pour nos études. Ce sont, en effet, les transcriptions de deux actes de baptême de 1715 et de 1716 où interviennent deux noms célèbres dans l'histoire de la médecine française au XVIIIe siècle, Winslow et Helvétius.

Le célèbre anatomiste Jacques-Bénigne Winslow, alors âgé de quarante-six années, docteur régent de la faculté de médecine depuis un peu moins de dix ans (4 octobre 1705), a quitté la petite maison du Jardin du Roi, où son illustre maître Duverney l'avait recueilli, pour épouser en 1714 dame Anne-Françoise Gilles. Il a habité depuis son mariage d'abord la rue Serpente, où sa femme lui a donné, le 9 juin 1715, un fils, baptisé le lendemain, puis le cloître Saint-Benoît, où lui est née, le 2 novembre 1716, une fille baptisée le 3.

Le parrain de cette dernière, Jean-Claude-Adrien Helvétius, est le fils d'Adrien, le Hollandais fameux, qui s'est fait une réputation et une fortune avec l'ipécacuanha. Il est docteur depuis le 1er octobre 1708 et depuis 1713 en possession d'une charge de médecin du Roi par quartier (2).

---

(1) *Communiqué par M. le Pr* HAMY.

(2) Cf. P. Delaunay, *le Monde médical parisien au XVIIIe siècle*. Paris, 1906, in-8.

Pendant que Winslow parviendra lentement à l'Académie d'abord, puis au Jardin du Roi, où il remplacera Hunauld (1[er] janvier 1743) et inaugurera en 1745 le nouvel amphithéâtre de la rue de la Buchère, Helvétius le fils deviendra successivement inspecteur général des hôpitaux militaires du Royaume, conseiller d'Etat, médecin ordinaire du Roi, premier médecin de la Reine, et l'amitié de Winslow l'aidera à entrer lui aussi comme adjoint anatomiste à l'Académie des Sciences.

Winslow est mort, comme l'on sait, en 1760, Helvétius l'avait précédé de cinq ans.

Voici les actes de baptême des deux enfants de Winslow :

I. — *Extrait des registres des baptêmes de l'Eglise paroissiale et archipresbytérale de Saint-Séverin, pour l'année mil sept cent' quinze.*

Le lundy dix juin fut baptisé Louis-Pierre né le jour d'hier fils de Jacques-Benigne Winslow, docteur en médecine de la faeulté de Paris, et d'Anne-Françoise Gilles, son épouse, demeurants rue Serpente. Le parrain est Pierre Hostel, procureur au Parlement, demeurant rue de la Mortellerie, paroisse Saint-Jean en Grève, la marraine, Marie-Louise Jorel, demeurante rue de Moussy, paroisse Saint-Jean en Grève, et ont tous signé à la minute.

Collationné à l'original et l'avons délivré ce vingt-deux juin mil sept cent soixante et dix-neuf.

FEUILLANT.

Prêtre et dépositaire des registres de Saint-Séverin.

II. — *Extrait des registres des baptêmes de la paroisse Saint-Benoît pour l'année mil sept cent seize.*

Le trois novembre a été baptisée Marie-Angélique, née le jour précédent, fille de Jaeques Bénigne Winslow, docteur en médecine de la faculté de Paris, et de Anne-Françoise Gilles, son épouse, demeurants au cloître de cette Eglise. Le

parrain Me Jacques (1) Claude-Adrien Helvétius, docteur en médecine de la faculté de Paris et médecin ordinaire du Roy demeurant paroisse Saint-Séverin, la marraine Dlle Marie-Magdeleine Prevost, épouse de Me Sylvain, docteur en médecine, de la paroisse Saint-Sulpice, et ont signé.

Collationné à l'original et délivré par nous prêtre dépositaire des dits registres. A Paris ce vingt-deux juin mil sept cent soixante et dix-neuf.

LIENARD, prêtre.

Ces deux extraits, authentiqués, suivant l'usage, par le Prévôt des marchands et les Echevins et scellés du sceau de la ville de Paris (25 juin 1779) avaient été fournis par Louis-Pierre, et Marie-Angélique, afin d'obtenir l'attribution de la part qui revenait à chacun d'eux de la pension octroyée à leur mère par le roi en 1761 « en considération des services du sr Winslow, son mari ». C'était une pension de 800 livres, dont la moitié était reversible sur ces deux enfants après son décès.

La veuve de Winslow était morte après avoir joui dix-huit années de cette « grâce princière ». Le 30 juin 1779 chacun de ses héritiers entrait en possession d'une rente de 200 ₶, réduite par les charges de trésorerie à 177 ₶ 10 s.

Louis-Pierre était capitaine sur le vaisseau de la Compagnie des Indes et Marie-Angélique, veuve depuis longtemps de M. Jacques-François Le Chat de la Sourdière, docteur en médecine de la Faculté de Paris. De ce mariage était née une fille, mariée à un militaire distingué, nommé Lullier, dont le fils, Alexandre L.-M. Lullier, médecin comme son grand'père et son arrière-grand'père (2), offrait en 1871, au Muséum, le buste de Winslow, dont j'ai précédemment raconté à la Société la curieuse histoire.

---

(1) Au lieu de Jean.

(2) Cf. A. L. Jussieu, *Notice historique sur le Muséum d'Hist. Naturelle*, § V (*Ann. du Mus.*, t. VI, p. 11.)

Lettres de noblesse en faveur du Sieur Portal et de sa postérité (1),

Novembre 1785.

LOUIS par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre a tous présens et a venir Salut, depuis notre avennement au trône nous nous sommes fait a l'imitation des rois nos predecesseurs un devoir de protèger et d'honorer les sciences, et de donner à ceux qui les cultivent des preuves èclatantes de la juste considération qu'ils méritent. Il en est peu qui exigent des études plus sérieuses, des lumières et des connoissances plus étendues que la médecine, et ceux qui se distinguent dans cette importante profession méritent d'autant plus d'être encouragés par des récompenses honnorables, que le fruit de leurs expériences et de leurs travaux tourne toujours à l'avantage de l'humanité, c'est par l'application la plus assidue, et par une suite de travaux non interrompus que notre cher et bien aimé le Sieur Antoine Portal (2), médecin de la faculté de Montpellier, professeur de médecine et d'anatomie au Collège royal et à notre jardin Royal des plantes, médecin consultant de Monsieur, notre très cher et honnoré frère, et membre de l'académie des sciences de Paris, de Bologne, de Turin, de Padoue, d'Harlem, d'Edimbourg et de Montpellier, a acquis dans la Capitale de notre royaume une juste célébrité, les

(1) *Communiqué par M. le Prof.* Hamy.

(2) Né à Gaillac (Tarn), le 5 janvier 1742, il était docteur de Montpellier depuis 21 ans seulement.

observations qu'il a faites sur la nature et le traitement des vapeurs Méphytiques, ses remarques sur les moyens de rappeler les noyés à la vie (1), son traité sur la maladie de la rage (2) sont autant de monumens publics de l'utilité et de l'étendue de ses lumières, ces differens ouvages dont les éditions ont été multipliées et qui ont été traduits dans différentes langues, ont été publiés par nos ordres dans tout notre royaume, et

(1) *Rapport fait par ordre de l'Académie des Sciences sur les effets des vapeurs méphytiques dans le corps de l'homme et principalement sur la vapeur du charbon, avec un précis des moyens les plus efficaces pour rappeler à la vie ceux qui ont été suffoqués.* Paris, 1774, in-12. — 6e éd., Paris 1787, in-8°. — A la suite de cette publication Portal avait reçu du département de la maison du Roi sur le Trésor Royal une pension de 500 l. (25 févr. 1775) et l'intendant d'Ormesson taxait à 300 l. de traitement annuel et particulier en faveur du même Portal les quatre généralités que Turgot avait mises à portée d'utiliser ses recherches. Voici la copie d'une de ces dernières pièces.

A MM. Ducluzel de Cypierre, intendant de la généralité d'Orléans ; de Crosne, intendant de Rouen et Esmangart.

Le 18 juillet 1776.

Monsieur,

Les peines et les soins que M. Portal a pris pour perfectionner l'ouvrage qu'il a composé sur les moyens de rappeller à la vie les noyés et les suffoqués lui ont occasionné des dépenses réelles que sa fortune particulière ne lui permet pas de supporter et dont M. le Controleur général a trouvé juste de l'indemniser. Il a pensé que les différentes provinces que M. Turgot avoit mis à portée de profiter de ces secours, en rendant public la manière de les administrer, devoient y contribuer. M. le Controleur général a décidé en conséquence que M. Portal jouiroit à commencer de cette année d'un traitement annuel et particulier de trois cent livres sur les fonds libres de vôtre généralité. Vous voudrés bien donner les ordres nécessaires pour que le Sieur Portal reçoive cette somme à compter du premier janvier de cette année.

Je suis, etc.

D'ORMESSON.

(*Arch. Nat.* F[4] 1965).

(2) *Observations sur la nature et sur le traitement de la rage suivies d'un précis historique et critique des divers remèdes qui ont été employés contre cette maladie :* Yverdun, 1772, in-12. Alençon, 1780, in-12.

pour mettre en usage la Méthode qu'il a indiquée pour rappeller les noyés à la vie nous avons ordonné differens établissemens dont il a suivi l'exécution par la plus exacte correspondance pendant plusieurs années avec nos comissaires départis dans les différentes provinces de notre Royaume, c'est à ces différens ouvrages aussi utiles que recommandables, et à une pratique exacte et constante qu'il doit la juste considération dont il jouit dans le public et le choix que nous avons fait de lui pour remplir les deux chaires de professeur de médecine au Collège royal (1) et d'anatomie à notre jardin royal des plantes (2). Mais pour lui témoigner encore plus la satisfaction que nous avons de son zèle, de son désintéressement, de ses talens dans l'exercice de la médecine, nous croyons devoir le recompenser plus honnòrablement en lui conférant la noblesse, et nous nous y portons d'autant plus volontiers que nous sommes instruits qu'il est né d'une fort bonne famille de la ville de Gaillac en Languedoc, et qu'elle y a souvent rempli des places honnorables et de confiance ! A CES CAUSES nous avons de notre grace spéciale pleine puissance et autorité royale annobli et par ces présentes signées de notre main annoblissons ledit Sieur Portal et du titre de noble et d'Ecuyer l'avons décoré et le décorons voulons et nous plaît qu'il soit censé et réputé noble tant en jugement que dehors, ensemble ses enfans, postérité et descendans, mâles et femelles, nés et à naître en légitime mariage ; que comme tels ils puissent prendre en tous actes et,

---

(1) Il avait été nommé professeur de médecine en 1769 et sa chaire avait été transformée en 1773 en une chaire d'anatomie (A. Lefranc, *Hist. du Coll. de France*, Paris, 1893, p. 386.)

(2) Les provisions de survivance et adjonction à la charge de professeur d'anatomie aux Ecoles du Jardin Royal des Plantes en faveur du sieur Portal, sont datées du 30 novembre 1778. (*Arch. Nat.* O[1] 199 f°. 202.)

en tous les lieux la qualité d'Ecuyers, parvenir à tous degrés de chevalerie et autre dignités, titres et qualités réservés à notre noblesse, droits, privilèges, prérogatives, préeminences, franchises, libertés, exemptions et immunités dont jouissent et ont continué de jouir les anciens nobles de nôtre royaume, tant qu'ils vivront noblement et ne feront aucun acte de dérogeance, comme aussi qu'ils puissent acquérir, tenir et posséder tous fiefs, terres et seigneuries nobles de quelques qualités qu'elles soient permettons audit Sieur Portal et à ses enfans postérité, descendans de porter armoiries timbrées telles qu'elles seront réglées et blazonnéee par le S^r d'Hozier juge d'armes de France et ainsi qu'elles seront peintes et figurées dans ces présentes auxquelles son acte de règlement sera attaché sous le contrescel, avec pouvoir de les faire prendre graver et inculper si elles ne le sont déjà en tels endroits de leurs maisons, terres et seigneuries que bon leur semblera sans que pour raison de ce ledit Sieur Portal ses enfans postérité et descendance puissent être tenus de nous payer et à nos successeurs aucune finance et indemnité, dont a quelques sommes qu'elles puissent monter, nous leurs avons fait et faisons don par ces présentes et sans qu'ils puissent être troublés ni recherchés pour quelque prétexte que ce soit, à la charge par eux de vivre noblement et sans déroger. Si donnons en mandement à nos amés et feaux Conseillers nos gens tenant nos cours de Parlement, Chambre des Comptes et Cour des Aydes à Paris que ces présentes ils ayent à faire registrer et du contenu en icelles jouir et user le Sieur Portal ses enfans postérité et descendans mâles et femelles nés et à naître en légitime mariage, pleinement paisiblement, et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troublent et empêchement quelconques, nonobstant tous édits et déclarations à ce contraires, auxquels et aux

dérogatoires des dérogatoires y contenus nous avons dérogé et dérogeons, pour ce regards seulement et sans tirer à conséquence; car tel est notre plaisir et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces présentes, sauf entre autres choses nôtre droit et l'autrui.

Donné à Fontainebleau au mois de novembre l'an de grâce mil sept cent quatre vingt cinq et de notre règne le douzième signé LOUIS plus bas PAR LE ROY LE BARON DE BRETEUIL à côté est écrit *visa pour annoblissement en faveur d'Antoine Portal signé* HUE DE MIROMÉNIL *et scellées du grand sceau de cire verte en lacs de soye rouge et verte.*

Registrées à ce consentant le procureur du Roy pour jouir par l'impétrant ses enfants postérités et descendans mâles et femelles nés et à naître en légitime mariage de leur effet et contenu et être exécutées selon leur forme et teneur sans approbation de la qualité de Juge d'armes de France donnée par les présentes lettres à Antoine-Marie d'Hozier suivant l'arrêt de ce jour, à Paris en Parlement le vingt-huit aoust mil sept cent quatre vingt six signé Dufrane.

Collation faite
DUFRANE.

Arch. Nat. XIB 9080.)

Un nouveau moyen de prophylaxie des maladies vénériennes : un maire paternel (1).

Au cours d'un séjour que nous fîmes l'été dernier à St-Jean-de-Luz, plage située non loin de Biarritz, nous dûmes dépouiller, en vue de recherches que l'un de nous fait sur les Cagots (2), les archives de Ciboure, petite commune séparée de St-Jean-de-Luz par l'embouchure de la Nivelle. Au cours de ces recherches nous eûmes l'occasion de rencontrer les trois documents suivants, dont l'intérêt historique est à vrai dire à peu près nul, mais que nous avons été amené à publier vu leur caractère humoristique.

Il s'agit d'abord de deux lettres, datées de septembre 1842, et adressées par le maire de Ciboure, la première au lieutenant-colonel commandant la place de St-Jean-de-Luz, et la seconde au sous-préfet de Bayonne. Ce maire avait été très grandement mis en émoi et profondément marri, en constatant que des filles se livraient à des actes de libertinage, dans sa commune, dont jusqu'alors la moralité avait été au-dessus de tout soupçon. Dans ces deux lettres, il propose un très original et très paternel moyen pour remédier à ces scènes de débauche qui le désolaient si fort.

Le troisième document est encore une lettre, antérieure de 9 ans aux deux premières, et bien probablement écrite par ce même maire; elle est adressée au

---

(1) *Communiqué par* MM. V. NICAISE et H.-M. FAY.

(2) *La Lèpre dans le Sud-Ouest de la France, les Cagots*, par le D[r] H.-M. Fay, thèse Paris, 1907, — et *Histoire de la Lèpre dans le Sud-Ouest de la France* (pour paraître en 1908).

colonel du 4e léger. En voici le sujet : des officiers logés à Ciboure chez l'habitant, trouvant probablement le séjour de St-Jean-de-Luz plus agréable, avaient émigré dans cette dernière ville, mais en omettant..... de régler aux habitants chez qui ils étaient logés, le montant des frais qu'ils leur avaient occasionnés. Le maire protesta à bon droit contre ce manquement à la plus élémentaire des délicatesses, et n'omit pas de faire valoir auprès du colonel du susdit régiment toutes les raisons qui pouvaient militer en faveur du retour des officiers dans sa commune.

H.-M. Fay et V. Nicaise.

Cette troisième lettre, par le sujet qu'elle traite, est absolument différente des deux premières ; mais elle est intéressante par les indications qu'elle donne sur la mentalité de celui qui l'a rédigée. Il est du reste à peu près certain que ces trois lettres furent écrites par la même personne.

I

Monsieur le lieutenant colonel, commandant la place de St-Jean-de-Luz.

Du 7 septembre 1842.

Un officier s'est présenté de votre part ce matin chez moi pour recueillir des renseignements sur les nommées Marie faïssac et Marie-Anne Etcheverry de cette commune sur la conduite desquelles j'ai dressé un procès-verbal le 19 juin dernier par suite duquel elles furent conduites par la gendarmerie à Bayonne d'où elles ont été ensuite renvoyées en cette commune par ordre de M. le Sous-Préfet pour être traitées ici comme étant atteintes du mal vénérien.

Après avoir vu qu'on ne voulait pas les recevoir à

l'hôpital de Bayonne ni à celui de St-Jean-de-Luz et la commune ne se trouvant pas en position de faire des sacrifices pour les envoyer et les faire traiter à ses frais à Pau, j'ai pris le parti de les faire traiter chez elles en les faisant surveiller de près.

L'une d'elles, Marie-Anne Etcheverry, se trouve radicalement guérie et paraît avoir renoncé à la débauche, elle ne s'occupe plus que de gagner son pain honnêtement en travaillant auprès de sa famille.

Quant à Marie faïssac, j'ai compris depuis peu de jours qu'on l'avait apperçu dans un endroit à faire naître de nouveaux soupçons sur sa conduite malgré toutes mes recommendations.

Pour que la corruption ne s'étende pas d'avantage, je vous prie, M. le Commandant, d'avoir l'obligeance de mettre un factionnaire à la porte de la dite Marie faïssac jusqu'à ce qu'elle ne donne plus de pareilles sujets de scandale sous les yeux des honnêtes gens du pays, et afin de prévenir, autant que possible, les funestes effets de la corruption parmi les militaires.

Agrécz, etc......, etc.

II

Monsieur le sous-préfet,

Du 10 septembre 1842.

J'ai reçu votre lettre du 8 de ce mois au sujet de ce que vous a fait connaître Mr le Général Harispe touchant les militaires qui sont allés d'ici à l'hopital atteints du mal vénérien par suite des fréquentations qu'ils ont eu avec les filles de cette localité.

Vous vous rappelez qu'accompagnés d'un procès-verbal en date du 19 juin dernier je fis conduire devant vous par la gendarmerie les nommées Marie faïssac, et Marie-Anne Etcheverry natives de cette commune,

atteintes de ce mal, et que vous aviez renvoyées pour être traitées ici ; leur traitement ne pouvant se faire ici d'une manière satisfaisante, je fis mon possible pour les faire entrer à l'hôpital de Bayonne, ou à « celle » de Saint Jean de Luz ou on n'a pas voulu les recevoir ; alors je pris le parti de les faire traiter chez elles-mêmes à leurs frais en les faisant surveiller d'assez près ; mais depuis peu de jours j'ai été informé, que malgré toutes mes recommendations et les mesures que je prenais pour arrêter les progrès de la maladie, ces deux filles ainsi qu'une troisième nommée Catherine Dalhandy de cette commune aussy, se livraient encore à la débauche. Je me suis concerté là-dessus avec le commandant de la place de Saint Jean de Luz à qui j'ai demandé qu'il fit placer un fonctionnaire devant la porte de chacune de ces filles pour empêcher qu'aucun militaire n'entrât chez elles et afin que je fusse instruit de tous les mouvements de ces filles pour les faire arrêter au besoin ; l'intention du commandant était la mienne et je crus que cette mesure pourrait produire un bon effet; je ne suis pas encore informé qu'il ait pris cette précaution sur ce point.

Le 7 et le 8 du présent mois j'ai fait visiter ces trois filles par le chirurgien major de la troupe qui a reconnu que deux d'entre elles étaient atteintes du mal vénérien, sur quoi il a dressé son rapport.

Par votre lettre du 8 que j'ai reçu le 9 vous m'engagez à interner les filles qui seront reconnues avec ce mal, mais veuillez je vous prie, Mr le Préfet, m'indiquer la marche à suivre en cette circonstance ; je dois vous prévenir que la commune n'est pas en position de supporter, surtout en ce moment, les frais qu'occasionnerait le traitement de ces filles qui sont tout à fait dans l'indigence ; il me semble qu'il conviendrait de les considérer en Etat de vagabondage, si cela se pouvait du moins, pour les chasser d'ici.

Après tout je puis vous assurer que je ne me suis jamais aperçu ici jusqu'à présent de pareille corruption chez les filles, et il n'y a ni maisons ni filles reconnues *publiques*, ce qui me met à ce que je crois dans une fausse position en exerçant des visites sur les filles. Enfin tout ceci est bien désagréable pour moi. Ce n'est que depuis que cette troupe stationne ici quc pareilles plaintes sont portées, et je suis convaincu quc tout le mal dont on se plaint vient de leur part. Puis j'ai été informé aussi que plusieurs filles de Saint Jean de Luz qui font ce genre de vie viennent très souvent ici de nuit et de jour, ce qui ajoute encore à mon mécontentement.

Mais enfin je ferai tout ce qui dépendra de moi pour empêcher que la maladie dont il s'agit ne s'étende d'avantage, mais pour cela j'attendrai de vous de nouvelles instructions sur tout ce qu'il en est afin d'agir légalement et avec la prudence que cette affairc demande.

Agréez... etc... etc...

III

A Mr le Colonnel du 4e Léger,

Du 5 novembre 1833.

Je viens d'être informé que tous les officiers des trois compagnies qui se trouvent actuellement à la station de Ciboure viennent de quitter la Commune pour loger à Saint-Jean-de Luz et plusicurs d'entre eux sans avoir indemnisé les habitants pour le logement qui leur a été fourni depuis le jour de leur arrivée jusqu'à celui de leur départ. Cependant ces Messieurs ne devraient pas ignorer que l'article 26 de la loi du 23 mai 1792 les assujettit à payer, à l'habitant, l'indemnité de loge-

ment pour le temps qu'ils auront passé chez lui, Maître à eux après de chercher un autre logement si celui que leur a donné le Maire ne leur convient pas, mais je pense encore Monsieur le Colonnel que vous n'approuverai (*sic*) pas que Ces Messieurs quittent la Commune ou ils ont de très bons logements, pour en prendre à Saint-Jean-de-Luz. D'ailleurs l'intérêt de la Commune sous tous les rapports recommande que les soldats soient sous la surveillance de leurs chefs.

J'ai l'honneur..... etc.

Quelques sceaux médicaux (1).

Depuis que nous avons publié ici même (2), la description d'un certain nombre de sceaux médicaux ou para-médicaux qui sont conservés aux Archives nationales, nous avons eu la bonne fortune d'en découvrir quatre autres à la Bibliothèque Nationale.

Nous ne redécrirons pas les sept des Archives, le lecteur les trouvera dans le Bulletin de 1903; le huitième qui est le sceau de la corporation des Chirurgiens de Riom d'Auvergne, y a également été décrit; mais la légende n'a pas été donnée. Elle est assez curieuse par la grossière abréviation qu'elle présente :

✠ SOCIETAS CHIRVRGORVM RIOMENSIVM ✠

Des quatre de la Bibliothèque nationale, trois font partie de la collection Clairembault et sont relatés dans l'Inventaire des Sceaux de Demay :

A. — N° 3175. PIERRE DE DIE (1355).
maître en médecine

Sceau rond de 20 mm. — Ecu à la tour crénelée, soutenue par un homme sauvage, supportée par deux lions, dans un trilobe. — S. PÆTRI DE ROMCARIO. —

Au bas d'une quittance de gages, datée de Craon, 28 décembre 1355. —

(1) *Communiqué par M. le Dr* L. DE RIBIER.

(2) *Bulletin de la Société Française d'Histoire de la Médecine,* tome II, p. 513 et suiv., 1903.



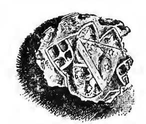
Sceau de la Corporation des Chirurgiens de Riom

[*Collection de feu M. de Brisson de La Roche, de St-Flour.*]

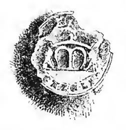
Soc. franç. d'Hist. de la Méd. 1906. Pl. III.



Sceau de Pierre de Die
[*Bibl. Nat. N° 3175*]



Sceau de Renaud Fréron
[*Bibl. Nat. N° 3832.*]



Sceau de Martin Gazel
[*Bibl. Nat. N° 4009.*]



Sceau de Mahieu Regnault
[*Bibl. Nat. Nouv. acq. fr. 3639. N° 217.*]

B. — N° 3832. RENAUD FRÉRON (1392).
premier médecin du Roi.

Sceau rond de 17 mm. — Ecu semé d'étoiles, au lion à la bande brochant, dans un quatrilobe.

— RE........... RERON. —

Au bas d'une quittance de cent francs d'or, pour avoir visité le Roi, malade au Mans, le 22 octobre 1392. —

C. — N° 4009. MARTIN GAZEL (1407).
premier médecin du Roi.

Signet rond de 15 mm. — L'initiale M couronnée, supportée par deux lions et au-dessous en exergue :

— GAZELI. —

Apposé au bas d'une quittance du 17 mars 1407.

D. — MAHIEU REGNAULT (1394).
physicien du duc d'Orléans

Sceau rond, en mauvais état, 22 mm, — Une main droite apaumée, mise en pal.

+ SGL. + MAHIEU R...... +

Apposé sur une charte de 1394. *(Bibl. nat. ms. fr. Nouv. acq. fr. Volume 3639, N° 217).*

L'« Album Amicorum » d'un médecin strasbourgeois du XVIIIe siècle [1].

Cette planche est la reproduction d'un dessin à l'encre de Chine (on ne saurait parler ici d'aquarelle, car seuls le visage et les mains du personnage sont relevés d'un peu de couleur rose), qui orne une des pages de l'*Album amicorum* du docteur J.-J. Doldé, médecin strasbourgeois du XVIIIe siècle (2), dont il a été parlé plus haut (v. p. 306).

C'était une coutume fort répandue jadis dans les provinces de l'Est de la France, (Alsace, Lorraine, Franche-Comté), ainsi qu'en Suisse, en Allemagne, dans les Pays-Bas, de prier ses amis d'insérer un quatrain sur les feuilles d'un album, ou de les orner de quelque dessin.

L'*Album Amicorum* du docteur J.-J. Doldé, de format oblong (17 × 10 cm.), relié en veau fauve, date de 1748, comme l'indique son titre en capitales, écrit de la main même du médecin :

« Album hocce patronis fautoribus et amicis nobilissimis honoratissimis summopere colendis, offert, dedicat atque consecrat eosque ut memoriæ et recordationis nomina sua huic albo inserant, rogat, petit et enixe precatur. — Strasbourg d : 20 apr : ano 1748. — Joh. Jacobus Dolde, Polono-Fraustadiensis ».

---

(1) *Communiqué par M. le D^r^* Ernest Wickersheimer.

(2) Wickersheimer (Dr Ern.). — *Souvenirs d'un médecin strasbourgeois du XVIIIe siècle: Jean-Jacques Doldé (1717-1789)*. Traduits de l'allemand. — Rixheim, impr. Sutter, 1907, in-8°. — (Extrait de la *Revue d'Alsace*).

Soc. franç. d'Hist. de la Méd. 1906. Pl. VI.



Une page d'un « Album amicorum » du XVIIIe siècle

La plupart des pages de l'album sont restées blanches, et des cinq dessins qu'il compte, celui qui est reproduit ici, est le seul vraiment caractéristique de la profession de son propriétaire.

Signé des initiales *J.-J. R.*, ce dessin représente le médecin lui-même en costume de ville, le chapeau sous le bras droit, la canne suspendue au poignet par un cordon, l'épée au côté, et la main gauche tendue vers un cercueil. L'inscription: *Den hab ich auch curirt* (Celui-là je l'ai aussi guéri), montre clairement que ce cercueil contient la dépouille mortelle d'un client du docteur.

Au-dessus du dessin, on lit un distique latin, satirique d'intention, mais moins méchant en somme que la légende allemande :

Non est in Medico semper relevetur ut Aeger.
Interdum docta plus valet arte malum.

TABLE DU TOME CINQUIÈME

—

Blanchard (Pr Raphael). — *Nouveaux documents sur les maladies vénériennes dans l'art*........... 126
— *Encore sur les nègres pie. Un cas inédit du début au XIXe siècle*.......................... 210
— *Les chimistes en 1847 et l'éclairage au gaz*...... 160
— Documents : *Billet d'invitation à une soutenance de thèse*.. 105
Delaunay (Dr Paul). — *Les Chirurgiens accoucheurs en chef de la Maternité de Paris. Titulaires et prétendants*................................ 327
Dorveaux (Dr Paul). — *Journal de Mathieu-François Geoffroy, maître apothicaire de Paris* (1644-1708).. 72
Fay (Dr H.-M.). — *Les Lépreux à Plombières*..... 152
— et **V. Nicaise**. — Documents : *Un nouveau moyen de prophylaxie des maladies vénériennes*.......... 366
Folet (Pr Henri). — *Broussais et le Broussaisisme*.. 239
Génévrier (Dr Joseph). — *Les réformes hospitalières proposées en 1787 par Nicolas Chambon de Montaux*.. 143
Hamy (Pr E.-T.). — *Petit contre Petit. Une pétition de Pourfour du Petit pour obtenir la place d'académicien pensionnaire* (1725)................... 115
— *Un intérieur de savant parisien, anatomiste et médecin, au milieu du XVIIIe siècle*............ 199

Hamy (Pr E.-T.). — Documents : *Une note d'apothicaire présentée au roi Louis XIII en 1633*..... 354
— — *Winslow et Helvétius*.................. 358
— — *Lettres de noblesse en faveur du sieur Portal et de sa postérité*.......................... 361
Jeanselme (Dr E.). — *La médecine et les médecins d'après le Code annamite*........................ 34
— *L'origine de l'alcool d'après une légende laotienne*. 315
Le Pileur (Dr). — *Deux notices biographiques*.... 28
— *Mme de Miramion* (1629-1696). — *Notice sur sa santé et sa vie intime*.......................... 163
Mac-Auliffe (Dr). — *Note sur un manuscrit inédit de Pierre Logeais, chirurgien major du régiment de Gramont-Cavalerie* (1735-1738)................. 50
Nicaise (Dr Victor). — Documents : *Les Sages-femmes au XVIe siècle*........................... 220
— et **Fay**. — *Un nouveau moyen de prophylaxie des maladies vénériennes*.......................... 366
Ribier (Dr Louis de). — Documents: *Quelques sceaux médicaux*............................. 372
Torkomian (Dr V.). — *Ex-voto médicaux de Constantinople*................................... 121
Vieillard (Camille). — *Une consultation médicale au XIIe siècle*................................ 61
Wickersheimer (Dr Ernest). — *Une thèse du XVIIIe siècle sur le Colostrum*................. 306
— *Une institution oubliée : le Collège des Etudiants en médecine de la rue Saint-Victor*............ 345
— Documents : *L' « Album Amicorum » d'un médecin strasbourgeois du XVIIIe siècle*........... 374

Poitiers. — Imprimerie Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo.